NOUVEAUX MEMOIRES D'EDMOND LUDLOW, CHEVALIER, ...

Edmund Ludlow

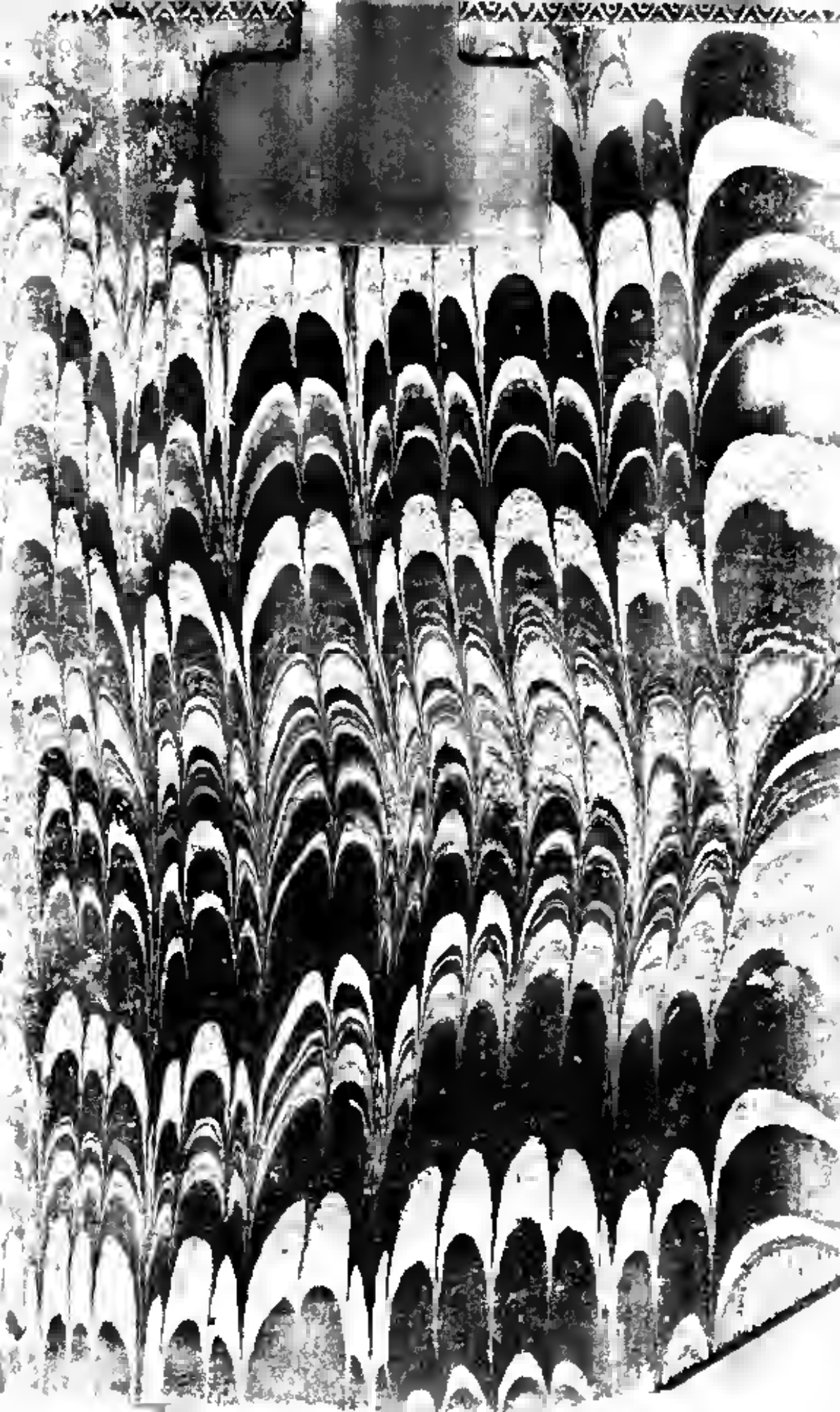

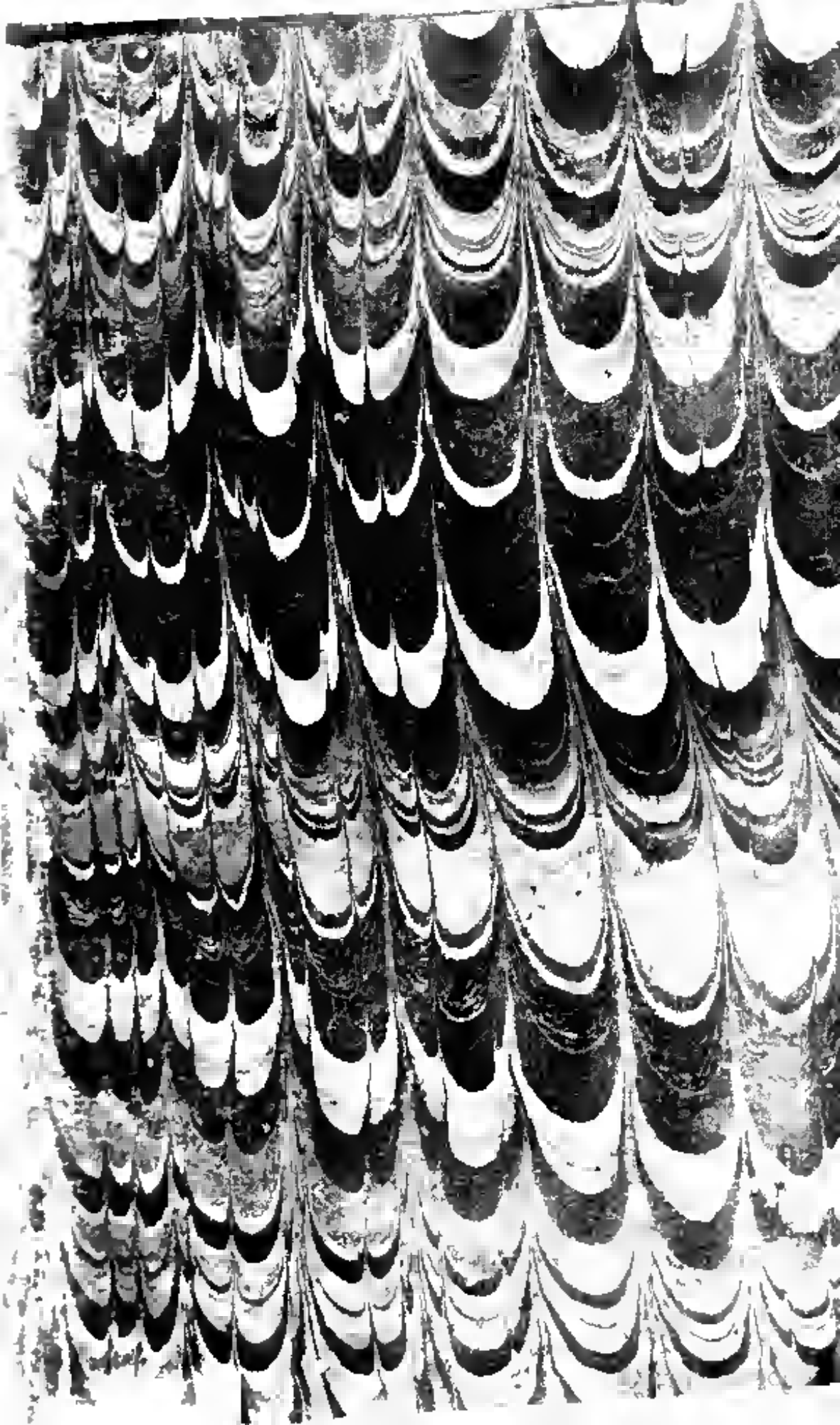

15.6.247

15.1.6

NOUVEAUX MEMOIRES D'EDMOND LUDLOW,

Chevalier, Lieutenant Général de la Cavalerie, Commandant en Chef les forces d'*Irlande*, Conſeiller d'Etat & Membre du Parlement.

Où l'on trouve

Un Recueil de Pieces Originales, qui ſervent à confirmer & a éclaircir divers Paſſages importans.

A AMSTERDAM,

Chez PAUL MARRET, Marchand Libraire dans le Beurs-ſtraat, à la Renommée.

M. DCC VII.

AVERTISSEMENT
DU LIBRAIRE.

IL y a déja quelques années que j'avois fait traduire ce dernier Tome des Memoires de Ludlow; *mais la Guerre qui survint, & quelques autres Ouvrages que j'avois sous la Presse, m'ont empêché jusques-ici de le donner au Public. Il est tems de satisfaire sa curiosité là-dessus, & de lui communiquer les Pieces justificatives de plusieurs Faits que l'Auteur avance dans les deux premiers Volumes. Il ne sera pas aussi mal à-propos de l'avertir que ce Chef des Républicains* Anglois, *trop entêté de ses vûës & de l'interêt de son Parti, accuse injustement les Etats Généraux des Provinces-Unies d'avoir trahi quelques-uns de ses Compatriotes. Aveuglé de sa passion, il s'échape, il entre en fureur & les termes les plus injurieux ne lui coûtent rien.* * *C'est inhumanité, c'est barbarie, c'est renoncer aux Loix Divines & Humaines, & abandonner les Maximes fondamentales de l'Etat, que d'avoir livré deux ou trois Gentilshommes* Anglois *à l'Agent de* Charles II. *Il pousse même jusques à soutenir que les Etats n'étoient point du tout engagez à faire cette démarche, par aucun Traité préalable qu'il y eut avec la Cour d'*Angleterre.

* P. 109. &c. 113. &c.

Cependant les Perſonnes les mieux inſtruites de ce qui ſe paſſoit alors, ſavent que Mr. le Penſionnaire De Wit *avoit reſolu de faire avertir ſous main ces infortunez Gentilshommes, afin qu'ils évitaſſent le piége que* Downing *leur avoit tendu: mais celui-ci, plus ruſé & moins honête homme que le Penſionnaire, avoit ſi bien pris ſes meſures, qu'il ne manqua pas ſon coup. D'ailleurs, tout le monde ſait, que le Traité, que les Etats avoient conclu avec* Cromwell, *& qui les obligeoit reciproquement à ne point protéger leurs Ennemis de part & d'autre, ſubſiſtoit encore & devoit avoir ſon plein & entier effet, lors que* Charles II. *monta ſur le trône de ſes Ancêtres. Mais* Ludlow, *qui auroit bien voulu ſans doute qu'on eut ſuivi ce Traité contre les Roialiſtes, ne peut endurer qu'on l'execute contre les Républicains; tant il eſt vrai que les Hommes aprouvent, ou condamnent la même action, ſuivant qu'elle s'ajuſte avec leurs interêts, ou qu'elle s'y oppoſe.*

Après avoir rendu ce témoignage à la Verité ſur un Article de quelque importance, il eſt bon de relever ici une petite bevûë de nôtre Auteur, qui donne le nom de * Martel *à un homme qui s'appelloit* Mazel, *& qui étoit de* Cauviçon *en* Languedoc. *D'un autre côté, les Pieces qui ſont inſerées dans ce Volume, ne s'y trouvent pas rangées ſelon l'ordre du tems; mais le Traducteur s'eſt fait une loi de ſuivre en cela ſon Original.*

PRE-

* *voy. Pag.* 126. 127.

PREFACE.

LOrs qu'on eut publié les deux premiers Volumes de ces Memoires, les Amis de l'Auteur n'avoient pas deſſein de mettre au jour le reſte de ſes Recueils; parce que d'un côté, la plûpart des choſes qu'ils contiennent, ſe raportent à ſa propre Perſonne, & que de l'autre, on avoit déja vû ce qui s'étoit paſſé de plus remarquable en *Angleterre* ſous le Gouvernement Républicain. Mais le bon accueil qu'on a fait en divers endroits de l'*Europe* aux deux premiers Tomes de cet Ouvrage, & les inſtances continuelles de pluſieurs Perſonnes de mérite

qui demandoient le troiſiéme, ont porté les Amis de feu Mr. *Ludlow* à croire que le Public auroit ſujet de ſe plaindre d'eux, s'ils lui refuſoient cette derniere Partie. En effet, après l'avoir lûë avec beaucoup de ſoin, ils oſent dire qu'on y trouvera des Inſtructions qui ne ſeront pas inutiles au Monde. On y verra que, malgré le deſir de vengeance qui animoit la Cour d'*Angleterre* contre ceux qui avoient eu quelque part à la mort de *Charles I.* & toutes les voies lâches & indignes qu'elle mit en œuvre pour en venir à bout, il ſe paſſa bien des années, elle employa bon nombre de Scélérats, dont quelques-uns même furent punis de leur crime, elle répandit des Sommes immenſes & s'attira une infamie éternelle, ſans qu'elle pût faire aſſaſſiner qu'un ſeul *Anglois* de tous ceux qui s'étoient échapez à ſa fureur. Ce n'eſt pas

tout,

tout, la Perſonne qu'elle avoit plus en vûë qu'aucune autre, a vêcu aſſez long-tems pour voir cette même Tyrannie, qui n'avoit rien negligé pour le perdre, tombée dans le dernier mépris & réduite aux abois. D'ailleurs, la fin tragique des Juges du Roi peut inſtruire tous ceux, qui à l'avenir prendront la défenſe de la Liberté opprimée, à éviter les Diviſions, à n'abuſer pas de leur pouvoir, & à être contents d'avoir part au bonheur public, ſans expoſer le ſalut de l'Etat. D'un autre côté, la Tyrannie de *Cromwell* eſt une preuve que la Liberté ne ſauroit ſubſiſter avec une Armée de Soldats mercenaires. Car il eſt auſſi clair que le jour en plein Midi, que la négligence du Parlement à mettre des bornes au Pouvoir exceſſif de *Cromwell*, auſſi-tôt après la Bataille de *Worceſter*, attira leur ruine avec celle de la Rêpublique, donna occaſion à l'Armée de ſentir

ſes

ſes forces, & la mit en état de renverſer le Gouvernement. C'eſt ce qui produiſit la cruelle Tyrannie de l'Uſurpateur & de ſes Baſſas, ſous le nom de Majors Généraux, & qui contraignit enſuite le Peuple à ſoufrir le retour de *Charles II.* Enfin, l'ingratitude de ce Prince à l'égard des Presbyteriens, qui lui avoient tout ſacrifié, peut ſervir de leçon à tous les Sectaires, de quelque Parti qu'ils ſoient, qu'on ne doit pas trop compter ſur la parole de ceux qui ont des Principes oppoſez aux nôtres; & que c'eſt une foible ſatisfaction de ſe vanger, au riſque de ſa propre ruine, de ceux qui ne veulent pas permettre que nous poſſedions tout. Mais il faut s'arrêter ici, puis qu'il eſt plus facile aux perſonnes judicieuſes de tirer de pareils uſages, qu'à d'autres de les ſuggerer.

à Berne le 26. Mars 1699.

NOUVEAUX MEMOIRES D'EDMOND LUDLOW, ECUYER.

APRES QUE les Membres de l'Aſſemblée de *Weſtmunſter* eurent cru, qu'ils avoient aſſez d'autorité pour changer le même Gouvernement, qui les avoit convoquez, & qu'ils eurent récompenſé le Chevalier *Jean Greenvil* pour le Meſſage qu'il leur avoit porté, la Proclamation qui rétabliſſoit la Monarchie en la Perſonne de *Charles Stuart*, fut publiée le 8. du Mois de *Mai* en préſence du Général *George*

Monk. On fit en même tems des Feux de joie, les Cloches retentirent de toutes parts, & l'on ſe flata que ce changement ſeroit la ſource d'un grand Bonheur. Les Officiers de l'Armée ſignerent un Ecrit, qu'ils mirent entre les mains de *Monk*, afin qu'il l'envoiât au Roi, & ou ils témoignoient qu'ils étoient reſolus de lui être bons & fidelles Sujets, & d'accepter le Pardon de Sa Majeſté, ſuivant la teneur de ſa derniere Déclaration donnée à *Bréda*. Pendant que tout ceci ſe paſſoit, je me tins caché dans la Maiſon d'un de mes bons Amis, juſqu'à ce que je puſſe mieux découvrir quelle pourroit être l'iſſue de tout ce manége; car le même jour que j'arrivai à *Londres*, le Conſeil d'Etat avoit envoié des Ordres dans l'Oueſt *d'Angleterre*, afin qu'on ſe ſaisît de ma Perſonne, & l'on n'auroit pas manqué, ſelon toutes les apparences, de les éxecuter ſur moi-même, ſi j'étois revenu par le grand chemin. On reſolut enſuite d'envoier quinze Commiſſaires à *Bréda*, c'eſt-à-dire cinq de la part des Seigneurs & dix de la part de Communes, pour complimenter le nouveau Roi & l'accompagner dans ſon Paſſage en *Angleterre*. Mais chacun eſperant d'obtenir quelque Faveur en cette occaſion, les Membres ſe diviſérent entr'eux & il y eut de grandes brigues, pour ſe faire nommer à cette eſpece d'Ambaſſade. Quantité d'autres Gentilshommes, ſur tout du nombre des plus débauchez, ſe joignirent à ceux là, & il y en eut même quelques

ques uns, qui pour marquer leur ſoumiſſion des premiers & s'attirer par ce moien des Charges & des Honeurs, ſe rendirent anprés de leur Roi, avant les Commiſſaires; un jour qu'ils étoient dans ſon Apartement, ils ſe vantérent beaucoup de leur Fidelité & des Services qu'ils lui avoient rendu: Là-deſſus *Charles Stuart* fit aporter du vin, & s'adreſſant au Duc d'*York*, bût à la Santé de ces Meſſieurs avec cette Reflexion, „Qu'à-préſent ils étoient quite à „quite, puis qu'il croioit d'avoir autant fait „pour ceux qu'ils avoient fait pour lui.

Après que les Commiſſaires des Priviléges & des Elections eurent declaré, que j'avois été duëment élu pour ſervir en qualité de Deputé de *Hinden* dans la Province de *Wilts*, & fait leur Raport, auquel la Chambre conſentit, je reçus un Ordre pour y être admis en qualité de Membre; Mais cet Ordre étoit accompagné d'une Clauſe toute nouvelle, ſavoir, *Que j'euſſe à me trouver dans la Chambre, & y prendre ma Place un tel jour*; ce qui devoit être dix jours après la Date de cet Ordre. Je ſoupçonnai d'abord que cette Clauſe avoit été inſerée, parce que le Conſeil d'Etat les avoit ſans doute avertis que je m'étois évadé: Ainſi je crus qu'il faloit m'adreſſer à Mr. *Arthur Anneſly*, que je ſavois être un de leurs Chefs, tant pour le ſatisfaire au ſujet de mon abſence, que pour apprendre de lui quelle pouvoit être la cauſe de cette addition. Et quoi-que je ſuſſe bien,

qu'après avoir été déclaré Membre de cette Assemblée, qui se nommoit la Chambre des Communes, il n'y avoit aucun autre Pouvoir qui pût m'arrêter; sans violer ses Privileges; cependant comme le même Conseil d'Etat, qui avoit obtenu des Membres exclus le Pouvoir d'arrêter tout Membre qui n'auroit point séance en Parlement, étoit toûjours assemblé, & que d'ailleurs les Affaires se conduisoient alors avec la derniere Perfidie; j'envoiai un Valet chez Mr. *Annesly*, pour l'avertir que je l'irois voir cette Nuit-là même. Il me reçut avec beaucoup de civilité, & après m'avoir fait entrer dans sa Chambre, je lui dis que le but de ma Visite à cette heure là, étoit de l'assurer que mon Absence ne procedoit pas d'aucun dessein que j'eusse en tête contre le Gouvernement présent; mais que la Roüe tournoit avec tant de viteſſe, qu'il étoit difficile de conjecturer où elle s'arrêteroit, & que j'avois cru qu'un Homme, qui avoit été engagé des premiers contre le Roi, & qui avoit toûjours eu beaucoup de zêle pour un Gouvernement Républicain, pouvoit bien être excusé, s'il n'avoit pas grand' envie de se trouver en prison au retour du Roi; sur tout puis qu'on n'ignoroit pas qu'il y avoit une Prise de corps contre moi: Et qu'ainsi je le priois de vouloir bien informer ceux qui avoient alors le pouvoir en main des veritables raisons qui m'avoient obligé à la retraite. Il me répondit, que malgré le zêle, que j'avois témoigné pour le

le Parti, que je venois de nommer, lui & pluſieurs autres étoient fort perſuadez, que mes intentions ne tendoient qu'au bien public; & que bien qu'il ne pût pas me blâmer de prendre des meſures pour éviter un empriſonnement; avec tout cela il m'affligeroit, qu'il ne me ſeroit pas fait plus de mal qu'à lui-même. Il m'entretint enſuite de ce qui s'étoit paſſé dans la Chambre à l'occaſion du Raport que les Commiſſaires avoient fait ſur mon Election, & il m'apprit, que bien qu'on n'y opposât pas la moindre choſe, cependant, parce que c'étoit de moi dont il s'agiſſoit, qui à leur dire, les avois toûjours contrequarrez, & qui avois renoncé à leur Protection, il y avoit grand' apparence que la Chambre auroit voté qu'elle n'étoit pas de l'avis des Commiſſaires, s'il ne s'étoit levé lui-même & n'avoit prié les Membres de cette Aſſemblée, „ De ne vou-„loir pas, par un chagrin Perſonnel, faire „une Action, de laquelle ils auroient honte „lors qu'ils l'examineroient de plus près: „Qu'on devoit rendre juſtice à tout le mon-„de ſans aucune prévention, & que puis „qu'on n'avoit rien allegué contre le Ra-„port des Commiſſaires, il faloit le rece-„voir pour bon & valable: Que ſi la Per-„ſonne intereſſée avoit commis quelque fau-„te, elle en devoit répondre à la Place en „qualité d'un des Membres de leur Corps. Cette Propoſition ſecondée par Mr. *Matthieu Hale*, fit que la Chambre admit le Raport avec la clauſe marquée cy-deſſus. D'ailleurs,

leurs, Mr. *Annesly* prit cette occasion pour me dire, que dans la Chambre il y avoit un Parti de jeunes Têtes folles & opiniâtres, qui dans tous les Débats étoient toûjours pour les voïes les plus violentes, & qu'il seroit bien difficile de les gouverner; cependant il me conseilla de prendre ma Place dans la Chambre aussi-tôt que je le pourois. Je me crus obligé de suivre son avis, non seulement pour désabuser ceux qui croïoient que je continuerois dans ma Retraite, mais aussi pour rompre, par ma présence inopinée au milieu d'eux, les mesures de ceux qui s'attendoient à ma Ruine. J'allai donc le matin de bonne heure à la Chambre, & je montai d'abord à celle de l'Orateur, où je ne fus pas plutôt assis, que le Major *Robert Harley* vint à moi & me pria, que si quelque Membre de l'Assemblée faisoit quelque objection contre moi, ce qui ne manqueroit pas d'arriver, à ce qu'il croïoit, & que la Chambre me sommât d'y répondre, je m'abstinsse absolument de dire la moindre chose pour justifier les Procedures de la Haute Cour de Justice contre le Roi défunt, parce qu'on ne le souffriroit pas. Je lui dis, que je ne voïois point qu'il y eut aucun sujet de parler de cette Affaire, à moins qu'on ne m'y contraignit; mais qu'en ce cas-là, m'en dût-il coûter la vie, il m'étoit impossible de biaiser.

Quelques uns des Membres, qui durant la prosperité du Parlement avoient paru aussi zélez pour son service qu'aucune autre Personne,

Perſonne, me firent alors des reproches ſur l'état préſent des Affaires ; comme ſi j'en étois la cauſe. Je me contentai de leur répliquer en général, que s'ils ne l'approuvoient pas, ils n'avoient qu'à s'en prendre à eux-mêmes ; & qu'en mon particulier, ma conſcience ne m'accuſoit point d'avoir contribué au changement ; ou d'avoir emploié mes efforts pour le prévenir. D'autres diſoient, qu'ils nous avoient ſouvent avertis que les Affaires auroient à la fin cette iſſue, parce que nous avions rendu les bornes, qui renfermoient nôtre Parti, trop étroites. Mais je répondis à ceux-ci, qu'ils ſavoient bien que mes Principes & ma conduite à cet égard avoient toûjours été d'une telle nature, que je m'étois attiré par là les reproches de quantité de Perſonnes, ſous prétexte que mes Maximes alloient à recevoir tout le monde. Pluſieurs de ceux qui dans l'Aſſemblée de *Richard* s'étoient joints au Parti Républicain, ſembloient à préſent avoir tout-à-fait changé, pendant que d'autres qui s'étoient alors oppoſez à eux, ſoupiroient après le Chevalier *Henri Vane*, & quelques autres de la même trempe, pour balancer le Parti Roialiſte. Mais ceux qui avoient continué à être fidelles au Bien du Public, quoi-qu'ils n'oſaſſent pas s'ouvrir là deſſus, à cauſe du Torrent qui couroit alors, ils ſecouoient pourtant la tête, pour donner à entendre qu'ils deſaprouvoient la ſituation préſente des Affaires.

Ce jour-là même que je pris ſéance dans

la Chambre, on devoit nommer les Commissaires qu'on avoit resolu d'envoier à *Breda*; & plusieurs des Membres me sollicitérent à marquer leurs Noms sur mon Papier. Mais quoique j'eus le bonheur d'être un des Membres de cette Assemblée, pour n'abandonner pas tout-à-fait le soin de ma propre conservation; cependant, resolu de ne point trahir la République, ni d'aider à rétablir le Gouvernement, contre lequel je m'étois engagé, ni enfin d'attirer sur moi la vengeance du Sang qui avoit été repandu dans les dernieres Guerres, je me déterminai à ne donner point de Liste. Pour cet effet, je sortis de la Chambre, mais le Sergent d'Armes, qui eut ordre de l'Orateur de faire entrer tous les Membres afin qu'on les comptât, me vit & me sollicita beaucoup à y retourner: Je lui répondis que mon dessein n'étoit pas de nommer aucun Commissaire, & qu'ainsi il étoit inutile qu'on m'appellât, lors qu'on liroit la Liste des Membres. Cependant le Sergent reçut de nouveaux ordres de les sommer tous de rentrer, & après m'avoir repeté ses instances, il me dit tout-net, que si je ne voulois pas revenir dans la Chambre, il avertiroit l'Orateur de mon refus; & s'il l'eut fait, il y a grand' apparence qu'on m'auroit envoié à la *Tour*. Mais je le priai de s'informer de quelque ancien Membre, s'il étoit necessaire qu'un des Membres de cette Assemblée qui ne vouloit point donner de Liste, fut compté avec les autres. Il alla faire cette Question à Mr. *Pierpoint*,

point, & au Juriſconſulte *Glynn*, qui lui répondirent, à ce que je m'imagine, qu'il n'y avoit aucune neceſſité: & je fonde ma conjecture, ſur ce que regardant de la Galerie embas, je m'aperçus qu'ils ſourioient l'un & l'autre pendant qu'il étoit avec eux; & ſur tout, parce que je n'en ouis plus parler dans la ſuite.

Cette affaire ne fut pas plûtôt terminée, que la Chambre s'engagea dans un Débat ſur les Perſonnes à qui l'on devoit confier le grand Seau. Tous s'accordoient à choiſir Mr. *Tyrrel*; mais on objectoit contre le Juriſconſulte *Fountain*; que bien qu'il eût paru autrefois pour le Roi, cependant il avoit travaillé depuis peu avec ardeur à procurer la Reforme des Loix. Pluſieurs inſiſtoient à vouloir qu'on nommât le Comte de *Manchester*, pour un des Commiſſaires de la Chancelerie; mais d'autres qui connoiſſoient mieux l'état des choſes, ſoutenoient, que ce ſeroit un deshoneur pour le Comte d'être mis dans une Place, qui, à ce qu'ils aſſurérent la Chambre, étoit déja donnée à un autre; de ſorte qu'on ne parla plus de lui. L'aprés-midi de ce même jour, j'allai de nouveau à la Chambre, où les Commiſſaires des Elections étoient aſſemblez: un autre jour je me trouvai avec les Membres dans l'Egliſe de *Weſtminſter* pour y entendre un Sermon, & je n'oubliois rien pour me conduire en tout d'une telle maniere, qu'on ne pût jamais ſoupçonner que j'apprehendois la moindre choſe. J'eſperois

d'intimider par là mes Ennemis, & de les empêcher de rien propoſer contre moi dans la Chambre; bien aſſuré d'ailleurs, que les Principes des Roialiſtes les portoient à ma ruïne, & que pluſieurs de ceux-là mêmes qui avoient ſervi le Parlement, entraînez par un motif de Prudence humaine & de leur propre conſervation, ne manqueroient pas de ſe joindre à eux, & de faire leur Paix, ou même leur Fortune aux dépens de ceux qui avoient été les plus fidelles au Public.

Cependant j'avois ordonné à mon Homme d'affaires en *Irlande*, de vendre mon Fonds, qui tant en gros qu'en menu Bêtail, Chevaux & Grains, pouvoit monter à la Somme d'environ 1500. Livres Sterlin, & de recevoir les Rentes que mes Fermiers me devoient. Mais ſa négligence à éxecuter ces ordres, me contraignit à transferer ce Fonds ſur le Colonel *Kempſon*, mon Beau-Frére, pour le paiement de la Dot de ma Soeur, & je le preſſai d'envoier inceſſamment quelcun pour en prendre poſſeſſion. Il ne le fit pas avec toute la diligence que la conjoncture le requeroit, de ſorte que le Chevalier *Charles Coote*, ſans ordre ni autorité du Parlement, ſe ſaiſit de tout mon Bien, obligea mes Fermiers à lui paier mes Rentes, & défendit à mon Receveur de diſpoſer d'aucune partie de mon Fonds ſans ſes ordres. Il n'y eut que quatre Chevaux Hongres, que j'avois élevé moi-même, & qui étoient alors dans mon Ecurie, qui lui échapérent, le Colonel

Colonel *Theophile Jones* l'avoit prévenu: Ainſi ces Hommes qui s'étoient d'abord engagez dans la même cauſe que nous, ſurpaſſoient nos Ennemis en rage & en cruauté à nôtre égard.

Cet eſprit de fureur éclatoit dans les deux Chambres juſques à l'excès; on n'oſoit point y paroître moderé, de peur qu'on ne paſsât pour mal-intentionné envers le Roi; mais il y eut pourtant pluſieurs Membres de l'une & de l'autre Chambre qui furent d'avis, qu'on accordât un Pardon général pour tout le paſſé, ſans aucune exception. On ouït même dire au Comte de *Northumberland*, qu'il n'approuvoit point qu'on recherchât ceux qui avoient eu quelque part à la Mort du Roi, quoi-qu'il n'y en eut point lui-même; que cet Exemple pourroit être utile à la Poſterité & ſervir dans la ſuite à décourager les Rois de faire de pareilles entrepriſes ſur les Droits de leurs Peuples. Le Lord *Fairfax* dit auſſi ouvertement à cette occaſion, qu'il ne connoiſſoit perſonne qui méritât d'être excepté de l'Amniſtie plus que lui-même, puis qu'il étoit Général de l'Armée en ce tems-là, & qu'ayant aſſez de pouvoir en main pour prévenir les Procedures contre le Roi, il n'avoit pas jugé à-propos de l'emploïer à cet uſage. D'ailleurs, il y eut quantité de Membres des Communes qui propoſérent de coucher par écrit les Reſtrictions & Conditions, ſous leſquelles ils s'engageroient à recevoir leur Roi; juſqu'à ce qu'enfin, aver-

tis que *Monk*, qui avoit le pouvoir en main, informoit éxactement le Roi de tout ce que chacun disoit, sans oublier leurs Noms, il ne se trouva plus personne qui osât insister sur ces Points-là. D'un autre côté, quand le Lord *Say* dit à *Monk*, que pour calmer les Esprits, il faudroit passer un Acte d'Amnistie, où l'on excepteroit quelques-uns de ceux qui avoient le plus contribué à la Mort du Roi ; ce Général, pour comble de sa Trahison, lui répondit tout en fureur, *Pas un seul, car si je souffrois une pareille chose, je serois le plus franc Scelerat qui ait jamais été.* Malgré tout ceci, sous prétexte que les Membres des Communes tireroient meilleur parti de leur Roi, si au lieu de capituler avec lui, sur tout de loin, ils se reposoient sur sa Générosité, il eut l'audace de leur proposer, que leurs Commissaires ne fussent munis que du simple pouvoir d'inviter le Roi à passer en *Angleterre*. Cette Proposition, qui se trouva conforme à l'humeur des Roialistes imprudens, qu'il y avoit parmi eux, & qui n'étoit desaprouvée que de ceux qui n'avoient pas le courage de le dire tout-haut, crainte de s'exposer à quelque Ressentiment, fut reçue comme l'opinion de toute la Chambre, & passa de cette maniere.

Après que le Chevalier *Charles Coote* eut ouverr la sanglante Scene en *Irlande*, & fait arrêter le Chef de Justice *Coke*, un Parti de la Milice de *Staffordshire*, commandé par le Colonel *Bowyer* se crut assez autorisé

torisé pour en agir de même. Ces Gens ſe ſaiſirent donc du Major Général *Harriſon*, de ſes Chevaux & de ſes Armes. On l'avoit averti de leur deſſein, mais il n'avoit pas voulu quitter ſa Maiſon, dans la croiance que ce ſeroit abandonner la Cauſe qu'il avoit défendue ; quoi que l'on puiſſe produire quantité d'Exemples & de Préceptes tirez de la S. Ecriture, pour juſtifier ceux qui tâchent d'éviter la cruauté de leurs Ennemis & de leurs Perſecuteurs, & qui ſe retirent en des Lieux, où on les protége. Car on ne peut appeller proprement deſertion de la Cauſe, dont il s'agit, que le déſaveu que l'on en fait pour ſauver ſa vie, & non pas quand on cherche, par des moiens honêtes & légitimes, à ſe mettre en lieu de ſureté, pour travailler enſuite à l'avancement de cette même Cauſe. Mais je n'entreprendrai pas de blâmer ici la conduite du Major Général, incertain ſi ſa vertu, ſa Pieté & ſon Courage ne lui auroient pas inſpiré quelque Sentiment extraordinaire, qui fut la ſource de ſon malheur. Quoi qu'il en ſoit, il ſoûtint avec tant de conſtance & de fermeté toutes les épreuves par où il paſſa, que ſes Ennemis même en furent couverts de honte & frapez d'admiration.

Le Parti du Roi dans la Chambre des Communes n'eut pas plûtôt pris cet aſcendant, qu'il n'étoit plus ſur de s'y oppoſer. Alors il devint furieux, & fit reſoudre à la Chambre, qu'on ſe ſaiſiroit de toutes les Perſonnes, qui avoient ſigné l'Ordre pour

l'execution du Roi défunt. Mais quoi que ces Meſſieurs les Roialiſtes euſſent conduit cette Affaire avec tout le ſecret poſſible; je ne manquois pas de bons Amis dans leur Corps, qui m'en avertirent à-tems. Sur cette Nouvelle, je ne doutai point qu'on ne viſitât au-plûtôt la Maiſon où je demeurois; ce qui m'obligea de me retirer dans une autre, ſituée dans l'endroit qu'on nomme les Bâtimens de *Southampton*, qui étoit à un de mes Parens, & où j'avois donné Rendezvous pour le ſoir à quelques uns demes Amis, qui devoient me rendre compte de ce qui s'étoit paſſé à *Weſtminſter*. Lors que j'arrivai à cette Maiſon-là, je trouvai que mes Amis étoient fort en peine de moi; il y avoit prés de deux heures que le tems marqué pour le Rendezvous s'étoit écoulé, ſans que je m'en fuſſe aperçu, ce qui venoit du défaut de ma Montre. Après avoir entendu leur raport ſur l'état de nos Affaires, nous entrâmes en deliberation, pour ſavoir quel parti je prendrois afin de me garantir du danger qui me menaçoit; & la Compagnie fût d'avis que j'abandonnaſſe au plus vîte la Maiſon où j'étois, parce qu'elle étoit expoſée à la vuë d'une Place ſi publique, qu'on pouvoit m'obſerver facilement lors que j'y entrois. Cette raiſon me fit conſentir à me retirer ſur le champ dans la Maiſon d'un autre Ami, qui n'étoit pas fort éloignée de là, & où il y avoit une Porte de derriere, qui conduiſoit à pluſieurs autres Maiſons: mon deſſein étoit d'y reſter ſeulement juſques à la Nuit

Nuit, pour me rendre enſuite dans un lieu plus à-l'écart, qu'on m'avoit preparé depuis quelques jours dans la Ville. Lors que la Nuit fut venue & que j'étois ſur le point de partir, mon Ami, quoi qu'il n'ignorât pas le danger où il s'expoſoit en me donnant retraite, ne voulut point abſolument me laiſſer aller, ſous prétexte que la Chambre venant de paſſer une Reſolution de ſi grande importance, la Garde de la Ville ne manqueroit point de redoubler ſon exactitude ordinaire cette Nuit-là. Cet avis fut appuié par quelques uns de mes plus proches Parens, qui me conſeillérent de reſter; je me ſoumis à ce qu'ils vouloient, & le Lendemain matinnous apprimes que la Garde avoit à-peine ſoufert qu'aucun Caroſſeentrât dans la Ville, ſans être examiné en quelque maniere.

L'ordre que les Membres de la Chambre baſſe avoient donné pour ſaiſir les Juges du Roi défunt, neut pas un ſi prompt effet, qu'ils s'y attendoient: ce qui les irrita juſques à ce point, qu'ils commandérent que tous les Biens en général des Prévenus fuſſent d'abord ſaiſis par une voie extraordinaire, & oppoſée, ſi je ne me trompe, aux Loix connuës de l'Etat, qui ordonnent qu'aucune Confiſcation ne ſera faite qu'après avoir duëment convaincu l'accuſé. Mais on ne doit pas trouver étrange, que des perſonnes qui avoient l'imprudence de rappeller, après 12 Années de Banniſſement, le Fils d'un Pere qui avoit eu la Tête tranchée en public, & de lui confier le Gouver-

Gouvernement d'une Nation, ou cette Catastrophe s'étoit passée, n'eussent pas plus de soin de maintenir les Privileges de leurs Compatriotes.

D'un autre côté, ils ne sçurent pas plûtôt que le Major Général *Harrison* avoit été amené Prisonnier à *Londres*, qu'ils l'envoierent à la *Tour*, & qu'ils ordonnerent de plus, que tous ses Chevaux fussent conduits dans les Ecuries de la *Mewse*, pour le service de leur Roi. Le Chef de Justice *Coke*, que le Chevalier *Charles Coote* avoit aussi envoié à *Londres*, eut le même sort & fut confiné à la *Tour*.

Cependant les Commissaires députez d'*Angleterre* pour aller rendre hommage au nouveau Roi, arrivérent à *Breda*. Mr. *Denzil Hollis*, qui devoit porter la parole, suivant les Instructions qu'il en avoit reçues à *Westmunster*, n'eut pas plûtôt ouvert la bouche, que Mr, *Henri Howard*, Frere du Comte d'*Arundel*, l'interrompit d'un air brusque, & lui dit, que c'étoit une insolence à lui de prétendre à cet Honeur, qui apartenoit à un autre des Commissaires & nomma là-dessus un de ses Parens. Mr. *Hollis* soûtint, que c'étoit à lui que la Chambre avoit ordonné de présenter ses respects & ses obeïssances à Sa Majesté : de sorte que le Roi crut qu'il devoit accomoder ce differend & permettre à Mr. *Hollis* de s'aquiter de sa Commission. Ces Députez portérent cinquante Mille Pieces avec eux pour paier les Dettes du Roi & l'équiper pour son Voiage

ge d'*Angleterre*, outre des Sommes conſiderables pour les Ducs *d'York* & de *Gloceſter*. Il y eut auſſi quantité de Particuliers qui eurent le ſoin d'envoier leurs Préſens. Entr'autres, Mr. *Guillaume Lenthal*, qui avoit été Orateur du Parlement, chargea un de ſes Amis de donner trois Mille Pieces au Roi de ſa part, & de le prier en même tems, qu'il le voulut bien continuer Maitre des Rolles; mais la Perſonne qu'il avoit emploiée à faire ce Meſſage eut pour réponſe, que la Place étoit déja promiſe à un autre.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit en *Hollande*, la Chambre des Communes travailloit au Bill de l'Amniſtie avec toute la diligence poſſible, afin qu'il fut prêt à paſſer en Acte à l'arrivée du Roi. Tous les Membres tomboient d'accord, qu'il en faloit excepter quelques uns des Juges du dernier Roi & pour la Vie & pour les Biens, & la Diſpute ne rouloit que ſur le nombre. Quelques uns propoſérent que tous fuſſent exceptez, d'autres ſe contentoient de Vingt & pluſieurs de Treize: Mais ſur ce que *Monk*, qui les avoit tous trahis, témoigna qu'il étoit pour la Moderation, on les reduiſit à Neuf, que *Pryn* ce Boutefeû ſe hazarda de nommer, quoi que ce fut un paſſedroit & contre les ordres de la Chambre. Malgré tout cela je lui fus obligé de ce que mon Nom ne parut pas ſur ſa Liſte. Enfin *Monk* obtint de la Chambre, que leur nombre ſeroit reduit à Sept.

Un

Un ſoir que le Colonel *Jean Jones*, qui avoit été un des Membres de la haute Cour de Juſtice, ſe promenoit à quelque diſtance de ſon Logis pour prendre le frais, il fut ſaiſi & envoié Priſonniet à la *Tour* par ordre des Communes. Mr. *Gregoire Clement* un autre de ſes Juges, qui s'étoit retiré dans une petite Maiſon près du College en Droit, qu'on appelle *Grays Inn*, eut le même ſort. Voici de quelle maniere il y fut déconvert; quelques perſonnes aiant remarqué qu'on portoit à cet endroit-là de meilleures Proviſions qne de coûtnme, elles ſe doutérent qu'il y avoit quelqne nouvel Hôte de conſéqnence, & ſur ce qu'il ne paroiſſoit point, on eut un Officier pour viſiter la Maiſon: On y trouva Mr. *Clement*, & ſur le ſonpçon qu'il étoit un des Juges du Roi défunt, quoi-qu'on ne le connut pas perſonnellement, on l'ammena devant les Commiſſaires de la Milice de ce quartier-là: Un de ces Commiſſaires à qui il n'étoit pas inconnu, après lui avoir fait ſubir un leger Examen, obtint des autres qu'on le renvoiât; mais dans le tems qu'il ſe retiroit, il arriva qu'un Aveugle, qui s'étoit gliſſé dans la Chambre avec la foule & qui connoiſſoit la voix de Mr. *Clement*, qui étoit fort remarquable, ſouhaita qu'on le rappellât, & qu'on lui démandât, s'il n'étoit pas Mr. *Gregoire Clement*. Les Commiſſaires ne pûrent le refuſer. on lui fit la queſtion, & ſur ce qu'il avoua être lui-même la Perſonne qu'on cherchoit, il fut ſaiſi & envoié à la *Tour*.

Plu-

Pluſieurs de ces Juges paſſérent en *Hollande* & en d'autres Païs Etrangers, mais non pas ſans grand' riſque d'être arrêtez pour la plûpart. Il ne s'en falut guére que Mr. *Corneille Holland*, qui étoit du nombre, n'eut ce malheur : du moins pendant qu'il étoit à *Colchester*, pour s'y embarquer à la premiére occaſion qui ſe trouveroit, le Maire de la Ville fut averti qu'il y avoit une Perſonne ſuſpecte logée dans une certaine Hotellerie, & qu'on croioit que c'étoit le Major Général *Lambert*. Sur cette information, l'Hotellerie fut viſitée à quatre heures du matin, & on lui ſaiſit ſon Cheval avec quelques Hardes : Mais il étoit déja ſorti pour recevoir une Somme d'un Marchand du Lieu, qui devoit partir ce jour-là de grand matin pour aller à *Londres*; de ſorte que Mr. *Holland* averti de ce qui ſe paſſoit à l'Auberge, fut conduit hors de la Ville par le moien d'un de ſes Amis & s'échapa de cette maniere.

Dans l'attente où l'on étoit de l'arrivée du nouveau Roi, il y eut grand nombre de ceux qui avoient été Officiers dans l'Armée des Roialiſtes, ou qui d'ailleurs étoient zélez pour ſon ſervice, qui s'intriguérent pour avoir des Chevaux & des Habits, qu'ils prirent la plûpart à crédit, & formérent des Compagnies de Cavalerie ſous les ordres du Lord *Litchfield*, du Lord *Cleveland*, & de ce perfide *Brown* le veudeur de Bois, pour être de ſon Cortége à ſa Reception. D'abord que la Nouvelle vint qu'il s'étoit mis

en

en Mer, *Monk*, accompagné de Gardes à Cheval, partit pour *Douvres*, & le reçut à ſon arrivée: le Roi l'embraſſa, le baiſa & l'appella ſon Pere; & à la verité on pourroit bien dire, qu'ils étoient fort proches Parens a quelques égards. Lors qu'ils furent à *Canterbury*, le Roi l'honora de l'Ordre de la Jarretiere; le Duc d'*York* lui mit le George, & le Duc de *Gloceſter* la Jarretiere. Mais parce qu'on ſonpçonna que l'Armée qui avoit combatu contre lui, pourroit encore avoir quelques reſtes de ſes premieres inclinations: il fut reſolu, que le Roi logeroit à *Rocheſter* avec ſes Freres dans la Maiſon du Colonel *Gibbons*, qui étoit un de leurs Officiers. Il y eut bon nombre de Chevaliers créez dans ce Voiage, & les Feux de joie paroiſſoient de toutes parts ſur le grand chemin; la Multitude inconſtante bruloit même en quelques endroits les Marques de ſa Liberté, je veux dire les Armes de la République. L'Armée de *Monk* étoit auſſi rangée en bataille dans la Plaine de *Blackheath*, & les Hommes, dont elle étoit compoſée, méritoient plûtôt au jugement des plus experts, d'être vétus de l'Habit ridicule des joueurs de farce, que de porter la Caſaque de Soldat.

Le Lord Maire, les *Sheriffs* & les *Aldermen* de *Londres* donnérent une Collation à leur Roi ſous une Tente, qui étoit dreſſée dans la Place de S. *George*, & cinq ou ſix cens Citoiens revétus de Caſaques de Velours noir, & (ce qui ne leur convenoit

venoit pas mal) avec des chaines autour du coû, eurent ordre du Conſeil de la Ville d'aſſiſter au Triomphe de ce jour, dont on releva l'éclat par cent autres niaiſeries d'un Faſte ridicule, que j'omets à-deſſein. Mais je ne dois pas oublier que ces Gens, qui avoient été ſi ſouvent défaits en Campagne & qui avoient ſi peu contribué, ſoit par leur Bravoure ou leur Politique, à cette derniere Revolution, eurent l'inſolence de faire paſſer la Cavalerie à travers la Ville juſques à *Whitehall*, l'Epée à la main, avec le Duc d'*York* & *Monk* à la Tête. Peut-être vouloient-ils inſinuer par là qu'ils avoient reſolu de maintenir par la Force ce qu'ils avoient obtenu par la Fraude.

Après cette ennuieuſe Cavalcade, les Seigneurs & les Membres de la Chambre baſſe reçurent le Roi à *Whitehall*, où les Orateurs des uns & des autres l'accablérent de Complimens, & firent tout ce qu'ils purent pour lui perſuader qu'il étoit le meilleur, le plus grand & le plus courageux Prince de tout l'Univers. Sa Réponſe fut courte, parce qu'à ſon dire, les grandes Acclamations qu'il avoit reçuës dans ſon Paſſage l'avoient un peu fatigué, quoi-qu'il ajoûtât qu'il les trouvoit fort agréables, en ce qu'elles marquoient l'Affection de ſon Peuple envers lui.

La plûpart de ceux qui avoient ſervi à la Pompe de cette Entrée, retournerent dans la Ville par le chemin de *Holbourn*, à cauſe que les Ruës par où ils avoient paſſé étoient

étoient toutes remplies de Monde, qui en fermoit le paſſage. Ainſi j'eus la commodité de les voir de la Maiſon où j'étois alors, & j'avoue, que ce fut un étrange ſpectacle pour moi, de voir que les Cavaliers de nôtre Armée, étoient emploiez à une Fonction ſi differente de celle qu'ils avoient d'abord embraſſé, ſur tout quand je conſiderois que la plûpart d'entr'eux n'avoient pas été levez de la lie du Peuple, ni ſans aucune diſtinction, comme ceux qui compoſent les autres Armées; mais qu'ils s'étoient engagez d'eux-mêmes par un eſprit de Liberté, pour la défenſe de leurs Droits & de leur Religion. Ceci paroitroit plus ſurprenant, ſi l'on ne ſavoit qu'après qu'ils ſe furent corrompus ſous la Tyrannie de *Cromwell*, & qu'on les ent regardez comme des Troupes en pié ſoudoiées pour tenir le Peuple en bride, & le fouler même dans l'occaſion, ils oubliérent leur premier Engagement, & devinrent auſſi Mercenaires que les autres Soldats ont accoutumé de l'être.

La Diſſolution & l'ivrognerie furent ſi grandes & ſi ſcandaleuſes cette Nuit-là, dans une Nation qui n'avoit pas connu ces deſordres depuis pluſieurs Années, que le Roi, pour ſatisfaire le parti Presbyterien, dont il ne pouvoit pas encore ſe paſſer, quoi-que ce Parti lui eut lâchement ſacrifié tout, fit publier une Proclamation pour défendre de boire à l'avenir des Santez. Mais pour lui-même, reſolu de ne ſe gêner par aucune Régle, il viola publiquement ſes Ordres

peu

peu de jours après, dans une débauche qui ſe fit au *Jardin des Meuriers*, & enſuite plus en ſecret dans une autre Partie qu'il y eut en Ville, où il but des Santez à toute outrance juſques à deux heures du matin.

Le Bill de l'Amniſtie n'étoit pas encore prêt; de ſorte que les Membres des Communes reſolus, par un ſoin tout particulier de leurs Perſonnes & de leurs Biens, de l'expedier au-plus vîte, procedérent à la Nomination des ſept Juges qu'on en devoit excepter, pour avoir condamné à mort le Roi défunt; & ils convinrent que le Major Général *Harriſon*, *Jean Liſle*, & *Guillaume Say*, Ecuyers, ſeroient trois de ce nombre. Pendant qu'ils étoient occupez à chercher les autres, je ne ſai qui s'aviſa d'envoier une Lettre à *Monk*, (quoi qu'il y ait quelque apparence qu'il étoit lui-même l'Auteur de ce Complot, afin qu'on m'inſerât dans la Liſte) où on l'informoit, que j'étois ſous les armes à la tête de pluſieurs Centaines d'Hommes, dans une des Iſles, nommée *Holmes*, & que je m'étois declaré contre l'Aſſemblée des deux Chambres. Cette Lettre fut communiquée aux Membres des Communes, qui étoient diſpoſez à donner créance à tous les raports de cette nature, & elle n'auroit pas manqué de produire l'effet que les Auteurs de l'intrigue en attendoient, ſi un accident imprévu, & que j'ignore, ne les eut obligez de s'ajourner tout-d'un-coup. Sur cette allarme, un des Membres de mes Amis, qui

qui avoit ſervi autrefois dans l'Armée du Roi, & à qui je n'avois pas été inutile lors qu'il vint à compoſition, ſe rendit chez une de ſes Belle-Sœurs, qui étoit auſſi de mes Parentes, & lui raporta le bruit qui couroit à mon égard: Il lui dit de plus, qu'il avoit engagé pluſieurs des Membres, du Parti même du Roi, à me défendre en cette occaſion; mais que ſi la choſe, dont on m'accuſoit, étoit vraie, il leur ſeroit impoſſible aux uns & aux autres de me rendre aucun ſervice; & que par conſequent il la prioit de me donner avis en toute diligence de ce qui s'étoit paſſé, afin que je priſſe quelques meſures pour me juſtifier auprès du Parlement Elle lui promit qu'elle tâcheroit de m'en faire avertir & l'aſſura en même tems qu'il n'y avoit rien de plus faux que le bruit qui s'étoit répandu contre moi. Il ne manqua point de raporter cette Nouvelle à ceux de ſon Parti, & je panche fort à croire que ce fut la veritable occaſion qui me garantit d'être mis au rang de ceux qu'on vouloit excepter de l'Amniſtie: du moins quand on vint à remplir ce nombre de ſept, & qu'on eut reſolu de joindre le Colonel *Jean Jones*, Mr. *Corneille Holland*, & Mr. *Thomas Scot* aux trois autres marquez ci-deſſus, le Colonel *Skipwith* me propoſa pour faire le ſeptiéme; mais il ne fut pas ſecondé. Ainſi un autre Membre nomma le Colonel *Barkſtead*, & ſur ce qu'on n'oſoit pas ouvrir la bouche, ſoit pour extenuer le prétendu crime, ou dire quelque bien des Perſonnes

ſonnes accuſées, il fut reſolu que celui-ci ſerviroit à rendre le nombre complet. Le Chef de Juſtice *Coke*, qui avoit été Solliciteur de la haute Cour de Juſtice, Mr. *Broughton* qui en avoit été le Secretaire & Mr. *Edouard Dendy* le Sergent d'Armes, furent auſſi exceptez de la même maniere. Et pour ne rien oublier de ce qui pouvoit aſſouvir la Paſſion de nos Ennemis, après avoir déja ordonné que tous les Biens des Juges du dernier Roi ſeroient ſaiſis, ſous prétexte qu'il y en avoit quelques uns qui avoient pris la fuite; les Créatures de la Cour, qui faiſoient la plus grande partie de la Chambre, firent en ſorte qu'on dreſsât un Requête pour être préſentée au Roi, & où on le ſuplioit de donner une Proclamation pour requerir tous les Juges du dernier Roi & autres perſonnes qu'ils nommoient, de ſe rendre Priſonniers dans l'eſpace de quinze jours, ſous peine d'être exclus du bénéfice de l'Amniſtie, ſoit à l'égard de la Vie ou des Biens.

Cette Requête, dont le plan venoit de la Cour, & à cauſe de cela reçuë du Roi avec beaucoup de joie, produiſit bientôt une Proclamation telle qu'on la ſouhaitoit, & lors qu'elle fut publiée, j'entendis fort diſtinctement la voix de l'Officier, qui la lut au Peuple dans le voiſinage de l'endroit où je demeurois. Cependant je ne ſavois quel parti prendre: D'un côté, le Roi avoit déclaré par ſon Manifeſte envoié de *Bréda* qu'il ſeroit ſatisfait, ſi quelques unes des

Perſonnes qui avoient eu le plus de part à la Mort de ſon Pére étoient exceptées de l'Amniſtie; mais de l'autre, il paroiſſoit à tout le monde, que depuis qu'il étoit en poſſeſſion du Trone, il n'oublioit rien pour engager la Chambre des Communes à éxercer de plus grandes ſeveritez qu'il n'avoit d'abord prétendu; & qu'il alloit, ſoit pour profiter du pillage, ou par un eſprit de vangeance, à exclurre de tout benefice de l'Amniſtie, à la vie près, le plus grand nombre de ceux qui s'étoient joints au Parlement, & à faire déclarer tous leurs Biens confiſquez pour ſon uſage. Entre ceux qui parurent les plus lâches à ſoûtenir ces excès de la Cour, Mr. *Guillaume Prynn* ſe fit remarquer ſur tous les autres, par une Clauſe qu'il vouloit inſerer dans l'Acte, pour excepter de l'Amniſtie tous ceux qui avoient prêté ſerment au Conſeil d'Etat, de renoncer à la Famille des *Stuarts*. Le Secretaire même de l'Aſſemblée entreprit de la lire, ſans en avoir reçu aucun ordre de la Chambre; ce qui obligea Mr. *Clergies* Beau-frére de *Monk*, qui s'aperçut que le Vice-Amiral *Lawſon* ſeroit par ce moien exclus du Pardon, & qui ſavoit d'ailleurs que *Monk* avoit promis de le tirer d'affaires, cenſura vivement le Secretaire de ſon humeur officieuſe & avec le ſecours de ſes amis arréta le progrès de cette Clauſe.

Enſuite le Chevalier *Harbottle Grimeſton* Orateur de la Chambre des Communes les avertit, que Mr. *Guillaume Heveningham*,

Mr.

Mr. *Simon Mayne* & quelques autres des Juges du Roi défunt, s'étoient remis entre ſes mains, ſuivant la derniere Proclamation, & l'on ordonna qu'ils fuſſent mis en arrêt chez le Sergent d'Armes de la Chambre. Quelques uns de mes amis & de mes Parens ne ſçurent pas plûtôt cette nouvelle, qu'ils conſultérent entr'eux quel étoit le meilleur expédient pour moi en cette rencontre. Les uns opinoient que je devois me remettre à l'éxemple de ceux qui l'avoient déja fait. Les autres n'oſoient pas me conſeiller dans une affaire où il y alloit de ma vie; mais ils me donnoient à entendre, quoi-qu'obſcurément, que s'ils étoient à ma place ils ne ſe hazarderoient pas entre les mains de leurs ennemis. Enfin il y en eut un, qui n'ignoroit pas l'état des affaires publiques, qui opina, que je ne devois point me rendre à quelque prix que ce fut. Ma Femme me raporta tout-ceci: mais comme je n'étois pas du nombre des Sept, qu'on avoit exceptez de l'Amniſtie, & que mes affaires étoient en grand deſordre à cauſe du changement, ſubit qui étoit ſurvenu, j'étois bien aiſe de me ſervir de l'occaſion pour regler du moins mes affaires domeſtiques le mieux qu'il me ſeroit poſſible, s'il n'y avoit pas du jour à tirer parti de mon Bien fonds. Dans cette vuë, j'étois diſpoſé à me remettre ſuivant les termes de la Proclamation, & je dreſſai une Requête qui contenoit en ſubſtance, „ Qu'attendu que je m'étois en-„gagé avec le Parlement pour la défenſe de

„ la République, & que je m'étois aquitté „ de la Commiſſion qu'on m'avoit donnée „ avec tous les égards pour ceux du Parti „ contraire que ma Fidelité au Parlement le „ pouvoit permettre : Et que d'ailleurs la „ Providence avoit voulu que l'ancien Gou„ vernement fut rétabli dans cette Nation, „ je croiois qu'il étoit de mon dévoir, en qua„ lité de Membre de la Communauté, de „ déclarer que j'étois reſolu à me ſoumet„ tre aux Puiſſances ſuperieures de ce tems, „ afin de pouvoir jouir avec le reſte des bons „ Sujets d'*Angleterre* du benefice de leur „ Protection. Après avoir ſigné ce Papier, je le donnai à ma Femme pour le montrer à Mr. *Annesley*, ſur l'amitié de qui je comptois, & lui démander ſon avis là-deſſus. Mais il venoit d'être élu Membre du Conſeil privé, & avec le changement de ſa condition, il avoit auſſi changé de manieres : de ſorte qu'après avoir parcouru mon Papier, il le rendit à ma Femme & ajoûta, que le Lieutenant Général s'entendoit fort bien à écrire des Lettres de recommandation. Ma Femme lui répondit, que ce qui étoit couché ſur ce Papier étoit tout ce que ma conſcience me pouvoit permettre de dire ; à quoi il repliqua, que je ferois donc mieux de me taire ; & il n'avoit pas tout-a-fait tort ; du moins quelques uns de ceux qui avoient preſenté Requête à la Chambre, & qui ne s'étoient pas reconnus coupables d'aucun crime, furent pour cela même exceptez de l'Amniſtie ; ce qui ne ſeroit point arrivé, à

ce

ce qu'on croioit, s'ils en euſſent agi autrement.

Je me tournai enſuite vers le Comte d'*Ormond*, avec qui j'étois un peu allié, & je dis à ma Femme qu'elle devoit s'adreſſer à lui en cette occaſion. Il la reçut avec beaucoup de civilité, lui fit de belles promeſſes, & la ſollicita fort à lui dire, ſi j'étois en *Angleterre*. Elle le pria de l'excuſer ſur cet article, puis que c'étoit un ſecret qu'on ne devoit reveler à perſonne dans une pareille conjoncture. Cependant l'Ami, dont j'ai parlé ci-deſſus, continuoit à m'avertir que je me gardaſſe bien de me remettre, parce qu'il étoit aſſuré que les Seigneurs ne manqueroient pas de faire quelque nouvelle addition à ceux qui étoient déja exceptez de l'Amniſtie, & qu'il y en avoit même quelques uns qui avoient inſinué que je pourrois bien être du nombre. Cet avis m'étonna beaucoup, & quoi que j'euſſe quelque envie de me rendre Priſonnier pour les raiſons, que j'ai marquées il n'y a qu'un moment; avec tout cela, je ne voulois point expoſer ma vie à l'humeur bizarre & inconſtante de cette ſorte de Gens: Ainſi je conſeillai à ma Femme d'aller voir le Chevalier *Harbottle Grimeſton* & de lui dire l'état de mes affaires, & l'incertitude où je me trouvois alors. Il parut fort ſenſible à ce détail, lui communiqua librement ſa penſée là-deſſus, & lui dit, qu'il croioit que les Seigneurs ſe contenteroient de l'exception qu'on avoit déja faite; mais que ſi cela n'arrivoit point,

ce ſeroit la choſe du monde la plus horrible, ſi la Chambre baſſe conſentoit à exclurre de l'Amniſtie aucun de ceux qui s'étoient rendus Priſonniers. Il lui apprit d'ailleurs que cette Chambre étoit compoſée de tels Membres, qu'il étoit impoſſible de déviner ce qu'ils feroient, ou ne feroient pas; que cependant il devoit diner ce jour-là même avec Mr. *Hollis* & quelques autres des plus acreditez du Parlement; qu'il s'informeroit d'eux ſur cet article, & qu'il lui donneroit en uite le meilleur conſeil qu'il pourroit. Ma Femme retourna chez lui dans le tems qu'il avoit fixé, & il lui déclara qu'il avoit vu la compagnie, dont il lui avoit parlé; qu'ils croioient tous que la Chambre ne ſe rendroit jamais coupable d'une action ſi indigne, & qu'ainſi, il lui conſeilloit de me porter à me rendre. Il lui donna de plus un Ordre ſigné de ſa main pour me garantir de tout Arrêt lors que j'irois le voir, & promit de parler au Sergent d'Armes, afin qu'il fut moderé ſur les aſſurances qu'il me démanderoit pour ma Comparution. A la faveur de cet Ordre, j'allai dans un Lieu, où quantité de mes Amis m'attendoient pour ſéeller quelques Actes, qui regardoient la diſpoſition de mes affaires domeſtiques, ce qui étoit le principal motif qui m'avoit obligé à me remettre. Ceci ne fut pas plûtôt expedié, que je me rendis à la Chambre de l'Orateur, & en ſon abſence, je pris Mr. *Jaques Herbert*, un des Membres de l'Aſſemblée, pour aller avec moi chez le Sergent d'Armes;

d'Armes ; à qui le Chevalier *Grimeſtone* avoit déja donné ſes ordres, de ſorte qu'il ſe contenta de la parole de Mr. *Herbert* pour ma Comparution, juſqu'à ce que je puſſe fournir des Cautions réelles. Cet engagement me rendit fort inquiet, parce que je me croiois obligé, quelque mal qui pût m'en arriver, d'avoir ſoin que Mr. *Herbert* ne ſouffrit pas pour m'avoir rendu ſervice. Mais deux ou trois jours après, le Sergent accepta les Cautions que j'avois pû trouver : L'une étoit le Colonel *Thomas Stradling* mon Oncle, qui avoit toûjours été du Parti du Roi, & qui pour s'être engagé pour quelques Dettes de ſon Frére le Chevalier *Edouard Stradling*, s'étoit entierement ruiné : La ſeconde étoit le Colonel *Edouard Sutton*, fait Chevalier depuis le retour du Roi, & qui n'avoit d'autre Bien que celui de ſa Femme : La troiſiéme étoit un certain Mr. *Etherington*, qui avoit eu de grands Biens, mais qui depuis pluſieurs années n'avoit pas un ſou : Enfin la quatriéme étoit *Thomas Aſhton*, Citoien de *Londres*, qui avoit été mon Tailleur, & qui à préſent étoit reduit au même pié que Mr. *Etherington*. Le Colonel *Sutton* fut arrêté dans le tems qu'il me venoit joindre, & par ce moien il ne put me ſervir ; Mr. *Etherington* paré d'un Colet blanc, d'un Chapeau neuf & d'un bon Mantcau fut admis ſans aucune difficulté ; *Aſhton* de même, & pour le Colonel *Stradling*, il n'y avoit nul prétexte de le refuſer. Je donnai quelque ar-

gent aux deux premiers, ce qui leur fit beaucoup de plaisir; & je n'en eus pas moins de voir que cette affaire s'étoit ainsi terminée.

Quand le Chevalier *Harbottle Grimeston* eut informé la Chambre que je m'étois rendu Prisonnier, & qu'il voulut savoir ce qu'elle souhaitoit de moi; quelques uns de mes Amis proposérent qu'on me laissât en arrêt chez le Sergent d'Armes; La Question fut mise sur le tapis & la Chambre y donna les mains. Sur ces entrefaites, Madame *Vane* dit à ma Femme, que Madémoiselle *Monk* avoit protesté, qu'elle iroit se jetter aux piez du Roi pour le suplier, qu'on mit à mort sans aucune remission le Chevalier *Henri Vane*, le Major Général *Lambert* & le Lieutenant Général *Ludlow*. Un de mes Amis qui fréquentoit la Cour, me raporta en même tems, qu'il avoit ouï *Monk* dire au Roi, que Sa Majesté n'avoit pas de plus violent Ennemi que moi dans les trois Roiaumes, ni plus dangereux à ses interêts; & que le Roi lui avoit répondu là-dessus, qu'il avoit d'autres informations de plusieurs personnes de son Parti, qui se louoient du bon traitement qu'elles avoient reçu de moi dans leurs Troubles. Mais ce qui me fit mieux sentir le danger où j'étois, fut, que le Secretaire *Maurice*, avec qui j'avois eu quelque liaison, & qui ne savoit pas que je me fusse rendu Prisonnier entre les mains de l'Orateur, dit à une Personne qu'il savoit être de mes Amis, que je ferois fort bien de

de me tenir ſur mes gardes, quelque part que je fuſſe, & que j'étois perdu ſans reſſource, ſi l'on venoit à me prendre.

Quelques uns des Membres de l'Aſſemblée, qui avoient promis de me rendre tous les bons offices qu'ils pourroient, s'étoient figurez que la Chambre procederoit inceſſamment à impoſer certaines Amendes pecuniaires ſur tous ceux des Juges du dernier Roi, qui s'étoient remis; & dans cette penſée ils ſouhaitérent de voir un état de mon Bien, afin qu'ils puſſent prendre leurs meſures là-deſſus, quand il s'agiroit de fixer la mienne. Je le dreſſai donc le mieux qu'il me fut poſſible, eu égard à l'éloignement où j'étois de mes Papiers & je le leur envoiai Tout ceci fit eſperer à mes Amis que mon affaire auroit un bon ſuccès dans la Chambre des Communes, & qu'il ne s'agiſſoit plus que d'interceder pour moi auprès des Seigneurs, en cas qu'ils ajoûtaſſent quelques nouvelles Exceptions au *Bill* de l'Amniſtie. Ils ſe tournérent donc de ce côté-là, & tous ceux à qui ils jugérent à-propos de s'adreſſer, promirent qu'ils me rendroient ſervice, excepté le Comte de *Northampton* ſeul, qui dit au Pére de ma Femme, que j'avois été grand Ennemi du Roi. Cependant je tirai le meilleur parti que je pus de cet intervalle pour regler mes affaires domeſtiques; & mon Beau-frére *Kempſon* avoit engagé le Lord *Broghil* à écrire au Chevalier *Charles Coote*, pour le prier de lui remettre mon Bien d'*Irlande* ſous

Caution, & qu'il en répondroit envers ceux à qui il ſeroit ajugé. Mais Mr. *Coote* étoit ſi éloigné de ſatisfaire là-deſſus ſa propre conſcience, ou le Lord *Broghil*, que de crainte que je me trouvaſſe en état de lui faire rendre compte de l'injuſtice qu'il m'avoit faite; il écrivit une Lettre au Roi, où après m'avoir dépeint comme le plus cruel de tous ſes Ennemis, il l'informoit, qu'un jour qu'il dînoit chez moi, je l'avois aſſuré, que *Cromwel* n'en ſeroit jamais venu à des extremitez contre le Roi défunt, ſi je ne l'avois ſollicité & preſque forcé à prendre cette Reſolution: Enfin pour confirmer la verité de tout-ceci, il ſuplioit qu'on interrogeât le Lord *Broghil*, qui, à ce qu'il diſoit, avoit diné ce jour-là avec moi. Mais quand le Roi vint à s'adreſſer au Lord *Broghil* pour ſavoir ce qui en étoit, celui-ci proteſta, qu'il n'avoit point chargé ſa memoire de rien de pareil, & qu'il croioit de plus, qu'il étoit indigne d'un Homme d'honeur de ſe ſouvenir d'aucune choſe au préjudice d'un Gentilhomme, qui avoit parlé librement à ſa Table.

L'Armée étoit encore alors ſur pié, de ſorte que le Roi crut qu'il étoit en quelque maniere de ſon interêt de continuer à cajeoler le parti Presbyterien: c'eſt-pourquoi Mr. *Richard Baxter* & Mr. *Edouard Calamy* furent nommez pour ſes Chapelains ordinaires. Mais il ne pouvoit s'empêcher en quelques occaſions, de faire voir le mépris qu'il avoit pour cette ſorte de Gens: Entr'autres,

tres, il en donna des marques un jour, que Mr. *Caſe*, qui croioit avoir beaucoup merité de ſa part, voulut s'introduire auprès de lui avec ſa liberté accoutumée; d'abord on lui refuſa l'entrée; il ſe fit enſuite anoncer, & quoi-qu'il fut admis à cauſe de ſon importunité, il pouvoit aiſément s'apercevoir par la contenance de ceux qui étoient là & qui ſe moquoient de la Façon de ſon Habit, auſſi bien que de la maniere peu civile, dont il abordoit le Roi, que ſa compagnie n'y étoit pas fort agréable. Cependant le Roi lui démanda, s'il avoit quelque choſe à lui dire, il répondit qu'il avoit un mot d'avis à donner à Sa Majeſté; & ſur ce qu'il la ſupplia de vouloir protéger ſes Fréres les Presbyteriens, le Roi l'interrompit tout d'un coup, en diſant, qu'il ne ſe ſouvenoit pas de l'avoir choiſi pour un de ſes Conſeillers. Quoi-qu'il en ſoit, le Comte de *Northumberland*, le Comte de *Manchester*, le Lord *Roberts* & Mr. *Denzil Hollis* furent déclarez Membres de ſon Conſeil privé, & le Comte de *Manchester* Chambellan de ſa Maiſon. Pour ce qui regarde *Monk*, en recompenſe de la Trahiſon qu'il avoit faite à ceux qui lui avoient mis le pouvoir en main, il ne reçut pas ſeulement l'Ordre de la Jarretiere; mais il fut auſſi continué dans ſa Place de Général de toutes les Troupes, & obtint le titre de Duc d'*Albermarle*, avec diverſes Penſions & des Terres d'un gros Revenu. A toutes ces Faveurs, le Roi ajoûta encore la Charge de Grand Ecuyer, dont

l'induſtrie de ſa Femme; qui avoit tenu Boutique à la Bourſe & qui entendoit la methode de conclurre un marché à ſon avantage, pouſſa les profits auſſi loin qu'ils pouvoient aller, par la vente des Places, qui en dépendoient.

Lors que mes Cautions s'obligerent à me repréſenter, je les avertis que mon deſſein étoit de me retirer, ſi je me trouvois en danger de la vie : Ainſi pendant la Séance de la Chambre, j'eus toûjours ſoin, que toutes les Portes de ma Maiſon, où il y en avoit pluſieurs, fuſſent bien gardées, de peur qu'on ne m'y ſurprît, & que les Communes ne donnaſſent quelque ordre de me ſaiſir; j'avois même la précaution de me retirer quelque autre part à ces heures-là. Après que la Chambre étoit levée, je me donnois un peu plus de liberté, & je ſavois tous les jours par quelcun des Membres, ce qui s'étoit paſſé dans leur Aſſemblée.

Le Bill de l'Amniſtie ne fut pas plûtôt préſenté aux Seigneurs, qu'il s'éleva entr'eux une grande Diſpute ſur le nombre des Perſonnes qui ſeroient exceptées. D'un autre côté, la Veuve du Dr. *Hewet*, Madémoiſelle *Penruddok* & pluſieurs autres Perſonnes les ſollicitoient avec tant d'importunité de les ſatisfaire, ſur ce qu'on avoit mis à-mort quelques uns de leurs Parens, qu'ils furent obligez de nommer des Commiſſaires pour entendre leurs Démandes. Les Seigneurs paroiſſoient auſſi diſpoſez à vanger ceux de leur rang qui avoient été condamnez,

damnez, ſur quelques uns des Membres de la haute Cour de Juſtice, & ils vouloient excepter un de ces Juges pour chaque Seigneur qu'ils avoient fait mourir, avec cette circonſtance que la Nomination en ſeroit laiſſée au plus proche Parent du défunt. Suivant cette régle, le Colonel *Croxton* fut nommé par le plus proche Parent du Comte de *Derby*, le Major *Waring* par le Parent d'un autre, & le Colonel *Titchburn* par un troiſiéme. Les Seigneurs priérent auſſi le Comte de *Denbigh*, dont la Sœur avoit été mariée au Duc d'*Hamilton*, d'en nommer un pour vanger la mort de ce Duc, & il nomma une Perſonne qui étoit morte depuis quelque tems. La Chambre en fut informée & là-deſſus on lui propoſa d'en nommer une autre; mais il répondit, que puis que cela ſe rencontroit ainſi, il ſouhaitoit qu'on l'excusât d'en venir à une autre Nomination. Quoi-que cette Action parut naître du hazard, tout le monde crut qu'elle étoit volontaire, parce qu'on ſavoit que ce Seigneur étoit fort généreux & qu'il aimoit beaucoup ſa Patrie.

Ce fut alors que le Parti Roialiſte, dans la Chambre des Seigneurs, fit voir que ſon deſſein étoit d'exclurre tous les Juges du Roi défunt, du benefice de l'Amniſtie. Le Chevalier *Jean Winter*, Secretaire de la Reine Mére, m'apprit cette nouvelle dans une viſite qu'il me rendit chez moi, & m'informa de plus, que les deux Chevaliers *Henri Vane* & *Arthur Haſlerig*, & le Marquis

d'*Argyle* avoient été saisis & envoiez à la *Tour* par un Ordre du Roi. Enfin il me déclara, que pendant que le Roi traitoit avec *Monk* sur le chapitre de son Rétablissement, & qu'il considéroit que j'étois en *Irlande* à la tête des Troupes du Parlement, il lui avoit dit, que la plus grande difficulté qu'il trouvât dans son chemin étoit de m'empêcher que je lui portasse aucun obstacle, & qu'il m'auroit accordé toutes les conditions que j'aurois voulu, s'il avoit pû s'assurer de mon service : D'où le Chevalier conclut, que je ferois beaucoup mieux de me retirer, que de me remettre à la discretion de mes Ennemis.

Le Colonel *Ingolsby*, à cause du service qu'il avoit rendu en suprimant le Parti qui avoit suivi le Major Général *Lambert*, ne fut point excepté dans l'Amnistie; non plus que le Colonel *Hutchinson*, quoi-qu'il eut paru aussi animé contre le Roi, lors qu'on lui fit son Procès, qu'aucun des autres Juges : Mais il s'étoit joint avec *Monk* pour trahir la Patrie, & c'est ce qui lui avoit fait obtenir son Pardon, avant même le retour du Roi. On convint dans la Chambre, que le Colonel *Adrien Scroop* & le Colonel *Lassels* jouiroient du benefice de l'Amnistie, à condition que chacun d'eux paieroit une Année de son Revenu. Le Major *Lister* y fut aussi compris par le crédit, à ce qu'on supposoit, de Mr. *Guillaume Pierrepoint*; & on excusa le Colonel *Thomlinson*, sur ce que Mr. *Seymour* informa la Chambre, que le

le dernier Roi, un ou deux jours avant qu'il ſoufrit la mort, lui avoit ſignifié qu'il ſouhaitoit, qu'on traitât favorablement ce Colonel, en cas que les affaires revinſſent ſur l'ancien pié & que ſa Famille fut rétablie, parce qu'il en avoit uſé d'une maniere fort honête à ſon égard, durant ſa Priſon. Mais le Fils ne croioit pas que cela dût ſuffire pour l'éxempter du ſupplice, & il déclara même à quelques uns de ceux qui étoient auprès de lui, qu'il n'y avoit Perſonne qui méritât plus que ce Colonel d'être excepté de l'Amniſtie, parce qu'il avoit eu l'occaſion en main de laiſſer échaper ſon Pére, & qu'il n'avoit pas voulu y conſentir. Sur ce fondement, le Comte de *Litchfield* propoſa qu'on l'exceptât; mais le Comte de *Briſtol* qui s'étoit engagé à défendre *Thomlinſon*, prétendit ſavoir mieux que lui les intentions du Roi, & le cenſura ſi vivement là-deſſus, qu'il ne s'en falut guére que la Diſpute ne ſe terminât en une Quérelle dans toutes les formes.

Ces conteſtations & ces délais ſur l'Acte de l'Amniſtie, ne firent pas ſeulement murmurer le Peuple, mais le portérent même à douter, qu'on eût envie de lui rien accorder de pareil pour ſa ſureté. Ce qui le confirma dans cette penſée, fut la Harangue que le Comte de *Briſtol* avoit faite devant les Seigneurs, & qu'il fit publier par un principe d'oſtentation, qui lui étoit naturel. Après s'être fort vanté dans ce Diſcours des Emplois importans qu'il avoit eus

hors

hors du Roiaume, il démandoit qu'on paſsât l'Acte au-plûtôt, qu'on n'en exceptât que ceux qui avoient eu quelque part à la Mort du Roi, & qu'on en fit un détail plus éxact dans un autre Bill, qu'on prépareroit à ce deſſein. C'eſt-à-dire, que ſon but pouvoit être, que non ſeulement les Juges du Roi défunt; les Membres qui s'étoient aſſemblez après l'Année 1648. & ceux qui avoient préſenté Requête pour démander juſtice contre ce Prince; mais encore tous ceux qui avoient contribué en aucune maniere à ſoûtenir la Guerre pour le Parlement, fuſſent tous en général exceptez de l'Amniſtie. Mais la Cour qui n'avoit pas juſques-ici congedié l'Armée, ne voulut pas ſe hazarder à trop irriter le Peuple: c'eſt pourquoi elle preſſa qu'on expédiât le Bill au plus vîte.

Les Amis de ceux que la Chambre baſſe avoit exceptez, remuérent ciel & terre pour engager les Seigneurs à les omettre; Et lors que le Comte de *Litchfield* ſollicita le Lord *Sturton* à lui donner ſa voix en faveur du Lieutenant Général *Fleetwood*, il l'obtint, à condition qu'il lui accorderoit la ſienne pour moi, en cas de beſoin. C'eſt ce que le Lord *Sturton* m'apprit lui-même dans une viſite, que lui & ſon Epouſe voulurent bien me rendre en cette conjoncture.

Après avoir remarqué de quel côté les Seigneurs panchoient, je dreſſai le mieux qu'il me fut poſſible un état du Cas, où ſe trouvoient ceux qui s'étoient remis Priſonniers

niers ſur la Proclamation, & je l'accompagnai des raiſons les plus fortes qui me vinrent dans l'eſprit, pour faire voir, que la Chambre des Communes ne devoit pas conſentir, que les Seigneurs augmentaſſent le nombre de ceux qu'elle avoit déja exceptez. J'avois deſſein de faire imprimer cet Ecrit, Mais Mr. *Henri Martin*, à qui je l'envoiai pour en ſavoir ſon avis, me fit réponſe, que les Seigneurs ne manqueroient pas de le traiter de Libelle, à moins que j'y miſſe mon Nom, & qu'ainſi il valoit mieux qu'on le préſentât en forme de Requête. Je ne m'accommodai pas de cet expédient, & mon Projet devint par-là inutile.

Il y eut pluſieurs Meſſages envoiez de *Whitehall* à la Chambre haute, & dont *Hyde* & autres s'aquittoient, pour faire expedier le Bill; mais à cauſe que le ſuccès ne répondoit pas à l'attente qu'on en avoit, & qu'il ſe formoit tous les jours de nouveaux obſtacles, le Roi ſe rendit en Perſonne à la Chambre, preſſa les Seigneurs de hâter la concluſion du Bill, & les remercia de ce qu'ils avoient excepté tous les Juges du Roi ſon Pére, *leſquels*, à ce qu'il dit, *étoient coupables d'un ſi grand Crime, qu'ils ne pouvoient pas ſe le pardonner à eux-mêmes, & encore moins ſe flater d'en obtenir le pardon des autres.* Cette démarche ne découvrit pas ſeulement ſon humeur vindicative, & le peu d'état qu'il faiſoit de ſa Proclamation donnée à *Bréda*, où il avoit promis de

s'en

s'en raporter aux deux Chambres pour le Pardon de tout ce qui s'étoit paſſé durant les derniers Troubles; mais encore ſon imprudence à violer ſitôt les privileges de cette Aſſemblée, qui ne lui permetoient pas de ſe formaliſer de ce qu'on y traitoit, juſqu'à ce qu'on le lui préſentât d'une maniere juridique. D'ailleurs, il fomentoit parlà une diviſion entre les deux Chambres, dans une affaire, où il étoit le principal intereſſé lui-même. Il leur dit auſſi, *Qu'on pourroit bien trouver d'autres moiens pour reprimer les Eſprits turbulens & factieux*; par où il inſinuoit, ſi je ne me trompe, qu'il ne prétendoit pas ſe laiſſer conduire aux Loix, & qu'il avoit quelque reſſource cachée pour rendre l'Acte de l'Amniſtie tout-à-fait inutile. Sa concluſion fut, qu'il ſouhaitoit, que le Parlement travaillât à pourvoir aux beſoins de ſes Sujets *Irlandois*, qui lui avoient donné des marques de leur zêle & de leur affection durant ſon Exil; de ſorte qu'à la fin de ſon Diſcours il fit paroitre la même ardeur pour le ſoûtien de ces rebelles & cruels *Irlandois*, qu'il avoit témoigné dès l'entrée, contre ceux qui avoient oſé défendre les Libertez de l'*Angleterre*. Cette démarche enorgueillît ſi fort les *Irlandois*, qu'un certain *Fitz-harris* dit tout-haut dans la Salle de *Weſtmunſter*, qu'ils étoient les meilleurs Sujets du Roi, & que pour cette cauſe ils ſeroient bientôt rétablis dans la poſſeſſion de leurs Terres en *Irlande*. La Chambre baſſe avertie de l'inſolence

ſolence de cet *Irlandois*, l'envoia ſur le champ à la * Priſon voiſine; mais deux jours après, il fut élargi par les brigues du Parti de la Cour.

Le Roi, qui n'étoit pas ſeulement diſpoſé à rétablir les *Irlandois* dans leurs Biens, mais qui outre cela avoit déja fait un Traité avec eux, par lequel il s'étoit engagé à leur en procurer la reſtitution, ne trouvoit pas peu de difficulté pour ſe ménager avec les Officiers & Soldats de l'Armée, qui poſſedoient de ces Terres confiſquées. D'un côté, il ne vouloit envoier aucune Perſonne à ce Gouvernement qui fut deſagréable aux *Irlandois*, & de l'autre, il n'oſoit y emploier ceux qu'ils approuvoient auſſi-bien que lui, de peur que les *Anglois* ne le priſſent en mauvaiſe part. On propoſa donc pour un expédient, qu'il faloit y envoier le Lord *Roberts*, en qualité de Lieutenant de *Monk*, qui avoit demandé la Vice-Roiauté d'*Irlande* pour lui-même, lors qu'il vendit ceux qui étoient ſes Maitres & qu'il conclut ſon marché: Mais après qu'on l'eut averti, que s'il vouloit avoir cet Emploi, il devoit ſe reſoudre à paſſer ſur les lieux, & le remplir en Perſonne; il crut qu'il n'étoit pas à-propos de l'accepter à cette condition, dans la crainte qu'il ne ſeroit pas difficile de le ſupplanter & de le ruiner en ſon abſence. Quoi-qu'il en ſoit, le Lord *Roberts* eut le Titre de Lieutenant & on s'addreſſoit à lui ſous ce Nom; mais il ne ſe fut pas plû-

* En Anglois, *the Gate-houſe*.

tôt

tôt aperçu qu'on ne s'étoit ſervi de lui que pour l'occaſion préſente, qu'il démanda ſon rapel.

Mes Amis commençoient à craindre de plus en plus pour moi: de ſorte que pour éviter le peril, dont ils me croioient menacé, j'abandonnai mon Logis; & ce fut en cette occaſion que le Chef de Juſtice *Coke* me donna un témoignage authentique de ſon amitié, puis que ſans ſe mettre en peine de lui-même, il m'envoia un meſſage pour me proteſter, que ſupoſé qu'il ne courut alors aucun riſque, il donneroit de bon cœur ſa vie pour garantir la mienne, parce, diſoit-il, que je pouvois être beaucoup plus utile au Public, qu'il ne pouvoit eſpérer de l'être lui-même.

Le Comte d'*Antrim*, Papiſte *Irlandois*, l'un des principaux complices dans la Rebellion de ce Païs-là, & le Marquis d'*Argyle* avoient été ſaiſis en même-tems; mais pour differens ſujets; celui-ci pour avoir défendu les Libertez & la Religion de ſa Patrie & l'autre pour avoir dit, hors de ſaiſon, que le Roi défunt avoit autoriſé les *Irlandois* à faire ce qu'ils avoient fait. Quoiqu'il en ſoit, ces deux Seigneurs, qui étoient venus à *Londres* pour congratuler le Roi ſur ſon Rétabliſſement, furent envoiez à la *Tour*; & le Lord *Swintown Ecoſſois* fut auſſi mis en arrêt au même lieu. Le bruit courut d'abord qu'on avoit empriſonné le dernier, pour avoir formé le deſſein de poignarder le Roi, parce que Sa Majeſté prétendoit

doit de guérir les Ecrouelles : Mais enſuite on changea de langage, & l'on publia que c'étoit pour avoir abandonné les *Ecoſſois* après la Bataille de *Dunbar*, & s'être rendu à *Olivier Cromwell*. Les Chevaliers *Henri Vane* & *Arthur Haſlerig* furent auſſi arrêtez, ſous prétexte qu'ils avoient ſollicité pluſieurs Officiers de l'Armée à former un Parti, pour s'oppoſer au Gouvernement préſent. Mais il parut bientôt que c'étoit une Fiction, & qu'on n'avoit autre choſe en vûë, que de les faire mourir à quel prix que ce fut ; du moins le Roi ne ſçut pas plûtôt, qu'ils étoient en Priſon, qu'il voulut gager, qu'ils n'en échaperoient pas. Le Colonel *Axtel*, qui s'étoit conduit en brave & galant-homme au ſervice de la Republique, fut enlacé à-peu-près dans le même-tems, par la ſupercherie d'un Roialiſte, qui ſous prétexte de traiter avec lui pour l'achât de quelques Terres, le fit ſaiſir & envoier à la *Tour*.

Les Seigneurs preſſez d'expedier au-plûtôt l'Acte de l'Amniſtie, comme je l'ai déja dit, vinrent enfin à cette Reſolution, à-l'égard des vingt Perſonnes que la Chambre baſſe avoit exceptées de tout benefice de l'Acte, à la vie près, que les Chevaliers *Henri Vane* & *Arthur Haſlerig*, le Major Général *Lambert*, & le Colonel *Axtel* en ſeroient exceptez & pour la Vie & pour les Biens ; mais que les autres ſeize ſeroient rendus incapables de poſſéder aucune Charge ou Emploi, ſoit dans l'Egliſe ou dans

l'Etat.

l'Etat. Le Duc d'*York*, le Duc de *Buckingham* & *Monk* portérent cette nouvelle au Roi, qui en témoigna de la joie ouvertement; & ſur ce qu'on lui dit, qne peu s'en étoit falu que le Chef de Juſtice St. *Jean* n'y eut paſſé avec les autres, il ſouhaita qu'on l'eut mis auſſi du nombre; toutes circonſtances, que j'appris d'une Perſonne d'honeur qui ſe rendit à la Cour, un moment après que ces Seigneurs venoient d'en partir.

L'affaire qu'on devoit éxaminer enſuite étoit celle des Juges du dernier Roi, qui s'étoient rendus Priſonniers ſur la Proclamation. Mais elle ne fut pas long-tems débatuë, parce que le nombre de ceux qui panchoient à ſuivre les Régles de la Juſtice, de la Raiſon & de la Bienſéance, étoit de beaucoup inferieur à l'autre; cependant le Comte de *Southampton* eut le courage de propoſer, que puis qu'on ne vouloit pas donner la vie à ceux qui s'étoient remis Priſonniers ſur la bonne foi de la Proclamation, on devoit du moins leur accorder le même terme pour ſe ſauver, qu'ils avoient eu pour ſe remettre: Mais *Finch*, qui avoit autre-fois échapé à la Juſtice du Parlement, s'y oppoſa, & dit, que par ce moien ils ſeroient en état de faire plus de mal; (comme il ſavoit qu'il en étoit arrivé de même à ſon égard:) Là-deſſus, Mr. *Thomas Challoner*, & ceux des Juges qui s'étoient remis en Priſon, furent exceptez & pour la Vie & pour les Biens; Le Lord *Mounſon*,

les

les Chevaliers *Henri Mildmay*, & *Jaquet Harrington*, Mrs. *Robert Wallop*, *Jean Phelps* & *Jaques Challoner* furent condamnez à perdre tous leurs Biens, & à ſubir tel autre châtiment qu'on leur voudroit infliger, à la vie près: Le Colonel *Hacker*, qui étoit un de ceux, à qui la Haute Cour de Juſtice avoit adreſſé l'Ordre pour l'Execution du Roi, Mr. *Hugue Peters*, & les deux Perſonnes qui étoient en maſque ſur l'Echafaut quand on le décapita, furent auſſi condamnez par les Seigneurs, à perdre la vie & leurs Biens.

Après avoir fait tous ces changemens au Bill, ils l'envoiérent à la Chambre baſſe pour lui démander ſon approbation; mais elle témoigna quelque repugnance à ſacrifier ceux qui s'étoient rendus volontairement, ſur l'invitation qu'on leur en avoit faite & l'eſperance qu'on leur avoit donnée du Pardon: c'eſt pourquoi elle ne voulut pas conſentir que les Chevaliers *Henri Vane*, & *Arthur Haſlerig* & le Major Général *Lambert* fuſſent exclus du benefice de l'Acte à l'égard de la vie; Il y eut même quelques uns de ſes Membres qui dirent tout-haut, que ces Meſſieurs n'avoient point trempé immédiatement à la Mort du Roi, & qu'il n'y avoit pas plus de raiſon de les excepter de l'Amniſtie, que la plûpart des Membres de leur Aſſemblée. Malgré tout cela, elle conſentit à l'Exception du Colonel *Daniel Axtel*, de Mr. *Hugue Peters* & des autres que les Seigneurs avoient nommez. Et pour donner

ner des marques de ſa promtitude à favoriſer le reſſentiment de ceux qui gouvernoient alors, & à immoler à leur rage le ſang de tous ceux qu'elle pourroit abandonner avec quelque ombre de juſtice, elle ne ſçut pas plûtôt que Mr. *Jean Caron*, qui ne s'étoit point du tout caché, avoit été ſaiſi par un Ordre de quelque Juge de Paix, qu'à cauſe d'une erreur qui s'étoit gliſſée dans ſon Nom, l'Officier n'avoit pas voulu le retenir, juſqu'à ce qu'on l'eut corrigée; que là-deſſus Mr. *Carew* lui avoit dit, qu'il étoit ſans doute la Perſonne qu'on avoit deſſein de prendre, & qu'il lui avoit marqué le Lieu où il alloit; la Chambre dis-je, ne fut pas plûtôt informée de cet événement, (qui étoit arrivé dans l'eſpace des quinze jours limitez par la Proclamation, & ſur le chemin de *Londres*, qui étoit la Ville où les Prévenus devoient ſe rendre,) que la plus grande partie de ſes Membres vota que ce n'étoit pas une Rédition dans les formes, & l'exclût du bénéfice de l'Acte & pour la Vie & pour les Biens. Mr. *Gregoire Clement*, qui étoit déja Priſonnier à la *Tour*, eut le même ſort: & le Colonel *Adrien Scroop*, quoi qu'il ſe fut rendu dans le terme fixé par la Proclamation, & que la Chambre ſe fut contentée de lui impoſer une Amende, qui devoit être une Année de ſon Revenu; cependant ſur l'information que ce Traitre de *Brown* lui donna de quelque diſcours qui s'étoit paſſé entr'eux en particulier, où à ce qu'il diſoit, le

le Colonel avoit ſoutenu qu'il n'avoit pas tort d'avoir contribué à faire punir le Roi défunt. La Chambre le condamna ſans l'ouir, à perdre la vie & ſes Biens: Action ſi ſurprenante, que je n'oſerois lui donner le nom qu'elle mérite. Mais le Roi peu ſatisfait encore de tous ces Sacrifices, ne reſpiroit que la vangeance, & ſans ſe mettre en peine de la Parole qu'il avoit donnée à *Breda*, il excitoit ſes Créatures dans la Chambre des Seigneurs à inſiſter ſur de nouvelles Exceptions; mais ſur ce que les Communes marquoient de la repugnance à violer à tous égards la Foi publique, on ordonna qu'il y auroit une Conference entre les deux Chambres. Ce fut ici où quelques-uns de la Chambre baſſe n'eurent pas plûtôt démandé avec ardeur, qu'on exécutât la Promeſſe contenue dans la Proclamation, qne le Chancelier oſa bien ſoutenir, Que cet Acte n'étoit qu'une eſpece d'Ajournement perſonel: ce qui ne ſatisfit point du tout les Communes.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit, pluſieurs Perſonnes d'honneur m'avertirent, que la Cour étoit enragée de ce qu'on ne m'avoit pas excepté de l'Amniſtie, & que Mr. *Robinſon*, le Gouverneur de la *Tour*, avoit reſolu de propoſer aux Meſſieurs des Communes, que les Priſonniers, qui étoient entre les mains de leur Huiſſier, fuſſent transferez à la *Tour* & mis ſous ſa garde. D'un autre côté, mes Domeſtiques me diſent, que l'Huiſſier de la Chambre tâchoit

de s'informer ſi je continnois à demeurer dans mon Logis. Tout cela me fit reſoudre à ne paroître plus en public, & à me retirer à *Richmond*, dans une Maiſon que l'on m'y avoit offerte: j'y paſſai qnelques jonrs fort tranquillement, & je me plaiſois beauconp à la Promenade du Parc. Un jour je fis une courſe juſques à la Maiſon du Major Général *Lambert*, qui étoit ſituée dans le Village de *Wimbleton*, & je m'aperçus de ces Mots ſur le Frontiſpice d'une grande Salle, deſtinée à célébrer des Feſtins, *Le moien de ruiner ſes Ennemis, c'eſt de ſemer la diviſion dans leurs Conſeils*; Maxime, qu'il n'avoit pas ſu pratiquer lui-même, & qui ſelon toutes les apparences auroit garanti la Nation des Troubles, où elle fut envelopée, s'il avoit pû la mettre en uſage.

Les Conteſtations entre les deux Chambres ſur les Perſonnes qu'on devoit excepter de l'Amniſtie, duroient encore, lors que le Chevalier *Jean Bourchier*, qui avoit été nn des Juges du Roi & qui s'etoit rendu Priſonnier dans le Terme preſcrit, obtint la permiſſion à cauſe de ſon grand Age & de ſes Infirmitez, de loger dans la Maiſon d'une de ſes Filles. C'eſt là où il fut attaqué d'une Maladie ſi dangereuſe, que ſes plus proches Parens, qui étoient antour de lui, deſeſpérérent qu'il en pût jamais revenir; Dans cette croiance & ſur ce qu'ils ſe flatoient, que s'il venoit à témoigner du chagrin, de la part qu'il avoit euë dans la con-

condamnation du Roi, ils en pourroient tirer quelque avantage de ceux qui avoient alors le pouvoir en main, ils le preſſérent beaucoup de leur donner cette ſatisfaction. Mais il fut ſi outré de leur demande, qu'il ſe leva tout-d'un-coup de ſa Chaiſe, quoique depuis quelques jours il ſe trouvât incapable d'un pareil éfort, s'il n'étoit ſoûtenu, & que reprenant de nouvelles forces au ſouvenir de cette Action, il leur dit, *Je vous aſſure que c'étoit un Acte de Juſtice: Dieu & tous les honnêtes Gens en tomberont d'accord.* Là deſſus il ſe raſſit, & bien-tôt après il rendit ſon ame en paix.

Quoi que le Parti de la Cour dans la Chambre baſſe ne pût point l'engager à violer entieremeut la Foi publique, il prévalut pourtant juſqu'à lui faire ſacrifier les Biens & la Liberté du Chevalier *Arthur Haſlerig*, & condamner le Chevalier *Henri Vane* & le Major Général *Lambert* à perdre la Vie & les Biens, avec cette reſtriction, que s'ils étoient trouvez coupables lors qu'on jugeroit leur Procès, les deux Chambres ſupliéroient conjointement le Roi dans une Requête, de leur accorder la vie à tous deux. Mais les Seigneurs fâchez de ce qu'ils ne pouvoient pas réduire les Communes à donner les mains ſans reſerve à toutes leurs exceptions, ſouhaitérent là-deſſus une autre Conference. D'abord qu'on l'eut accordée, le Chancelier n'oublia rien pour les perſuader, que tout

le Différent qu'il y avoit entre les deux Chambres regardoit plûtôt la forme que le fonds de l'affaire, dont il s'agiſſoit. Il leur propoſa enſuite cet Expedient: Que toute Sentence qui ſeroit prononcée contre quelcun de ceux que les Seigneurs avoient ajoutez, ne s'exécuteroit point ſans un Acte du Parlement; & il leur dit de plus, qu'il étoit ſûr, qu'ils accepteroient cette offre, & qu'il eſperoit même qu'aucun des Juges du dernier Roi, qui depuis s'être rendus Priſonniers, viendroit à s'échaper & à ſe ſouſtraire de leur Protection, n'auroit point de part à cette faveur. Je ne doutai point que cette derniére Clauſe ne m'eût directement en vûë, ſur tout lors qu'on me dit que le Lieutenant de l'Huiſſier accompagné de Soldats, avoit viſité ma Maiſon depuis peu.

Enfin les Communes, en partie par inclination & en partie pour leur propre ſûreté, conſentirent à recevoir les changemens que les Seigneurs avoient faits au Bill, ou plûtôt que le Roi avoit inſinuez lui-même. Cette affaire ne fut pas plûtôt terminée, que la Chambre donna ordre à ſon Huiſſier de remettre au Gouverneur de la *Tour* ceux des Juges du Roi, qu'il avoit en ſa garde. Ces Juges étoient les Colonels *Adrien Scroop*, *Jaques Temple*, *Thomas Wyte*, *Jean Downs*, *Vincent Potter*, *Edmond Harvey*, *Robert Lilborn*, & *Owen Roe*; Mrs. *Guillaume Hevenyngham*, *George Fleetwood*, *Pierre Temple*, *Henri Smith*, *Simon Mayne*, *Henri Martin*, *Gilbert Millington*,

lington, *Auguſtin Garland*, & *Iſaac Pennington* Alderman. Le Chevalier *Hardreſſ Waller*, qui avoit été en *France*, retourna en *Angleterre* ſur la nouvelle qu'il eut de la Proclamation & ſe remit Priſonnier; mais lors qu'il vit que cette démarche pourroit bien n'avoir pas tout le ſuccès qu'il en attendoit, il s'échappa des mains de l'Huiſſier de la Chambre avec l'Alderman *Titchburn*; quoi-qu'après y avoir mieux penſé, ils ſe rendirent de nouveau tous deux. Cependant l'Huiſſier eut ordre des Communes de rendre compte de ſes Priſonniers, & après leur avoir dit, qu'on ne me trouvoit plus, quelcun propoſa de m'ajoûter au nombre de ceux qu'on avoit exceptez de l'Amniſtie à tous égards: mais Mr. *Swanton*, qui étoit de ma Province, demanda là-deſſus, qu'avant que d'en venir à ces extrémitez, on voulut bien examiner l'obligation que j'avois donnée pour comparoître, & voir ſi j'avois violé mon engagement. De ſorte qu'on laiſſa tomber l'affaire pour le coup, dans l'eſpérance que cette modération affectée m'obligeroit à me ſoûmettre.

Ce Mr. *Swanton* & le Colonel *Henley*, qui étoit auſſi un des Membres de la Chambre baſſe, ne m'eûrent pas plûtôt fait avertir de ce que je viens de raporter, que je me rendis ſecretement à *Londres*, dans le deſſein d'y conſulter quelques Amis ſur le parti que je devois prendre en cette occaſion. Ma Femme alla voir le Chevalier

Harbottle Grimeſton, qui étoit à-préſent l'Orateur de la Chambre; & comme il perſiſtoit toûjours à conſeiller que je me rendiſſe, elle prit la liberté de lui dire, qu'elle craignoit qu'il n'y eut beaucoup de danger à ſuivre cet Avis; parce qu'il lui ſembloit que ceux, qui pour plaire à la Cour; s'étoient déja éloignez de leurs propres Réſolutions juſques à permettre que les Perſonnes, qui s'étoient temiſes ſur la bonne Foi de la Proclamation, fuſſent exceptées & pour la Vie & pour les Biens, quoi-qu'avec la Clauſe marquée ci-deſſus, il lui ſembloit, dis-je, que ceux qui étoient capables de cette lâcheté, pouvoient être ſoupçonnez avec juſtice qu'ils la porteroient encore plus loin, & que, les Prévenus étant une fois déclarez coupables, ils conſentiroient qu'on paſſât un Acte pour mettre la Sentence en exécution. Elle ajoûta, que ſupoſé même qu'on ne pût jamais engager cette Chambre à ſe noircir d'une pareille perfidie, cependant on pouvoit la caſſer, & les Perſonnes exceptées pouvoient être toûjours tenuës en Priſon, juſqu'à ce qu'on eut convoqué une autre Aſſemblée, dont les Membres ne ſeroient pas ſi ſcrupuleux; puis ſur tout que la reſtriction étoit conçûë en des termes ſi équivoques, qu'on pouvoit l'entendre ſoit de ce Parlement, ou de tout autre qui jugeroit à-propos de faire uſage de ſon autorité contre les Perſonnes excluës de l'Amniſtie. L'Orateur parut fort choqué de ce diſcours; & à meſure

ſure qu'il deſcendoit les dégrez avec ma Femme, il lui dit, qu'il ſe lavoit les mains de ma perte, & l'aſſura de plus; Que ſi je me remettois en Priſon, ma Vie ſeroit autant en ſureté que la ſienne propre; mais que ſi je ne voulois pas ſuivre ſon Conſeil, & qu'on vint à ſe ſaiſir de ma Perſonne, on m'exécuteroit ſans doute le premier de tous, & qu'elle ſe trouveroit la plus pauvre Veuve de tout le Roiaume. Mais un autre de mes Amis qui connoiſſoit bien les intentions de la Cour, & qui m'avoit toûjours exhorté à ne me fier point à ſes faveurs, me ſollicita plus que jamais à ſortir d'*Angleterre*; il me proteſta même que j'étois perdu ſi j'y reſtois plus long-tems, & que le Chevalier *Henri Vane* & les autres Priſonniers n'en échaperoient pas, malgré tous les engagemens où l'on étoit de leur donner la Vie. Il ajoûta, qu'il y avoit un Projet ſur le tapis pour s'emparer des Biens de tous ceux qu'on avoit déclarez être déchus de la protection des Loix ſous le Régne du Roi défunt, entre leſquels ſe trouvoit mon Pére, & qu'il me ſeroit ainſi difficile d'éviter ma ruïne, même de ce côté-là. L'Avis de cet Ami, que j'avois toûjours reconnu pour être fort ſincére, & bien inſtruit de l'état des affaires publiques, fut d'un grand poids pour me déterminer à quitter le Roiaume; Je fus confirmé dans cette réſolution par le Conſeil obligeant du Lord *Offery*, Fils aîné du Marquis d'*Ormond*, & de pluſieurs autres Perſonnes, qui

après avoir remarqué l'inconſtance & la légéreté, pour ne rien dire de pis, de la Chambre des Communes dans le ſacrifice qu'elle avoit fait de Mr. *Carew* & du Colonel *Scroop* au reſſentiment de l'Ennemi public, s'accordoient toutes à me donner le même Avis.

Après donc que j'eus réglé mes affaires le mieux qu'il me fut poſſible, & pris congé de mes plus chers Amis & proches Parens, je montai en Caroſſe un ſoir ſur la brune, & après avoir traverſé le Pont de *Londres*, je me rendis à la Porte de l'Egliſe de St. *George* dans le Bourg de *Southwark*, où une Perſonne m'attendoit avec deux Chevaux bridez & ſellez, je montai l'un & me mis de cette maniére en chemin. Mon Guide avoit une ſi parfaite connoiſſance du Païs, que nous évitâmes toutes les grandes Villes ſur la route, où nous croyions qu'il y pouvoit avoir des Soldats logez; & le lendemain à la pointe du jour nous arrivâmes à *Lewis*, ſans avoir trouvé aucun obſtacle. Le Mardi ſuivant j'allai à-bord d'un petit Vaiſſeau, qu'on avoit préparé pour mon Trajet; mais outre que le Vent étoit furieux, ce Vaiſſeau n'avoit point de Tillac, de ſorte que je paſſai dans un autre, qu'un Marchand de *Lewis* me procura, & qui s'étoit engravé dans le Sable à méſure qu'il deſcendoit la Riviére pour me recevoir. Celui-ci avoit déja tranſporté Mr. *Richard Cromwell* depuis quelques Sémaines, & ſe trouva dans la plus heureuſe ſituation du Mon-

Monde pour me ſauver en cette occaſion; du moins après que j'y fus entré pour me garantir du mauvais tems, juſqu'à ce que je puſſe faire voiles dans l'autre, les Viſiteurs de la Dotiane montérent ſur ce petit Vaiſſeau pour voir ce qu'il portoit, & ne ſe mirent point en peine d'examiner celui où j'étois, parce qu'ils le voioient engravé ſur le Sable & qu'ils ne s'imaginoient pas qu'il y pût avoir perſonne dedans, ni aucune Marchandiſe. Nous reſtames tout ce jour & toute la nuit dans le Havre, à cauſe que la Tempête ne diſcontinuoit point, & que les Matelots ne jugeoient pas à propos de ſe mettre en Mer. Ce fut ici que le Maitre du Vaiſſeau, qui avoit fréquenté les Ports *d'Irlande* pendant que j'y étois, me demanda entre autres choſes, ſi le Lieutenant Général *Ludlow* n'étoit pas en Priſon avec le reſte des Juges du Roi; Je lui répondis que je ne l'avois pas ouï dire.

Le Lendemain matin on mit à la voile, & nous eumes le vent ſi favorable, que nous arrivames le ſoir même à *Diepe*, avant qu'on eut fermé les Portes. Le Maitre me conduiſit d'abord chez une Madame *de Caux*, à qui j'étois recommandé, & où l'on me reçut avec toute la civilité poſſible. Cette Dame eut la bonté de m'ofrir ſon Logis en Ville & ſa Maiſon de Campagne, & me laiſſa le choix de l'une ou de l'autre; je préferai la derniere, tant pour le plaiſir de prendre l'air à mon aiſe, que pour éviter les *Irlandois* qui ſe trouvoient

en grand nombre dans la Ville, & qui pouvoient, ſelon toutes les apparences, m'avoir vû en *Irlande*, lors que j'y étois au ſervice du Parlement. Après avoir demeuré quelques jours à cette Campagne, je reçus des Lettres d'*Angleterre* avec une Proclamation imprimée, qui déclaroit que je m'étois enfuï des mains de la Juſtice, défendoit à toute ſorte de perſonnes de me recevoir ou loger ſous peine d'encourir l'indignation du Roi, & requeroit tous les bons Sujets de ſa Majeſté de me ſaiſir & mettre en arrêt, avec promeſſe qu'il y auroit 300. Livres Sterlin de récompenſe pour ceux qui feroient ce coup. Ces Nouvelles jointes aux inſtances de mes Amis, qui me ſollicitoient fortement à paſſer dans quelque endroit plus éloigné d'*Angleterre*, me firent penſer à quitter le Lieu de mon ſejour. Je me préparai donc pour le voiage, & après avoir fait mes Adieux à toute l'honnête Famille qui m'avoit ſi bien regalé, je partis pour *Geneve*. Je paſſai par *Rouen*, qui eſt une Ville de grand Commerce, & où il y a un Parlement, & j'arrivai en trois jours à *Paris*. Lors que je fus à cette Capitale du Roiaume de *France*, j'emploiai quelque tems à voir tout ce qu'il y avoit de curieux & de remarquable. Le *Louvre* me parut reſſembler plûtot à un Corps de garde qu'à une Cour, tant il étoit rempli de Soldats & de bouë. Je viſitai auſſi les Ecuries du Roi; & quoi-qu'il n'y eut pas un fort grand nombre de Che-

vaux,

vaux, je pris plus de plaiſir à les regarder que je n'en aurois eu à voir leur Maitre, qui juge à-propos de les mieux traiter que ſon pauvre Peuple. Mais je ne pouvois ſonfrir la vûe de cette foule de Ventres pareſſeux, qui couverts d'Habits ridicules, où ils font conſiſter la plus grande partie de leur Religion, ſe préſentent à vous de tous côtez, mangent le pain de la Populace crédule, & ne lui laiſſent en partage pour la diſtinguer de celle des autres Païs, qu'un air pâle & défait, des Habits de Bure & des Sabots.

Après avoir reſté à *Paris* tont le tems que je voulns & pris des Lettres de Change pour *Geneve*, je m'acheminai vers *Lyon*, accompagné d'un Seigneur *Alleman*, qui me fit beaucoup d'honnêtetez durant le Voiage. A notre arrivée à *Lyon*, tous ceux qui étoient avec moi furent examinez & obligez même à donner leurs Noms; mais je ne ſais par quel accident, aucun des Officiers ne me demanda rien, & ou me permit d'aller tranquillement à l'Auberge qu'on nous avoit déja préparée: Nous n'y eumes pas plûtot mis le pié, qu'une foule de Moines de differens Ordres s'y rendit pour mendier, on plûtôt exiger quelque choſe; & il y en eut un qui ſe comporta d'une maniere ſi impudique à l'égard d'un jeune Homme, qui étoit venu de *Paris* avec nous, que je ne pus m'empêcher de lui en témoigner mon reſſentiment. Le lendemain de mon arrivée à *Lyon*, je partis pour *Gene-*

ve & je ne trouvai aucun obſtacle ſur ma route juſques à *l'Ecluſe* qui eſt à près de quatre Lieuës de cette Ville, & où le Roi de *France* tient Garniſon, parce qu'elle eſt ſur ſa Frontiere. On m'avoit dit que nous ſerions examinez ici avec beaucoup d'exactitude, & qu'on nous obligeroit même à laiſſer nos Armes au Corps de Garde; mais les Soldats ne nous demandérent qu'un peu d'Argent pour boire à nôtre Santé, & je leur en donnai de bon cœur. Ce même jour nous paſſâmes le *Rhône* & j'apris alors que nous étions ſur les Terres de *Geneve*, ce qui ne fut pas une petite conſolation pour moi, dans l'eſperance que j'aurois quelque ſorte de repos dans cette Ville libre, & peut-être même la compagnie de quelques uns de mes Amis & de mes Compatriotes; dont je ſavois que pluſieurs avoient été forcez de ſe retirer dans les Païs Etrangers.

Je me logeai ici chez un certain Mr. *Perrot*, qui avoit ſervi dans l'Armée du Parlement & entendoit l'*Anglois*; d'ailleurs j'avois ouï dire que Mr. *Guillaume Cawley* fort habile homme & ancien Membre du Parlement avoit traverſé une partie de la *France*, & je me flatois de le trouver ici; mais après l'avoir demandé, j'appris qu'il n'y avoit pas d'autres *Anglois* en Ville, qu'un certain Mr. *Felton* & ſon Valet. La Femme de mon-Hôte étoit *Angloiſe* & je trouvai chez elle de bonne Biere, qui ſervit beaucoup à me rafraichir après la fatigue de

de mon Voiage, & avoir toûjours bû du Vin, ce qui m'avoit cauſé de gros Rhûmes. Le lendemain de mon arrivée ici, je reçus une Lettre de Change de Mr. *Marga*, Banquier de *Paris*, pour la valeur de ſix cens Écus, paiable par un Marchand de *Geneve*; mais outre qu'il me reſtoit une aſſez bonne ſomme, de ce que j'avois porté avec moi de *Londres*, on ne m'avoit point donné avis de ce nouveau ſecours; de ſorte que j'ecrivis à Mr. *Marga*, de garder cet Argent entre ſes mains juſqu'à ce que j'euſſe des Lettres de mes Amis.

Peu de tems après je fus informé, qu'il avoit courn divers bruits en *Angleterre*, ſur mon chapitre. Les uns diſoient que j'y avois été pris en Habit déguiſé lors que je voulois m'enfuir; & les autres, que ſur l'avis qu'on avoit eu de ma Retraite chez un Païſan, quelques perſonnes y étoient allées pour me ſaiſir, & qu'elles avoient ofert de l'argent à mon Hôte; mais qu'il l'avoit refuſé, & m'avoit enſuite fait évader par un chemin ſecret. Tous ces raports, auxquels diverſes perſonnes ajoûtoient foi, ſervirent d'amuſement à mes Ennemis, qui me croioient toûjours en *Angleterre*, & qui, incertains de la fidelité de l'Armée, redoublérent leur diligence pour me découvrir. Mais toutes leurs recherches n'allarmoient point mes Parens ni mes Amis, puis qu'ils ſavoient déja que je m'étois retiré.

Avant que les deux Chambres fuſſent prorogées, elles remirent à la déciſion du

Roi tout ce qui regardoit la Diſpute entre le Parti Epiſcopal & le Presbyterien ; & ce fut en conſéquence de cela, que le Roi les réquit l'un & l'autre, de bien examiner, juſqu'où chacun d'eux pouvoit relâcher de ſes prétentions pour en venir à un Accommodement mutuel. Les Presbyteriens, qui virent que la Marée ne leur étoit pas favorable, cédérent aux Evêques pluſieurs Articles, & demandérent ſeulement qu'on les diſpensât de porter le Surplis, de lire quelques endroits de la Liturgie & de ſuivre quelques Cérémonies. Ce fut à ces conditions qu'ils promirent de ſe ſoûmettre aux Evêques, comme aux Sur-Intendans de l'Egliſe, pourvû d'ailleurs que ceux-ci euſſent quelques Miniſtres ajoints dans l'acte d'Ordination. Ces Termes d'Union ne furent pas plûtôt propoſez aux Evêques & ceux des Evêques aux Presbyteriens, que les Perſonnes clair-voiantes s'aperçurent bien vite, que ces deux Competiteurs pour la Puiſſance & les Biens Eccleſiaſtiques, ne s'accorderoient pas facilement. Quoi qu'il en ſoit, le Roi crut qu'il devoit temporiſer, pendant que l'Armée étoit ſur pié, & dans cette vûe il établit une Conference entre les deux Partis oppoſez, où il ſe trouva lui-même en Perſonne. Les Evêques y parurent auſſi inflexibles que jamais, & malgré tout cela, le Roi jugea à propos, pour la raiſon que je viens d'inſinuer, de publier une Déclaration, par laquelle il défendoit qu'on impoſât la Liturgie, le Surplis, & quel-

quelques Cérémonies à ceux qui ne voudroient pas les recevoir. Cette apparence de Moderation toucha tant les Presbyteriens, qui étoient disposez à élargir leurs Consciences le plus qu'il se pourroit, qu'ils lui rendirent leurs très-humbles Actions de Graces pour cette Faveur. On suivit la même Méthode pour endormir ceux qui avoient acheté du Bien d'Eglise, & qui se prometoient une entiere satisfaction, apuiez sur la Déclaration que le Roi avoit envoiée de *Bréda*, & les Commissaires qu'il avoit nommez pour terminer ce diférent. Mais après que ces derniers se furent assemblez une ou deux fois & qu'ils eurent ouï de terribles invectives contre la vente des Biens d'Eglise, & qu'on la traitoit de Sacrilege, ils se trouvérent presque tous du même avis; de sorte que les Aquereurs se dégoûterent de la poursuite de leurs prétentions.

Pendant que tout ceci se passoit & que les deux Chambres étoient ajournées, les Membres des Communes cherchoient les moiens de lever les grosses sommes d'Argent, qu'ils avoient imposé sur le Peuple. Le prétexte de congedier l'Armée étoit fort plausible pour la levée de ces Deniers, qui se faisoit, à leur dire, afin que les Loix pussent avoir leur cours libre, sans trouver aucun obstacle, ni la moindre opposition. Mais c'étoit bien plûtôt, afin que les Personnes qui avoient le pouvoir en main se pussent délivrer de la crainte de ceux qui avoient ramené le Gouvernement dans son

ſon centre naturel, & que la volonté de leur Monarque, ſoûtenuë de l'aſſiſtance d'un Parti indiſcret, pût paſſer pour Loi, ſans qu'on y oſât contredire.

Les premieres Lettres que je reçus d'*Angleterre*, après mon arrivée à *Geneve*, m'annoncérent que le Major Général *Harriſon*, Mr. *Jean Carew*, le Chef de Juſtice *Coke*, Mr. *Hugue Peters*, Mr. *Thomas Scot*, Mr. *Gregoire Clement*, les Colonels *Adrien Scroop*, *Jean Jones*, *François Hacker*, & *Daniel Axtel* accuſez d'avoir contribué chacun dans ſon Poſte, à la mort du dernier Roi, avoient été condamnez à perdre la vie, & qu'on les avoit executez. On avoit remis la déciſion de cette importante Affaire juſqu'à ce que Mr. *Love* un des *Sherifs* de *Londres* ne fut plus en charge, parce qu'il n'étoit pas homme à être gagné, ſoit par la crainte où par l'eſperance, ni à ſoufrir qu'on choiſit tels Jurez qu'on vouloit, pour ſeconder les deſſeins de la Cour. Après l'Election des nouveaux *Sherifs*, qui étoient ſans donte mieux diſpoſez que les autres pour ſervir en cette occaſion, on nomma Trente-quatre Commiſſaires pour ouïr & terminer ce Procès, quinze deſquels avoient ſervi le Parlement contre le Roi défunt, ſoit en qualité de Membres des Commnnes, de Juges, ou d'Officiers de l'Armée, & dont la plûpart, ſi ce n'eſt pas même tous, excepté le ſeul Lord Maire, jouïſſoient de Charges conſiderables & lucratives depuis la derniere Revolution.

Le

Le Colonel *George Monk* nommé pour un de ces Commiſſaires, n'eut pas honte d'accepter ce choix, non plus que Mr. *Denzil Hollis* & le Comte de *Mancheſter*, qui étoient deux des ſix Membres que le dernier Roi avoit reſolu de perdre, avant que la Guerre s'allumât, & qui engagez alors dans la querelle pour leur Interêt particulier avoient mis tout en œuvre pour attirer à leur Parti pluſieurs de ces Gentilshommes, dont ils alloient être les Juges: Mais non contens de les avoir abandonnez dans la Revolution, ils eurent l'audace de les condamner à mort pour leur Fidelité à cette Cauſe, qu'ils avoient eux-mêmes trahie. Mr. *Arthur Annesley*, qui avoit été Membre du Parlement, lors qu'on faiſoit la Guerre au Roi, étoit auſſi du nombre de ces Commiſſaires. *Finch*, que tout un Parlement en Corps avoit reconnu depuis vingt Années atteint du Crime de haute Trahiſon, & qui ne s'étoit garanti du ſuplice que par la fuite, avoit auſſi été nommé pour juger ceux qui auroient dû naturellement être ſes Juges; & le Chevalier *Orlando Bridgman*, qui ſur la ſoumiſſion qu'il fit à *Cromwell*, avoit obtenu la liberté d'avocaſſer en particulier, & qui ſous ce prétexte avoit ſervi d'Eſpion & d'Agent pour ſon Maitre, eut en partage le principal Rôle de cette ſanglante Tragédie; Il eut même la hardieſſe de dire aux Jurez, dans la Recapitulation du Fait qu'il leur expoſa, *Qu'il n'y avoit point d'Autorité*,

ni

ni aucune Perſonne ſeule, ni Communauté d'hommes enſemble, ni le Peuple tout entier agiſſant par lui-même ou par ſes Repréſentatifs, qui eut aucun Pouvoir de contraindre par Corps le Roi d'Angleterre. Pour preuve de ſa Théſe, il cita le Cas de *Spencer* du tems d'*Edouard* II., ce qui étoit auſſi raiſonnable, que ſi les Siecles à venir alléguoient les Procedures de cette nouvelle Cour de Juſtice pour autoriſer des Actions infames.

Lors que tout fut prêt & que cette Cour ſe fut rendue à la Sale d'Audience dans le Lieu nommé *Old Bailey*, on ordonna que le Chevalier *Hardreſſ Waller*, le Major Général *Harriſon* & Mr. *Hevening ham* fuſſent menez à la Barre: On lut enſuite l'Acte d'Accuſation, qui étoit conçu en des termes fort étranges, & l'on fit en ſorte que le Chevalier *Walter* (qu'on ſavoit être homme capable de tout dire pour ſauver ſa vie, & qui étoit déja préparé là deſſus) fut le premier des trois à qui l'on demanda s'il étoit coupable ou non. Il ſe défendit dabord en biaiſant un peu; mais il ſe reconnut bientôt coupable, ſuivant l'attente de ſes Juges, & ſe chargea par ce moien de tout le ſang qui s'étoit répandu durant les Emplois qu'il avoit eus à l'Armée. Mais lors qu'on en vint au Major Général *Harriſon*, il ne ſe contenta pas de répondre qu'il étoit innocent, il juſtifia de plus la Sentence qu'on avoit prononcée contre le Roi, & l'Autorité de ceux qui l'avoient choiſi

choiſi pour être un de ſes Juges. Il leur dit auſſi ouvertement, lors qu'on produiſit des Témoins contre lui, qu'il n'étoit pas venu là pour rien nier de tout ce qu'il avoit fait, mais plûtôt pour le mettre au jour; qu'il reconnoiſſoit ſon Seing, qui étoit au bas de l'Ordre qu'on avoit donné pour l'Exécution du Roi defunt & qu'il y avoit pluſieurs de ceux qui étoient aſſis ſur le Tribunal, en qualité de ſes Juges, qui avoient agi avec autant de vigueur que lui-même ou tout autre, pour la Cauſe, où il s'étoit engagé. Il aſſura de plus qu'il n'avoit agi en cette occaſion que par un Principe de Conſcience & de Juſtice; & qu'il étoit de notorieté publique, qu'il avoit mieux aimé ſe voir ſeparé de ſa Famille, & ſoufrir un long Empriſonnement, que de ſe ſoûmettre à la Volonté de ceux qui abuſoient du Pouvoir qu'ils s'étoient arrogé pour opprimer le Peuple; ce qui étoit une preuve certaine de l'integrité de ſes intentions. D'ailleurs, il inſiſta ſur ce qu'il n'avoit rien entrepris, dans l'Affaire dont il s'agiſſoit, que par l'Autorité du Parlement, & que de cette ſorte il n'en étoit pas reſponſable ni à cette Cour de Juſtice, ni à toute autre inferieure; que c'étoit une Queſtion de Droit, & qu'il démandoit ainſi un Avocat pour le conſulter là-deſſus. Mais les Juges, à force de l'interrompre ſouvent & d'empêcher qu'il continuât ſa Défenſe, l'emportérent ſur lui, & firent voir par là qu'ils étoient reſolus à quel prix que ce fut, de favoriſer les

reſſentimens de la Cour. Ainſi les Jurez donnérent bien vîte leur ſentence contre lui, & lors qu'on lui demanda, s'il avoit quelque choſe à dire pour prévenir ſa Condamnation, il répondit ſeulement, que puis que la Cour avoit refuſé d'entendre ce qu'il jugeoit à propos de dire pour ſa Défenſe, il n'avoit plus rien à repliquer; là-deſſus *Bridgman* prononça la Sentence. Et afin que l'inhumanité de ces Juges ſoit mieux connuë, je ne dois pas oublier, que le Bourreau convert d'un Habit fort ſale, & la Corde à la main, fut placé tout auprès du Major Général pendant tout le tems qu'on emploia à juger ſon Procès; Infamie, dont je ne croi pas qu'on puiſſe jamais trouver la pareille au milieu des Nations les plus barbares. Mais acoutumé au mépris de ces indignitez, lors qu'on lui eut prononcé ſa Sentence, il dit tout haut en ſortant de la Cour, Qu'il n'avoit aucun ſujet d'avoir honte de la Cauſe, où il s'étoit engagé. Cette Sentence fut éxecutée avec tant de barbarie, qu'il n'étoit pas à demi mort quand on lui ouvrit le Ventre, & qu'il vit jetter ſes Entrailles dans le feu.

Mr. *Jean Carew* étoit un Gentilhomme d'une ancienne Famille de la Province de *Cornouailles* & avoit fait ſes Etudes dans une des Univerſitez, & dans les Colléges en Droit. Il avoit un Bien conſiderable, & après avoir été choiſi Membre du grand Parlement, il fut mis dans le Conſeil d'E-

tat

tat & emploié en plusieurs Affaires importantes, où il donna des marques de sa grande habileté. Ce Gentilhomme ne reçut pas un meilleur traitement de la Cour de Justice que le Major Général *Harrison*; on l'interrompit tout-de-même plusieurs fois, & on ne voulut pas lui accorder des Avocats pour le conseiller, sur la question de Droit, qui regardoit l'Autorité, par laquelle il avoit agi. Lors qu'il vit que tout ce qu'il pouvoit dire ne servoit de rien, il avoua franchement qu'il avoit été Membre de la haute Cour de Justice, & qu'il avoit signé deux Ordres, l'un pour convoquer cette Cour afin qu'elle jugeât le Procès du Roi, & l'autre pour son Exécution. Là-dessus les Juges qui connoissoient bien la disposition des Jurez, lui permirent de parler. Il commença donc à dire, „ Qu'en „ l'Année 1640 on avoit assemblé un Par- „ lement selon les Coûtumes & les Loix „ du Païs: Qu'ensuite il s'étoit élevé quel- „ ques Disputes entre le Roi & ce Parle- „ ment, que le Roi l'avoit abandonné à „ cette occasion & ne s'en aprochoit plus; „ sur quoi les Seigneurs & les Communes „ déclarérent . . . . C'est ici que les Juges, convaincus que les Toiles d'Araignée, dont ils s'étoient couverts, ne suffisoient pas pour empêcher que la lumiere des Veritez qu'il alloit dire, n'éclatât de toutes parts, & malgré même la permission qu'ils lui avoient donnée, l'interrompirent, sous prétexte que ce qu'il étoit sur le point

de

de reveler, ne tendoit pas ſeulement à juſtifier l'Action pour laquelle il étoit accuſé, mais à jetter une Pomme de Diſcorde entre ceux qui étoient là préſens. Mais Mr. *Carew* ſe mit à continuer en ces termes, „ Les Seigneurs & les Communes par leur „ Declaration . . . . Le Juge *Foſter* l'interrompit encore ici & l'accuſa de vouloir renouveller ces Diſputes qu'il eſperoit être entiérement aſſoupies, & qu'il le faiſoit pour ſonner le Tocſin de la Sedition: Il lui demanda de plus, s'il avoit jamais ouï dire que la Chambre Baſſe toute ſeule eut fait un Acte de Parlement & s'il en pouvoit produire aucun de cette nature. Mr. *Carew* auroit bien ſouhaité de lui répondre, mais on ne lui permit pas de finir le diſcours qu'il avoit déja commencé, ni même la moindre choſe de ce qu'il vouloit dire pour ſa Défenſe, durant tout l'examen de ſon Procès. M. *Arthur Annesley* l'accuſa en patriculier d'avoir ménagé l'Excluſion des Membres en l'Année 1648. du nombre deſquels il étoit lui-même; à quoi il repliqua, „ Qu'il lui paroiſſoit fort étran„ ge de voir qu'un Homme aſſis ſur le Tri„ bunal en qualité de Juge ſe mêlât de don„ ner des Informations comme s'il ſervoit „ de Témoin. Ces Procedures irrégulieres & tout-à-fait indignes d'une Cour de Juſtice, obligérent Mr. *Carew* de s'adreſſer aux Jurez, de remettre à leur Déciſion ſi la maniere dont on lui faiſoit ſon Procès étoit légale, ou non, & d'en apeller à leurs

Con-

ſciences, s'il étoit vtai qu'on lui eut permis de ſe défendre. Mais inébranlables dans la Reſolntion qn'ils avoient priſe, & ſans avoir aucun égard à l'Irrégularité des Procedures, ils le déclarérenr coupable ſuivant l'Accuſation intentée contre lul.

Le Colonel *Adrien Scroop* fut accuſé d'avoir éré du nombre des Juges de la haute Conr de Juſtice, lors que le Roi y fut amené à la Barre pour répondre comme Priſonnier; davoir ſigné un Ordre ponr convoquer cette Cour; & un autre pour l'Exécution du Roi. Il ne deſavoüa rien de tout ceci, mais pour ſa jnſtification il fit valoir l'Autorité du Parlement, & nia qu'il eut agí par nn Principe de Malice, comme l'Aéte d'Accuſation l'inſinuoit à-faux; Il aſſura de plus qn'en tour ce qu'il avoit fair à-l'égard du Roi, il avoit ſuivi les lnmieres de ſa Raiſon & les mouvemens de ſa Conſcience. Le principal Témoin dans ce Procès étoit ce *Brown*, qui après avoir été Major Général au Service du Parlement, & qne j'ai déja fait connoitre pour une Ame venale & mercenaire, fut prodnit ici pour revéler une Converſation ſecréte. Il dépoſa donc, qu'il s'entretenoit un jour avec le Colonel *Scroop* dans la Chambre de l'Orateur, & qu'il lui diſoit que la Nation ſe trouvoit dans un état triſte & lamentable depuis le Meurtre du Roi; que le Colonel lui avoit répondu là-deſſus, Que tous les Hommes n'étoient pas du même avis ſur ce chapitre; qu'alors il l'avoit

voit prié de s'expliquer davantage, mais que le Colonel lui avoit dit, qu'il ne le feroit pas ſon Confeſſeur. Quoi-que ce Témoignage paroiſſe de nulle importance; avec tout cela il avoit fait impreſſion ſur la Chambre des Communes, de la maniere dont je l'ai raporté ci-deſſus, de ſorte qu'on ne doit pas s'étonner s'il frapa ſon coup dans une Cour inférieure au milieu de Jurez, qui prêts à recevoir pour une preuve ſolide tout ce qui ſe diſoit contre la Perſonne accuſée, ne firent pas diffieulté de le déclarer Coupable de Trahiſon.

Mr. *Thomas Scot* comparut le même jour pour être examiné, ou plûtôt pour recevoir ſa Condamnation. Il fut accuſé de même que les autres d'avoir été de la Haute Cour de Juſtice quand on jugea le Procès du Roi; d'avoir ſigné les deux Ordres mentionnez ci-deſſus, & en particulier d'avoir ſouhaité qu'on gravât cette Inſcription ſur ſon Tombeau, *Ici gît* Thomas Scot, *qui condamna le dernier Roi à la Mort.* On produiſit pluſieurs Témoins pour prouver ces Accuſations; & entr'autres Mr. *Guillaume Lenthal*, qui étoit Orateur de la Chambre Baſſe lors que le Roi défunt s'y rendit pour lui demander compte des cinq Membres, & qui avoit bien ſu lui répondre en cette occaſion, *Qu'il n'avoit point d'autres Oreilles pour ouir, ni d'autres yeux pour voir, ni d'autre Bouche pour parler que ceux que la Chambre lui fourniſſoit*, ce même Mr. *Lenthal*, dis-je, parut ici pour ſervir

vir de Témoin contre Mr. *Scot*, & raporter des paroles qui s'étoient dites en Parlement, ce qu'il n'ignoroit pas être une violation formelle des Priviléges de la Chambre; quoi-qu'il en ſoit, il informa la Cour, que l'Accuſé avoit voulu juſtifier dans la Chambre les Procédures qu'on avoit faites contre le Roi. Mr. *Scot* alégua pour ſa Défenſe, que tout ce qui s'étoit dit dans la Chambre ne devoit point être admis en preuve contre lui; puis que tout le Monde ſavoit que cela ne tomboit point ſous la Juriſdiction d'aucune Cour inferieure: Que pour ce qu'il avoit fait à l'égard du Roi, il avoit l'Autorité du Parlement pour ſa juſtification: Que la Cour n'avoit nul droit de réſoudre ſi ceux qui avoient cette Autorité en main formoient un Parlement, ou non; & ſur ce qu'on lui demanda s'il pouvoit produire un exemple pour faire voir que la Chambre des Communes eut jamais été revétue d'une pareille Autorité, il aſſura qu'il en pourroit donner pluſieurs. Mais après avoir commencé depuis le tems des *Saxons*, la Cour l'interrompit, ſous prétexte que l'Hiſtoire de ces Siécles-là étoit fort obſcure. De ſorte qu'il ne ſe fut pas plûtôt aperçu qu'on ne ſoufriroit point qu'il continuât ſur ce pié-là, qu'il prit la liberté de leur dire, Qu'il ne voioit pas pour quelle raiſon il n'étoit pas auſſi légitime pour cette Chambre des Communes, dont il avoit été Membre, de faire des Loix, qu'il l'étoit pour la Chambre d'alors convoquée

par l'*Autorité des Gardiens des Libertez*, d'Angleterre. *J'avois*, ajoûta t-il, *l'Autorité du Parlement, le Pouvoir Législatif pour me justifier*..... La Cour l'interrompit ici, ſans lui en aléguer aucune raiſon; de ſorte que *Finch* prit la parole, & lui dit tout en colére, „ Je vous avoue, Monſieur, que ſi vous continuez à parler ſur „ ce ton-là, je n'oſerois vous entendre „ plus long-tems: La Doctrine que vous „ avancez eſt ſi remplie de venin & de Blaſphêmes, que ſi vous inſiſtez davantage „ là-deſſus, je demanderai qu'on inſtruiſe „ inceſſamment les Jurez de l'état de votre „ affaire, & je compte que les autres Juges „ ſeront de mon Opinion. Mr. *Scot* lui repliqua, „ J'eſperois, Mylord, que vous „ me ſerviriez plûtôt d'Avocat que d'Accuſateur, & je croi même que c'eſt du „ devoir de votre Charge. Mais je ne ſuis „ pas le ſeul de mon ſentiment ſur la matiére dont il s'agit: Les Membres exclus „ nous reconnurent eux-mêmes pour un „ Parlement; & ſi cela n'étoit point, d'où „ vient donc qu'ils s'ingérérent à y venir „ avec main forte contre les Réſolutions „ de la Chambre, dans le deſſein de briguer la Pluralité des Voix pour nous faire caſſer? Mr. *Anneſley* répondit à cet Article, „ Que ſi les Membres exclus ne „ s'étoient pas rendus à la Chambre, & „ qu'ils n'euſſent pas mis fin par cette Action vigoureuſe à toute ſorte de prétextes, le Peuple n'auroit pas ſi-tôt joui du

„ Bon-

„ Bonheur qu'il poſſédoit. Enfin Mr. *Scot* dit quantité d'autres choſes pour ſa Défenſe, toutes auſſi fortes que celles que je viens de raporter, mais c'étoit plûtôt pour ſe juſtifier auprès de ſes Compatriotes, que dans l'eſpérance d'obtenir aucune faveur de ſes Juges, non plus que des Jurez, qui le déclarérent coupable ſuivant les Inſtructions que la Cour leur avoit données.

Le Colonel *Jean Jones*, & Mr. *Gregoire Clement* avertis, que tout ce que les Gentilshommes déja condamnez avoient pû dire pour leur Défenſe, n'avoit de rien ſervi, informérent la Cour, qu'ils n'avoient pas de meilleures ni de nouvelles raiſons à lui aléguer, & qu'ainſi ils avoüoient le Fait, dont ils étoient accuſez: Là-deſſus on les déclara coupables, de même que les autres dont nous venons de parler.

Le 13. de *Novembre* 1660. le Major Général *Harriſon* fut éxécuté à *Charing Croſſ*, qu'on nomme ainſi à cauſe d'une Croix qui étoit autrefois plantée en ce Lieu-là, & qui eſt dans le voiſinage de *Whitehall*, afin que le Roi pût avoir le plaiſir de ce Spectacle, & s'acoûtumer à voir répandre le ſang. Le 15. Mr. *Jean Carew* ſouffrit auſſi le ſuplice au même endroit, & il n'y eut pas juſques à leurs Ennemis qui n'avoüaſſent, qu'on n'avoit jamais témoigné plus de conſtance, ni plus de mépris de la Mort, ni plus de grandeur d'Ame qu'ils en avoient marqué l'un & l'autre en cette occaſion. D'ailleurs, ils proteſtérent à tous ceux qui

les virent en Priſon, ou au Lieu de leur Suplice, qu'après avoir défendu la Cauſe de Dieu & de leur Patrie, ils n'avoient aucune honte de ſoufrir de la maniére que leurs Ennemis le jugeoient à-propos; qu'ils ſentoient une joie intérieure au ſouvenir des Actions, pour leſquelles on les avoit condamnez; qu'ils ne doutoient pas que le même luterêt qui les avoit animez, ne reprit un jour de nouvelles forces; & qu'un tems viendroit qu'on auroit meilleure opinion & de leurs Perſonnes, & du procédé qu'ils avoient tenu.

Mr. *Jean Coke*, ci devant Chef de Juſtice en *Irlande* avoit parcouru durant ſa jeuneſſe la plus grande partie de l'*Europe*; & lors qu'il étoit à *Rome*, il y avoit parlé ſi librement & avec tant de capacité contre les Corruptions de cette Cour & de cette Egliſe, qu'on y mit tout en œuvre pour l'engager dans les Intérêts de l'une & de l'autre: Mais réſolu de ne point céder à leurs ſollicitations, il crut qu'il ne faiſoit plus ſûr pour lui de continuer-là plus long-tems, de ſorte qu'il partit pour *Geneve*, où il demeura quelques Mois dans la Maiſon de Mr. *Jean Diodati*, Miniſtre de l'Egliſe *Italienne*; enſuite de retour en *Angleterre*, il s'appliqua à l'étude du Droit, où il fit de ſi grands progrès, que la Haute Cour de Juſtice le choiſit pour ſon Solliciteur, lors qu'elle jugea le Procès du Roi. J'ai déja raporté qu'il fut ſaiſi & mis en Priſon par le moien du Chevalier *Charles Coote*, qui

qui de concert avec *Monk* pour trahir la République, l'avoit envoïé en *Angleterre*, afin de l'immoler à ſon nouveau Maître & qu'il ſervit à expier le ſang de ſon propre Parti, qu'il avoit d'abord répandu lui-même. Lors donc que Mr. *Coke* comparut pour être jugé, on le chargea d'avoir préſenté à la Haute Cour de Juſtice, au nom de tout le Peuple d'*Angleterre*, un Acte d'Accuſation qui taxoit le Roi défunt du Crime de haute Trahiſon; Qu'il avoit ſigné cet Acte de ſa propre main; Que ſur ce que le Roi recuſa la Juriſdiction de la Cour, il avoit inſiſté qu'on le reconnût pour coupable, & qu'ainſi la Cour voulût procéder à ſon Jugement: Mais tous ces Articles étoient exprimez en détail de la maniére qui ſuit,

„ Premiérement, Qu'il avoit avec d'au-
„ tres, propoſé, conſeillé, machiné &
„ tramé la Mort du dernier Roi.

„ En deuxiéme lieu, Que pour venir à-
„ bout de cette Conſpiration, il s'étoit ar-
„ rogé, avec d'autres, le Pouvoir & l'Au-
„ torité d'accuſer, tuer, & aſſaſſiner le
„ Roi.

„ En troiſiéme lieu, Qu'une Perſonne
„ inconnuë avoit tranché la Tête au Roi;
„ & que le Priſonnier avoit incité, aidé,
„ aſſiſté, encouragé & porté ladite Per-
„ ſonne à faire cette Exécution.

Il répondit à tout cela, Premiérement, Qu'on ne pouvoit pas dire avec juſtice qu'il eût tramé ou conſeillé la Mort du Roi,

parce que la Proclamation pour le Jugement du Roi, fut publiée, de l'aveu même de ſon Accuſateur, le 9. de *Janvier*, c'eſt à-dire, la Veille du Jour qu'il fut choiſi pour être le Solliciteur de la Haute Cour de Juſtice. En deuxiéme lieu, Que bien que la Cour n'admît pas ce Choix pour un Acte de Parlement, qui l'autoriſât à faire ce qu'il avoit fait; cependant il étoit perſuadé qu'elle avouëroit que c'étoit un Ordre, ce qui ſufiſoit pour le juſtifier. En troiſiéme lieu, Que celui, qui n'avoit été ni Accuſateur, ni Témoin, ni un des Jurez, ni Juge, ni Exécuteur, ne pouvoit pas être coupable de Trahiſon dans le Cas, dont il s'agiſſoit. De plus, il inſiſta ſur ce qu'il n'avoit agi qu'en qualité d'Avocat, & que de cette maniére il n'étoit pas reſponſable de la juſtice ou de l'injuſtice de la Cauſe qu'il avoit euë en main; Qu'après avoir été mis dans cet Emploi par un Ordre public, on ne pouvoit pas dire qu'il eût agi malicieuſement, ou avec un mauvais deſſein, comme l'Acte d'Accuſation le portoit; Que des paroles prononcées ne forment pas ce que l'on appelle Trahiſon, & encore moins lors qu'elles ſont écrites par l'avis d'autres Perſonnes; ſur tout puis qu'on n'avoit produit aucune Preuve évidente, que ſon nom mis au bas de l'Accuſation contre le Roi, étoit écrit de ſa main. Il ajouta, que de ſouhaiter & demander Juſtice, quoi que la Cour faſſe enſuite injuſtice, cela ne ſauroit être nommé

mé Trahiſon, ſuivant les termes du Statut; que lors qu'il demanda Juſtice, on pouvoit l'entendre de la Décharge auſſi bien que de la Condamnation; & que ſi un Avocat étoit coupable de Trahiſon pour plaider contre le Roi, ce devoit etre auſſi une Félonie de plaider contre un Homme, qu'on peut condamner injuſtement pour ce crime-là; Que la Haute Cour de Juſtice, toute tyrannique & illégitime qu'on la croioit, étoit cependant une Cour, qui avoit des Officiers à ſes ordres, & même de l'Autorité ſelon l'avis de pluſieurs; puis qu'il n'y en avoit pas alors d'autre dans le Roiaume, qui pût donner le pouvoir d'adminiſtrer les Affaires publiques; & que ſi cela n'étoit pas capable de juſtifier un Homme qui avoit agi ſous elle dans l'étenduë de ſa Charge, il ne ſeroit pas permis à qui que ce ſoit au Monde d'exercer ſa Profeſſion, à moins qu'il ne fût ſûr que le Gouvernement ſous lequel il agit eſt conforme aux Loix. Enfin Mr. *Coke* alégua pluſieurs autres choſes pour ſa Défenſe, qui n'étoient pas moins fortes que celles que nous venons de voir; Mais la Cabale, qui ſe crut intereſſée à prévenir dans la ſuite des entrepriſes de cette nature, & à donner l'épouvante à ceux qui n'avoient pas ſeulement la capacité mais auſſi la volonté d'être emploiez dans un pareil ſervice, obtint des Jurez, au gré de ſes deſirs, une Sentence de Mort contre lui.

Mr. *Hugue Peters* Miniſtre fut accuſé

„ d'avoir tramé & machiné la Mort du Roi, „ par les Conſpirations qu'il avoit faites en „ divers tems & en pluſieurs endroits avec „ *Olivier Cromwell*, & par le moien des „ Soldats qu'il avoit engagez à demander „ Juſtice ; Que dans pluſieurs Sermons „ il avoit exhorté l'Armée à ſe défaire du „ Roi, qu'il comparoit à *Barabbas*, & qu'il „ avoit apliqué les paroles du Pſeaume „ CXLIX, *Ils lieront leurs Rois avec des chaî-* „ *nes*, &c. aux Procedures qu'on faiſoit „ contre ſa Majeſté ; Qu'il avoit aſſuré les „ Soldats, que s'ils vouloient regarder „ dans leurs Bibles ; ils y trouveroient ce „ Paſſage, *Quiconque aura répandu le ſang* „ *de l'Homme, ſon ſang ſera répandu par* „ *l'Homme*, &c., Gen. IX. 6. & qu'il n'y „ avoit perſonne, non pas même le Roi, „ qui fut excepté de cette Régle générale. D'ailleurs, on l'accuſa d'avoir dit, " Que „ pour établir une République, il faloit ſe „ débarraſſer des Lévites, des Lords & „ des Avocats ; Que le Roi étoit un Ty- „ ran & que la Roiauté en elle-même étoit „ onéreuſe, inutile, & remplie de danger „ pour le Peuple. Ce ſont là les prin- cipaux Chefs d'Accuſation qu'on forma contre Mr. *Peters*. Il répondit pour ſa Défenſe, " Que la Guerre étoit commen- „ cée avant qu'il vint en *Angleterre* Que „ depuis ſon arrivée il avoit travaillé à l'a- „ vancement de la pure Religion, & des „ bonnes Lettres, à reformer les Loix & „ à emploier les Pauvres ; Que pour mieux

„ ve-

„ venir-à-bout de ce deſſein, il avoit épou-
„ ſé les Interêts du Parlement, & qu'en
„ cela il n'avoit point agi par aucun mau-
„ vais Principe, ni par un motif d'Avarice,
„ ou d'Ambition; Qu'enfin, quelques Pré-
„ jugez qu'on eut contre lui, & de quel-
„ ques Paſſions que les Hommes fuſſent
„ animez, il y avoit pourtant un Dieu qui
„ ſavoit que tout ce qu'il venoit de dire
„ étoit vrai. Mais il eut beau ſe retran-
cher ſur la pureté de ſes intentions, il n'y avoit rien qui pût le garantir du Reſſenti-ment de la Cour; auſſi les Jurez ne hésité-rent-ils pas à le declarer coupable. Ce Mr. *Peters* avoit été Miniſtre en *Angleterre* durant pluſieurs Années, lors que la Per-ſecution, excitée du tems de l'Archevêque *Laud* contre tous ceux qui refuſoient de ſe ſoumettre aux Innovations & aux Cérémo-nies ſuperſtitieuſes qu'on vouloit introduire dans le ſervice public, le força d'abandon-ner ſon Païs Natal. Il ſe retira d'abord en *Hollande*, & d'ici dans la *Nouvelle Angle-terre*; après y avoir fait quelque ſejour, informé que le Parlement avoit en partie delivré le Peuple des Abus qui s'étoient gliſ-ſez dans l'Etat & dans l'Égliſe, & qu'il a-voit deſſein de perfectionner cet Ouvrage, il retourna en *Angleterre*. A ſon arrivée, il ne ceſſa d'encourager le Peuple par tout & en toutes occaſions de ſe joindre au Par-lement & de le défendre avec vigueur. Quel-que tems après, on le fit Chapelain d'une Brigade qu'on envoia contre les *Irlandois*

rebelles, & convaincu par ſes propres yeux que le triſte état où le pillage avoit reduit les Proteſtans de ce Païs-là, méritoit la compaſſion des autres, il paſſa en *Hollande*, où il eut un ſi heureux ſuccès, qu'il obtint par ſon crédit un ſecours de trente mille Pieces pour ſes Fréres ruinez. Il ne ſollicita pas avec moins d'ardeur & de diligence pour les malheureux Proteſtans des Vallées de *Piémont*, que le Duc de *Savoye* avoit cruellement perſecutez, & réduit par ſa Tyrannie à la derniere miſére. Il ne manqua pas non plus de témoigner ſa reconnoiſſance aux *Hollandois*, pour l'Azile qu'ils lui avoient donné du tems de ſes Troubles, puis qu'il contribua beaucoup à terminer les Démêlez qu'ils eurent avec *l'Angleterre* du tems de *Cromwell*.

L'ordre fut donné, que le Chef de Juſtice *Coke* & Mr. *Peters* ſeroient éxecutez le même jour; de ſorte qu'on les mit ſur deux Traineaux juſques au Lieu marqué pour l'exécution de la Sentence qu'on avoit prononcée contre eux; avec cette particularité, qu'on planta ſur celui où étoit le Chef de Juſtice, la Tête du Major Général *Harriſon*, avec le viſage découvert & vis-à-vis de ſes yeux; Mais ce Spectacle fut ſi éloigné de produire l'effet qu'on en attendoit, qu'il ſembla au contraire que ſon courage prenoit de nouvelles forces à la vûe de cet objet éfraiant, & que le Peuple en témoigna par tout de l'horreur. Il dit entr' autres choſes, au Lieu du Suplice, » qu'il

„ qu'il avoit fait tous ſes éforts pour regler
„ les Procedures de la Juſtice, afin qu'on
„ l'adminiſtrât avec toute l'expédition &
„ le moins de fraix qu'il étoit poſſible, &
„ qu'à cauſe de cela il avoit ſoufert une ru-
„ de perſecution de la part de ceux de ſa
„ Robe. Il ajoûta qu'il n'entendoit point ce
„ que ſes Juges vouloient dire, lors qu'ils
„ aſſuroient, Que ſi les Lords & les Mem-
„ bres des Communes euſſent eux-mêmes
„ jugé le Roi, ils ſeroient tous Coupables
„ du crime de Trahiſon; & que pour la
„ part qu'il avoit euë dans l'Action, dont
„ on l'accuſoit, il étoit ſi éloigné de s'en
„ repentir, qu'il étoit tout prêt à le ſêler
„ de ſon propre ſang. Le *Sherif* l'inter-
rompit ici fort bruſquement; Mais il lui
repliqua, „ Que ce n'étoit pas la Coûtu-
„ me chez les Nations les plus barbares,
„ & encore moins en *Angleterre*, d'inſul-
„ ter un Homme qui eſt ſur le point de
„ mourir; & qu'il étoit peut-être le pre-
„ mier qui ſoufrit la Mort pour avoir de-
„ mandé Juſtice.

Après que cette Victime fut étranglée & qu'on l'eut miſe ſur l'Echafaut pour être dépecée en Quartiers, un certain Colonel *Turner* apella les Gens du *Sherif*, afin qu'ils amenaſſent Mr. *Peters* pour voir ce qui ſe faiſoit. Là-deſſus le Bourreau s'aprocha de lui, & frotant ſes mains ſanglantes l'une dans l'autre, il lui demanda comment il trouvoit cet ouvrage. Mr. *Peters* lui répondit, qu'il n'en étoit du tout point épou-

vanté & qu'il n'avoit qu'à faire du pis qu'il pourroit. Lors même qu'il fut ſur l'Echéle, il dit ces paroles au Sherif, Monſieur, „ Vous venez de maſſacrer un des Servi„ teurs de Dieu devant mes yeux, & vous „ m'avez forcé à le voir pour me découra„ ger & me remplir de crainte; mais Dieu l'a „ permis pour animer mon courage & me „ ſoûtenir dans cette derniere épreuve.

Le 16. d'*Octobre* Mr. *Thomas Scot* & Mr. *Gregoire Clement*, tous deux dans un Traineau, & le Colonel *Adrien Scroop* avec le Colonel *Jean Jones* dans un autre furent conduits à *Charing Croſs*, pour y être executez. Mr. *Scot* étoit un Gentilhomme, qui après avoir fait ſes Etudes dans l'Univerſité de *Cambrige*, avoit mené une vie privée à la Campagne, juſqu'à ce qu'à l'occaſion d'un Choix de quelques Membres pour ſervir en Parlement, il fut élu entre ceux-ci. Il ſe conduiſit dans ce nouveau Poſte avec tant de zéle & de fermeté pour le ſervice de la République, que durant l'Interruption du Parlement cauſée par *Cromwell*, la Province où il demeuroit, pour marque de l'eſtime qu'elle faiſoit de ſon mérite, le choiſit pour la ſervir par tout où l'occaſion le demanderoit. Lors que le Parlement fut interrompu une ſeconde fois au gré de l'Armée, il entretint toûjours correſpondance avec *Monk* pour le faire raſſembler; & il fit tant, ſoit par la publication des Lettres qu'il recevoit de *Monk*, où ce Général proteſtoit qu'il

étoit

étoit réſolu de vivre & de mourir avec le Parlement, ſoit par d'autres bons offices, qu'il en vint à-bout. Dailleurs, il avoit été pluſieurs fois Membre du Conſeil d'Etat, dont on le choiſit Secretaire, après que le Parlement fut rétabli; & enſuite on le nomma pour l'un des deux Commiſſaires qui devoient accompagner *Monk* dans ſa Marche juſques à *Londres*. Ce fut en cette occaſion & au Lieu de St. *Albans* que *Monk* lui jura en termes ſolemnels, Qu'il ſeroit toûjours fidele au Parlement; Proteſtation, que Mr. *Scot* crut être de ſi bonne foi, qu'à ſon retour à la Chambre, il entreprit de le juſtifier ſur les ſoupçons qu'on avoit déja contre lui, & de répondre même de ſon Integrité. Mais lors qu'il fut convaincu de ſa Trahiſon & qu'il n'y avoit plus moien de la revoquer en doute, il ſe mit en Mer pour s'échaper, & il eut le malheur de tomber entre les mains de quelques Pirates, qui après lui avoir pillé tout ce qu'il avoit, le mirent à-terre dans la Province de *Hampshire*; Cependant ſes Amis lui procurérent un autre Vaiſſeau pour paſſer en *Flandre*, où il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'un Agent du Roi ſe ſaiſit de ſa Perſonne. Mais *Don Alonzo de Cardenas*, qui étoit alors Gouverneur du Pais Bas *Eſpagnol*, & qui avoit été Ambaſſadeur du Roi d'*Eſpagne* auprès de la République d'*Angleterre*, le fit mettre en liberté, à cauſe de quelques obligations particulieres qu'il lui avoit. Enfin délivré de tous ces

Dangers, il trouva que ſon Nom étoit inſeré entre ceux des Juges du Roi, qu'on ſommoit de ſe rendre Prisonniers, s'ils vouloient obtenir quelque bénéfice de l'Amniſtie; là-deſſus, & dans l'eſperance qu'il auroit du moins la vie ſauve, il ſe remit entre les mains de l'Agent *Anglois* dans le Terme preſcrit par la Proclamation. Et quoi-qu'il ſe fut ainſi enlacé lui-même, malgré tout cela, il ne témoigna point de repugnance à ſêler de ſon propre ſang ce qu'il avoit fait, & l'on peut dire qu'il s'en aquita avec toutes les marques poſſibles d'un eſprit content & tranquile. Lors qu'il fut au Lieu de l'Exécution, il tâcha pluſieurs fois de parler au Peuple & de juſtifier la Cauſe pour laquelle il ſoufroit; mais ceux qui ne craignoient rien tant que la Verité, l'interrompirent ſi ſouvent, qu'il fut contraint de s'écrier à haute voix, *Que cette Cauſe, qui ne pouvoit pas endurer les Paroles d'un homme prêt à mourir, devoit être ſans doute fort méchante.*

Mr. *Gregoire Clement* qui ſoufrit enſuite, étoit Citoien & Marchand de *Londres*, & avoit gagné de grands Biens par ſon Commerce en *Eſpagne*. Il fut élu Membre du Parlement vers l'Année 1646. & s'aquita de ſon devoir avec beaucoup d'exactitude; il ſe joignoit toûjours à ceux qui étoient les plus affectionez aux Interêts de la République, quoiqu'il ne poſſedat jamais ſous elle aucune Charge lucrative. Lors qu'il fut nommé pour aſſiſter au Jugement du Roi,

il

il n'oſa pas refuſer cette Commiſſion, dans la croiance qu'il étoit de ſon devoir de l'accepter. D'ailleurs il ne s'exprimoit pas fort bien, mais il avoit la conception heureuſe & ne manquoit pas de bon ſens. A ſa Mort il déclara, qu'il n'y avoit rien qui le chagrinât davantage, que de s'être avoué Coupable au jugement de ſon Procès pour ſatisfaire à l'importunité de ſes Parens, ce qui, à ſon avis, le rendoit indigne de mourir pour une ſi bonne Cauſe.

Le Colonel *Adrien Scroop* étoit d'une ancienne Famille & poſſedoit de grandes Richeſſes. Il avoit le port noble, & les Dons de ſon Eſprit répondoient également à ſes autres bonnes Qualitez. Il parut de bonne heure dans l'Armée du Parlement, & il ſe trouva en Perſonne à la Bataille d'*Edge-hill*, à la tête d'une Compagnie de Cavalerie qu'il avoit lévée à ſes propres fraix. Il fut avancé d'abord à une Majorité, & peu de tems après on le fit Colonel de Cavalerie. Il fut auſſi Gouverneur du Chateau de *Briſtol* durant pluſieurs Années, juſqu'à ce que le Parlement vint à négliger cette Garniſon, & à le tirer de là pour l'envoier en *Ecoſſe* ſur le pié de Commiſſaire pour l'adminiſtration des Affaires civiles, conjointement avec le Lord *Broghil*, *Monk* & autres. Il parut ſi fidele dans tous ces Emplois & y donna des preuves ſi éclatantes de ſon habileté, que le Parlement le choiſit pour être un des Juges du Roi défunt. Il s'aquita de cette Commiſſion avec toute l'Integri-

té

té qu'on peut attendre d'un Juge, à qui l'on confie une Affaire de cette importance, & qui ne doit avoir aucun égard pour perſonne. J'ai déja parlé du mauvais traitement qu'il reçut de l'Aſſemblée de *Weſtminſter*; de ſorte qu'il ne me reſte plus qu'à toucher un mot de ce qu'il dit au Lieu de ſon Suplice. Il y déclara donc „ qu'il „ n'avoit pas vêcu d'une maniere à devoir „ craindre de ſe trouver jamais en pareil „ endroit, mais puis que Dieu avoit jugé „ à-propos de le réduire à ce triſte état, il „ s'y ſoûmetoit de bon cœur; qu'il n'avoit „ jamais eu aucun mauvais deſſein contre „ perſonne, & qu'il ne ſouhaitoit pas même du mal aux Jurez qui l'avoient trouvé Coupable, ni aux Juges qui avoient „ prononcé la Sentence contre lui; ni même à cette Perſonne, qui étoit la Cauſe „ principale de ſa Mort, & qui étoit ſi „ bien connuë, à ce qu'il croioit, qu'il „ n'étoit pas neceſſaire de la nommer. Il „ ajoûta qu'il ne s'arreteroit pas à faire un „ vain étalage de ſa Naiſſance, de ſon „ Education, & de ſa maniere de vivre, „ puis qu'il alloit comparoitre devant un „ Tribunal, où tous les Hommes ſe doivent rendre, & où la juſtice ou l'injuſtice de chaque Action ſeroit miſe en lumiere: Qu'il ſe contentoit ainſi de prier „ le Peuple de n'avoir pas mauvaiſe opinion de lui, parce qu'il étoit fortement „ perſuadé qu'il ſoufroit pour la Cauſe de „ Dieu & les Intérêts de ſa Patrie.

Le

Le Colonel *Jean Jones*, qui vint après ſur cette ſanglante Scene, étoit un Gentilhomme de la Partie Septentrionale du Païs de *Galles*, & d'une fortune aſſez honnête. D'ailleurs, il étoit ſi aimé dans ſon Païs, qu'il rendit des ſervices conſiderables au Public par le pouvoir qu'il avoit dans ces Quartiers-là. Il reduiſit l'Iſle d'*Angleſey* à l'obéïſſance de la République, & bientôt après, il y fut élu Membre du Parlement. Il fut auſſi du Conſeil d'Etat, & en l'Année 1650. le Parlement l'établit un de ſes Commiſſaires pour la Régie des Affaires Civiles d'*Irlande*. Il s'aquita de cette Charge pluſieurs Années de ſuite avec beaucoup d'exactitude & de fidelité; Il n'onblia rien pour rendre ce Païs heureux & floriſſant, & il fit punir tous ceux qui avoient eu quelque part au Maſſacre des Proteſtans *Anglois*. Lors que le Parlement reprit l'exercice de ſon Autorité, après avoir ſoufert une longue interruption, il fut mis du nombre de ces huit Perſonnes, à qui on commit le ſoin de la Sûreté publique juſqu'à ce qu'on pût établir un Conſeil d'Etat. Il fut enſuite Membre de ce même Conſeil, & bientot après renvoié en *Irlande* à ſon premier Poſte, où il demeura juſques à la Révolution. Le Colonel *Scroop* & lui furent conduits à *Charing-Croſſ* ſur le même Trainneau, & c'eſt ici que la gravité & la bonne mine de ces deux Gentilshommes déja avancez en âge, accompagnées de marques viſibles de fermeté d'Eſprit & de ſatisfaction in-

interieure, toucherent également les Spectateurs d'admiration & de pitié.

Le Colonel *Daniel Axtel* parut enſuite ſur les rangs & on lui fit ſon Procès. Les principaux Chefs d'Accuſation contre lui étoient, „ Qu'il commandoit les Gardes „ qui ſe trouverent au Jugement & à l'Exé„ cution du Roi; Qu'il avoit obligé les „ Soldats à demander l'un & l'autre d'une „ maniere tumultueuſe; qu'il avoit menacé „ de tirer un Coup de Piſtolet à une Da„ me, qui d'une Galerie voiſine de la Cour „ où le Roi étoit jugé, avoit contredit le „ Préſident, lors qu'il parloit de l'Accu„ ſation formée contre le Roi; qu'il avoit „ entretenu chez lui & encouragé l'Execu„ teur, & qu'il avoit traité de Poltron un „ de ceux, à qui l'ordre étoit donné pour voir „ que la Sentence prononcée contre le Roi „ fut miſe en éxécution, parce qu'il refu„ ſoit de ſigner. Tous ces Articles & quelques autres de moindre importance le firent déclarer coupable, d'avoir marchiné la Mort du Roi. Le Colonel *Hercule Huncks*, un des trois à qui l'ordre, dont je viens de parler, s'adreſſoit; un des quarante Halebardiers, qui étoient en faction auprès de la haute Cour de Juſtice, & une autre Perſonne qui s'étoit toûjours oppoſée avec une ardeur extraordinaire à tous ceux qui étoient pour le Roi, furent les principaux Témoins qu'on produiſit contre le Colonel *Axtel*. Après donc avoir reconnu qu'il n'entendoit pas les Formalitez du Droit, & ſouhaité qu'on

qu'on ne tirât point de cette ignorance aucun avantage contre lui, il ſe défendit à peu-près en ces termes; „ Qu'on avoit „ fait la Guerre par l'Autorité des Lords „ & des Membres des Communes aſſemblez en Parlement, leſquels s'attribuent „ le droit d'emploier les Forces Militaires de la Nation pour la ſureté du Public, comme divers Actes publiez par „ leur ordre le juſtifient. Que cette même Autorité avoit fait lever une Armée, „ donné le Commandement des Troupes, „ qui s'étoient aſſemblées à l'Eſt d'*Angleterre*, au Comte d'*Eſſex*, & après au Comte de *Manchester*, & enfin établi le „ Chevalier *Thomas Fairfax* Général de toutes les Troupes. J'ai ſervi, dit-il, ſous „ cette Autorité, qui me paroit légitime, „ puis que les Membres des Communes „ n'avoient pas ſeulement été convoquez „ par les Lettres Circulaires du Roi & „ choiſis par le Peuple, mais auſſi parce „ qu'ils avoient fait un Acte qui portoit „ qu'ils ne pourroient être caſſez que de „ leur propre Aveu. Apuié pour ma juſtification ſur cette Autorité inconteſtable, je ne croi pas être dans le Cas marqué par le Statut de l'Année 25 du Regne d'*Edouard* III., puis qu'on ne ſauroit „ entendre ce Statut d'un Pouvoir tel que „ celui dont il eſt queſtion, qui n'étoit pas „ ſeulement réconnu dans le Païs, pour „ être l'Autorité ſuprême de la Nation, „ mais auſſi au dehors par les Etats & Prin-

„ ces

„ ces Etrangers, qui recevoient ſes Agens „ & ſes Ambaſſadeurs. Les Juges, qui „ doivent être les yeux & les Guides du „ Peuple, officioient ſous elle, & il y en „ avoit même pluſieurs qui déclaroient en „ public qu'il étoit juſte & raiſonnable d'o„ béir au Parlement. Mais ſupoſé que ſes „ Actes ne méritaſſent pas le titre qu'ils por„ toient, quoi que les Juges, les Miniſtres „ d'Etat, les Officiers publics, & toute la „ Nation en corps y obéiſſent; on ne pour„ roit nier avec tout cela que ce ne fuſſent „ des Ordres de Parlement; & cela ſufi„ roit pour juſtifier tout Homme qui s'y „ eſt conformé. Après donc que ce Parle„ ment établi de cette maniere, reconnu „ & reſpecté de tout le Monde, eût fait choix „ d'un Général de ſes Troupes, ce Géné„ ral me nomma pour Officier ſous lui, „ en vertu de l'Autorité qu'il avoit reçue: „ De ſorte que je n'ai agi que ſur le pié „ de Soldat & ſuivant le devoir de mon „ Poſte, & ſi je me trouvai dans la Sale de „ *Weſtmunſter*, lors qu'on y jugea le Roi, „ c'étoit par l'ordre du Général. D'ailleurs, „ ſi c'eſt un ſi grand Crime d'avoir été Ofi„ cier dans l'Armée du Parlement, les „ Comtes d'*Eſſex* & de *Manchester*, le „ Général *Fairfax*, *Monk* & autres, qui „ ont été emploiez ſous cette Autorité, ne „ ſont pas moins coupables que moi. Il cita les Déclarations, qui furent publiées par les Lords & les Communes, quand ils engagerent le Peuple à prendre les Armes,

où

où ils ſoûtenoient, Qu'il étoit ridicule de s'imaginer que les Réſolutions du Parlement ne pouvoient pas ſervir de régle à la Nation pour s'aquiter de ſon Devoir; & où ils avançoient de plus, que toutes les Perſonnes qui agiroient ſous leur Autorité ne devoient pas être recherchées pour cela. Il dit enſuite, „ qu'il avoit cru, qu'une Cour „ inferieure ne voudroit pas expliquer la Loi „ d'une maniere oppoſée à la Déciſion de la „ Haute Cour du Parlement; Il ajouta, „ Que ſi les Membres des Communes qui re- „ préſentent toute la Nation, étoient coupa- „ bles de Trahiſon, il s'enſuivroit que tout „ le Peuple d'*Angleterre*, qui les avoit choi- „ ſis, étoit entâché du même Crime, & ſi „ cela eſt, où trouvera-t-on des Jurez pour „ éxaminer cette Cauſe? D'ailleurs, ma Com- „ miſſion eſt dâtée du 27e *Mars* 1648. dix „ Mois avant la Mort du Roi, & je l'ob- „ tins du Général *Fairfax*, en vertu de cel- „ le qu'il avoit reçûe lui-même des Lords „ & des Communes aſſemblez en Parle- „ ment. Je m'aquitai de mon devnir lors „ que je me rendis à mon Regiment: du „ moins ſi le Général me dit, allez à un „ tel endroit & demeurez y juſqu'à nouvel „ ordre, & que je refuſe de lui obéir, je „ mérite la Mort par les Lnix Militaires; „ mais il ſemble de l'autre côté que ſi je „ lui obéis, je cours toûjours le même riſ- „ que. Ainſi la Queſtion de droit, ſi je „ ne me trompe, ſe reduit à ceci, & je „ ſouhaite qu'on la poſe dans tout ſon jour,

Sa-

„ Savoir, *Si un Homme qui ſe laiſſe con-*
„ *duire au jugement des Lords & des Com-*
„ *munes aſſemblez en Parlement, & qui*
„ *n'agit que ſur cette Regle & ſous leur Au-*
„ *torité, peut être taxé de Trahiſon?* Les Gens du Roi répondirent là-deſſus, „ Qu'il n'étoit pas accuſé d'avoir entrepris la „ Guerre, mais d'avoir aſſiſté au Jugement „ & à l'Exécution du Roi, & encouragé „ les Soldats à demander juſtice contre ſa „ Perſonne. Le Colonel repliqua, Qu'il „ n'étoit pas plus coupable que le Général; „ que ſa préſence à la Sale de *Weſtmunſter* „ n'étoit point volontaire, & qu'il s'y étoit „ trouvé par Ordre de ſes Superieurs. Il en appella même à la deciſion de ſes propres Juges & il les pouſſa ſi vigoureuſement ſur cet Article, qu'ils furent obligez d'avoir recours à leur ancien Refuge, & de revoquer en doute l'Autorité ſous laquelle il avoit agi. A l'égard des autres Points de l'Accuſation qu'on avoit formée contre lui, il répondit, „ Que ſi une Dame s'é-„ toit aviſée de parler trop haut pendant „ qu'on jugeoit le Procès du Roi, & avoit „ interrompu, ou détourné la Cour, il „ eſperoit qu'il n'étoit pas coupable de Tra-„ hiſon pour lui avoir impoſé ſilence; Que „ s'il avoit ſoûri, comme le Colonel *Tem-*„ *ple* le dépoſoit, cela ne pouvoit pas être „ non plus un ſi grand crime; Que ſi quel-„ ques Soldats avoient demandé juſtice à „ haute voix, ce n'étoit pas à ſon inſtiga-„ tion, & qu'au bout du compte il ſe fia-

„ toit

» toit que l'envie d'obtenir juſtice, ce qui » eſt un des principaux Atributs de Dieu, » n'eſt pas une trahiſon. Après avoir dit pluſieurs autres choſes pour ſa Défenſe, il s'adreſſa directement aux Jurez, & leur déclara qu'il remettoit ſa Cauſe & ſa vie entre leurs mains.

Pour répondre à toutes ſes raiſons, Mr. *Bridgman*, qui étoit Préſident de l'Aſſemblée, ſe contenta de répéter une Doctrine tout-à-fait étrange & inouie, ſavoir. *Qu'il ny avoit aucun Particulier, ni Communauté, ni Peuple en corps, ſoit qu'il agit par lui-même, ou par ſes Repréſentatifs, qui eut le pouvoir de contraindre la Perſonne du Roi.* Pour en donner des preuves, il cita quelques Exemples, qui étoient auſſi peu à-propos que la Théſe en elle-même étoit déraiſonnable, & il conclut enſuite que le Cas dont il s'agiſſoit étoit ſi clair, que les Jurez en pouvoient décider ſans ſortir de la Cour. En effet, il parut bientot qu'il connoiſſoit le Caractére de ces Gens-là, puis qu'ils répondirent d'abord à ſon attente, & qu'il déclarerent ſans aucune dificulté, que le Colonel *Axtel* étoit coupable du crime de Trahiſon, dont on l'avoit accuſé.

Le Colonel *Daniel Axtel* avoit été Capitaine, Major, & Lieutenant Colonel d'Infanterie; il occupoit ce dernier Poſte lors qu'il aſſiſta au Jugement & à l'Execution du Roi. Lors que le Parlement envoia le Lieutenant Général *Cromwell* avec une Armée contre les Rébelles d'*Irlande*, & que

& que le ſort fut tombé ſur le Regiment, où étoit le Colonel *Axtel*, pour ſervir dans cette Expedition, il embraſſa cet Emploi de tout ſon cœur. Sa Fidelité, ſon Courage & ſa bonne conduite l'élevérent bientôt à la tête d'un Regiment; & peu de tems après, on le fit Gouverneur de *Kilkenny*, & du Païs d'alentour; Charge importante, dont il s'aquita avec toute la diligence & le ſuccès, qu'on pouvoit demander. C'eſt ici où il fit paroitre un zéle extraordinaire pour la punition des *Irlandois*, qui avoient maſſacré les Proteſtans. Cela même joint à ce qu'il avoit fait à l'égard du dernier Roi, engagea la Cour à mettre tout en œuvre, pour le faire excepter de l'Amniſtie.

Le Colonel *François Hacker*, autre Perſonnage de cette ſanglante Tragédie, parut en preſence de la Cour pour être jugé. On y lut d'abord l'Acte d'Accuſation formé contre lui; qui portoit qu'il avoit machiné & tramé la Mort du Roi, & pour preuve de cela, on produiſit des Témoins qui dépoſerent, qu'il étoit un de ceux qui avoient gardé le Roi en priſon, & à qui l'ordre avoit été adreſſé pour voir que la Sentence prononcée, par la Haute Cour de Juſtice, contre la Perſonne du Roi fut exécutée; Qu'en conſéquence de cette Commiſſion, il avoit ſigné l'ordre pour la Mort du Roi; Et qu'enfin en vertu d'un Ordre qu'il avoit reçu, il s'étoit ſaiſi de la Perſonne du Roi, qui étoit alors ſous la Garde du Colonel *Thomlinſon*, & l'avoit conduit à l'Echa-

chafaut pour y être exécuté. Le Colonel *Hacker*, perſuadé que tous ſes Jurez étoient de la même trempe, n'en rejeta pas un ſeul; & il ne dit preſque autre choſe pour ſa Défenſe, ſi ce n'eſt qu'il avoit agi par l'ordre de ſes Superieurs, & qu'il avoit toûjours travaillé à ſervir ſa Patrie toutes les fois que l'occaſion s'en étoit préſentée. De ſorte que ſon Procès fut bien-tôt vuidé, & lui-même déclaré atteint du crime de haute Trahiſon. Il étoit de la Provioce de *Leiceſter*, où il poſſedoit des Biens conſidérables, qu'il avoit heritez de ſes Ancêtres: Il avoit eu divers Emplois Militaires au ſervice du Parlement, & il s'étoit diſtingué ſur tout à la Bataille de *Worceſter*, où il fit des merveilles à la tête d'un Régiment de Cavalerie, qu'il avoit levé pour la défenſe de ſon Païs. Il oe voulut jamais contribuer à maintenir l'uſurpation de *Richard Cromwell*, quoi que ce dernier l'eut honoré, malgré lui, du titre de Chevalier, & qu'il lui ent fait préſent de deux riches Epées: Il refuſa même d'obéir à ſes ordres & ſe joignit au Parti Républicain pour le faire dépoſer. Il avoit toûjours commandé ſon Régiment juſqu'à ce qu'il fut mis en arrêt, dont il ne craignoit pas les ſuites ſur l'aſſurance que *Monk* lui avoit donnée, qu'il ſeroit pleinement abſous. De ſorte qu'à ſon arrivée à *Londres*, il rendit viſite à *Monk*, qui le reçut avec toutes les marques aparantes d'amitié & d'afection, qu'il en pouvoit attendre. Mais après toutes ces belles careſſes, il fut ſai-

ſi le lendemain, examiné & envoié à la *Tour*.

Le Capitaine *Guillaume Hewlet* fut accuſé d'avoir tranché la Tête au Roi, ou du moins d'être un de ceux qui, durant l'Execution, avoient paru en Maſque ſur l'Echafaut; & quoi que pluſieurs Témoins dignes de foi dépoſaſſent, que *Gregoire Brandon*, le Bourreau public, avoit confeſſé qu'il l'avoit exécuté lui-même; malgré tout cela, les Juges le trouverent coupable. Mais la Cour perſuadée de l'injuſtice qu'on lui faiſoit, obtint en ſa faveur une ſurſéance de l'Exécution.

Ceux dont j'ai déja parlé ci-deſſus, qui devoient perdre la vie & leurs biens, avec cette Clauſe, que s'ils étoient trouvez coupables au Jugement de leur Procès, la Sentence de mort ne ſeroit pas exécutée ſur aucun d'eux, à moins que le Parlement n'y conſentît par un Acte, ceux-là même, dis-je, comparurent devant cette Cour pour y être jugez. Quelques-uns d'eux s'avouerent d'abord coupables ſans aucune reſtriction; mais il y en eut qui ſoûtinrent qu'il n'y avoit point eu de malice de leur côté, quoi qu'ils reconnuſſent le crime, & d'autres enfin qui nierent le crime, quoi-qu'ils convinſſent du Fait. Le Colonel *Henri Martin* étoit de ce dernier nombre; je raporterai ſeulement quelques-uns des Endroits les plus remarquables de ſon Procès, dans la vûe d'abandonner un ſujet auſſi triſte que celui-ci: puis que ſi je voulois faire le détail de ce qui ſe paſſa durant les Séances de cette Cour, & de tout

ce

ce qu'il faudroit dire des Perſonnes accuſées, cela m'éloigneroit trop de mon but, quelque brieveté que j'affectaſſe d'ailleurs. Pour en revenir donc au Colonel *Martin*, il fut accuſé d'avoir ſigné & ſélé l'Inſtruction qui convoquoit la haute Cour de Juſtice; d'avoir ſigné l'ordre pour l'Exécution du Roi; d'avoir aſſiſté tous les jours à l'examen de ſon Procès, & en particulier lors que la Sentence de Mort fut prononcée contre lui. Il répondit à tout cela, qu'il ne deſavoüoit pas le Fait, dont il étoit accuſé, mais que la malice qu'on lui attribuoit, n'y avoit eu aucune part. Là-deſſus un des Gens du Roi lui dit, Qu'il ſembloit croire, qu'un Homme pouvoit être le Juge d'un Roi, le condamner à mort, & ſigner l'ordre pour ſon Exécution en tout bien & en tout honneur. Le Colonel repliqua, que ſans prétendre comparer ſon ſavoir en Droit avec celui de l'habile Juriſconſulte qui venoit de parler, il lui paroiſſoit ſuivant l'étenduë de ſes petites lumiéres, *Qu'un Fait, qui eſt un Crime en ſoi, ne peut être nommé tel que par les circonſtances qui l'accompagnent*; & pour preuve de ſa Théſe, il alégua pluſieurs Exemples. Mais l'Avocat du Roi, pour le convaincre qu'il avoit agi malicieuſement en cette occaſion, produiſit un Témoin qui dépoſa, qu'il avoit ſigné l'ordre d'un air enjoüé & moqueur dans le tems qu'il railloit avec le Lieutenant Général *Cromwell*. Il répondit, que cela poſé, ce n'étoit pas

une preuve qu'il y eut de la malice. Les Gens du Roi ne s'aperçurent pas plûtôt que toutes leurs inſinuations aggravantes s'en alloient en fumée par des Réponſes de cette nature, qu'au défaut de la Raiſon ils employérent la violence & le préjugé; juſques-là même que le Solliciteur Général s'écria, *Que tous les honêtes gens avoient l'Action en horreur; & qu'il étoit fâché de voir ſi peu de marques d'une veritable Répentance dans les Perſonnes prévenuës d'un tel Crime.* Le Colouel repartit, „ Qu'il eſperoit que les „ nouvelles Inſtances des Gens du Roi, „ ne feroient pas ſur la Cour & ſur les Ju„ rez l'impreſſion qu'ils ſembloient en at„ tendre; & qu'il ſonhaiteroit de toute ſon „ ame, qu'il fût en ſon pouvoir de repa„ rer tout le Sang qui s'étoit répandu dans „ les dernieres Guerres: Mais qu'il ſe cro„ ioit permis de dire pour ſa Défenſe, „ Qu'il n'avoit rien fait alors que ce qu'il „ avoit cru de ſon devoir. Il y avoit, „ ajouta-t-il, une Chambre des Commu„ nes, que je prenois pour l'Aſſemblée lé„ gitime du Peuple, quoi que vous autres, „ My-Lords, ne lui accordiez peut-être „ pas ce Nom: Cependant c'étoit l'unique „ Autorité ſuprême d'*Angleterre*, & ou la „ reconnoiſſoit pour telle au dedans & au „ dehors du Roiaume. Je m'imagine donc „ que tout Homme qui obéit à l'Autorité „ établie *de fait*, montre par là qu'il eſt „ d'une humeur douce & paiſible, & qu'il „ eſt fort éloigné du Crime de Trahiſon:

„ Du

» Du tems même d'*Henri* VII. on fit un
» Statut pour abſoudre tous ceux qui pren-
» droient les armes en faveur d'un Roi *de*
» *fait*, quoi qu'il ne fut pas tel *de droit*.
» De ſorte que ſi un Chef *de fait* peut ren-
» dre une Guerre légitime, il me ſemble
» que l'Autorité ſuprême en *Angleterre*,
» quoi que telle *de fait* ſeulement, peut
» mettre une Cour de Judicature à couvert
» de toutes pourſuites. Si l'on dit, que
» l'Autorité ſous laquelle nous avons agi,
» n'étoit exercée que par un des trois Etats
» du Roiaume, & que ce n'étoit qu'une
» partie du tout; je répons, que c'étoit
» toute l'Autorité qu'il y avoit alors. De
» plus, j'ai ouï dire à des Avocats, Que
» s'il y a des Pâturages en commun qui
» apartiennent à une Ferme, & que cette
» Ferme vienne à être brûlée, de telle ma-
» niére qu'il n'en reſte qu'un ſeul petit mor-
» ceau de bois, les Pâturages apartiennent
» tout de même à ce brin de bois, que ſi
» la Ferme étoit encore ſur pié. Je priérai
» auſſi très-humblement la Cour de vouloir
» examiner, ſi le Roi défunt, quelque tems
» avant qu'on jugeât ſon Procès, pouvoit
» être apellé Roi à juſte titre; puis qu'il ne
» faiſoit aucune fonction de la Roiauté,
» qu'il étoit retenu Priſonnier, & qu'il ne
» ſe mêloit point du tout de l'adminiſtra-
» tion des Affaires publiques.„ Mais, mal-
gré toute la préſence d'eſprit du Colonel,
& la ſolidité de ſes raiſons, tout ce qu'il
pût dire pour ſe défendre ne lui ſervit de

rien. Il fut jugé coupable du crime de haute Trahiſon, & condamné à mort, ſans que l'Aſſemblée des deux Chambres ſe mit en peine de le garantir, non plus que les autres Gentilshommes, qu'elle avoit portez à ſe rendre, dans l'eſperance qu'on leur feroit graee.

L'Armée, qui embarraſſoit depuis longtems la Cour, fut enfin congediée, à la reſerve du ſeul Régiment d'Infanterie de *Monk*, qui fut contrebalancé par un nouveau Régiment de Cavalerie, qu'on leva ſous prétexte qu'il ſerviroit pour la Garde du Roi. Ceci, joint au paiement des Arrérages & à la permiſſion de ſe réünir pluſieurs en un corps pour le trafic, fut toute la récompenſe que les Soldats eurent pour leurs ſervices, malgré toutes les belles promeſſes que *Monk* & le Roi leur avoient faites. C'eſt ainſi que ces Gens qui avoient entaſſé trahiſon ſur trahiſon, furent congediez avec infamie: L'aveu même du Roi qui témoigna, qu'ils étoient les principaux inſtrumens de ſon Retour, leur reprochoit l'infidelité qu'ils avoient commiſe envers le Parlement; & la demande qu'ils firent d'être abſous de ce qu'il y avoit eu d'irrégulier dans leurs proceedures, étoit une confeſſion tacite qu'ils avoient été rebelles au Roi. Quoi qu'il en ſoit, la diſperſion de ces Troupes ne vint pas de la repugnance que ce Prince avoit d'entretenir une Armée ſur pié; puis que toute ſa conduite fit voir le contraire; mais perſuadé que

ceux

ceux qui avoient déja cauſé tant de changemens en *Angleterre*, en pourroient bien exciter un nouveau, & le renvoier avec auſſi peu d'égard qu'ils l'avoient rapellé, il crut qu'il étoit à propos de ſe défaire tout d'un coup de ces dangereux Compagnons.

On n'eut pas fait cette démarche, que la Cour ne garda plus de meſures & leva d'abord le maſque: du moins, malgré la Déclaration que le Roi avoit publiée pour ajuſter les différens qu'il y avoit ſur les Cérémonies du Culte public, & quoi que le Parti Epiſcopal, qui ſe trouvoit dans la *Convention* eut permis ſans aucun obſtacle, qu'on nommât des Commiſſaires pour l'examen de toutes ces choſes; ils ne ſe virent pas plûtôt délivrez de la crainte de l'Armée, qu'ils s'oppoſerent au Raport des Commiſſaires avec tant de violence, qu'on ne jugea pas à propos de le preſſer davantage: De ſorte que toutes les eſpérances des Presbytériens s'évanoüirent & que la Montagne en travail n'enfanta qu'une Souris. L'effet naturel de tout ceci étoit ſi palpable, que Mr. *Pryn*, qui avoit témoigé beaucoup de zéle, pour faire caſſer l'Armée, vit bien-tôt qu'il s'étoit trompé dans ſon calcul, & qu'on ſe joüoit cruellement du Parti Presbytérien: de ſorte qu'après avoir rendu compte à la Chambre des Régimens qui avoient été caſſez, il la ſupplia de prendre garde à ne rien faire qui pût les raſſembler de nouveau. Là-deſſus le Parti Epiſcopal ſe déchaîna con-

contre lui avec tant de furie, que ſi la Chambre ne ſe fut pas d'abord levée en grand déſordre, il auroit été contraint de s'expliquer à la Barre.

Cependant, la *Convention*, quoi qu'aſſemblée au Nom des Gardiens & Conſervateurs des Libertez d'*Angleterre*, accorda au Roi les Revenus de la Douane & de l'Acciſe pour toute ſa vie, outre des Sommes conſidérables qu'elle lui fournit pour ſubvenir à ſes néceſſitez préſentes, ni plus ni moins que ſi elle eût eu en vûë de ravir au Peuple toute eſpérance de trouver jamais aucun remède à ſes maux. D'ailleurs, les Membres de cette Aſſemblée, qui avant que de paſſer l'Acte de l'Amniſtie, avoient paru ſentir qu'ils étoient engagez en honneur à mettre en ſûreté la vie de ceux qui avoient condamné le Roi défunt, & qui s'étoient remis entre leurs mains ſur la Proclamation qu'on avoit publiée, de leur propre avis, ces Membres, dis-je, abandonnérent ces infortunez Gentilshommes qui venoient d'être condamnez à la mort, & qui ſe flatoient vainement d'obtenir la faveur qu'on leur avoit promiſe en termes couverts. Ce n'eſt pas tout, ils paſſerent un Bill pour condamner tous ceux des Juges du Roi & autres, qu'on avoit exceptez de l'Amniſtie, & qui s'étoient échapez de leurs mains, avec des Clauſes tout-à-fait extraordinaires, dont l'une étoit, *Que tout le Bien qu'ils avoient mis en dépôt ſeroit confiſqué.* Auſſi faloit-il trouver des moiens,

moiens, à quel prix que ce fut, pour fournir à la dépense du Duc d'*York*, à qui l'on avoit donné ces Confiscations.

Ce fut à-peu-près en ce tems-ci, qu'*Henriette Marie* de *France* Veuve de *Charles* I, & l'un des principaux Instrumens de ses Procedures illégitimes, repassa en *Angleterre*. A son arrivée à *Londres*, la Chambre des Communes, où il se trouvoit plusieurs Personnes, qui avoient été Membres de ce Parlement qui l'avoit menaçée de l'accuser du Crime de haute Trahison, ne se contenta pas de la féliciter sur son heureux Retour, mais elle fit aussi un présent de dix mille Livres Sterlin à sa Fille, qui l'avoit accompagnée dans ce Voiage. Malgré toutes ces flateries & toutes les autres bassesses que ces Messieurs emploiérent pour insinuer qu'ils pouvoient être utiles à la Cour, on ne crut pas qu'ils fussent bien disposez pour le service de l'Eglise, & on les avertit qu'ils seroient cassez le 24. *Décembre* suivant, & qu'ils préparassent pour ce tems-là les Bills qui étoient sur le tapis. De peur même qu'à la dissolution de cette Assemblée, le Peuple ne formât un Corps nombreux de gens pour défendre ses Libertez & ses Priviléges, on fit courir le bruit qu'il se tramoit une grande Conjuration dans toute l'*Angleterre*, pour se saisir de la Personne du Roi & de la *Tour*, massacrer la Reine avec tous les *François* qui se trouveroient dans le Pais, & pour rétablir le Parlement. Sous ce prétexte, le

Major Général *Overton*, le Colnnel *Deſborough*, le Colnnel *Salmon*, le Lieutenant Colnnel *Farley*, le Majnr *Whitby*, & plnſieurs antres furent ſaiſis à *Londres*; Et le Colnnel *Duckenfield*, le Major *Antoine Morgan*, avec quantité d'autres, furent mis en Priſnn dans les Provinces.

Durant le bruit de cette Conſpiratinn, la Reine accompagnée de ſa Fille & de *Jermyn* retourna en *France*; ce qui fit croire à plufieurs qu'elle avoit appréhendé quelque attentat ſur ſa Perſnnne. Mais bien inſtruite que le Complot n'étoit qu'une chimére, ſon départ eut d'autres cauſes plus réelles. En effet, elle avoit voulu perſuader à ſnn Fils d'éloigner le Chancelier *Hyde* de tnus ſes Conſeils, & lors qu'elle vit que ſes Sollicitations réïterées ne produiſoient rien, elle ſe dégoûta bien-tôt de l'*Angleterre*. D'ailleurs, ce ne fût qu'après de longues inſtances de la part du Rnl, qu'elle permit à la nouvelle Dnchelſe d'*York* de ſe trouver en ſa préſence: mais l'afectation qu'elle avoit d'adreſſer toûjonrs le diſcours an reſte de la Compagnie; de ne la prier jamais de s'aſſeoir, & de ſe retirer même de la Chambre d'abord qne l'occaſion s'en préſentoit, fit bien voir qu'elle ne la croioit pas digne de porter le tître de ſa Belle-Fille. Ce furent là les principales, ſi ce n'eſt pas plûtôt les ſeules raiſons qui obligérent la Reine à quitter la Cour de ſon Fils, & à ſe retirer dans ſa Patrie, quoi-que pour mieux colorer ſon départ & cacher

cacher ces Diviſions domeſtiques, on ſe ſervit du prétexte que nous venons d'inſinuer.

Le jour que le Parlement fut caſſé, le Chevalier *Harbottle Grimeſtone* Orateur de la Chambre baſſe fit un Diſcours au Roi plein de flateries outrées. Le Chancelier y répondit, & il n'épargna pas les complimens de ſon côté; il loüa fort la Chambre de ce qu'elle avoit eu la prudence de rétablir le Roi, & des ſoins qu'elle avoit pris de ſatisfaire ſa Majeſté, & de régler toutes choſes d'une maniére à prévenir de nouveaux déſordres. Mais il ne pût s'empêcher de blâmer ces Meſſieurs de ce qu'ils n'avoient pas confié la Milice au Roi, (ce qui à ſon avis avoit été la Pomme de diſcorde dans la derniére Guerre) & de ce que ſans avoir rien déterminé là-deſſus, ils avoient laiſſé l'Affaire dans l'incertitude où ils l'avoient trouvée, & par conſéquent dans une ſituation capable de produire de nouvelles Diſputes. Il leur dit donc que pour prévenir un tel malheur & aſſurer la Paix du Roiaume, ſa Majeſté ſe verroit obligée de lever la Milice pour le tems préſent de la même maniére que ſes Ancêtres l'avoient déja fait. Et afin de les convaincre de la néceſſité qu'il y avoit d'en venir à un procédé ſi arbitraire, il rapella dans leur eſprit le dernier complot, (ce merveilleux ſtratagême d'Etat, propre à ſervir en toutes les occaſions) pour leur dire, Que bien que les Perſonnes qui s'y étoient engagées

fuſſent de la lie du Peuple, avec tout cela on ne devoit pas négliger ces petits commencemens de Révolte, puis ſur tout que toutes les meſures avoient été priſes pour l'exécution de ce deſſein; que je devois commander deux mille cinq cens Hommes dans *Londres*, qui étoient prêts à s'emparer de la Tour; qne j'en avois enrôlé un pareil nombre dans l'Oüeſt d'*Angleterre*; & qu'une autre Perſonne, qu'il ne nomma pas, en avoit autant vers le Nord, réſolus de pourſuivre la même pointe. Pour donner plus de couleur à ces menſonges, on fit une perquiſition exacte dans tous les Lieux où l'ou ponvoit ſoupçonner que je m'étois caché; ma Femme y perdit pluſieurs fois tontes ſes nipes; On fouilla les Apartemens du Colonel *Kempſon* mon Beaufrére, & quantité de ſes hardes y furent volées; tous mes Papiers, que j'avois confié à un de mes Amis, furent enlevez par la trahiſon d'un Domeſtique, qui eſpéroit d'en avoir quelque récompenſe; & un Homme, qui m'avoit ſervi de Valet de Chambre, fut retenn dix Sémaines en priſon, parce qu'il ne pouvoit pas découvrir l'endroit où j'étois.

Les Colonels *Jean Barkſtead*, *Okey*, *Walton* & *Dixwel*, qui avoient été Commiſſaires dans la haute Cour de Juſtice pour aſſiſter au Procès du Roi, ſe retirerent en *Allemagne*, où la Ville de *Haguenaw* les mit ſous ſa protection & leur donna le droit de Bourgeoiſie. Le Colonel *Barkſtead* & le

le Colouel *Okey* firent enſuite un Voiage en *Hollande* pour y aller trouver quelques uns des leurs Parens, qui étoient bien aiſes de ſuufrir l'Exil avec eux, & les conduire à l'endroit qu'il avoient choiſi pour leur réſidence ordinaire. Mais un certaiu *George Downing*, Agent du Roi en *Hollande*, & qui avoit été autrefois Chapelain du Regiment du Colonel *Okey*, ne fut pas plûtôt averti que ces Meſſieurs étoient dans le Païs, qu'il obtint un ordre des Etats Généraux pour ſe ſaiſir de leurs Perſonnes. Là-deſſus on les prit, avec Mr. *Miles Corbet*, un autre des Juges du Roi; on les envoia en *Angleterre* dans un Vaiſſeau de Guerre, & on les mit Priſouniers à la Tour. Il y eut deux Circonſtances fort remarquables dans cette Action; d'un côté, la trahiſon de *Downing*, après avoir aſſuré à une Perſonne que le Colonel *Okey* lui avuit envoiée pour le ſonder là-deſſus, qu'il n'avoit aucun ordre de le pourſuivre; & de l'autre, l'Inhumanité des Etats Généraux, qui après avoir ſecoué eux-mêmes le juug de la Tyrannie, & tenu juſques à ce tems pour Maxime foudamentale de recevoir & protéger tuus ceux qui ſe retireroient dans leur Païs, contribuérent en tout ce qui dépendit d'eux, à la ruine de ces trois Gentilshommes, ſans avoir aucuu égard aux Priucipes de leur Gouvernement, ui à l'Interêt de leur République, pour ne rien dire des Loix de Dieu, de la Nature & des Nations; & ſans qu'ils y fuſſent engagez au-

paravant avec la Cour d'*Angleterre*. Mais ils devoient faire un Traité avec ce Roiaume, & il faloit assûrer leur Commerce à tout prix; en dût-il coûter le Sang innocent.

Mr. *Miles Corbet*, Gentilhomme d'une ancienne Famille, dans la Province de *Norfolk*, s'étoit apliqué avec beaucoup de soin à l'étude des Loix d'*Angleterre* dans un des Colléges en Droit de *Londres*, qu'on nomme *Lincolns-Inn*, & il avoit été Membre du Parlement, l'espace de trente-sept Années. Lors qu'il fut choisi pour être un des Juges du Roi dans la haute Cour de Justice, il n'y parut pas à cause de quelque scrupule qu'il avoit là-dessus, jusques au jour qu'on prononça la Sentence. Mais après avoir trouvé par une mûre délibération que ses difficultez étoient mal-fondées, il n'osa plus s'absenter de la Cour & il s'y rendit ce jour-là de grand matin, pour donner un témoignage public, qu'il en aprouvoit toutes les Procedures. Le Parlement l'établit ensuite un des Commissaires pour le Gouvernement civil d'*Irlande*, & il s'aquita de cet Emploi avec tant de droiture, qu'au bout de plusieurs Années il se trouva qu'il y avoit dépensé de son Bien; quoi qu'il ménageât le mieux du monde le Trésor de la République. Le jour qui précéda sa Mort il assura ses Amis, Qu'il étoit pleinement convaincu de la justice de la Cause, pour laquelle il mouroit, & que s'il se trouvoit encore dans la même situation, il ne pourroit pas s'empêcher d'agir de la maniere qu'il

qu'il avoit déja fait, à moins que de combatre ſa Raiſon & d'étouler les mouvemens de ſa conſcience. Il dit de plus que les Vices, la débauche, & les deſordres qu'on avoit introduits & qu'on encourageoit depuis la derniere Révolution, étoient capables de juſtifier les Procedures de ceux de ſon Parti.

Le Colonel *Jean Barkſtead*, étoit Orfévre & Citoien de *Londres*. Perſuadé, qu'on avoit violé les droits & les priviléges de la Nation, il fut des premiers en armes pour les défendre, en qualité de Capitaine d'Infanterie dans le Regiment du Colonel *Venn:* Son mérite l'avança bientôt à l'Emploi de Major; il avoit ce Poſte, quand on le fit Gouverneur de *Redding*: Il devint enſuite Colonel, & le Parlement, en récompenſe de ſes bons ſervices, l'établit Gouverneur de la *Tour* de *Londres*. Il ne ſe démentit point quand il falut ſêler de ſon Sang la Cauſe qu'il avoit défenduë; il reçut la mort avec un viſage ſerain & tranquile, & il ſoûtint juſques au bout le caractére de brave Soldat & de veritable *Anglois*.

Le Colonel *Okey* étoit auſſi Bourgeois de *Londres*, & l'un de ceux qui parurent des premiers au ſervice du Parlement. Il fut d'abord Capitaine d'Infanterie, enſuite de Cavalerie, & après Major dans le Regiment du Chevalier *Arthur Haſlerig*. Quand on mit l'Armée ſur un nouveau pié en 1645, on lui donna un Regiment de Dragons qu'on convertit enſuite en Regiment de

Ca-

Cavalerie. Son courage, ſa conduite & ſa fidélité le diſtinguérent dans tous ces Emplois; & durant l'uſurpation d'*Olivier Cromwell*, il ne perdit le Commandément qu'il avoit à l'Armée qu'à cauſe du zéle qu'il témoignoit pour les intérêts de République Les habitans de la Province de *Bedford* le choiſirent pour les repréſenter à l'Aſſemblée que *Richard Cromwell* convoqua, & après que le long Parlement fut remis ſur pié, on le rétablit dans ſon Poſte de Colonel. Prêt à ſoufrir pour la Cauſe qu'il avoit défenduë avec tant de vigueur, il déclara en préſence de pluſieurs témoins, Que s'il avoit autant de Vies à perdre qu'il avoit de cheveux en tête, il les haſarderoit toutes de bon cœur pour la même Cauſe. Ces trois Meſſieurs furent executez le 19. *Avril* 1662., & le Roi permit à la Veuve du Colonel *Okey*, de diſpoſer du Corps de ſon Mari de la maniere qu'elle jugeroit à propos; là-deſſus elle ordonna qu'il fut enterré au Village de *Stepney* dans un Tombeau qu'il y avoit acheté pour lui & pour les ſiens, & où ſa premiere Femme étoit déja enſevélie. Mais le bruit de ce Convoi funébre ne ſe fut pas plûtôt répandu entre le Peuple, que les gens s'aſſemblérent par Milliers autour de la Priſon, qu'on nomme *Newgate*, c'eſt-à-dire la *Porte neuve*, où étoit le Corps, & dans le Marché du voiſinage, qu'on apelle auſſi le Marché de *Newgate*, reſolus d'acompagner le défunt juſques à ſon Tombeau. Et quoi qu'il n'y eut

eut aucune émeute & qu'ils ſe tinſſent tous dans les bornes de la bienſéance & de la modeſtie, le Roi averti de ce concours de Monde, en fut ſi alarmé, qu'il révoqua la Permiſſion qu'il avoit donnée à la Veuve du Colonel, depêcha inceſſamment des ordres au *Sheriff* de diſperſer la Troupe, & commanda que le Corps fut enterré à la Tour.

La nouvelle de l'inhumanité des Etats Généraux envers nos Amis ne fut pas plûtôt arrivée à *Genéve*, que nous commençames à craindre que cette petite République, qui étoit dans de continuelles aprêhenſions de la part du Roi de *France*, pourroit bien à ſa demande, ſi nos Ennemis le pouvoient faire agir auprès d'elle, ſuivre l'exemple des *Hollandois*, & nous livrer, ſans nous en dire mot. Cela nous fit reſoudre à rechercher au plus vite la protection du Magiſtrat pour la ſûreté de nos Perſonnes, ou à nous retirer quelque autre part, en cas de refus. Dans cette vûë nous engageâmes Mr. *Perrot* nôtre Hôte à voir le premier Syndic Mr. *Voiſin*, & à le prier de nous dire quel traitement nous pouvions atendre, ſi l'on nous demandoit à la République. Le Syndic promit d'abord de nous rendre tous les ſervices qu'il pourroit, & nous aſſura, que s'il recevoit quelques Lettres ſur nôtre compte, il ne nous en avertiroit pas ſeulement de bonne heure, mais que ſi pareille choſe arrivoit de nuit, il nous feroit ſortir par la Porte qui conduit à l'Eau, dont il gardoit toûjours la clef;

ou

ou que ſi nous étions obligez à nous retirer de jour, nous aurions le paſſage libre par telle Porte de la Ville qu'il nous plairoit de choiſir: Il ajouta de plus, qu'au retour de Mr. *Dupan* le Syndic, qui étoit alors à *Berne*, il examineroit avec lui quels moiens ſeroient les plus convenables pour nous mettre tout-à-fait en ſûreté, ſoit par un Acte public ou autrement. Pour moi, je me contentois bien de ces promeſſes, dans la croiance que c'étoit tout ce qu'on pouvoit atendre: Mais Mrs. *Liſle* & *Cawley* qui étoient avec moi, formoient pluſieurs objections contre nôtre ſejour à *Genéve*, & Mr. *Dupan* ne fut pas plûtôt arrivé, qu'ils preſſerent Mr. *Perrot* de le ſolliciter à ſe joindre avec Mr. *Voiſin* pour conſulter nôtre affaire. Là-deſſus Mr. *Perrot* alla trouver le Néveu de ce Mr. *Dupan*, qui étoit Procureur Général de la Ville, & qui lui dit, que nous devions nous adreſſer par Requête au Conſeil & lui demander ſa Protection. Je m'opoſai d'abord à cette voie dans la penſée qu'il étoit auſſi peu raiſonnable à nous de la ſuivre, qu'à la Ville de l'aprouver, de peur qu'une démarche de cette nature ne lui causât de grands embarras, & ne l'expoſât même à quelque danger. Mais ſur l'aſſurance que Mr. *Perrot* nous donna, que Mr. le Procureur trouvoit, Que l'expedient étoit facile & à-propos, & que ſon Frere, un des Membres les plus acreditez du Conſeil, étoit du même avis: je crus qu'ils entendoient mieux que moi leurs propres affaires,

res, & qu'il n'y avoit qu'à les laiſſer agir comme il leur plairoit. Cependant, le ſuccès fut tel, que je l'avois prévu. Lors que nôtre affaire ſe porta devant le Conſeil, Mr. *Let* un des Syndics, à qui Mr. *Voiſin* avoit caché ſa correſpondance avec nous, ſoit qu'il attendit le paiement d'une groſſe Somme que le Roi d'*Angleterre* lui devoit, ou que ſon inclination l'attachât au parti de ce Monarque, ne s'oppoſa pas ſeulement à la Requête, mais il accuſa ceux qui l'avoient favoriſée d'avoir voulu ſurprendre le Conſeil. Malgré cet obſtacle, le Conſeil eut aſſez d'égard pour nous, & quoi qu'il ne jugeât pas à-propos de nous acorder nôtre demande, il ne voulut pas nous refuſer ſa Protection; de ſorte qu'on remit l'Affaire à un autre jour, & quelques uns des Membres nous donnérent avis ſous main de retirer la Requête, ce qui fut executé. Cependant, pour avoir quelque ſoin de nous-mêmes en cette conjoncture, nous nous adreſſames aux Seigneurs du Canton de *Berne*, pour leur demander leur Protection, & Mr. de *Baſlival*, qui venoit d'être nommé au Bailliage de *Lauſane*, à la place de feu Mr. *Godward*, le ſeul Ami de la Monarchie & le ſeul Ennemi de nôtre Cauſe qu'il y eut dans cette Ville, nous rendit de très-grands ſervices pour nous la faire obtenir.

Après le mauvais ſuccès de nôtre Requête à *Genéve*, Mrs. *Liſle* & *Cawley* reſolurent d'aller quelque autre part, & dans cette

cette vûe ils louërent un Batean pour les tranſporter à *Lauſane*. Je les acompagnai juſques an bord de l'Ean, & ſur le point de prendre congé d'eux, on m'aporta une Lettre de la Perſonne que nous avions emploiée anprès des Seigneurs de *Berne*, où elle m'aſſuroit, qne leurs Excellences nous avoient acordé volontiers nôtre demande. Ceci m'encouragea à reſter quelque tems de plus à *Genéve*, perſuadé qne cette Ville ne me refuſeroit pas ſa Protection, qnand elle verroit qne ſes meilleurs Amis & Alliez nous favoriſoient. De ſorte qu'un on deux jours après le départ de mes deux Amis, j'allai chez le premier Syndic, & lni fis d'abord des excuſes ſur ce qn'ils avoient qnitté la Ville ſans lui rendre leurs devoirs : Je lui dis enſuite qn'on s'étoit adreſſé au Conſeil malgré mol, que je m'étois toûjours repoſé ſur la ſimple parole qu'il m'avoit donnée ponr la ſûreté de nos Perſonnes, & qne j'y comptois à préſent tout-de-même. Je n'eus pas plûtôt lâché ces mots-là, que Mr. le Syndic un peu déconcerté, & à ce qu'il me parut même, ſaiſi de crainte, me répondit, Qn'il ne ſe croioit plus obligé à garder ſa Parole, & qn'il n'étoit allé ſi loin, que dans l'eſperance que ce ce qui s'étoit paſſé entre nous ſeroit tenu ſecret; au lieu qn'il croioit à cette heure que le Roi d'*Angleterre* en pouvoit être averti. Cette Rétractation me fit penſer qu'il y avoit trop de riſque à continuër plus long tems à *Genéve*; ainſi j'en partis

partis le Lendemain pour *Lauſane*, acompagné d'un de mes bons Amis, & nous y trouvâmes Mr. *Liſle* & *Cawley*, qui avoient déja reçu l'Acte de Protection de leurs Excellences de *Berne*, où nos propres Noms étoient inſerez: Ce que je remarque pour leur faire honeur, puis qu'elles eurent la genéroſité & le courage des nous recevoir & de reconnoitre la bonté de nôtre Cauſe, après avoir été abandonnez de ceux qui avoient le meme interêt à ſoûtenir que nous.

Au Mois de *Juillet* de l'Année 1662. je reçus des Lettres d'*Angleterre* avec le détail du Procès, de la Condamnation & de la Mort du Chevalier *Henri Vane*. L'on peut dire, Qu'il ſe condaiſit d'nne telle maniere qu'il laiſſa en doute, ſi ſon éloqnence, la ſolidité de ſon jugement, ſa préſence d'eſprit, ſon air grave & ſerieux, ſon attachement inviolable aux interêts de ſa Patrie, & ſon Courage Héroïque dans la Priſon & à l'heure de la Mort, ſi dis-je, tout cela étoit plus remarquable que la Malice de ſes Ennemis & leurs inſinuations frivoles au jugement de ſon Procès, que la violation de la Foi publique dans le mauvais traitement qu'on lui fit, que la rudeſſe de ſes Juges, & enfin que la brutalité du *Sheriff*, qui à ſon Exécution, commanda pluſieurs fois aux Trompetes de joner, afin que le Peuple n'entendit pas ce qn'il diſoit.

La Relation de cette triſte avanture me fut envoiée à *Geneve*, avec une autre ſur la-

laquelle je n'ai pas envie de m'arrêter ; mais la premiere mérite d'être inſerée ici, parce qu'on y découvre les veritables motifs qui engagerent la Cour d'*Angleterre* à précipiter la mort du Chevalier *Vane*.

„ *Vendredi* dernier le 16. jour de *Juin* 1662. le Chevalier *Henri Vane* & le Major Général *Lambert* plaidérent leur Cauſe ; ou plûtôt le premier plaida pour la vie & les libertez de ſes Compatriotes, & l'autre pour la ſienne en particulier. C'eſt-a-dire que, ſelon toutes les aparences, le Chevalier ſera mis à mort, & que l'autre obtiendra ſon Pardon, quoi qu'ils ſoient tous deux condamnez au Suplice. Cette diſtinction ne vient que de la maniére dont ils ſe défendirent ; l'un alégua l'Autorité du grand Parlement pour ſe juſtifier, & ſoûtint qu'il devoit jouïr du benéfice de l'Amniſtie ; l'autre excuſa autant qu'il pût & exténua d'une maniere baſſe & indigne ce qu'il avoit fait contre le Chevalier *George Boothe* & *Monk* ; (ce qui étoit la principale partie de l'Acuſation formée contre lui,) il prétendit qu'il ignoroit leur deſſein ; qu'aucun d'eux n'avoit témoigné qu'ils enſſent envie de rétablir le Roi, & qu'au contraire *Monk* s'étoit déclaré pour la Séance du Parlement. La Défenſe du Chevalier *Vane* fut longue, ſans être ennuieuſe : Il embarraſſa fort la Cour & les Gens du Roi, & il s'eſt aquis une réputation immortelle par la maniere noble, dont il défendit

les

» les Libertez monrantes de ſa Patrie. Du
» moins il eſt clair que tous ceux qui ſem-
» bloient avoir part an benéfice de l'Am-
» niſtie, ſeront punis en ſa Perſonne; &
» cela, parce qu'il entreprit de juſtifier ſa
» conduite, fondé ſur l'Autorité dn grand
» Parlement, & qu'il ſoûtint, Qu'en cas de
» diſpute entre l'Autorité Roiale & celle
» du Peuple, la Chambre des Communes
» qui repréſente tont le Corps de la Nation,
» eſt revêtuë d'un pouvoir légitime pour la
» défenſe de ſes Droits, & pent autoriſer tous
» les *Anglois* en Corps, ou chacun d'eux
» en particulier, à les défendre.

Le Chevalier *Henri Vane*, Gentilhomme d'une ancienne Famille dans la Province de *Durham*, & Fils ainé du Chevalier de même nom, qui avoit été Sécretaire d'Etat, & Controleur de la Maiſon du Roi défunt, ſcandaliſé des innovations qn'on avoit introduites dans le Cnlte public, fit le voiage de la *Nouvelle Angleterre*, où il demeura cinq. ou ſix Ans, & en fut même Gouverneur les deux dernieres Années, quoi qn'il n'eut pas plus de vingt-qnatre Ans. Après ſon retour, on le choiſit Membre dn grand Parlement, dont les ſeances avoient commencé depuis pen, & il n'en fut point dn tout redevable à la brigue. C'eſt ici, où il fit bientôt paroitre qu'il étoit capable des grandes affaires, & qu'il avoit une conception vive & heureuſe, une Mémoire vaſte & fidéle, nn Jugement exquis & profond, une Eloquence mâle & ſolide, avec une

ma-

maniére aiſée & agréable de s'exprimer. Il joignoit à tous ces beaux talens, nn zéle extraordinaire pour le Bien de la Républiqne, & un courage inébranlable pour le ſervice de la Nation. Le dernier Roi lui avoit ôté la Place de Tréſorier de la Marine, pour s'être aquité de ſon devoir dans la Chambre des Communes, & lors que le Parlement l'eut rétabli dans ce Poſte, il en donna de bon cœur la moitié des profits, qni montoient à deux mille Livres Sterlin par An, pour contribuer aux fraix de la Gnerre qn'on ſoûtenoit pour la défenſe des Libertez du Peuple. A la fin de cette Guerre, il mit la Récette de la Marine ſnr un tel pié, que par ordre du Parlement, tonte la dépenſe de cet Emploi ne revenoit pas à plus de mille Livres Sterlin par An; ce qui ſervit à faire connoitre à tous les Officiers, qn'on ne leur donnoit pas des Charges pour angmenter leur fortune, mais pour avoir ſoin des intérêts du Public. D'ailleurs, les ſuccès de nos Flotes eontre le *Portugal*, la *France*, la *Hollande* & nos autres Ennemis, furent une prenve convaincante de l'éqnité de cette Maxime. Après qne *Cromwell* ſe fut élevé par ſa trahiſon ſur les ruines de la République, il ne pût jamais téduire le Chevalier *Vane* à favoriſer ſon Uſurpation: ce dernier aima mieux ſoufrir l'empriſonnement, & s'expoſer à d'autres embarras, que de ſe ſoûmettre à la Tyrannie, ſons qnelque forme qu'elle parut. Au retour de *Charles* II., perſuadé

ſuadé qu'il n'avoit rien fait à l'égard des affaires publiques, dont il ne pût répondre, & qu'il ſouffriroit même de bon cœur pour cela s'il y étoit apellé, il n'abandonna point ſa Maiſon, ſituée dans le Village de *Hamſtead*, près de *Londres*. Ce fut ici où on le ſaiſit, & on l'envoia Priſonnier à la *Tour* ſous le faux & indigne prétexte, qu'il avoit conſulté avec quelques uns de l'Armée pour chaſſer de nouveau le Roi hors d'*Angleterre*. Enſuite on le tranſporta d'un Lieu à un autre, durant l'eſpace de deux Années, ou environ, juſqu'à ce qu'enfin ceux qui craignoient ſa capacité, & qui n'ignoroient pas qu'il étoit Homme intégre, jugérent à propos de violer la Foi publique & de le faire mourir ſous la belle apparence d'obſerver les Loix.

Le Roi de *France*, bien inſtruit que la ville de *Dunkerque*, gagnée par les armes de la République, lui étoit de la derniere importance; & que *Charles* II. ſon Frére, malgré les groſſes ſommes qu'il avoit reçues de ſon Peuple, n'en avoit pas ſufiſamment pour fournir à ſes débauches, lui ofrit environ trois, ou quatre cent mille Livres Sterlin pour cette Place. La tentation étoit grande; *Charles* ne pût la ſoûtenir; de ſorte qu'après avoir fait quelques difficultez, le Marché fut conclu, & la Ville remiſe entre les mains des François. Action, ſi lâche & ſi étrange, qu'on n'a pas de termes aſſez forts pour l'exprimer. *Charles*, en devint également mépriſable aux Proteſ-

tans & aux Papiſtes, & perſonne en deça de la Mer ne pouvoit le croire capable de cette infamie, juſqu'à ce qu'on en eut la confirmation de toutes parts, & que les *François* fûrent actuellement les Maitres de cette Ville.

Ce fut à-peu-près en ce tems que l'*Angleterre* & la *Hollande* firent un Traité, qui coûta la vie à trois de nos Amis, dont nous avous déja parlé ci-deſſus, & qui expoſoit celle de bien d'autres. Du moins les *Hollandois* y paſſerent un Article, qui portoit, „ Que ſi quelcun de ceux qui avoient „ été les Juges du dernier Roi, ou qu'on „ avoit exceptez du benefice de l'Amniſtie, „ ſe trouvoient dans les Terres de leur „ domination, ils les délivreroient d'abord, „ ſur la demande qui en ſeroit faite, entre „ les mains de telles perſonnes que le Roi „ d'*Angleterre* nommeroit pour cela: Et „ que ſi le Roi venoit à demander d'au- „ tres *Anglois* en quelque tems que ce fut, „ les Etats s'obligeoient à les livrer tout- „ de-même, quinze jours aprés la de- „ mande, en cas qu'ils ſe trouvaſſent dans „ leur Pats.

Cependant la Cour d'*Angleterre*, voiant que ſes Cruautez, ſes Débauches, ſes Deſordres, & par deſſus tout la vente de *Dunkerque*, lui avoient attiré la haine & le mépris du Peuple, reſolut de deſarmer ſes Ennemis, & de ſe mettre ainſi en ſûreté, à la faveur d'une Conſpiration chimerique. Pour cet effet, on emploia le Major Général

néral *Brown* & quelques autres, pour donner de l'argent & des armes à des Perſonnes afidées, entre leſquelles un certain *Bradley*, qui avoit ſervi autrefois *Cromwell*, fut un des principaux; afin que ceux-ci, diſtribuaſſent de petites Sommes à de pauvres Officiers caſſez, & qu'ils fiſſent parade de leurs Armes, pour les engager, avec autant de monde qu'ils pourroient, dans ce prétendu deſſein. On fit d'abord imprimer une Rélation de ce Complot, où l'on aſſuroit, qu'il y avoit ſous mon commandement je ne ſai combien de mille Perſonnes mal-intentionnées, prêtes à s'emparer de la *Tour* & de la ville de *Londres*; que nous devions enſuite marcher tout-droit à *Whitehall* pour y tuer le Roi & *Monk*; & qu'après avoir fait main baſſe ſur tous leurs Partiſans; nous avions reſolu de nous déclarer pour le Gouvernement Républicain. Quoi qu'il en ſoit, un pauvre malheureux nommé *Baker*, qui avoit été de la Garde de *Cromwell*, & qui, depuis qu'on avoit congedié l'Armée, étoit reduit à émouler des Couteaux pour gagner ſa vie, reçut un demi-Ecu de *Bradley*, & lui promit ſon ſecours dans le beſoin: Là-deſſus il fut executé avec quelques autres, pour avoir trempé à cette Conſpiration. D'ailleurs, ſous ce beau prétexte, la Cour fit ſaiſir cinq ou ſix cens Perſonnes, & deſarmer tous ceux qui lui étoient ſuſpects, elle éxigea de chacun des Priſonniers une Obligation de 200. Liv. Sterlin pour aſſûrance qu'ils ne prendroient

pas les Armes contre le Roi, & renforça les Gardes qui étoient alors ſur pié. Elle n'eut pas même honte de publier, qu'il s'en étoit ſi peu falu que les Meſſagers du Roi ne m'euſſent ſaiſi, qu'ils avoient pris mon Manteau & mes Pantoufles, & conduit à la *Tour* deux Gentilshommes qui, à leur dire, m'avoient accompagné, dans ma fuite, juſques au bord de la Mer. Avec tout cela, elle ſavoit ſi bien l'endroit où j'étois, qu'elle avoit déja mis en œuvre des inſtrumens pour me faire aſſaſſiner en *Suiſſe*: du moins une Perſonne de qualité, qui demeuroit dans ce Païs, découvrit à un Marchand de *Lauſane*, qu'on lui avoit ofert dix mille Ecus de la part de la Ducheſſe d'*Anjou*, Sœur du bon Roi *Charles*, s'il avoit voulut s'engager à fraper le coup.

J'ai déja dit que le Comte d'*Antrim*, Papiſte *Irlandois*, & l'un de ceux qui avoient paru des premiers dans la Rebellion de ce Païs-là, fut ſaiſi à *Londres*, & envoié priſonnier en *Irlande*: mais le Roi ordonna par une Lettre ſignée de ſa main & ſelée de ſon Cachet, qu'il fut declaré innocent, & qu'on le mit en liberté. Il pouſſa même juſqu'à charger ſon Pére du crime de cette Rebellion, & à dire, *Que le Comte d'*Antrim *n'avoit rien fait que par l'ordre & l'autorité du Roi ſon Pere*; quoi que tout le monde ſût qu'il avoit été l'un des principaux Acteurs de cette ſanglante Tragédie, & qu'il y avoit donné des premiers tête baiſſée. C'eſt ainſi que *Charles* II. leva le maſ-

maſque, perſuadé, que le Peuple privé de ſes Chefs, intimidé par les derniéres Exécutions, & tenu en crainte par l'Autorité d'une Chambre des Communes, ſoûmiſe aux ordres de la Cour, ne ſeroit pas en état d'en témoigner ſon reſſentiment.

Dans les Mois de *Septembre* & d'*Octobre* 1662. nôtre compagnie groſſit beaucoup à *Lauſane* par l'arrivée de Mr. *Guillaume Say*, du Colonel *Briſco*, du Juriſconſulte *Dendy*, de Mrs. *Nicolas Love*, *André Broughton*, *Slingsby Bethel*, & *Corneille Holland*. Les trois premiers de ces Meſſieurs avoient paſſé à *Berne* en venant ici, & rendu viſite à Mr. *Humelius*, le principal Miniſtre de la Ville, qui entendoit aſſez bien l'*Anglois*, & qui avoit fort contribué par ſes bons offices à nous faire obtenir la Protection des Seigneurs de *Berne*. Il les combla de civilitez à tous égards, & leur aprit que nous étions à *Lauſane*. Ceci nous fournit l'ocaſion de le remercier de la maniére honnête & obligeante dont il avoit reçu nos Amis & nos Compatriotes, & de le prier en même tems qu'il voulut bien préſenter à Leurs Excellences nos très-humbles actions de graces pour la Protection, dont elles nous avoient honoré. Nous fûmes obligez de nous ſervir de cette voſe plûtôt que d'une autre, non ſeulement à cauſe du crédit & de l'eſtime que ſon mérite extraordinaire lui avoit aquis dans la Ville, mais auſſi parce que nous n'entendions pas aſſez bien la Langue du

Pais pour nous adreſſer nous-mêmes aux Seigneurs de la Régence. Sa réponſe à nôtre Lettre nous fit voir qu'il s'étoit aquité de la Commiſſion avec beaucoup de zéle, & que nos meilleurs Amis du Conſeil, & en particulier Mr. *Steiger* le Tréſorier, étoient d'avis pour pluſieurs raiſons, que nous quitaſſions *Lauſane* pour nous retirer à *Vevay*. Là-deſſus ſix de nous, après avoir pris congé des Magiſtrats de la Ville, qui témoignérent du regret de nôtre départ, nous tranſportâmes à *Vevay*, mais Mr. *Phelps* & le Colonel *Briſco* qui avoient déja fait emplete de quelques Marchandiſes à Genéve & ailleurs, reſolurent d'eſſaier, ſi par le moien d'un petit Commerce en *Allemagne* & en *Hollande* ils pourroient augmenter leur Fonds. Mrs. *Dendy* & *Broughton* aimérent mieux demeurer à *Lauſane*, que d'aller avec nous, quoi qu'ils nous promiſſent de nous rendre ſouvent viſite, quelque part que nous fixaſſions nôtre ſéjour.

Les Magiſtrats & le Peuple de *Vevay* nous reçurent avec toutes les marques de civilité & de bienveillance que nous en pouvions attendre. On nous fit préſent d'une grande quantité de Vin de la part du Magiſtrat, & le lendemain matin le *Banneret*, ou le principal Magiſtrat du Lieu, accompagné de la plûpart des Membres du Conſeil, nous rendit viſite à nôtre Auberge; tous ces Meſſieurs nous témoignérent qu'ils étoient prêts à nous ſervir en tout ce qu'ils

qu'ils pourroient, & qu'ils nous étoient fort obligez de l'honeur que nous leur faiſions de venir demeurer avec eux; qu'ils n'ignoroient pas ce que nous étions, & quels Emplois Civils & Militaires nous avions poſſédé, mais que la vûë des ſoufrances que nous avions endurées pour maintenir la Liberté de nôtre Patrie étoit le plus puiſſant motif qui les engageoit à nous ofrir leurs ſervices avec tant de zéle & d'ardeur. Nous les remerciâmes du mieux qu'il nous fut poſſible; & le jour ſuivant, après nous être logez dans la Maiſon de Mr. *Dubois*, un des Membres du Conſeil du Lieu, les Magiſtrats nous rendirent une ſeconde viſite & nous préſenterent du vin avec ce Compliment, que leurs Excellences de *Berne* leur avoient fait ſavoir, Qu'elles prendroient ſur leur compte toutes les civilitez qu'ils nous feroient. Ils nous avertirent de plus, qu'on avoit marqué des Places pour nous dans les deux Egliſes, que le *Commandeur*, comme ils l'apellent, avoit ordre de nous accompagner pour la premiére fois à l'une, & le *Chatelain* à l'autre. C'étoient des faveurs ſi conſidérables, faites avec tant de ſincerité & ſi à-propos, qu'un Homme en mon état peut en parler, ſi je ne me trompe, ſans être en danger qu'on l'accuſe d'une vaine oſtentation.

La dépenſe exceſſive de la Cour d'*Angleterre*, la perſécution des Presbyteriens, la vente de *Dunkerque*, les Articles que le Comte de *Briſtol* produiſit au Parlement

contre le Chancelier *Hyde*, & les Factions qui ſe formerent là-deſſus, outre pluſieurs autres ſujets de mécontentement & de diſcorde, avoient ſi fort alienè le cœur du Peuple, que les plus habiles Politiques jugeoient, qu'en cas d'une conjoncture favorable, les *Anglois* ſeroient auſſi promts à ſecouer le joug, qu'ils avoient été fous & imprudens de le recevoir. Nos amis même commençoient à ſe flater de toutes parts qu'ils pourroient bien être emploiez de nouveau pour délivrer leur Patrie de l'Eſclavage, où elle étoit tombée. Le Colonel *Algernon Sidney*, qui, du tems que *Monk* trahiſſoit l'*Angleterre*, étoit un des trois Plénipotentiaires que le Parlement avoit députez pour rétablir la Paix entre les deux Couronnes du Nord, & dont ils vinrent à bout avec l'aſſiſtance d'un pareil nombre d'Ambaſſadeurs envoiez de la part des Etats Généraux, fut de ce nombre. Après avoir conclu cette Paix & fait quelque ſéjour à *Rome* & en d'autres Villes d'*Italie*, il crut que la ſituation préſente des Affaires l'engageoit à s'aprocher de ſon Païs, afin d'être à portée de lui rendre ſervice, ſi l'ocaſion le demandoit. Dans ſon paſſage à *Vevay*, il nous fit l'honeur de nous voir, & de reſter quinze jours ou trois Semaines avec nous; il n'évita jamais de nous reconnoître pour ſes Amis, ni de ſoutenir la Cauſe pour laquelle nous ſoufrions; il nous aſſura fortement de ſon Amitié, & à ſon départ il me donna une paire de Piſtolets,

lets, dont les Canons étoient du fameux *Lazzarino Cominazzo* de *Breſſe* en *Lombardie*. Reſolu de paſſer l'Hiver ſuivant en *Flandre*, il prit la route de *Berne*, où il nous rendit tous les bons offices qu'il pût auprès de Mr. l'Avoyer & des autres principaux Magiſtrats de la Ville; il leur témoigna que nous étions extrémement ſenſibles à toutes les faveurs, dont leurs Excellences nous avoient combléz, & que nous ſouhaitions de leur en marquer nôtre profonde reconnoiſſance; il ne manqua pas non plus de leur dire que par cette maniére civile & honête d'en uſer envers nous, ils obligeroient une grande partie de la Nation *Angloiſe*. Il eut une longue Conférence avec l'Avoyer ſur les affaires d'*Angleterre*, & il m'écrivit de *Berne* qu'il l'avoit laiſſé lui & les autres ſi bien diſpoſez à nôtre égard que bien loin de nous rettancher quelcune de leurs faveurs, ils nous en accordéroient plûtôt de nouvelles. Mais au bout du compte, cet illuſtre Ami nous avertiſſoit qu'il ſeroit à propos, que ceux de nous tous, qui ſe trouveroient le mieux en état de voiager, allaſſent à *Berne* pour faire nos complimens en perſonne à Leurs Excellences, & qu'un Acte ſi public & ſi généreux de leur protection méritoit bien une reconnoiſſance publique. Je fis part de cet avis à mes Compatriotes; Mrs. *Love* & *Broughton* (qui étoient alors avec nous, quoiqu'ils demeuraſſent à *Lauſane*) s'offrirent à être du Voiage; mais Mr. *Liſle* y trouva

pluſieurs difficultez dans la conjoncture où nous étions, de ſorte qu'il s'en excuſa & que nous l'entreprîmes nous trois au nom de toute la Compagnie. A nôtre arrivée à *Berne*, nous allâmes d'abord chez nôtre bon Ami Mr. *Humelius*; il nous reçut avec beaucoup d'empreſſement & nous témoigna de la joie de ce que nous venions remercier nous-mêmes Leurs Excellences. Nous le priâmes enſuite de voir s'il n'y auroit pas moien que toute la Cérémonie ſe paſſât à petit bruit & ſans aucun éclat; il aprouva nôtre demande, & nous promit d'en conférer dès le ſoir même avec Mr. *Steiger* le Tréſorier, & de nous rendre réponſe le lendemain matin. Mr. *Humelius* ne manqua point à ſa parole; il vint lui-même nous aſſurer des bons offices & de l'amitié de Mr. *Steiger*, & nous avertir que nous pouvions remercier le Conſeil de *Berne* de la maniére qui nous ſeroit la plus commode, ſoit de bouche, ou par écrit. Incapables de bien prononcer le *François* ou l'*Allemand*, qui ſont les deux Langues uſitées en ces occaſions, nous réſolûmes de prendre le dernier parti. Nous accompagnâmes enſuite Mr. *Humelius* chez ſes Enfans, comme il les appelloit; c'eſt-à-dire chez des Orphelins de l'un & de l'autre Sexe, nez de Parens pauvres, & entretenus par les Magiſtrats de la Ville dans une Maiſon deſtinée à cet uſage, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'apprendre des Métiers qui leur conviennent. De retour à l'Auberge, nous

dreſſâ-

dreſsâmes nôtre Ecrit en *François*, dont voici les propres termes.

Illuſtres, Hauts & Puiſſans Souverains & très-honorez Seigneurs.

„ Aiant été contraints par l'étrange Ré-
» volution d'*Angleterre*, le lieu de nôtre
» naiſſance, pour éviter l'orage qui nous
» menaçoit & tous les gens de bien, de
» quitter nôtre Patrie, après que nous y
» aviõns fait nôtre poſſible pour l'avance-
» cement de la gloire de Dieu & le bien de
» la République, nous avons trouvé une
» aſſiſtance particuliére du *Tout-Puiſſant*,
» en ce qu'il a diſpoſé Vos Excellences à
» nous ſecourir & protéger au tems de
» nôtre Adverſité. C'eſt cette faveur que
» deux de nos Compatriotes & un de nous
» ont déja expérimenté par la protection
» particuliére qu'il a plû à Vos Excellen-
» ces de leur accorder, les autres ſe repo-
» ſant ſur la générale, que toutes perſon-
» nes pieuſes & paiſibles obtiennent ſous
» le Gouvernement juſte & favorable de
» Vos Excellences.

„ Comme nous ſommes obligez d'adreſ-
» ſer nos vœux au *Seigneur* pour le remer-
» cier d'une grace ſi particuliére; Auſſi,
» afin de témoigner à Vos Excellences juſ-
» qu'où va nôtre reſſentiment, nous avons
» pluſieurs fois prié quelques Seigneurs de
» vôtre Illuſtre Senat, de vous l'aſſurer de
» nôtre part. Mais aiant depuis éprouvé les

» éfets de vôtre bonté d'une maniére ex-
» traordinaire, nous avons crû être obli-
» gez de rendre perſonnellement ce devoir
» à Vos Excellences. C'eſt ce que font à-
» préſent deux d'entre nous, en leur pro-
» pre nom & de la part de ceux qui jouiſ-
» ſent de vôtre Protection générale; & le
» troiſiéme, en ſon propre nom & de la
» part de Mr. *Guillaume Cawley*, à qui Vos
» Excellences ont fait la grace de donner
» une Protection particuliére; le dernier mê-
» me eſt fort affligé de ce que les infirmitez
» de ſon corps le privent de l'honeur & de
» l'avantage qu'il auroit eu ſans cela de vous
» témoigner ſa reconnoiſſance en perſonne.
» Comme nous avons pris cette occaſion
» pour vous donner des aſſûrances du reſ-
» ſentiment que nous avons de tant de bon-
» té qu'il a plû à Vos Excellences de nous
» témoigner, nous prenons auſſi ce tems
» pour vous aſſurer de nôtre obéiſſance & de
» la grande paſſion que nous avons de vous
» en pouvoir donner quelques marques con-
» ſiderables, ſi Dieu nous en fournit l'occa-
» ſion, dont nous ne deſeſpérons pas. Cepen-
» dant nous priérons l'Eternel qu'il veuille
» fortifier de plus en plus Vos Excellences à
» le ſervir, juſques à ce qu'après avoir fini
» vôtre courſe ici bas, vous receviez la Cou-
» ronne qui eſt préparée pour ceux qui le
» craignent.

Illuſtres, Hauts & Puiſſans Souverains & très-honorez Seigneurs.

Vos très humbles & très-obéiſſans Serviteurs

EDMOND LUDLOW, &c.

A peine avions nous achevé cet Ecrit que Mr. le Tréſorier *Steiger* & Mr. *Humelius* arriverent à nôtre Auberge; le premier nous aſſura qu'il n'auroit pas manqué de nous rendre viſite dès le matin, ſi les affaires publiques ne l'avoient obligé à ſe trouver au Conſeil; il nous offrit ſes ſervices en tout ce qui dépendroit de lui de la maniére du monde la plus honête, & il nous proteſta qu'il avoit en horreur l'Action des Etats Généraux, qui avoient livré nos Compatriotes entre les mains de leurs Ennemis mortels, & que c'étoit une infamie pour eux d'avoir obtenu la ſureté de leur Commerce à ce prix-là. Nous répondîmes à toutes ſes civilitez le mieux qu'il nous fut poſſible, & après l'avoir remercié de ſes ofres obligeantes, nous lui montrâmes l'Ecrit que nous avions dreſſé; il le lut & l'aprouva, il pria enſuite Mr. *Humelius* de nous accompagner chez Mr. l'Avoyer, (qui eſt le Préſident du Conſeil, par les mains de qui on préſente à Leurs Excellences tous les Mémoires, & autres Papiers de cette nature) & il prit congé de nous pour cette fois.

Nous allâmes donc chez Mr l'Avoyer, il ne fut pas plûtôt averti que nous le demandions, qu'il nous donna d'abord audience; il nous reçut fort honêtement; il nous témoigna qu'il étoit bien perſuadé de la juſtice de la Cauſe que nous avions défenduë, & pour laquelle nous ſoufrions, & que leurs Excellences en général & lui

en particulier avoient beaucoup d'eſtime pour nos perſonnes. Nous lui témoignâmes que nous étions très-ſenſibles à l'honeur que Leurs Excellences & lui nous faiſoient, & que nous ne pouvions attribuer qu'à leur généroſité la maniére civile & obligeante dont les Magiſtrats & le Peuple nous avoient reçn dans les Lieux de leur dépendance. Il répondit là-deſſus, qu'il étoit fort aiſe d'apprendre, que leurs Oficiers & le reſte de leurs Sujets ſe fuſſent ſi bien aquitez de leur devoir. Après ces Complimens, je lui dis quelle étoit la raiſon qui nous avoit amenez à *Berne*, & je lui donnai nôtre Ecrit, afin qu'il eut la bonté de le faire voir à Leurs Excellences. Il le parcourut & m'inſinua que mon nom ne lui étoit pas inconnu; d'ailleurs, il nous promit qu'il ne manqueroit pas de le préſenter à Leurs Excellences, & qu'il nous rendroit leur Réponſe au plûtôt. Dans la vûe de lui épargner cet embarras, je lui dis que nous n'attendions point de Réponſe, & qu'il nous ſuffiſoit que Leurs Excellences daignaſſent accepter nos très-humbles remercîmens pour tous les Bienfaits, dont Elles nous combloient. Mais il inſiſta toûjours à dire, que nous aurions une Réponſe, & lors que nous prîmes congé de lui, il nous reconduiſit juſques à la Porte de la Ruë, malgré toutes les opoſitions que nous pûmes faire pour l'en détourner.

Après cette viſite, nous allâmes voir les Bâtimens publics, & entr'autres la Maiſon,

où

où le Senat & le Conſeil des deux Cens s'aſſemblent. Les deux Chambres ſont vis-à-vis l'une de l'autre, & ne ſont ſeparées que par un Paſſage étroit, où il y a des Chambres de chaque côté pour recevoir les Perſonnes qui ont à faire au Senat, ou au grand Conſeil. D'ici on nous conduiſit à l'Arſenal, où nous vîmes environ cent pieces d'Artillerie de toutes les ſortes, avec des Munitions de Guerre & tout l'attirail qui en dépend. Je conjecturai qu'il y avoit des Armes pour près de vingt mille Hommes d'Infanterie & un nombre proportionné de Cavalerie. Mais je n'y trouvai rien qui me fit tant de plaiſir que la Statue de *Guillaume Tell*, qu'on peut regarder comme le Fondateur de cette République. En voici l'hiſtoire en peu de mots: un certain Chevalier nommé *Griſler*, Gouverneur d'*Uri* & de *Suitz*, après avoir fait pluſieurs actes d'une Tyrannie outrée, s'aviſa par une folle vanité de faire mettre un Bonnet au haut d'une Perche élevée dans le Marché d'*Altorf*, avec ordre à tous ceux qui paſſeroient devant de tirer le chapeau, & de rendre les mêmes honeurs au Bonnet, que s'il étoit lui-même préſent en perſonne; *Guillaume Tell* refuſa d'obéir, & là-deſſus il fut condamné au Suplice par le Tyran, à moins qu'il n'abatît d'un coup de fléche une Pomme qu'on mettroit ſur la tête de ſon Fils. Contraint de ſubir ce cruel Arrêt, & le jour de l'exécution étant venu, il abatit la Pomme en préſence du Gouverneur,

neur, ſans toucher à l'Enfant. Mais *Griſler* ſurpris de ce qu'il avoit porté deux Fléches, quoi qu'il n'en dût emploier qu'une, voulut ſavoir quelle en étoit la raiſon; *Guillaume Tell*, ſur la parole que le Gouverneur lui donna qu'il ne le feroit pas mourir, avoua ingenument, que ſi par malheur il eut tué ſon Fils, il auroit vangé ſa mort ſur lui-même avec l'autre Fléche. Le Tyran à qui la conſcience reprochoit ſes crimes, apréhenda que la réſolution de cet Homme n'eut des ſuites fâcheuſes pour lui; de ſorte qu'engagé à lui donner la vie, il prit le parti de le condamner à une priſon perpetuelle. Dans cette vûe, il le fit lier & mettre ſur un Bateau, où il s'embarqua lui-même, pour le faire conduire en ſûreté au Donjon du Château de *Cuſnach*. A-peine eurent-ils vogué quelques heures ſur le Lac d'*Ury*, qu'une furieuſe tempête s'éleva: le Gouverneur en danger de perir, & informé que *Tell* paſſoit pour un bon Pilote, le fit d'abord délier, afin qu'il aidât à le ſauver avec le reſte de ſa Compagnie. Celui-ci prit le timon en main, fit route du côté de *Suitz* & conduiſit le Bateau ſi près du Rivage, qu'aiant pris ſon Arbalête, il ſauta ſur un Rocher, (qu'on appelle juſques à ce jour *la Pierre de* Tell) repouſſa la Barque avec le pié & s'enfuit dans les Montagnes. Le Gouverneur expoſé à la merci des vagues flota d'un côté & d'autre, juſqu'à ce qu'enfin, après avoir couru beaucoup de riſque, il aborda heureuſement au

Port

Port de *Brunn*, d'où il prit ſa route vers *Cuſnach*; *Guillaume Tell*, qui ſavoit tous les défilez des Forets & des Montagnes de ce Quartier-là, averti de cette Marche, ſe poſta dans un endroit par où le Tyran devoit paſſer, & lui tira un coup de fléche, dont il l'étendit mort ſur la place. Le ſuccès de cette Action donna tant de courage à ſes Confederez qui avoient formé le deſſein de rétablir la liberté de leur Païs, qu'à un jour marqué ils ſe ſaiſirent de leurs Gouverneurs, démolirent les Chateaux, où ils reſidoient, les bânirent eux & leurs Familles, & ſe délivrérent courageuſement d'une Tyrannie qu'ils ne pouvoient plus ſuporter. Outre la Statue de *Guillaume Tell*, qui eſt de grandeur naturelle & qui avec une Arbaléte à la main, viſe à une Pomme qui eſt ſur la tête d'un Enfant, il y a dans le même Arſenal, la Statue du premier Avoyer, & celles de deux autres Perſonnes qui eurent le plus de part à fonder la République; elles ſont toutes trois armées de pié en cap, & l'une eſt à cheval dans une attitude, où elle ſemble encourager les autres à défendre la Liberté que leurs Ancêtres leur avoient aquiſe.

Cette nuit-là même dans le tems que nous étions à ſouper, nous reçumes un Compliment de la part de Mr. l'Avoyer, avec un préſent de Vin; & le Lendemain matin on porta un Ordre de leurs Excellences écrit en Allemand & adreſſé à Mr.

Humelius, qui étoit alors avec nous: En voici la traduction:

Le 3. Septembre 1663.

A l'égard des trois Gentilshommes Anglois, *qui font leur reſidence depuis quelque tems à* Vevay, *& qui ont préſenté aujourdhui à nôtre Aſſemblée leurs Remercîmens pour la Protection qu'on leur avoit accordée, il a été reſolu, Qu'on leur fera un Préſent de Vin de nôtre part, & que Mr. le Tréſorier* Steiger, *accompagné de Mr.* Kilberger *& de vous nôtre* Doyen, *les aſſûrera de nôtre bienveillance & de nôtre affection envers eux, & que nous leur en donnerons de nouvelles marques à l'avenir.*

Après que M. *Humelius* eut lû cet Ordre, il nous avertit que les trois Meſſieurs qui y étoient nommez, ſuivis de quelques autres Magiſtrats, viendroient diner ce jourlà avec nous, & qu'ils l'avoient prié d'être de la compagnie. En effet ſur le Midi Mr. le Tréſorier *Steiger*, le Colonel *Weiſſ* un autre des 24 Sénateurs, qui avoit pris la place de Mr. *Kilberger* retenu par quelque Affaire publique, accompagnez du *Grand Sauthier* & de trois autres Gentilshommes nous vinrent voir à nôtre Auberge; après avoir cauſé une heure, ou environ, Mr. le Tréſorier, averti qu'on avoit déja ſervi le diner en-bas dans la Sale, nous pria d'y deſcendre: il nous fit d'abord tous placer avec beaucoup de civilité & il ordonna enſuite au *Grand Sauthier* de quiter ſa Maſſe pour

pour ſe mettre à table. Il n'y avoit pas plus d'un quart d'heure que nous y étions, lors que deux Officiers vêtus de la Livrée de leurs Excellences entrérent avec le Préſent de Vin, qu'elles nous avoient ordonné: Là-deſſus un des trois Gentilshommes qui étoient venus avec Mr. le Tréſorier, ſe leva de table, & nous fit une Harangue au nom de leurs Excellences, qu'il conclut en nous aſſurant de la continuation de leur Bienveillance. Nous crumes être obligez de répondre à cette faveur, Que puis que nous devions nos Vies & nôtre Liberté à la Protection de leurs Excellences, nous étions reſolus de tout ſacrifier pour leur ſervice, ſi nous avions le bonheur d'en trouver jamais l'occaſion.

A l'iſſuë du Diner, le Colonel *Weiſſ* nous demanda, Quelle pouvoit être la cauſe, que nous, qui pendant pluſieurs années avions en toutes les Forces des trois Roiaumes entre nos mains, avions été dépouillez de la conduite des affaires, ſans qu'on verſât une goute de ſang. Je lui répondis que pour bien entendre tout ce qui s'étoit paſſé en *Angleterre*, il faudroit remonter juſques à l'origine des Troubles, & que cela nous meneroit trop loin. Mais on me preſſa beaucoup de leur en faire le recit en peu de mots; de ſorte que je me contentai de leur dire, „ Que la plûpart de „ ceux qui s'étoient d'abord engagez dans „ la Guerre, après avoir fait leur Paix en „ particulier, avoient taché enſuite de nous

li-

„ livrer entre les mains de nos Ennemis ;
„ qu'ils avoient eu ſouvent l'occaſion de
„ terminer la diſpute par la défaite entiere
„ de l'Armée du Roi, mais qu'ils avoient
„ tout negligé, & qu'ils ne penſoient qu'à
„ reduire la Cour à leurs propres termes.
„ Le Comte d'*Eſſex* en donna de bonnes
„ preuves en pluſieurs rencontres, de mê-
„ me que le Comte de *Mancheſter*, qui
„ après la Bataille de *Newberry*, enflé &
„ ſatisfait de cette Victoire, permit, quoi
„ qu'il eût vingt mille hommes dans ſon
„ Armée, que le Roi, qui n'en avoit que
„ ſept mille, retirât le Canon qu'il avoit
„ laiſſé dans le voiſinage du Lieu, où il
„ avoit été mis en déroute peu de ſémai-
„ nes auparavant, ſans même que le Com-
„ te fit mine de l'ataquer ; & il alégua pour
„ excuſe dans un Conſeil de Guerre qui ſe
„ tint là-deſſus, *Que ſi nous battions vingt*
„ *fois le Roi, il ſeroit toûjours Roi : mais*
„ *que s'il venoit à nous batre une fois, nous*
„ *ſerions tous punis comme des Traitres :*
„ Cependant il fut accuſé pour cette bevue
„ dans la chambre des Communes, qui
„ ne voulut pas lui en faire un Procès cri-
„ minel ; mais ceci joint à pluſieurs autres
„ raiſons, fut la cauſe qu'on lui ôta le
„ commandement de l'Armée. On dé-
„ pouilla auſſi le Comte d'*Eſſex* & les autres
„ Seigneurs des Emplois qu'ils y avoient ;
„ & l'on mit des Roturiers à leur place,
„ qui étoient engagez par leur propre inte-
„ rêt à ſécouer le joug de la Monarchie.

„ Ainſi

„ Ainſi la Chambre termina bientôt la
„ Guerre, condamna le Roi à mort pour
„ le punir du ſang qu'il avoit fait répan-
„ dre, établit le Gouvernement Républi-
„ cain, obligea ſes Ennemis du dedans à
„ recevoir ſon Autorité, & réduiſit ceux
„ du dehors à accepter les termes qu'elle
„ voulut. Au milieu de toute cette proſ-
„ perité la Chambre fut trahie par *Olivier*
„ *Cromwell*, à qui elle avoit donné le
„ commandement de l'Armée: Il ménagea
„ ſi bien l'eſprit de la plûpart des Offi-
„ ciers, qu'il les fit entrer dans ſes vûës,
„ ſoit par les calomnies qu'il ſemoit contre
„ le Parlement, ou les belles promeſſes,
„ dont il flatoit les ambitieux, ou une vai-
„ ne apparence de Religion, dont il trom-
„ poit les ſimples; ſoutenu d'ailleurs par
„ le crédit du Clergé & des Avocats, (que
„ le Parlement avoit menacez d'une Re-
„ forme à l'égard de leurs mauvaiſes pra-
„ tiques) il ne reconnut plus ſes Maitres,
„ & il uſurpa leur pouvoir; Enfin durant
„ les cinq Années de ſon Regne, il n'ou-
„ blia rien pour perdre tous ceux qui avoient
„ été fidéles aux interêts de la République,
„ & avancer au contraire ceux qui ne fai-
„ ſoient pas ſcrupule de ſacrifier leurs con-
„ ſciences à ſon ambition. Ce fut par tous
„ ces moiens que l'Armée ſe corrompit
„ juſques à un tel point, qu'après la mort
„ de l'Uſurpateur, on ne pût obtenir d'el-
„ le qu'avec beaucoup de peine, que ſon
„ Fils ſeroit dépoſé, & qu'on rétabliroit

„ le

» le Parlement: Elle changea même bien-
» tôt de reſolution, & ſous des prétextes
» frivoles, elle fit violence une ſeconde fois
» à la Chambre. Ceci rendit l'Armée odieu-
» ſe au peuple & fournit l'occaſion
» à *Monk* de ſe déclarer pour le Par-
» lement, de diviſer leurs Conſeils & de
» les rendre inutiles. Après donc que le
» Parlement, en reconnoiſſance des ſervi-
» ces que *Monk* lui avoit rendus pour le
» remettre ſur pié, l'eut comblé de faveurs,
» dont il étoit indigne; celui-ci, que *Crom-*
» *wel* avoit avancé, & qui étoit une de
» ſes Créatures, trahit auſſi la Cauſe qu'on
» lui avoit confiée, & malgré mille ſer-
» mens & des proteſtations ſolemnelles, il
» introduiſit au Parlement pluſieurs Mem-
» bres qui en avoient été chaſſez: ce qui
» fit pancher la balance du côté des Roialiſ-
» tes, & le mit en état, avec le ſecours de
» ſes Troupes, de ramener le Fils du der-
» nier Roi.

Ce détail de nos affaires étoit ſi court, qu'il n'eut pas toute l'évidence que j'aurois bien ſouhaité; cependant nos généreux amis ne me firent pas ſeulement grace ſur les imperfections qu'il y avoit, mais ils me remercierent outre cela de ce que je leur en avois dit, & témoignérent qu'ils étoient fort ſenſibles aux malheurs qui nous étoient arrivez, & à la perte d'une ſi bonne cauſe, qu'on avoit lachement trahie.

Après cette converſation, les Senateurs ſe leverent de leurs ſiéges pour ſe retirer; nous

nous les remerciames de l'honeur qu'ils nous avoient fait ; & nous leur ofrimes de les reconduire chez eux. Mais ces illuſtres Perſonnages ne voulurent pas nous le permettre, & pour nous donner des preuves plus authentiques de leur Protection, ils nous prierent de les accompagne à l'Egliſe, afin que tout le monde vit qu'ils n'avoient pas honte de nous avoir ſi bien reçus. Dans cette vûe, Mr. le Tréſorier *Steiger* fit marcher la Maſſe devant lui, & m'obligea d'aller à ſa droite ; Mr. *Humelius* & le Colonel *Weiſſ* en agirent de même avec Mrs. *Love* & *Broughton* : ils nous firent paſſer devant eux à l'entrée de l'Egliſe, ou ils nous donnérent les places les plus honorables, & à la ſortie, il n'y eut pas moien de les engager à paſſer devant nous, ni à nous permettre de les conduire juſques à leurs maiſons.

Le Lendemain nous rendimes viſite à Mr. l'Avoyer qui ſe préparoit alors pour ſon Ambaſſade en *France*, où il devoit aller avec un autre de la part du Canton de *Berne* ; & ſur ce que nous lui témoignames une profonde reconnoiſſance pour toutes les faveurs, dont leurs Excellences & lui-même nous avoient honôrez, il nous aſſura fortement qu'il étoit ſenſible à nôtre état ; qu'il ſouhaitoit avec ardeur de nous voir rétablis ; qu'il ne manqueroit pas de nous rendre ſervice dans toutes les occaſions qui ſe préſenteroient, & que tous ceux de nos Compatriotes qui ſe retireroient chez eux, y trouveroient la même protection que nous.

Lors

Lors que nous primes congé de lui, il nous reconduiſit juſques à la rue, comme il avoit fait à la premiere viſite; & quand nous lui dimes qu'il nous avoit fait trop d'honeur, il eut la bonté de répondre, qu'à ſon compte il n'en avoit jamais tant reçu en ſa vie. Nous rendîmes enſuite nos reſpects & nos remercimens à Mr. le Tréſorier *Steiger*, à l'ancien Bailli Mr. *Lentulus*, au Colonel *Weiſſ*, à nôtre bon ami Mr. *Humelius*, & à pluſieurs autres Membres du Senat, ou du Conſeil. Nous avions auſſi envie de ſaluer Mr. le Général d'*Erlach* qui, à ce qu'on nous dit, n'avoit pas peu contribué à nous faire obtenir la protection de leurs Excellences; mais nous aprimes chez lui, qu'il n'étoit pas en ville: de ſorte que nous n'eumes pas l'avantage de le voir pour ce coup.

Après avoir ſi bien réüſſi dans nos affaires à *Berne*, nous retournâmes à *Vevay*, le Lieu de nôtre ſejour ordinaire. A peine y avions-nous été quelques ſemaines, qu'on nous avertit, qu'un *Irlandois* nommé *Riardo*, & qui ſe diſoit apartenir à la Ducheſſe d'*Orleans*, étoit arrivé à *Turin*, & qu'il avoit formé quelque deſſein contre nos vies. Nous aprimes de plus que Mr. *Denzil Hollis*, qui avoit obtenu le titre de *Lord* depuis la derniere Révolution, & qui étoit Ambaſſadeur en *France*, avoit demandé ſatisfaction à Mr. *Lullin*, Agent de la République de *Genéve* à *Paris*, pour un Livre, qu'on avoit publié en faveur de ceux qui

qui avoient condamné le dernier Roi à mort, & qu'il ſupoſoit avoir été imprimé à *Geneve*. Mais ce qui nous alarma le plus, fut le bruit qui courut que le Roi d'*Angleterre* avoit écrit à Leurs Excellences de *Berne*, pour leur demander nos Perſonnes. Nous inſtruisîmes Mr. *Humelius* de tout ceci, & nous le priâmes d'emploier ſes ſoins pour en découvrir la verité. Il nous répondit bien-tôt, qu'il n'avoit rien ouï dire des deux premiers articles, & que pour le troiſiéme il pouvnit nous aſſurer, que Leurs Excellences n'avoient point eu de pareilles Lettres d'*Angleterre*; mais que ſi la choſe arrivoit, il ne manqueroit pas de nous en avertir d'abord, afin que nous priſſions nos meſures là-deſſus. Peu de tems après, il nous écrivit une ſeconde Lettre pour nous informer, que Mr. le Général d'*Erlach* lui avoit dit, qu'un Courier étoit arrivé de *France*, avec des Lettres pour l'Ambaſſadeur de cette Couronne, & des ordres particuliers, afin qu'il examinât s'il n'y auroit pas quelque moien d'engager Leurs Excellences de *Berne* à livrer nos Perſonnes, ou du moins à nous ôter leur protection: Mais que ce Miniſtre étoit déja parti pour ſe rendre à la Cour & ſe trouver à la reception des Ambaſſadeurs *Suiſſes*, qu'on y avoit envoiez pour ratifier le Traité qu'ils venoient de conclurre avec ce Monarque, & qu'ainſi le Courier s'en étoit retourné à *Paris* avec ſes Lettres. Il y a même grande apparen-

ce que nos Ennemis informez de la maniére honête & obligeante dont Leurs Excellences nous avoient reçus, deſeſpérérent d'en pouvoir jamais rien obtenir par cette voie, & que là deſſus ils prirent la réſolution de tenter les voies de fait & l'aſſaſſinat.

Cependant nous reçumes diverſes Lettres de *Turin*, de *Genéve*, de *Lyon*, & de quelques autres Villes, adreſſées à nous, ou à nos amis de *Vevay*, où l'on nous avertiſſoit qu'il y avoit un ſi grand nombre de Scélérats qui s'étoient engagez à nous perdre, qu'il étoit preſque impoſſible que nous puſſions échaper à leurs mains. Il y eut même un de mes intimes Amis, qui étoit alors à *Genéve*, qui m'envoia un Exprès avec une Lettre, pour m'avertir, Qu'une Perſonne, qui ne vouloit pas être connuë & qui ſavoit la liaiſon qu'il y avoit entre nous deux, lui avoit écrit un Billet qui finiſſoit en ces termes, *Si vous ſouhaitez la conſervation du Général* Anglois *qui ſe tient à* Vevay, *faites lui ſavoir qu'il abandonne ce Lieu au plus vite, s'il veut mettre ſa vie en ſûreté.* Nous aprîmes auſſi de bonne part, qu'on avoit vû *Riardo* dans le Pais *de Vaux*, & en pluſieurs endroits de *Savoye*. Un peu alarmez de tous ces raports, nous conſultâmes entre nous quel parti nous devions prendre en cette occaſion, & nous eûmes bien-tôt réſolu, qu'il ne faloit pas ſe retirer dans aucune Monarchie, de crainte que nous ne fuſſions nous-mêmes les auteurs de nôtre perte, en cher-

cherchant la protection de ceux qui avoient interêt à nous détruire. Il n'y eut enſuite qu'à examiner, ſi nous abandonnerions le Lieu de nôtre réſidence, pour paſſer à un autre ſous le même Gouvernement; Ou ſi nous ſortirions du Canton de *Berne* pour aller demeurer dans quelque autre République Nous n'avions pas trop envie de ſuivre le premier parti, & cela pour pluſieurs raiſons, dont l'une étoit, que le peuple de *Vevay* nous avoit témoigné beaucoup de bienveillance & d'amitié. A l'égard de l'autre, nous ne pouvions pas honêtement le prendre, parce que Leurs Excellences nous avoient accordé leur protection d'une maniére ſi franche, ſi publique & ſi généreuſe, qu'on auroit pû taxer d'ingratitude nôtre ſortie de leur Païs. De ſorte que nous réſolûmes de continuer à *Vevay*, & ſur ce qu'on nous avertit qu'il y auroit en peu de jours une Foire, nous decouchâmes cette nuit-là de nôtre Auberge, & nous obtinmes que la Garde ſeroit doublée durant tout le jour, de peur que nos Ennemis ne ſe déguiſaſſent pour entrer dans la Ville, & que mêlez avec la foule du peuple, ils ne trouvaſſent quelque occaſion de nous jouër un mauvais tour.

Quelques-uns même de ces infames Scélérats, qu'on emploioit pour nous ôter la vie, partirent de *Savoye*, & traverſérent le Lac le 14. *Novembre* 1663. dans la vûe de nous aſſaſſiner le lendemain, lors que nous irions à l'Egliſe. Ils ſe rendirent à *Vevay* à

une heure, ou environ, après le coucher du Soleil, & ils ſe logérent en diférens Cabarêts. Le jour ſuivant, qui étoit un Dimanche, Mr. *Dubois* nôtre Hôte ſortit de bonne heure pour aller à l'Egliſe, & il aperçut en chemin qu'il y avoit une Barque au bord du Lac, avec quatre Bateliers dedans, qui tenoient leurs rames à la main, comme s'ils étoient prêts à voguer. Il vit outre cela deux hommes avec le Manteau ſur le dos, deux autres aſſis ſous un Arbre, & deux encore dans la même poſture à quelque diſtance de ces derniers. Mr. *Dubois* conclut d'abord, que ces gens-là portoient des armes ſous leurs manteaux, & qu'ils nous avoient dreſſé une embuſcade pour nous tuer lors que nous irions à l'Egliſe: de ſorte qu'il revint ſur ſes pas, & nous avertit de ce qu'il avoit vû. D'ailleurs, dans le tems qu'il nous venoit rejoindre, un certain Mr. *Binet* lui dit, que deux hommes, qu'il ſoupçonnoit de quelque mauvais deſſein, s'étoient poſtez tout-auprès de ſa Maiſon, & qu'on en avoit vû quatre de plus dans le Marché; mais qu'ils s'étoient tous retirez vers le Lac, ſur ce qu'ils avoient pris garde qu'on les obſervoit. Nous allâmes donc à l'Egliſe ſans trouver aucun obſtacle, & ſans dire mot à perſonne de ce que nous avions apris, parce que nous n'étions pas encore tout-à-fait aſſurez, qu'ils en vouluſſent à nous. Au retour de l'Egliſe, je fus averti que ces hommes ſuſpects dînoient tous enſemble

dans

dans un des Cabarets du Lieu, ce qui me donna la curioſité d'aller voir leur Bateau. Je m'y acheminai donc accompagné de quelques perſonnes, & je trouvai les quatre Batetiers ſur le rivage, les Rames poſées dans leurs places, quantité de paille dans le fond du Bateau, & toutes choſes prêtes pour le départ. Une heure ou environ après que nous eûmes dîné, je vis nôtre Hôte, & je lui demandai ce qu'il croioit de ces hommes-là; il me répondit que ce ne pouvoit être que des Coquins, qu'ils avoient des armes cachées ſous la paille de leur Bateau, & qu'ils avoient coupé toutes les attaches d'oſier des Bateaux de la Ville, qui ſervoient à tenir les Rames, afin qu'on ne pût pas les pourſuivre, s'ils étoient obligez de prendre la fuite. Mais ces coupe-jarrets, qui avoient obſervé les démarches de Mr. *Dubois*, craignirent qu'il ne les fit arrêter: de ſorte qu'ils retournérent à leur Bateau un peu après que je l'eus examiné, & repaſſérent au plus vite en *Savoye*. Le Châtelain, le Banderet, & les autres Magiſtrats de la Ville, auſſi bien que le peuple, informez de cette découverte, ſe plaignirent beaucoup de ce que nous ne les en avions pas avertis aſſez à tems pour les pouvoir ſaiſir. Nous aprîmes enſuite qu'un certain *Du Poſe*, & un autre nommé *Ceriſé*, tous deux de *Lyon*, Mr. *Du Pré Savoyard*, dont j'aurai ſujet de parler plus au long, & *Riardo*, dont j'ai déja dit un mot, étoient de cette ban-

de, & que le dernier paia toute la dépenſe qu'ils firent à *Vevay*.

Le Baillif, le Châtelain, & tout le Conſeil du Lieu parurent ſi touchez de l'afront qu'on avoit fait par-là au Gouvernement de Leurs Excellences de *Berne*, & du danger que nous avions couru nous-mêmes, que le Banderet ordonna, que tous les Bateaux de la Ville fuſſent prêts pour attaquer ceux de *Savoye*, en cas que ces Fripons retournaſſent. D'ailleurs, les Magiſtrats ne nous offrirent pas ſeulement des Gardes pour la ſûreté de nôtre Logis, mais ils eurent la complaiſance de nous dire qu'ils en feroient eux-mêmes la fonction, s'il étoit néceſſaire. Le Châtelain requit de plus par ordre du Baillif, que tous les Hôtes & Cabaretiers de la Ville rendiſſent compte toutes les nuits, ſous ſerment, ſoit à lui-même, ou à Mr. *Dubois*, de toutes les perſonnes qui viendroient loger chez eux; & le Conſeil de la Ville ordonna, Qu'aucun Bourgeois n'eût à recevoir des inconnus chez ſoi, s'il ne vouloit pas en répondre. Leurs Excellences de *Berne* averties de cet atentat, envoierent auſſi des ordres aux Baillifs de *Lauſane*, de *Morget* & de *Vevay*, afin qu'ils priſſent un ſoin tout particulier de nos perſonnes, & qu'on viſitât tous les Bateaux qui viendroient de *Savoye*, s'ils leur étoient ſuſpects.

Lors que Mr. *Du Pré* eut manqué ſon coup, il craignit que Leurs Excellences de *Berne* pourroient bien lui confiſquer les

reve-

revenus de quelques Terres, qu'il avoit dans leur Canton en vertu du droit de ſa femme Il l'avoit enlevée hors du Païs avant que de l'épouſer ; ce qui fut cauſe qu'on mit ces terres en ſequeſtre, & qu'il ne pût en obtenir la jouïſſance qu'après avoir eſſuié un long procès. Quoi qu'il en ſoit, dans la crainte qu'on ne lui ôtât de nouveau ſes rentes, il obligea un de mes bons amis de *Geneve* à m'écrire en ſa faveur, & à m'avertir qu'il ne s'étoit engagé dans cette affaire que pour me rendre ſervice. Nôtre Hôte qui ſavoit que c'étoit un déterminé ; crut qu'on ne devoit pas le pouſſer plus loin, & me pria de ne nommer que *Riordo*, qui étoit reconnu pour le principal Auteur de l'attentat ; ſi j'en écrivois quelque choſe à mes amis de *Berne*. Mais quoi que je ne trouvaſſe pas à propos d'accuſer & de pourſuivre ceux qui avoient trempé dans ce deſſein, je ne voiois aucune raiſon d'en uſer de la maniére que Mr. *Dubois* le ſouhaitoit : ainſi je m'en remis à tous égards à la prudence de Leurs Excellences, qui après avoir reçu l'information de ceux de nos Magiſtrats, à qui Elles avoient recommandé l'examen de cette affaire, bien perſuadées que Mr. *Du Pré* étoit de la partie, ſaiſirent de nouveau ſes revenus.

Cependant nos ennemis publioient par tout où ils oſoient, qu'ils n'abandonneroient pas leur entrepriſe juſqu'à ce qu'ils en fuſſent venus à bout, & un de mes bons amis

m'écrivit en ces termes: *Vous êtes plus haï & plus redouté qu'aucun de tous vos Compagnons: vôtre tête eſt miſe à haut prix: C'eſt contre vous ſur tout qu'on cherche des aſſaſſins avec tant de peine, & c'eſt à vous qu'on en voulut dans le dernier attentat; de ſorte que je ne puis m'empêcher de vous avertir, que vous feriez bien de vous retirer dans quelque endroit, où vous fuſſiez inconnu. C'eſt ſelon moi le ſeul moïen qui vous reſte pour vous garantir contre la rage de vos ennemis.* Mais après avoir un peu fortifié nôtre maiſon, & pourvu à nôtre défenſe le mieux qu'il nous fut poſſible, aſſurez de l'amitié des Magiſtrats & du Peuple, nous ne penſâmes point à chercher un nouvel Azile; outre que le Gouvernement m'avoit permis de ſonner le tocſin en cas de néceſſité, & que je le pouvois faire ſans ſortir de la Chambre, parce que nous étions logez tout-joignant une des Portes de la Ville. D'ailleurs, je conſiderai que la plûpart de ceux qui avoient tramé le dernier complot, étoient déja bien connus, & qu'ils n'oſeroient pas retourner à *Vevay*: au lieu que ſi nous paſſions quelque autre part, les mêmes perſonnes pourroient plus facilement executer leur deſſein. Pour ce qui étoit de choiſir une Place où je fuſſe inconnu, il étoit impoſſible d'en trouver aucune dans toutes les terres de Leurs Excellences, & je ne voulois pas me retirer ſous une autre Juriſdiction.

Peu de tems après j'eus des nouvelles d'*An-*

d'*Angleterre*, où l'on m'informoit, que *Riardo* y avoit déja rendu compte du mauvais ſuccès de ſon entrepriſe; que le Roi ne l'avoit pas ſeulement bien reçu; mais qu'il lui avoit donné de nouveaux ordres pour continuer la pourſuite du même deſſein; & qu'à ſon paſſage en *France*, il avoit vû la Ducheſſe d'*Orleans*, qui étoit le principal inſtrument que ſon bon Frére emploioit pour venir à bout de cette noble expédition. J'eus auſſi des avis de *France*, qui portoient que *Charles* II. avoit écrit à ſon Frere *Louis* XIV., „ Qu'il ne ſe croi-
„ roit jamais en ſûreté pendant que les
„ Chefs des Traîtres ſeroient en vie, &
„ qu'il voulut bien lui prêter ſon ſecours
„ pour faire ſaiſir ou tuer ceux qui s'étoient
„ refugiez en *Suiſſe*.

En conſéquence des ordres que les Seigneurs de *Berne* avoient donnez, le Baillif de *Morges* averti, qu'un des Bateliers, qui avoient amené les Aſſaſſins de *Savoye* à *Vevay*, étoit dans cette Ville, il le fit arrêter & l'envoia priſonnier au Château de *Chillon*, où le Baillif de *Vevay* fait ſa réſidence ordinaire. Le 1. de *Janvier* 1664. ce Baillif nous invita à un repas public, & par ce moien nous fûmes préſens à l'examen du Batelier. D'abord il n'avoüa rien de conſidérable, mais il ſe coupa dans la ſuite: alors Mr. le Baillif & le Baron de *Chatteler* le menacérent de l'Eſtrapade, & quand il vit qu'on prépar it la corde, il leur confeſſa, Qu'un certain Mr. *de la*

Broette & Mr. *du Fargis*, tous deux *Savoyars*, étoient du nombre de ceux qui étoient venus dans le Bateau avec *Du Pré*, & qu'un des quatre Bateliers avoit coupé les ataches d'oſier de tous les Bateaux de la Ville pour prévenir la pourſuite; il ajoûta, qu'à leur retour en *Savoye*, *Du Pré* leur avoit dit, Que s'ils avoient réüſſi dans leur deſſein, ils n'auroient pas manqué d'argent; mais il nia toûjours, qu'il eut rien ſu de l'entrepriſe, juſqu'à ce qu'elle eut échoüé.

Malgré tons les ſoins que le Gouvernement prenoit pour nous mettre en ſûreté, & le mauvais ſuccès des Aſſaſſins dans leur dernier atentat, nos Amis ne pouvoient s'empêcher de craindre qu'on formeroit de nouveaux deſſeins contre nos perſonnes, & que nous n'en ſerions jamais à couvert dans le Lieu où nous étions. Mr. le Tréſorier *Steiger*, entr' autres, écrivit au Baillif de *Vevay*, afin qu'il nous engageât à paſſer à *Yverdun*, ou à *Lauſane*, ou à quelque autre Place qui approchât du Centre de la Juriſdiction de leurs Excellences, où Elles ſeroient plus à portée de nous défendre, qu'elles ne pouvoient l'être, à ce qu'il craignoit, pendant que nous reſterions à *Vevay*, parce, diſoit-il, que le Lac fourniſſoit les moiens à nos ennemis de venir de *Savoye*, ou de *Verſoy*, qui apartient à la *France*, juſqu'à la Muraille de nôtre Jardin, ſans qu'on pût les ſurprendre ni les découvrir. Il l'aſſuroit enſuite, que

que comme il avoit été le premier à nous conſeiller de faire nôtre ſejour à *Vevay*, s'il nous y arrivoit quelque funeſte accident, il s'eſtimeroit l'homme du monde le plus malheureux. Le Baillif me communiqua cette Lettre, & je lui répondis, Que nous étions extrémement obligez a Mr. *Steiger* du ſoin qu'il prenoit pour nôtre ſûreté; mais que nôtre Maladie étoit perſonelle & ne dépendoit point de la diférence des Lieux; que le changement d'air pouvoit empirer nôtre condition, bien loin de la guérir; que nous ſerions inconnus dans une autre Ville, & obligez à y faire de nouveaux amis, au lieu que nous en avions déjà de tout-prêts à *Vevay* par la faveur & la bienveillance des Magiſtrats & du peuple; Qu'ainſi nous déchargions de bon cœur Mr. le Tréſorier & tous nos amis du blâme qu'ils pourroient encourir, s'il nous arrivoit quelque deſaſtre dans le Lieu de nôtre ſejour, & que nous en prenions toutes les conſéquences ſur nous. Ces raiſons avec quelques autres ſatisfirent ſi bien Mr. le Baillif, & par ſon moien tout le reſte de nos amis, qu'ils ne nous parlérent plus ſur cet artiele.

Ce fut à peu-près en ce tems, que je reçus une Lettre d'un certain Mr. *De la Fleſchere*, proche parent de ce Mr. *Du Pré*, qui étoit du nombre des douze Scélérats qui étoient venus à *Vevay* pour nous aſſaſſiner. Il y déclaroit qu'il avoit en horreur cette action infame, & prometoit de m'a-

vertir de tems-en-tems de ce qu'il aprendroit de leurs deſſeins; il m'informoit, qu'ils avoient en vûë de nous attaquer lors que nous irions à l'Egliſe, qui eſt ſituée hors de la Ville, & qu'ainſi je ne devois y aller que rarement, & jamais qu'en bonne Compagnie & bien armé. D'ailleurs, il nous exhortoit à demeurer tous enſemble, à ne nous point ſéparer, comme il avoit apris que nous en avions formé le deſſein, & à continuer toûjours à *Vevay*, parce que le Lac étoit un grand obſtacle à l'exécution du projet de nos ennemis, qui, à ſon dire, étoient ſûrs d'en venir à bout, ſi nous allions à *Yverdun*, à *Lauſane*, ou à quelque autre endroit, d'où ils euſſent la commodité de s'enfuir à cheval.

Cet avis fut ſuivi de pluſieurs autres qui nous venoient de toutes parts, & ſur ce qu'ils me déſignoient preſque tous comme la perſonne qu'on avoit principalement en vûë, & qu'on inſinuoit que mes Compatriotes étoient en danger de leur vie à cauſe de moi, Mr. *Liſle*, ſoit qu'il en prit l'alarme tout de bon, ou qu'il feignit de l'avoir, nous abandonna pour ſe retirer à *Lauſane*. Cependant il alégua pour prétexte, qu'il atendoit ſa Femme au Mois de *Mai* prochain, & qu'il ne ſeroit pas bien aiſe qu'elle ſe rendît à *Vevay*, de peur que cela ne lui portât préjudice à ſon retour en *Angleterre*. Avant ſon départ, il fit ſon Teſtament, & il prit congé d'une maniére ſolemnelle des Magiſtrats de la Ville & de tous

tous les amis qu'il y avoit. A nôtre ſéparation, je me donnai la liberté de lui dire, qu'il eut le plus de ſoin qu'il pourroit de lui-même, & qu'il ne ſe reposât pas trop ſur l'opinion qu'il avoit, que j'étois le ſeul qu'on voulut perdre; qu'il n'ignoroit pas que dans une Conférence que nos ennemis avoient euë à *Chatillon*, ils s'étoient informez de lui auſſi bien que de moi: & qu'ainſi je le conjurois de ſe tenir ſur ſes gardes, de peur qu'une trop grande ſécurité ne le fit tomber entre leurs mains.

Peu après le départ de Mr. *Liſle*, j'eus avis de Mr. *de la Fleſchere*, que *du Poſe* & *Ceriſé* de *Lyon*, avec un autre nommé *St. Du*, avoient été à *Tunno*, Place ſituée ſur le bord du Lac, pour conférer avec *Du Pré*, *de la Broette*, & *Du Fargis* ſur l'exécution de leur premier deſſein, & qu'ils avoient paſſé la plus grande partie de la nuit dans le Bois de *Courent*, où ils avoient enfin réſolu qu'ils ne retourneroient plus à *Vevay* par le Lac; mais que leur premiére tentative ſe feroit par un plus petit nombre de gens à pié, avec des chevaux tout-prêts pour les recevoir & les aider à s'enfuir par *Chillon*, *St. Dennis*, ou *Lauſane*. J'envoiai d'abord cet avis à Mr. *Liſle*, afin qu'il en profitât avec le reſte de nos Amis & Compatriotes qui étoient à *Lauſane*.

Environ huit jours après il arriva, que Mr. *du Moulin* de *Vevay*, allant du côté de *Lauſane*, aperçut aſſez près du Lac dans un petit chemin qui conduit à *Safron*, trois

hommes bien montez & bien armez, avec un autre à-pié. Il ſoupçonna d'abord qu'ils avoient quelque mauvais deſſein, & pour s'en mieux éclaircir, il les fit obſerver par un Valet, qui à ſon retour le confirma dans ſa premiére penſée. Là deſſus il met pié à-terre, il examine à leur vûë le pié de ſon cheval, & ſous prétexte qu'il lui manquoit un fer, il retourne ſur ſes pas à *Vevay*. Mais ils ſe doutérent bien qu'ils étoient découverts, & que ce Monſieur n'avoit rebrouſſé chemin que pour en donner avis: de ſorte qu'ils s'enfuirent avec tant de précipitation, qu'ils étoient arrivez à *Safron*, avant que ceux de nôtre Ville euſſent ateint l'endroit, où on les avoit vus; auſſi avoient-ils pris leurs meſures pour s'échaper, puis que le même Bateau qui les avoit tranſportez le matin de *Savoye*, les atendoit pour les recevoir. D'ailleurs, ils avoient envoié deux hommes à-pié dans la Ville pour m'aſſaſſiner avec le poignard, ou le piſtolet, & ces Cavaliers, comme nous l'aprimes enſuite, devoient les mettre en croupe & les tirer d'afaires: Mais ces deux ſcélérats ne virent pas plûtot, que ſur le raport de Mr. *du Moulin*, la Ville s'étoit miſe en mouvement, qu'ils jugerent auſſi à propos de s'eſquiver au plus vite.

Le 21. de *Juillet* 1664. nous eumes avis, qu'il étoit arrivé quelques *Savoyars* au Port d'*Ouches*, qui apartient à *Lauſane*, & qu'ils avoient lâché quelque mot d'un deſ-

deſſein formé contre les *Anglois* qui demeuroient là. Il y eut d'abord de nos Amis qui allérent prier le Bourguemeſtre de donner un ordre pour ſe ſaiſir de leurs perſonnes, afin qu'il les examinât lui-même: & ſur ce qu'il ne voulut point l'accorder ſans l'aprobation du Baillif, ils ſe rendirent au Château pour la lui demander: mais le Pont étoit déja levé, & ils crurent qu'ils ne devoient pas l'interrompre cette nuit-là. Ils y retournérent le lendemain matin, & après lui avoir dit ce qui ſe paſſoit, il leur fit auſſi tôt expédier un ordre, & chargea le Fiſcal de ſommer les *Savoyars* à comparoître devant lui. Mais ceux-ci avertis des diligences qu'on faiſoit, ſe jetterent au plus vite dans leur Bateau, & ils eurent démarré, avant qu'on pût éxecuter l'ordre. Cependant on préſuma, que ſi les Bateaux de la Ville les euſſent pourſuivis, on auroit pû les ſaiſir & les amener priſonniers; puis qu'ils n'étoient qu'à une portée de Monſquet du rivage, lors que l'Officier fut arrivé au Port avec l'ordre, & que d'ailleurs ils avoient le Vent tout-à-fait contraire, & que le Lac étoit agité. Quoi qu'il en ſoit, je ne dois pas omettre ici, que ce matin-là même on avoit vû ces aſſaſſins ſe tenir auprès de la porte de l'Egliſe, que Mr. *Liſle* fréqnentoit, pendant tout le tems que le peuple alloit au Sermon; mais ſur ce que ni lui ni aucun de nos Compatriotes ne s'y rendit pas ce jour-là, ils ſe retirétent comme enragez, & l'un d'eux prononça ces mots,

mots, *Le b-gre ne viendra pas.* On ne comprit point alors ce que cela vouloit dire, mais on ne l'entendit que trop bien quelque tems après.

D'un autre côté, le Lieutenant du Baillif avertit Mr. *Liſle*, q'uil y avoit un certain *François*, Graveur en Cachets & en Vaiſſelle, qui travailloit tantôt à *Vevay*, tantôt à *Lauſane*, ou aux environs, & qui avoit inſtruit ces *Savoyars* de la maniere dont ils devoient s'y prendre, pour exécuter leur mauvais deſſein. Mr. *Liſle* eut d'abord un Sergent, qui alla demander ce Graveur à ſon Logis, & ſur ce qu'on lui dit qu'il étoit parti pour *Vevay*, on me depêcha un Exprès pour le faire ſaiſir. Là-deſſus j'obtins un Ordre du Baillif; mais le Graveur informé que les *Savoyars* avoient manqué leur coup à *Lauſane*, y étoit retourné dans la croiance qu'on n'y étoit plus en alarme, & qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui. Le Gouvernement de la Ville averti de ſon retour le fit arrêter, & on le conduiſit devant le Bourguemeſtre, qui après un leger éxamen, ſe contenta de le bannir hors de la juriſdiction de cette Place. Mr. *Liſle* ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne s'étoit pas mis en plus grande ſûreté pour avoir abandonné le Lieu de nôtre ſejour.

Le Mecredi de la même ſemaine, deux hommes vêtus en Palfreniers, & montez ſur de bons Chevaux arrivérent à une Hotellerie de *Vevay*; Mr. *Du Bois* n'en fut pas plûtôt averti, (ſuivant l'ordre qu'on avoit

avoit ſignifié à tous les Hôtes de la Ville) qu'il s'y rendit pour les examiner, & il trouva qu'ils apartenoient à un Comte *Alleman*, qui étoit aux bains dans le *Vallais*; qu'ils étoient venûs l'attendre ici par ſon ordre, & qu'ils lui avoient déja envoié un Exprès pour lui faire ſavoir leur arrivée en cette Ville. C'eſt tout ce qu'il pût tirer d'eux: de ſorte qu'il revint au logis, & après m'avoir raconté ce qui s'étoit paſſé, il me pria inſtamment de me tenir ſur mes gardes. Cependant les prétendus Palfreniers demeurerent à *Vevay* juſques au Jeudi de la ſémaine ſuivante, & alors il vint un homme des Bains du *Vallais*, qui aſſura, que ces Eſtafiers n'y avoient point paru: Ceci accompagné des menaces que Mr. *Dubois* fit faire à l'Hôte, ſur ce qu'il recevoit de tels Marauts dans ſa maiſon, les obligea à décamper au plus vite & à ſe retirer à *Lauſane*.

Un Jeudi 11. du Mois d'*Août* 1664. Mr. *Longeon* de *Lauſane*, me porta la triſte nouvelle, qu'on avoit aſſaſſiné Mr. *Liſle* ce matin-là même, dans le tems qu'il alloit entendre le Sermon à une Egliſe ſituée tout-auprès d'une des Portes de la Ville; que celui qui avoit fait le coup, s'étoit d'abord enfui vers un Cavalier, qui l'attendoit avec un Cheval de main, qu'il avoit monté ce Cheval, & crié *Vive le Roi*, & qu'enſuite ils s'étoient mis à galoper l'un & l'autre vers *Morges*. Peu de tems après ce barbare aſſaſſinat, nous découvrimes par la deſcrip-

cription qu'on nous envoia de ces deux Hommes, de leurs Habits & de leurs Chevaux, que c'étoient les mêmes qui avoient logé à *Vevay*. Ils avoient resté une semaine entiere à *Lausane* avant que de trouver l'occasion d'exécuter leur détestable dessein, & ils s'étoient conduits avec tant d'imprudence, que plusieurs personnes les soupçonnoient d'en vouloir aux *Anglois*; Mr. *Lisle* même en fut averti & il envoia par deux fois son Hôte pour voir s'il pourroit tirer quelque confession de leur bouche: mais ils étoient si bien instruits, & leur plan étoit si bien fait, qu'il ne pût trouver aucun prétexte pour les éloigner de là. Quoi qu'il en soit, on avoit prié Mr. *Lisle* de se tenir sur ses gardes, & de n'aller pas à l'Eglise qu'il fréquentoit d'ordinaire, parce qu'elle étoit si proche d'une des Portes de la Ville, que si quelques Scélérats atentoient à sa vie, ils pourroient s'enfuïr par-là sans beaucoup de peine. Nos Compatriotes même qui étoient avec lui l'avoient sollicité là-dessus, mais il ne voulut jamais suivre leur avis, & il alléguoit pour raison, qu'il étoit entre les mains de Dieu, & qu'il s'étoit entierement remis à sa protection; il disoit de plus, que ma vie étoit le garant de la sienne, & qu'il comptoit que nos Ennemis ne penseroient pas à lui, jusqu'à ce qu'ils m'eussent tué. Quoi qu'il en soit, son Assassin l'avoit atendu de pié ferme dans la Boutique d'un Barbier, où il étoit entré sous prétexte qu'il avoit besoin de quel-

quelque choſe pour ſes dents: & lors qu'il vit venir Mr. *Lisle*, il ſortit de la Boutique, & le ſalua à ſon paſſage. Enſuite il marcha doucement après lui juſques à la Place qui eſt autour de l'Egliſe, où il prit une Carrabine, qu'il portoit ſous le manteau, & lui en tira un coup dans le dos. Mais cette arme étoit ſi chargée, que l'éfort du coup fit ſauter par terre le chapeau de cet Aſſaſſin, qui troublé peut-être par l'infamie de ſon action, culbuta ſur une poutre, & laiſſa tomber ſa Carrabine, qu'il n'eut pas le tems ou la prudence de relever. Quoi qu'il en ſoit, revénu de ſa ſurpriſe, il courut vers ſon compagnon qui l'atendoit, monta d'abord à cheval & il prit la fuite. C'eſt ainſi que mourut *Jean Lisle* Ecuyer, Fils du Chevalier *Guillaume Lisle* de l'Iſle de *Wight*, Membre du grand Parlement & du Conſeil d'Etat, Commiſſaire pour le grand Séau, & un des Ajoints du Lord Préſident à la haute Cour de Juſtice, qui fut érigée pour inſtruire le procès du dernier Roi. Le Gouvernement de *Lauſane* témoigna ſi peu de vigueur dans la pourſuite des Aſſaſſins, qu'on ne doute pas qu'ils n'y euſſent quelque bon ami. Il ſemble même qu'ils en donnérent une preuve, lors qu'à demi-Lieuë de la Ville, ils appellérent quelques Païſans qui travailloient aux vignes, & les chargérent de préſenter leurs obéiſſances aux Gouverneurs de *Lauſane*, & de leur dire qu'ils boiroient à leur ſanté. Mais le peuple crioit tout-haut con-

tre

tre le Bourguemeître, & l'accuſoit d'avoir favoriſé les Aſſaſſins. Cependant pour rendre juſtice à Mr. le Bailif, qui étoit depuis quelque tems hors de la Ville pour les affaires du public, je ne dois pas omettre, qu'à l'ouïe de cette nouvelle, il proteſta, que s'il ſe fut trouvé à *Lauſane*, il auroit bien empêché que ces Marauts y euſſent fait un auſſi long ſejour.

Là-deſſus nous reçumes quantité de Lettres de divers endroits, qui nous avertiſſoient que la rage de nos Ennemis n'étoit point aſſouvie; qu'ils étoient reſolus de ne rien oublier pour nous perdre; & qu'il y en avoit même qui diſoient, que s'ils ne pouvoient pas en venir à bout par le poignard, le poiſon ou le piſtolet, ils nous ataqueroient à force ouverte juſques dans nos Auberges. Ces avis joints à la mort de Mr. *Lisle* cauſérent une ſi grande alarme à mes Compagnons de *Vevay*, que j'eus de la peine à les améner à quelque reſolution fixe ſur l'expédient qu'il faloit prendre pour nous mettre en ſûreté. Chacun d'eux propoſoit une voie diférente; mais pour moi, je ne trouvois rien de plus raiſonnable que de continuer là où nous étions; puis que le Magiſtrat & le peuple nous avoient toûjours marqué plus de promtitude à nous rendre ſervice, que nous n'en pouvions avoir à leur demander quelque grace. Dans cette vûë, & avec l'aprobation de mes Compatriotes, qui s'étoient enfin rendus à mes inſtances, j'allai trouver

ver Mr. *Geoffray*, qui étoit alors Châtelain de la Ville & Lieutenant du Baillif, & lui fis part des Lettres qu'on nous avoit écrites. Il m'ofrit d'abord de faire pour nôtre ſervice tout ce qui dépendroit de lui: de ſorte qu'eû égard au deſſein de nos Ennemis, qui étoit ou de nous ſurprendre, comme ils avoient fait Mr. *Liſle*, ou de nous ataquer à force ouverte, s'il ne leur reſtoit plus d'autre moien, je lui propoſai, Qu'on donnât ordre à tous les habitans de *Vevay*, & des autres Bourgs & Villages de ſa dépendance, de ſaiſir & examiner toutes les Perſonnes qui leur paroitroient ſuſpectes; qu'au ſon de la grande Cloche de *Vevay*, ou à l'ouïe d'un coup de Canon, ou à la vûë d'un Feu qu'on allumeroit ſur une des Tours de la Ville, ils priſſent les armes, occupaſſent les avenues, & ſaiſiſſent tous les étrangers ou inconnus pour être amenez enſuite devant Mr. le Baillif; & qu'enfin, s'il arrivoit qu'on fit ces ſignaux de nuit, ils euſſent à ſe rendre avec leurs armes à nos différentes demeures à *Vevay*, pour y recevoir tels ordres qu'on jugeroit convenir. Le Châtelain aprouva ce Plan, & ſouhaita qu'il fut couché par écrit en bonne & duë forme, afin qu'il le pût envoier à Mr. le Baillif pour être ſigné de ſa main; L'ordre fut donc dreſſé & envoié au Château de *Chillon*, où Mr. le Baillif en ſigna de bon cœur quatre Copies, qui furent adreſſées à *Vevay*, *Montre*, la *Tour*, & *Bloney*; & il leur

leur enjoignit qu'ils euſſent à le publier par deux fois dans les Marchez, & devant les Egliſes, afin que perſonne n'en pût prétendre cauſe d'ignorance. Cet illuſtre Magiſtrat, qui nous avoit toûjours honorez de ſa protection, ne vit pas plûtôt que nos ennemis redoubloient leur rage contre nous, qu'il voulut nous donner des marques extraordinaires de ſa faveur; Ainſi lors qu'il vint en Ville, il eut la bonté de nous rendre viſite accompagné du Baron de *Chatteler* & de Mr. l'*Hoſpitalier* de *Ville neuve*, & de nous faire l'honeur de dîner avec nous: Il nous aſſura de plus qu'il déteſtoit la malice & les trahiſons de nos ennemis; que nous pouvions compter ſur ſon amitié, & qu'il nous ſerviroit de toutes ſes forces.

Mais malgré ces aſſurances & le ſoin que nos Amis prenoient pour nôtre conſervation, Mr. *Say* ne ſe pût jamais croire en ſureté dans ce Païs, où nous étions connus de tout le monde, & réſolut de s'en aller quelque part, afin d'y être *incognitô*. Dans cette vûe, il ſe joignit au Colonel *Briſco*, pour paſſer avec lui en *Allemagne*, & me ſollicita beaucoup de faire le voiage avec eux, parce, diſoit-il, qu'il prenoit autant d'interêt à ma conſervation qu'à la ſienne propre. Je le remerciai des bons ſentimens qu'il avoit en ma faveur, & lui dis outre cela, qu'il me paroiſſoit plus avantageux d'être en état de m'oppoſer à mes ennemis, que de vivre dans la crainte perpétuelle d'être découvert; Satisfait de ma ré-

réponſe, il prit congé de nous, & m'aſſu ra, que ſi nous reſtions à *Vevay* juſques au Printems prochain, il nous y rendroit viſite.

La Cour d'*Angleterre* ne fut pas plûtôt informée de l'aſſaſſinat commis ſur la perſonne de Mr. *Liſle*, que *Charles* II. engagea Mr. *Colladon* Dr. en Medecine, de la Ville de *Geneve* & qui reſidoit à *Londres*, d'écrire en ces Quartiers à un de ſes parens pour ſavoir le détail de cette action, & lui demander ſi j'étois encore à *Vevay*, ou ſi j'avois paſſé à *Zurich*, comme le bruit en couroit. Mais le Roi n'avoit pas beſoin de toutes ces particularitez, dont il n'étoit déja que trop bien inſtruit, & il y a grand' apparence, qu'il vouloit faire tâter le poux à ce Monſieur-là, pour juger ſur ſa réponſe, s'il ſeroit un inſtrument propre à être emploié pour l'execution de ſes beaux deſſeins. Si c'étoit là ſon but, il ne trouva pas ce qu'il cherchoit, puis que la perſonne, à qui le Docteur écrivit, étoit homme d'honeur & de probité, & que bien loin de répondre à ſes demandes, d'abord qu'il eut reçu ſa Lettre, il avertit nos amis de tout ce qu'elle contenoit, & leur proteſta que s'il avoit mille vies à perdre, il les ſacrifieroit, plûtôt que de leur faire le moindre mal. Mr. *de la Fleſchere* de ſon côté n'oublioit pas de nous favoriſer toûjours de ſes bons avis, & il nous informa, que ſon parent Mr. *Du Pré*, accompagné de *du Bruette*, & de *du Fargis* venoient de ſe donner

un

un rendez-vous à *Yvran* chez un Garde de S. A. R. le Duc de *Savoye*, qui fréquentoit nos Quartiers, & qu'un certain *François*, qui démeuroit au même Lieu, étoit auſſi ſoupçonné d'être de leur cabale. Il ajoûtoit, que malgré les aſſurances que *Du Pré* lui avoit répetées mille fois, qu'il n'attenteroit jamais plus ſur nos perſonnes, il ne ſe fioit pas à lui, & que bien loin de ſouhaiter que nous comptaſſions ſur ſa parole, il nous prioit d'être toûjours ſur nos gardes, & de profiter de la triſte avanture qui venoit d'arriver à *Lauſane*.

Ce fut ici le dernier avis que nous reçumes de Mr. *de la Fleſchere*, qui ſans nous avoir la moindre obligation, & par un principe d'humanité, & un naturel bienfaiſant, avoit rendu ſervice d'une maniere ſi généreuſe à des perſonnes qu'il n'avoit jamais vû de ſa vie. Quoi qu'il en ſoit, peu de jours après, la voix publique nous informa, que ce Gentilhomme avoit eu quelque démêlé avec *Du Pré*, dont il avoit épouſé la ſœur; qu'une certaine Dame de *Tunna*, avec qui *Du Pré* vivoit trop familierement, avoit voulu les accommoder; que là-deſſus, Mr. *de la Fleſchere* y avoit donné les mains, & s'étoit rendu chez elle; que *Du Pré* lui avoit tiré là un coup de piſtolet dans le corps, & qu'il avoit achevé de le tuer avec un Stilet. Les voiſins étoient accourus au bruit pour ſavoir ce qui ſe paſſoit, mais la Dame leur avoit répondu qu'il n'y avoit point de mal, & que c'étoient quel-

quelques enfans qui avoient cauſé tout ce tintamarre: de ſorte que chacun s'en retourna chez ſoi. Lors que la nuit fut venue, *Du Pré* ſortit de la Maiſon, & y aména deux Paiſans, qu'il contraignit, malgré qu'ils en euſſent, de tranſporter le Corps devant la porte d'une Maiſon infame du même Lieu, avec menaces de les tuer, s'ils refuſoient de lui obéir, ou s'ils reveloient jamais le ſecret. Afin même qu'on crut, que ſon Beaufrere avoit eu ce triſte ſort pour avoir voulu exécuter quelque mauvais deſſein, il les accompagna juſques à l'endroit où ils devoient poſer le corps, tira un piſtolet en l'air, & le mit à terre avec une Epée tout-auprès du Cadavre. Cet infame hypocrite parut ſi touché de cette mort, qu'il aſſiſta en grand dueil au Convoi funébre, & proteſta plus d'une fois à ſa ſœur, qu'il emploieroit avec joie une bonne ſomme d'argent pour découvrir le Meurtrier. Mais tout ceci ne lui ſervit de rien; il falut bientôt jetter le maſque; Le Parlement de *Chambery* en *Savoye*, informé du Meurtre, envoia quelques uns de ſes Membres pour en rechercher l'Auteur. Ces Députez n'eurent pas plûtôt ouï les dépoſitions, qu'ils ſoupçonnérent *Du Pré* de l'avoir commis, & envoiérent des gens pour le ſaiſir; mais averti de leur deſſein, il s'enfuit avant que les Officiers de la Juſtice puſſent arriver à la maiſon où il étoit.

Pour revenir à ce qui ſe paſſoit en *Angleterre*, il y avoit déja long tems qu'on

y avoit exclu les Presbyteriens de tous les Bénéfices qu'ils poſſedoient, & que ceux, en faveur de qui ils avoient trahi leurs amis, les avoient paiez en leur monnoie courante, c'eſt-à-dire d'une lâche ingratitude. On y avoit ſouvent rempli les Priſons de ceux qui ne ſe conformoient pas aux Rites de l'Egliſe, établie par l'Acte d'uniformité: On y avoit épuiſé le peuple par des Taxes exceſſives & réiterées qu'il faloit paier pour fournir au luxe de la Cour: On y avoit empriſonné ou executé, ſous des prétextes faux & frivoles, un grand nombre d'Officiers de l'ancienne Armée: Pluſieurs *Irlandois* rebelles avoient été remis en poſſeſſion de leurs Terres, dont les *Anglois* jouiſſoient en vertu des ſervices qu'ils avoient rendu au public: On avoit feint des Conjurations pour donner un prétexte plauſible à la Cour d'éloigner ceux qo'elle craignoit, & de les faire tranſporter en des Lieux reculez avec une barbarie ſans exemple; Enfin on ne doutoit plus, qu'elle n'eut formé le deſſein d'abolir tous les droits & les priviléges de la Nation.

Les Affaires étoient ſur ce pié, lors que la Cour jugea à propos de déclarer la guerre aux Etats Généraux des Provinces Unies. La-deſſus, quelques uns de nos amis, flatez de l'eſperance de rétablir chez nous le Gouvernement Républicain, commencérent à traiter avec les principaux Miniſtres des Etats pour obtenir un Corps de Troupes, qui pût ſe joindre à nôtre Parti oprimé en

An-

Angleterre, & attaquer l'Ennemi commun. Informé de ce Traité, & preſſé par une perſonne d'honeur & fort intégre, de vouloir concourir à l'execution, & déclarer que je l'aprouvois, je lui répondis, que j'embraſſerois avec joie une occaſion favorable de ſervir la République, & de retirer ma Patrie de l'opreſſion; & que je n'avois pas grand ſujet d'aimer le Gouvernement qu'on avoit rétabli; mais que la trahiſon commiſe par les *Hollandois*, lors qu'ils livrérent nos trois Compatriotes entre les mains de nos Ennemis, me faiſoit craindre qu'ils n'en agiſſent de même envers nous, s'ils venoient à s'accommoder avec l'*Angleterre*. Du moins s'ils avoient acheté leur premier Accord aux dépens de la vie de ces trois Victimes, je ne voiois aucune raiſon qui me perſuadât qu'ils n'en acheteroient pas un deuxiéme aux dépens de la nôtre. Je lui dis de plus, qu'il étoit de notorieté publique, qu'ils préferoient l'avantage de leur Commerce à toutes choſes au Monde; & qu'il pouvoit juger lui-même du riſque qu'il y avoit à prendre parti avec des perſonnes de ce caractére; que j'étois perſuadé qu'ils étoient coupables de la mort de nos amis, & qu'ainſi ma conſcience ne me permetoit pas de me joindre avec eux, juſqu'à ce qu'ils euſſent fait reparation pour cette injuſtice; que cependant, s'ils la deſavouoient, & qu'ils l'attribuaſſent aux intrigues de quelque Faction particuliere, avec promeſſe d'en punir

les Auteurs immédiats, lors que le tems le permetroit, j'ofrois de bon cœur de hazarder ma vie dans cette Expedition.

Sur ces entrefaites, je reçus une Lettre de Mr. *Say*, qui étoit alors à *Amſterdam*, & qui m'écrivoit en ces termes;

„ Croiez moi, Monſieur, tout eſt ici en „ ſi bon état pour parvenir au but que nous „ ſouhaitons, qu'il ſemble n'y manquer „ autre choſe que des mains pour mettre „ les roues en mouvement & pouſſer la „ machine. Ils nous font des ofres, ils „ nous encouragent, ou plûtot ils nous ſol„ licitent à prendre parti avec eux, & la „ crainte où vous êtes qu'ils ne reculent „ n'eſt point du tout fondée. Il eſt ſûr „ qu'on veut ruiner le Gouvernement éta„ bli en *Angleterre*, & j'ai ſujet de me flater „ qu'ils en viendront à bout; puis que tous „ les Etats en général aprouvent cette Guer„ re, & qu'ils ſont enfin convaincus que „ leur République ne peut pas tenir long „ tems, ſi la Monarchie ſubſiſte chez nous. „ Ils feront bientôt voir que c'eſt là leur „ veritable but, & qu'ils ont reſolu d'a„ pnier l'Interêt Républicain auſſi loin „ qu'on le ſouhaitera; vous diriez même „ à les entendre qu'ils n'ont pas moins de „ zéle pour nôtre défenſe, que pour leur „ propre conſervation. A l'égard de l'in„ juſtice qu'on fit à nos trois Amis, je „ l'ai examinée en détail, & je trouve que „ la choſe ne ſe paſſa point de la maniere, „ dont on nous la repréſenta d'abord: On

„ eſt

» eſt même ici en état de vous donner des
» preuves, ſoit à vous, ou à tout autre,
» qu'ils ne ſont pas ſi criminels là deſſus
» qu'on ſe l'imagine; & de mettre cette af-
» faire dans tout ſon jour, ſi cela contri-
» bue tant ſoit peu à l'avancement de nos
» Interêts; Mais il y a pluſieurs de nos
» amis qui ne trouvent pas à propos qu'on
» en vienne là, de peur qu'un tel procé-
» dé n'allarmât trop la Cour d'*Angleterre*,
» & ne l'obligeât à négocier une Paix à quel
» prix que ce fut. On ne parle jamais ici
» du Roi d'*Angleterre* qu'avec le dernier
» mépris, & l'on publie tous les jours quel-
» que Piece contre ſa perſonne & ſon Gou-
» vernement. Vous pouvez demander tout
» ce qu'il vous plaira pour vôtre ſûreté,
» & j'oſe vous engager ma parole qu'on
» vous l'accordera. ſeulement je prendrai
» la liberté de vous dire que la maniere
» la moins publique de traiter eſt celle que
» nos amis aprouvent le plus. Les offres
» qu'on nous fait ici ſont fort grandes, quoi
» qu'on n'exige de nous aucune promeſſe.
» Ainſi je vous conjure d'abandonner le
» Païs où vous êtes, & de venir voir celui-
» ci, afin qu'en cette occaſion vous puiſ-
» ſiez rendre quelque ſervice à vôtre Patrie.
» Je ſai de bonne part, qu'il y a quantité
» de perſonnes en *Angleterre*, en *Ecoſſe*
» & en *Irlande*, qui mécontentes de leur
» eſclavage ſe joindront à nous; & l'on
» prendra ici des meſures ſi juſtes pour les ſe-
» courir, que je me flatte beaucoup d'un heu-

„ reux ſuccès. Il ſemble qu'il ne nous man-
„ que rien tant aujourd'hui que des reſolu-
„ tions fixes, ſoit ici, ou en *Angleterre*,
„ & il n'y a perſonne qui puiſſe être plus
„ utile que vous dans cette grande affaire:
„ C'eſt pourquoi je vous ſuplie de nous ac-
„ corder vôtre ſecours, dont on ne peut
„ ſe paſſer, & je compte qu'elle proſpére-
„ ra entre nos mains. Faites toute la di-
„ ligence qu'il vous ſera poſſible dans vôtre
„ voiage; car quoi que la ſaiſon d'agir ne
„ ſoit pas encore venuë, je ſuis perſuadé
„ qu'il eſt tems de ſe préparer, & que ſi
„ nous perdons cette occaſion, il ne nous
„ en reviendra que de la honte.

Huit jours après avoir reçu cette Lettre, ou environ, j'en eus une autre du même Mr. *Say*, qui me prioit d'ajouter foi à tout ce qu'il m'avoit écrit dans ſa derniere, & me diſoit de plus, que Mr. *Nieuport* l'avoit aſſuré dans une conférence, Que le deſſein du Gouvernement de *Hollande* étoit de ſecourir le peuple oprimé, en *Angleterre*; & qu'il ſeroit bien aiſe qu'on lui fit quelque ouverture là-deſſus, ſoit de ma part, ou de celle de toute autre perſonne; Que le but de cette Guerre entrepriſe par *Charles* II. alloit plus loin qu'on ne s'imaginoit, & que la ruine de tout le Parti Proteſtant étoit reſolue: Que quelques perſonnes des plus conſiderables de ce Parti en *France*, avoient envoié des Exprès en *Hollande* pour en donner avis, & ſolliciter les Etats à faire tous les préparatifs qu'ils pourroient pour leur dé-

défenſe, puis que s'ils avoient du deſſous dans cette Guerre, la Religion Reformée ſeroit bientôt éteinte en *France*; Que les *Hollandois* avoient trente mille hommes prêts à mettre ſur leur Flote, dont il y avoit dix mille ſoldats deſtinez à faire une deſcente, & pour en diſpoſer de la maniere que nous jugerions à propos: Qu'il y avoit une groſſe ſomme d'argent deſtinée à cet uſage, & que toute la Flote ſerviroit à favoriſer nôtre entrepriſe: Que ſi nous ſouhaitions qu'on tranſportât des chevaux en *Angleterre*, les Etats y pourvoiroient auſſi de bon cœur, puis qu'ils étoient reſolus de noüer une parfaite amitié avec les veritables *Anglois*, qui, à ce qu'il croioit, ne ſeroit jamais rompue. Vers la fin de ſa Lettre il me parloit en ces termes, „ Je „ vous ſuplie de mettre à quartier tous vos „ anciens préjugez, & je vous ſomme par „ l'affection que vous avez toûjours euë „ pour la bonne cauſe, de venir au plûtôt, & de travailler de toutes vos forces „ à cette entrepriſe. Je puis vous aſſurer „ avec certitude, que le principal Miniſtre „ de cet Etat s'eſt fort enquis de vous en „ dernier lieu, & qu'après avoir entendu „ parler de vos actions, il nous a fait eſpé- „ rer, que ſi vous veniez dans cette con- „ joncture, on vous mettroit à la tête d'un „ tel nombre de troupes, qu'il ſufiroit, „ avec la benédiction de Dieu, & l'aſſiſ- „ tance de nos amis en *Angleterre*, pour „ y rétablir le Gouvernement Républicain.

„ J'oſe même vous répondre, après m'en
„ être informé le mieux qu'il m'a été poſ-
„ ſible, qu'en cette occaſion nous y trou-
„ verions plus de ſecours, qu'il n'en parut
„ au commencement de la derniere Guer-
„ re. Ainſi je vous prie de ne m'écrire
„ plus, mais de venir vous-même en per-
„ ſonne.

Quoi que ces offres fuſſent très avanta-geuſes, ſur tout pour un homme qui ſe trouvoit réduit à mon état, & qu'on me fit plus d'honeur que je n'en pouvois attendre, cependant, graces à Dieu, tout cela ne me tenta point. L'interêt de mon Pais, qui m'eſt plus cher que la vie, étoit la ſeule choſe qui me faiſoit ſouhaiter avec ardeur, que j'euſſe pû gagner ſur moi de me ſervir de cette occaſion, & de me joindre avec mes amis dans cette entrepriſe pour obtenir nôtre délivrance commune. Mais les raiſons, que j'ai alleguées ci-deſſus me tenoient ſi fort au cœur, que je fus obligé, quoi qu'avec regret, d'avertir mes amis, que ma reſolution étoit toûjours la même, & que je n'agirois pas de concert avec les *Hollandois*, à moins qu'ils ne donnaſſent quelque ſatisfaction ſur l'affaire des trois Gentilshommes, qu'ils avoient lâchement trahis, & des aſſurances raiſonnables, qu'ils n'abandonneroient pas la cauſe de ceux de nos Compatriotes, qui ſe joindroient avec eux.

Sur ces entrefaites, une Perſonne d'honeur & de qualité de ma Nation, que je

n'avois jamais vuë, & qui ſe trouvoit alors à *Paris*, me fit avertir par un tiers, que le Roi d'*Angleterre*, ſur le ſoupçon qu'il avoit que je me joindrois avec les *Hollandois* contre lui, avoit porté les Aſſaſſins à redoubler leur diligence; que le Meurtrier de *Liſle* étoit venu à *Paris*, accompagné de quelques autres Coupe-jarrets, & qu'il avoit entrepris de m'enlever, ou de me tuer ſur la place. St. *Du*, qui étoit auſſi de cette bande, écrivit à Mr. *Torneri* Gentilhomme *Savoyar*, & de mes amis, pour l'engager dans le même deſſein, & lui promettre qu'il auroit une bonne récompenſe ſi le coup venoit à réuſſir. Il data ſa Lettre de *Paris*, & il demandoit que la réponſe lui fut adreſſée à *Lyon*. Mais, dans la crainte qu'il ne fut plus près de nous qu'il ne l'inſinuoit, Mr. *Torneri*, qui vouloit d'ailleurs pénétrer plus avant dans le ſecret des conjurez, lui marqua dans ſa réponſe, que l'argent n'étoit pas à refuſer: mais que je me tenois ſi bien ſur mes gardes, qu'on ne pouvoit rien tenter ſans avoir pris des meſures enſemble. Ce Gentilhomme me fit la grace de me communiquer cette Lettre avec ſa réponſe, & de m'aſſurer qu'il me rendroit ſervice, & qu'il m'envoieroit la replique de St. *Du*, d'abord qu'il l'auroit reçuë. Il m'informa de plus, que *Du Pré* avoit été dégradé, & rompu en éfigie pour avoir aſſaſſiné Mr. *de la Fleſchere*; qu'on avoit confiſqué ſon bien en *Savoye*, & qu'il s'étoit retiré à *Fribourg*, où le Magiſtrat lui avoit ac-

cordé ſa protection. Tout ceci me fit reſoudre à quiter *Vevay* pour quelque tems, & à me tenir caché dans un autre Lieu, afin d'amuſer par là mes ennemis & de rompre leurs meſures. En effet, cette démarche eut tout le ſuccès que j'en pouvois attendre. Du moins, je n'eus pas plûtot diſcontinué de paroitre en public, qu'on crut d'abord que j'étois paſſé en *Hollande*; ce qui arrêta pour cette fois, ſi je ne me trompe, le deſſein que nos ennemis avoient formé contre moi, & rendit le ſejour de mes Compatriotes à *Vevay* plus ſûr & plus tranquile qu'il n'avoit été auparavant.

Quoi qu'il en ſoit, je reçus durant ma retraite des nouvelles de mes amis d'*Angleterre*, qui m'avertiſſoient que le Roi avoit dépêché quatre hommes pour nos Quartiers avec les inſtructions ordinaires; mais je n'entendis plus parler d'eux dans la ſuite, ce qui me fit conjecturer que c'étoit peut-être les mêmes ſcélérats, dont on m'avoit écrit de *Paris*, ou du nombre de ceux que *Charles* II. avoit envoiez à *Amſterdam*, pour y aſſaſſiner le Colonel *Algernon Sidney*, & il y a quelque aparence qu'ils en ſeroient venus à-bout, puis qu'ils étoient au nombre de dix, ſi ce Colonel ne fut parti de cette Place avant leur arrivée, & paſſé en *Hollande* pour des affaires qui regardoient le public. Après avoir reſté environ ſix ſémaines à *Lauſane*, où je voiois mes amis en particulier, je retournai à *Vevay*. Il n'y avoit pas plus de huit ou dix jours que j'y étois,

étois, lors qu'un *François* y vint: il rendit une Lettre décachetée à un Marchand du Lieu nommé Mr. *Du Fort*, qu'un autre Marchand de *Genéve*, qu'il ne connoiſſoit preſque pas, lui écrivoit pour lui recommander le porteur, ſous prétexte que ce dernier étoit ſorti de *France* pour avoir engroſſé une fille, & qu'il ſouhaitoit de faire quelques habitudes en ce Lieu, qu'il avoit choiſi pour ſon refuge. Quoi que cette recommandation ſuſt pour le faire chaſſer de la Ville à coups de foüet; il y eut pourtant d'autres motifs qui contribuérent à l'en éloigner. Sur tout, parce qu'il avoüoit qu'il étoit revenu depuis peu d'*Angleterre*, & qu'il paroiſſoit bien inſtruit des affaires de cette Cour-là; outre qu'il ſavoit tout le détail de l'aſſaſſinat de Mr. *Lisle*; qu'il ſe fourroit dans toutes les compagnies, & qu'il avoit voulu ſe loger dans pluſieurs maiſons, qui ſembloient les plus commodes pour nous obſerver, lors que nous allions à la promenade; qu'il témoignoit auſſi du chagrin, de ce qu'on ne vouloit pas le fréquenter, ſans la permiſſion du Conſeil, & qu'il avoit ofert en quelques endroits de paier le double pour ſon logement. D'ailleurs, il s'étoit habillé en Arlequin un jour de Marché, il avoit mis un Panier ſur les épaules & des Sabots aux piez, il avoit acheté pluſieurs choſes qu'on vendoit, à un prix beaucoup plus haut que leur juſte valeur, & les avoit enſuite données aux plus petites gens du commun peuple; pour attirer par-là

quantité de fainéans après lui. Lors qu'on eut obſervé toutes ces démarches, le Châtelain accompagné de ſes Oficiers ſe rendit à ſon Auberge par ordre de Mr. le Bailli, & lors qu'il l'eut examiné, & vû qu'il ne vouloit dire ni ſon nom, ni ſes affaires, il lui déclara, Qu'eû égard aux divers atentats qu'on avoit fait ſur les Gentilshommes *Anglois*, qui étoient ſous la protection de leurs Excellences, on avoit reſolu qu'aucun Etranger ne demeureroit à *Vevay*, à moins qu'il ne rendît bon compte de ſa perſonne; qu'il n'avoit pas donné ſatisfaction là-deſſus, & qu'il n'avoit ainſi qu'à ſe retirer dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Il parut fort embarraſſé pendant que le Châtelain fut avec lui; mais il ne ſe vit pas plûtôt délivré de ſa préſence, qu'il rapella ſes eſprits abatus, par le ſecours de l'eau de vie, & qu'il loüa une Barque pour paſſer à *Ville-Neuve*, ſous prétexte qu'il iroit de là tout-droit à *Milan*; mais nous aprimes dans la ſuite qu'il étoit d'abord entré en *Savoye*, & qu'il avoit tenu la route de *Lyon* pour ſe rendre à *Paris*.

Quelques affaires publiques apellérent Mr. le Tréſorier *Steiger* à *Vevay*, où il ſe rendit avec Mr. *Lentulus* prédeceſſeur du Baillif de *Lauſane*, le Commiſſaire Général *Godart*, & une autre perſonne du Senat de *Berne*: d'abord qu'il les eût expediées, il nous honora d'une viſite, où il nous témoigna beaucoup d'amitié & de bienveillance. Il nous dit auſſi, que *du Pré* avoit

en-

engagé les Magiſtrats de *Fribourg* à ordonner au Colonel *Pharamond*, & à leurs autres Députez qui étoient alors à *Berne*, qu'ils ſollicitaſſent leurs Excellences à lui reſtituer ſes terres; mais que le Conſeil étoit ſi éloigné de lui accorder ſa demande, qu'il avoit obligé Mr. l'Avoyer à publier auſſi-tôt un Ordre pour ſe ſaiſir de ſa perſonne, s'il entroit ſur les terres de leur domination, & à expédier de nouvelles inſtructions au Baillif de *Morges*, afin qu'il reçut ſes rentes, & qu'il les emploiât à des uſages publics; qu'il avoit été chargé lui-même de rendre compte de leurs procedures à ces Députez; qu'il s'étoit aquité de la commiſſion, & qu'il les avoit informez auſſi de l'atentat que *Du Pré* avoit fait ſur nos perſonnes, du meurtre qu'il avoit commis ſur ſon Beau-frére, & de pluſieurs autres infamies, dont il s'étoit rendu coupable; que le Colonel avoit répondu là-deſſus, qu'il ne ſavoit rien de tout cela; qu'il prioit d'être excuſé s'il avoit parlé en ſa faveur, & qu'il n'ouvriroit plus la bouche pour lui. Le jour ſuivant nous rendimes à Mr. le Tréſorier & à toute ſa compagnie la viſite que nous avions reçue de leur part; ils nous firent tous de grandes amitiez, & nous aſſûrérent de nouveau que le Gouvernement auroit ſoin de nous protéger.

Peu de tems après, il nous en donna une preuve bien convaincante; leurs Excellences de *Berne* avertirent que *Du Pré* de-

voit aller à *Joigny* en *Bourgogne*, envoierent deux Partis pour le guéter ſur le chemin ; l'un de ces Partis le rencontra, & il ne l'eut pas plûtôt ſommé au nom de leurs Excellences de ſe rendre, qu'il fit d'abord quelque reſiſtance : Mais quand il vit qu'il y avoit trop de riſque à ſoutenir le choc, il piqua des deux, & voulant ſauter un foſſé large & profond, qu'il trouva ſur ſon chemin, après s'être un peu éloigné des Gardes, il culbuta au beau milieu avec ſon Cheval. Quelques Païſans qui travailloient à ſerrer leur Moiſſon, & qui ne ſavoient pas qu'il fut pourſuivi par autorité publique, ne le virent pas plûtot dans cet état, qu'ils accoururent à ſon ſecours. Mais accuſé par ſa conſcience, qui lui reprochoit ſes crimes, il s'imagina que ces hommes étoient des ennemis, qui le venoient ſaiſir : de ſorte qu'il leur tira un coup de Piſtolet ; ce qui les irrita ſi fort, qu'ils ne ceſſérent de lui jetter des pierres, juſqu'à ce que les Officiers fuſſent venus, & qu'on l'eut ſaiſi. On trouva qu'il avoit une paire de Piſtolets à la ſelle de ſon cheval, une autre à la ceinture, & une Carabine pendue à ſon côté. On lui prit auſſi une Lettre de la poche, qui lui étoit adreſſée, où il n'y avoit point de Seing, & qui contenoit en ſubſtance, „ Qu'il s'informât de l'endroit où „ l'on pourroit trouver la grande Baleine, „ un fe vieux petit Poiſſon ; & qu'il donnât avis, ſi l'on avoit fait quelques honneurs publics à la memoire du Gentil-

„ homme *Anglois*, qui avoit été tué à *Lau-*
„ *ſanne*. D'ailleurs, il avoit déchiré tous ſes autres Papiers & ſes Lettres, avant qu'on pût le prendre; mais on eut le ſoin d'en raſſeter les morceaux du mieux qu'il fut poſſible, & l'on vit par-là que toutes ſes correſpondances ſe raportoient au même ſujet; & qu'il y avoit des expreſſions fort malignes contre le Gouvernement de *Berne*. On le conduiſit d'abord à la Maiſon d'un Gentilhomme du voiſinage, nommé Mr. *De la Berchere*, où il paſſa toute la nuit, & le lendemain on le transfera au Chateau d'*Yverdun*, où il fut empriſonné.

Leurs Excellences n'eurent pas plûtôt avis de l'arrêt & de l'empriſonnément de *Du Pré*, qu'elles ordonnérent à leurs Officiers de *Vevay*, d'examiner ſous ſerment tous ceux qui ſauroient quelque choſe de l'attentat fait ſur nous, & dont il étoit le principal Aûteur; & de leur remettre la Dépoſition du Batelier que le Baillif avoit fait prendre au Chateau de *Chillon*. Pendant qu'on étoit occupé à ces procedures, on intercedoit à toutes forces auprès de leurs Excellences en faveur du Priſonnier. Mais Elles répondirent ſi froidement à ceux qui les ſollicitoient, qu'ils s'adreſſérent aux Magiſtrats d'*Yverdun*, qui devoient juger la Cauſe en premiere inſtance. D'ailleurs ſa Mére, qui eut la permiſſion de le voir en préſence de ſes Gardes, l'aſſûra que certains Péres Capucins ſe ſouviendroient de lui dans leurs priéres. Mais il avoit un au-

autre rôle à joüer; il avoit déja promis d'abandonner l'Egliſe Romaine, & d'élever ſon Fils dans la Réligion Réformée, s'il pouvoit ſauver ſa vie par ce moien; de ſorte qu'il lui répondit, Qu'il ne reconnoiſſoit pas ces hommes pour ſes Péres; qu'il n'avoit pas beſoin de leurs priéres, & qu'ils trouveroient aſſez d'occupation, s'ils vouloient prier Dieu pour eux-mêmes. Ce fut par de ſemblables artifices que lui & ſes Amis perſuadérent les Juges d'*Yverdun* à ne le condamner qu'au banniſſement, & à une Amende de cent Livres Sterlin, ou environ. Mais de ſes douze Juges, il y en eut quatre qui bien loin d'être de cet avis, le jugerent digne de mort, ſignerent un Ecrit là-deſſus, & le préſenterent en perſonne à leurs Excellences, pour ſe diſculper du blâme qui pouvoit revenir d'un pareil jugement. Lors donc qu'on vint aux Seigneurs de *Berne* pour obtenir leur aprobation, ils crurent qu'on avoit empieté ſur leur Souveraineté, en ce qu'une Juriſdiction inferieure n'avoit pas ſeulement entrepris de moderer la peine, mais auſſi de fixer l'amende. Quoi qu'il en ſoit, la Mére du criminel & pluſieurs autres perſonnes, qui avoient accompagné la ſentence à *Berne*, ſollicitoient avec ardeur pour en avoir la confirmation; mais parce que Mr. le Tréſorier *Steiger* devoit aller dès le lendemain à *Fribourg* pour quelques affaires qui régardoient le public, on remit l'examen de celle-ci à ſept ou huit jours de-là. Au retour

de

de Mr. *Steiger*, leurs Excellences ouïrent cette Cauſe, & après une mûre déliberation, *Du Pré* fut condamné à perdre la tête le Lundi ſuivant. Les principaux crimes dont on l'accuſoit, étoient, Qu'il avoit ravi & enlevé la perſonne, qu'il avoit épouſée depuis, qui étoit née & qui reſidoit dans la Juriſdiction de *Berne*; & qu'il avoit tâché d'aſſaſſiner un ou pluſieurs des Gentilshommes *Anglois*, que leurs Excellences protegeoient. Il nia qu'il eut enlevé ſa femme par force, & qu'il eut jamais conçu le deſſein de tuer aucun autre *Anglois* que moi ſeul. Il ajoûta, que puis qu'on avoit reſolu de le traiter de cette maniere, on devoit l'en avoir averti plûtôt, & non pas l'encourager à perdre ſon tems, comme on avoit fait. A la verité, quoi qu'il n'eut pas ſujet de ſe plaindre de leurs Excellences, qui n'avoient eu autre choſe en vûë, ſi ce n'eſt, qu'on en uſât civilement avec lui, juſqu'à ce que ſon Procès fut inſtruit, pluſieurs des Magiſtrats d'*Yverdun* ne ſauroient ſe juſtifier à cet égard, puis qu'ils alloient dans la Priſon boire & joüer aux Cartes avec lui. Lors que le jour de l'execution fut venu, on le fit deſcendre de la chambre, où il étoit; mais les fraieurs de la mort, jointes au triſte ſouvenir de ſa vie paſſée, le ſaiſirent juſques à un tel point, qu'il en devint tout furieux; il ſe jetta par terre, il mordoit tous ceux qui s'aprochoient de lui, il leur donnoit des coups de pié, & demandoit en même tems, s'il n'y avoit au-

aucune eſperance de pardon. Alors on lui dit qu'il devoit ſe reſſouvenir, que ſi on le tenoit dans ſa Patrie, où il avoit aſſaſſiné ſon Beau-Frére, & où on l'avoit roüé en éfigie, il ne ſeroit pas traité ſi doucement. Malgré tout cela, il n'y eut pas moien de le faire marcher au Lieu du ſuplice que par force, & il ſe paſſa deux heures avant qu'il y arrivât, quoi que cet endroit ne fût qu'à la portée du Mouſquet de la Priſon. Enfin, le Bourreau lui mit un Bonnet ſur la tête, & plaça une Chaiſe pour le faire aſſeoir: mais il tira le Bonnet & le jetta par terre, & il fit ſauter la Chaiſe d'un coup de pié ſur les gens qu'il y avoit deſſous. Alors l'Executeur lui attacha les mains entre les genoux & lui proteſta, que s'il continuoit à ſe deméner de cette maniere, il le hacheroit en cinquante morceaux: de ſorte qu'au bout d'une heure ou environ de reſiſtance, il lui coupa la tête.

Peu de tems après, Mr. le Tréſurier *Stürler* accompagné de nôtre Baillif & de quelques Gentilshommes de *Berne*, nous honora d'une Viſite publique; & il laiſſa quinze ou ſeize Oficiers qui le ſuivoient à nôtre Porte, afin, nous dit il lui-même, qu'à la vûe des égards & de la conſideration qu'on avoit pour nous, le peuple fût animé à nous ſecourir & à faire ſon devoir en cas de beſoin. Il nous entretint auſſi des procedures qu'on avoit faites contre *Du Pré*, & nous raporta, qu'au retour de ſa Mére de *Morges* à *Tunne*, les gens de ce dernier

lieu

lieu s'étoient émancipez à blamer la Juſtice de *Berne*, mais que Madame *de la Fleſchere*, Veuve de nôtre bon Ami & Sœur du criminel, qui étoit vénue au bord du Lac pour recevoir ſa Mére, leur avnit impoſé ſilence, & dit ouvertement, que bien qu'il s'agît de ſon Frére, elle reconnoiſſoit que leurs Excellences n'avoient rien fait que de très-juſte à ſon égard. Il nous informa auſſi dans cette converſation, qu'en l'année 1643. il s'étoit trouvé en *Italie*, lors que la Guerre, pour me ſervir de ſes termes, étoit le plus alnmée entre le dernier Roi & le Parlement, & qu'il y avoit vû une Bulle du Pape, pour encourager tous les bons Catholiques à prendre les armes en faveur du Roi, avec promeſſe que ceux qui perdroient la vie dans ſa querelle, iroient tout-droit en Paradis. La raiſon d'nn tel procedé eſt ſi évidente, qu'elle n'a pas beſnin de Commentaire.

Les Amis que j'avois en *Hollande*, & avec qui le Gouvernement de ce Païs-là traitoit, commencérent à s'apercevoir qu'on les avnit repûs de vaines eſperances; mais pour ſe décharger eux-mêmes de la honte de leur credulité, ils reſolurent d'en faire tomber le blâme ſur moi. Ils aléguoient donc pour prétexte, que ceux des Etats qui avoient traité avec eux, s'étoient informez pourquoi je ne me rendois pas en *Hollande*; qu'on n'avoit pû leur en donner des raiſons ſatisfaiſantes; qu'ils avoient ainſi conclu que nous n'étions pas bien d'accord entre nous,

&

& que là-deſſus ils n'avoient pas voulu finir le Traité. Mais il eſt certain que les Etats agiſſoient par un autre principe; ils eſperoient toûjours de negocier une Paix avec l'*Angleterre*; ou ſi cela venoit à leur manquer, ils ſe flatoient d'obtenir le ſecours de la *France*, dont les Interêts paroiſſoient être fort opoſez aux nôtres. En éfet, le Roi de *France* ſollicité par les *Hollandois* à tenir le dernier Traité conclu avec eux, & voiant qu'il ne pouvoit pas leur procurer une Paix, rapelle ſon Ambaſſadeur de *Londres*, & déclara la Guerre à l'*Angleterre*. Bientôt après, on en fit de même à *Londres* contre le Roi de *France*, & le peuple reçut avec beaucoup de joie cette Déclaration de Guerre, où le Maire de la Ville, & les *Aldermans* parurent avec leurs Habits de cérémonie.

A l'occaſion de cette Guerre, Mr. *Stoppa* du Païs des *Griſons*, ci-devant Miniſtre, & alors Oficier au ſervice du Roi de *France*, fut envoié chez lui pour y lever du Monde; & après avoir fait ſa Commiſſion, il reſolut de paſſer à *Vevay* dans ſon retour à *Paris*. Lors qu'il fût arrivé à ce Bourg, il engagea quelques uns de mes Amis à me prier de lui donner un rendez-vous; à quoi je conſentis ſans peine. Nous eumes d'abord quelques diſcours généraux, ſur l'état où ſe trouvoient les affaires; mais il me dit enſuite, Que bien qu'il n'eut aucun ordre poſitif de la part du Roi de *France* ou des *Hollandois* de me faire des propo-

poſitions; cependant il m'avoüoit, que l'Ambaſſadeur de *Hollande* qui reſidoit à *Paris*, s'étoit ouvert juſqu'à lui dire, que ſes Maitres n'avoient en vûe que de ſe garantir de la mauvaiſe foi, qu'ils avoient trouvée à la Cour d'*Angleterre*; qu'ils n'avoient aucun demêlé avec la Nation; qu'ils n'en vouloient qu'au Roi lui même, & qu'il eſperoit ainſi que j'agirois de concert avec eux pour le bien de ma Patrie. Après il me demanda, quel fonds on pouvoit faire ſur l'eſperance qu'on avoit, que le Parti Républicain, ſecouru par un petit nombre de Troupes, ſeroit en état de triompher de ſes Ennemis, & il me parla toûjours ſur le pié d'un Homme qui aprouvoit ce Parti & qui lui ſouhaitoit un heureux ſuccès. Nous entrames dans un long détail là-deſſus, quoi que je n'oſai pas m'ouvrir à lui autant qu'il auroit falu pour bien aprofondir cette matiere & lever tous les obſtacles. Quelques jours après nous eumes une autre Conference, dans laquelle, à la perſuaſion d'un de mes intimes Amis, je lui déclarai que ſi l'on propoſoit quelque moien légitime & honête pour rétablir le Gouvernement Républicain en *Angleterre*, j'y emploierois de bon cœur tous mes éforts, & je hazarderois ma vie même pour en venir à bout. Il parut bien ſatisfait de ma reſolution, & après m'avoir dit, qu'on avanceroit une bonne Somme d'argent pour apuier l'interêt de nos Amis, & les aider à faire leurs préparatifs de guerre, nous primes quel-

quelques meſures pour entretenir correſpondance enſemble, & nous nous ſeparames de cette maniere.

Le Lendemain, un certain Mr. *Conſtance* me vint trouver de la part du Comte de *Donnagh*, pour me dire, qu'il ſouhaitoit de me voir en particulier à *Lauſane*: Je promis d'abord de m'y rendre d'autant plus volontiers, que ce Comte nous avoit donné depuis peu une bonne preuve qu'il s'intereſſoit à nôtre conſervation: Il m'avoit averti que le Pére de ſon Epouſe, à ſon paſſage à *Chatillon*, (le principal Rendez-vous de nos Ennemis) avoit decouvert, que les Aſſaſſins de Mr. *Liſle* étoient revenus dans ces Quartiers-là pour nous jouër le même tour, & qu'ils en vouloient ſur tout à moi. Il ajoûtoit d'ailleurs, que je ne devois pas douter de ce raport, puis qu'on avoit communiqué le deſſein à ſon Beau-Pére, dans la croiance qu'il l'aprouvoit. Mais pour revenir à Mr. *Conſtance*, il me dit de plus, que Mr. le Comte de *Donnagh* avoit reçu Commiſſion des Etats Généraux pour lever 3000. hommes en ce Païs; que Mr. *Jean de Wit* lui avoit conſeillé de me voir, & qu'il eſperoit que la levée de ce Monde ſeroit emploiée à rétablir la République en *Angleterre*. Je lui répondis là-deſſus, de même que j'avois fait à Mr. *Stuppa*, que j'étois toûjours prêt à ſacrifier ma vie pour une ſi bonne cauſe.

Il n'y avoit que peu de jours que ceci s'étoit paſſé, lors que je reçus une Lettre de

de *Hollande*, où l'on m'informoit que nos Amis prénoient de nouvelles meſures; & que Mr. *Jean de Wit*, Mr. *Nieuport* & autres qui paroiſſoient les plus attachez à nos Interêts, étoient d'avis pour pluſieurs raiſons, que le Traité entre la *Hollande* & nous ſe ménageât à *Paris*; que le Colonel *Algernon Sidney* & moi nous y rendiſſions dans ce deſſein, & que nous ſerions logez à l'Hôtel de l'Ambaſſadeur de *Hollande*, avec promeſſe qu'on nous donneroit des Paſſeports dans la meilleure forme, où tous les Magiſtrats & autres Officiers du Roiaume ſeroient requis de nous rendre ſervice & aſſiſter en tout ce dont nous pourrions avoir beſoin. Dans le même Paquet j'eus une Lettre d'*Angleterre*, où l'on m'avertiſſoit que nos Amis s'y trouvoient en aſſez bonne poſture, & qu'il n'y avoit point de danger qu'ils ne vouluſſent encourir pour ſe délivrer des maux qu'ils enduroient, & en prévenir de plus terribles, qu'ils avoient tout ſujet de craindre. C'eſt pourquoi ils m'exhortoient à bannir toute ſorte de ſcrupules & d'anciens préjugez, & de me ſervir de la conjoncture favorable qui s'ofroit alors pour le bien de la République. Ces Lettres étoient accompagnées de trois autres, dont l'une venoit de la part du Colonel *Algernon Sidney*, qui m'invitoit à lui donner un rendez-vous à *Basle*, pour paſſer de là enſemble à *Paris*. Mr. *Say* & le Colonel *Biſco* m'écrivoient les deux autres pour m'engager à la même entrepriſe, &

& ils m'aſſuroient que ſi je voulois y conſentir, tous les Exilez ne manqueroient pas de me ſuivre, & qu'au contraire, ſi je refuſois d'y aller, il n'y en auroit pas un ſeul, à ce qu'ils croioient, qui fit le moindre mouvement. Je reconnus même par ces Lettres qu'il y avoit quelque diſpute entre le Colonel *Sidney* & Mr. *Say*, & qu'ils s'accuſoient l'un l'autre d'avoir travaillé ſous main à me détourner de cette entrepriſe; mais pour leur rendre juſtice à tous deux, il faut que j'avouë ici qu'ils mirent tout en œuvre l'un & l'autre pour m'y engager.

Quoi qu'il en ſoit, tout ceci me tenoit l'eſprit en ſuſpens & me cauſoit de grands embarras. D'un côté, ſi je negligeois les offres qu'on me faiſoit, & que le deſſein échouât, je prévoiois que mes Amis, qui m'avoient ſollicité à y entrer, ne manqueroient pas de m'en atribuer la faute, quelque cauſe qu'il y en pût avoir d'ailleurs. De l'autre, ſi je me haſardois à negociet un pareil Traité, ſans parler de mon inſuffiſance pour la conduite d'une ſi grande Affaire, mes principes qui ne s'accordoient pas avec ceux de tous les Intereſſez, & le petit pié ſur lequel j'étois alors, joint à l'averſion que j'avois de traiter en *France*, peut-être même avec les Miniſtres de ce Roi, qui avoit toûjours favoriſé les cruels deſſeins de ceux qui en vouloient à ma vie; tout cela, dis je, me rendoit irreſolu, & je ne voiois pas ce que je pourrois offrir, de-

demander, promettre, ou tenir. Mon eſprit flotoit dans cette incertitude, lors que deux de nos Amis arrivérent de *Hollande* pour me livrer un nouvel aſſaut & m'engager à prendre part à cette affaire; preſſé ainſi de tous côtez, je leur dis que le Lord *Jermyn* venoit d'arriver à *Paris*; qu'il avoit ordre de ſa Cour de chercher un accommodement avec le Roi de *France*, & que la Reine Mére d'*Angleterre* ne manqueroit pas de l'y aider de tout ſon pouvoir; que ce Traité pourroit ſe conclurre, de même que celui de l'Evêque de *Munſter* avec les Etats Généraux; qu'en ce cas, il arriveroit ſans doute, que bien que nous ne fuſſions pas trahis par les *François*, ce dont je n'étois pas fort ſûr, leurs Excellences de *Berne* ne ſe croiroient plus obligées à nous proteger, comme elles avoient fait juſqu'ici; que d'ailleurs, ſi les Troupes que les Etats faiſoient lever en *Suiſſe*, étoient deſtinées pour l'*Angleterre*, comme on nous l'avoit raporté, je croiois que mon ſejour en ce Païs ſeroit plus utile à nôtre Cauſe, que ſi j'entreprenois le Voiage qu'on me propoſoit; & qu'enfin je repugnois beaucoup, pour pluſieurs raiſons, à me livrer ainſi entre les mains du Roi de *France*. Avec tout cela, pour leur donner des preuves convaincantes que je voulois m'engager dans cette affaire auſſi avant qu'il m'étoit poſſible, je leur ofris, Que ſi les Etats Généraux trouvoient à propos de publier une Déclaration pour reconnoitre qu'ils avoient

commis une faute lors qu'ils livrérent nos trois Amis ; avec promeſſe d'emploier leurs éforts pour rétablir le Gouvernement Républicain en *Angleterre* : de fournir un nombre ſufiſant de Troupes de la Religion Reformée capable de protéger ceux de nos Compatriotes qui ſe rendroient à eux, & de s'obliger à ne nous pas laiſſer dans un pire état que celui où nous étions alors, j'entrerois de bon cœur dans le deſſein. Mes deux Amis s'en retournerent en *Hollande* avec cette réponſe, & ils m'écrivirent ſur leur route, que le Réſident du Roi de *France* à *Mayence*, Frére de l'Ambaſſadeur que la même Cour tenoit à *Ratisbonne*, avoit été à *Francfort* exprès pour s'y aboucher avec le Colonel *Sidney* & moi, dans la penſée que nous y étions tous deux enſemble ; & qu'il avoit fait voir à ce Colonel une Lettre de Mr. de *Lyonne* Secretaire d'Etat, écrite en chifres par ordre du Roi de *France*, où on lui commandoit de nous avertir, que ſi nous voulions aller à *Paris*, on nous accorderoit toutes les aſſûrances que le Gouvernement pouvoit donner, ou que nous pourrions demander pour la ſûreté de nos perſonnes.

Quoi qu'il en ſoit, la Cour d'*Angleterre* n'eut pas plûtôt quelque leger ſoupçon que les *Hollandois* avoient deſſein d'envoier des troupes au ſecours de ſes Ennemis domeſtiques, qu'elle publia une Proclamation pour ſommer le Colonel *Jean Desbrowe*, le Colonel *Thomas Kelſey*, le Colonel *Jean*

* *Whr-*

White, le Major *Jean Grove*, le Chevalier *Robert Honywood* le jeune, le Capitaine *Jean Nicholas* de *Monmouth*, & pluſieurs autres perſonnes, de repaſſer en *Angleterre*, & de ſe rendre à un Juge de Paix au premier Lieu, où ils aborderoient, avant le 23. *Juillet* ſuivant, à-peine d'être pourſuivis comme ateints du crime de Trahiſon. Mais elle ne s'arrêta pas ici; elle emploia un Jeſuite pour faire aſſaſſiner le Penſionnaire *Jean de Wit*, & cet Eccleſiaſtique ne ſe chargea pas de ce coup ſeul; il promit de plus, qu'il me feroit jouer le même tour. Mr. *Nieuport*, qui avoit été autrefois Ambaſſadeur pour les Etats en *Angleterre*, envoia ſon Fils à Mr. *Say* pour l'en avertir, & lui dire en même tems que le Jeſuite étoit arrivé déja en *Hollande*, & qu'on eſperoit de le ſaiſir; mais dans la crainte qu'il n'y eut d'autres perſonnes engagées avec lui dans le deſſein qu'il avoit formé contre moi, il le pria de m'en donner avis au-plûtôt; ce que Mr. *Say* fit ponctuellement.

Nos Amis ne tardérent pas à s'appercevoir des ſuites de la Negociation du Lord *Fermyn*, & que le Roi de *France* aimeroit mieux ſe procurer, à quel prix que ce fut, le maniment de la Cour *d'Angleterre*, que de faire un acte de généroſité pour des Sujets oprimez, ou de donner à ſes Alliez la moindre ſatisfaction qui pût cauſer quelque dégoût dans cette conjoncture à ſon Frére le Roi de la *Grande Brétagne*. Du moins,

lors que l'Ambaſſadeur *Hollandois* demanda qu'on fit chanter le *Te Deum* dans la grande Egliſe de *Paris*, pour la victoire que les Etats venoient de remporter ſur la Flote *Angloiſe*, commandée par *Monk* & le Prince *Robert*, le Roi de *France* ne voulut pas le permettre pour trois raiſons; l'une, parce qu'ils étoient d'une Religion diférente de la ſienne; l'autre, parce qu'il n'y avoit eu aucun de ſes Vaiſſeaux engagez dans le Combat, & qu'il n'avoit ainſi aucune part à la victoire; & la troiſieme, parce que lui & ſes Alliez ne pouvoient tirer que peu d'avantage de triompher de leurs Ennemis. Quoi qu'il en ſoit, on avoit flaté nos gens que la *France* les aſſiſteroit d'une groſſe ſomme; mais il y en avoit peu d'entr'eux qui aprouvaſſent la derniere propoſition qu'on avoit faite à cette Cour de leur envoier des Troupes, dans la crainte qu'elles manqueroient de fidelité en cas d'un heureux ſuccès. Je croi même que l'évenement fit voir, que les *François*, qui venoient de s'intriguer avec la Cour d'*Angleterre*, n'avoient propoſé ce nouveau renfort de Monde, que dans l'aſſurance où ils étoient qu'on ne l'accepteroit point.

Mais en quelque ſituation que nos affaires ſe trouvaſſent en *France*, nos Amis qui étoient en *Hollande* ne deſeſperoient pas de réüſſir, comme on peut le voir par la Lettre ſuivante que je reçus de ce Païs-là.

Mon-

Monſieur,

„ NOUS ne ſaurions nous perſuader
„ que les ſoins continuels de ce grand nom-
„ bre de nos amis, qui vous ſollicitent
„ à venir dans ces Quartiers, ſe trouvent à
„ la fin inutiles. Nous ne doutons point
„ que vous ne preniez beaucoup de part à
„ ce qui nous regarde, & nous avons apris
„ avec plaiſir, par la voie de ces Meſſieurs
„ qui ont été depuis peu à *Vevay*, que vous
„ êtes toûjours fort ſenſible aux interêts de
„ la Cauſe publique. D'ailleurs, nous
„ n'ignorons pas la diférence qu'il y a de
„ traiter avec un Monarque, ou avec un
„ Etat libre, & nous ſommes ravis de voir
„ que les mêmes principes, qui vous éloi-
„ gnent de l'un, vous font pancher vers
„ l'autre, ſous des conditions raiſonnables,
„ qu'on ne manqueroit pas ſans doute de
„ nous offrir, ſi vous paroiſſiez avec nous.
„ On a reçu de ſi bonnes nouvelles de l'é-
„ tat où nos Amis ſe trouvent en *Angleter-*
„ *re*, qu'on eſt diſpoſé ici à nous donner
„ de puiſſans ſecours pour l'execution de
„ nôtre deſſein. Les Etats ont fait embar-
„ quer pour la deuxieme fois un gros corps
„ de Troupes ſur leur Flote, & ils proteſ-
„ tent de la maniere du monde la plus ſo-
„ lennelle, qu'ils n'ont autre choſe en vûe,
„ que de fournir aux bons *Anglois* un ſe-
„ cours promt & eficace. Si cette occa-
„ ſion nous échape, il y a grand' aparen-

„ ce que le répentir ſuivra de près nôtre fo-
„ lie, & que nous perdrons tout-à-fait nô-
„ tre crédit. C'eſt ce qui nous oblige à
„ vous reïterer nos inſtances les plus for-
„ tes & à vous prier de venir inceſſamment
„ nous répondre de bouche, plûtôt que
„ par écrit, de peur qu'à tous nos maux
„ paſſez il ne faille ajoûter encore une ſe-
„ conde occaſion perduë.

Cette Lettre, où pluſieurs avoient mis leur Seing, me fut envoiée en même tems par l'*Allemagne* & par *France*, & je la reçus de l'un & de l'autre côté. De ſorte qu'à la vûë du cas que l'on faiſoit de ma préſence en *Hollande*, quoi qu'il n'y eut pas beaucoup de raiſon pour cela, je reſolus de n'inſiſter pas davantage ſur la démarche que j'avois d'abord exigée des Etats, & de ne demander autre choſe, ſi ce n'eſt, qu'ils vouluſſent deſavouer l'action qu'ils avoient faite à l'égard de nos trois Compatriotes, & promettre, que s'ils en venoient à un Traité avec nos Ennemis, ils auroient ſoin des interêts de tous ceux qui s'engageroient avec eux, ou que du moins ils nous laiſſeroient en auſſi bonne poſture qu'ils nous auroient trouvez avant nôtre jonction. Si cela pouvoit s'executer je me déterminai à me ſervir du Paſſeport ſuivant, que j'avois reçu de Mr. le Comte *d'Eſtrades* Ambaſſadeur du Roi de *France* auprès des Etats Généraux des Provinces Unies.

Le

„ Le Comte *d'Eſtrades* Lieutenant Géné-
„ ral en chef dans les Armées du Roi,
„ Gouverneur de *Dunkerque*, Maire
„ perpetuel de *Bourdeaux*, Vice-Roi
„ de l'*Amerique*, Chevalier des Ordres
„ de Sa Majeſté, & ſon Ambaſſadeur
„ extraordinaire en *Hollande*.

„ Nous requerons tous Gouverneurs,
„ Commandeurs, Capitaines, Lieutenans,
„ Maires, Echevins, Juges & autres Offi-
„ ciers tant de mer que de terre, à qui il
„ apartiendra, de laiſſer ſûrement & libre-
„ ment paſſer, chacun par les Lieux de
„ ſes pouvoirs & juriſdictions, le Sieur *Ed-*
„ *mond Ludlow* & quatre Valets, ſans au-
„ cun trouble ou empêchement, mais de
„ lui donner plûtôt toute faveur, aide &
„ aſſiſtance, & ils nous feront un ſingulier
„ plaiſir. Fait à la *Haye* le 2. jour de
„ Mars 1666.

C'étoit ici la place du Cachet.

D'ESTRADES.

Quelque tems après, il y eut un Combat entre la Flote *Angloiſe* & la *Hollandoiſe*, & quoi que les deux Partis fiſſent des Feux de joie pour la Victoire, que chacun s'atribuoit, cependant la Cour d'*Angleterre* ſe flata que l'avantage étoit de ſon côté, & reſolut de profiter de l'occaſion pour l'avancement du Prince d'*Orange*. Dans cette vûe, le Comte d'*Arlington*, qui étoit alors

alors Secretaire d'Etat, écrivit une Lettre à un certain *François* nommé *Buat*, avec qui il entretenoit correſpondance; il le connoiſſoit pour être ataché aux interêts du Prince; de ſorte qu'il l'informa que la conjoncture lui paroiſſoit favorable pour les apuier. *Buat*, qui, tout Oficier d'Armée qu'il étoit en *Hollande*, prétendoit avoir des intelligences dans les Pais étrangers pour le ſervice des Etats, avoit reçu quelque Memoire qu'il voulut préſenter au Penſionnaire *Jean de Wit*; mais au lieu de le lui donner, il lui remit par mégarde la Lettre du Comte d'*Arlington*. Là-deſſus, *Buat* fut ſaiſi avec tous ſes Papiers, d'où l'on tira tant de lumieres, à ce qu'on dit, que *Tromp* & ſon Beaufrere *Kuivoit* de *Rotterdam* furent dépouillez de leurs charges, avec défenſes de paroitre dans aucune affaire publique; le dernier même accompagné d'un certain *Vander Hulſt* de la même Ville, abandonna le Pais. On en ſaiſit pluſieurs autres, & l'on proceda contre *Buat* pour crime de trahiſon; il en fut trouvé coupable & condamné à perdre la tête. On confina *Tromp* dans ſa Maiſon, & le Baron *de Ghent* fut nommé pour remplir ſon Poſte d'Amiral.

Vers la mi-*Septembre* 1666. le Comte de *Dona* me fit dire par Mr. *Conſtance*, qu'il avoit été à *Chatillon*, le rendez-vous ordinaire de nos Ennemis, & qu'il avoit fait promettre à l'Hôte du Cabaret où ils logeoient, que s'il découvroit à l'a-

ve-

venir quelque perſonne qui eut aucun mauvais deſſein contre nous, ou que ſi les mêmes qui avoient frequenté autrefois ſon Auberge pour l'exécution de cette entrepriſe, y revenoient, il ne manqueroit pas de l'en avertir auſſi-tôt. Cette nouvelle arriva d'autant plus à-propos, qu'il y avoit peu de jours que nôtre bon Ami Mr. *Torneri*, qui étoit le ſeul, depuis la mort de Mr. *de la Fleſchere*, ſur qui nous comptaſſions pour avoir des intelligences de *Savoye*, avoit été aſſaſſiné par *Du Fargis*, un de ceux qui avec *Du Pré* avoient voulu nous jouër le même tour en l'Année 1664. Mr. *Torneri*, à ce qu'on diſoit, avoit tenu quelque diſcours de *Du Fargis*, qui pour être un peu trop veritable, n'en étoit que plus ofençant; de ſorte que *Du Fargis* atendit l'occaſion de s'en vanger, & il la trouva un jour que Mr *Torneri* étoit à cheval & qu'il prennoit congé de ſa Sœur à *Yvian*, où elle demeuroit; il lui tira un coup de piſtolet dans la tête, dont il mourut le même jour.

Après que la Cour d'*Angleterre* eut obtenu du Parlement un Subſide d'environ dix-huit cent mille Pieces, ſous prétexte de pouſſer la Guerre contre la *Hollande* & la *France*, & que le Parlement fut prorogé, elle commença preſqu' auſſitôt à découvrir le deſſein qu'elle avoit de faire la Paix avec ſes Voiſins. Il ſe paſſa beaucoup de civilitez entre *Paris* & *Londres*, & il y eut des Préſens envoiez d'un côté & d'au-

tre. Le Roi de *France* donna ordre dans tous ſes Ports, que ſi quelques Vaiſſeaux *Anglois* étoient forcez d'y relâcher par le mauvais tems, ou pour quelque autre raiſon que ce fut, on leur en permit l'entrée, & qu'on leur fournit tout ce dont ils auroient beſoin. Le Roi d'*Angleterre* avertit auſſi l'Ambaſſadeur de *Suede*, qu'en qualité de Mediateur il pouvoit inſinuer aux Etats, que s'ils lui faiſoient quelque ouverture de Paix, ils ne le trouveroient pas éloigné d'y entendre, & qu'il conſentoit qu'on en traitât à la *Haye*. Mais Mr. le Penſionnaire *Jean de Wit*, qui n'ignoroit pas que ce Lieu étoit fort propre pour ſemer la diviſion entr' eux, ſe reſſouvint que le Roi n'avoit jamais voulu ci-devant, qu'on traitât aucune autre part qu'à *Londres*, & dans la crainte que par cette condeſcendance afectée il ne ſe proposât de venir à bout par de petits artifices, de ce qu'il n'avoit pû gagner à force ouverte, il engagea les Etats à dire qu'ils ne pouvoient pas traiter à la *Haye*, ſous prétexte, que c'étoit un Lieu tout ouvert, & qu'ils n'y pourroient pas garantir les Miniſtres qu'on y envoieroit, des inſultes du Peuple, comme ils en avoient déja fait l'experience à leur grand regret, & de nommer pour le Lieu des Conferences *Utrecht*, *Breda*, ou *Maeſtricht*, dont ils laiſſoient le choix au Roi d'*Angleterre*. Lors que l'Ambaſſadeur de *Suede* lui communiqua cette réponſe, il ſe mit en grande coléte, non pas tant à cauſe de leur refus

que

que parce qu'il vit que ſes deſſeins étoient découverts. Quoi qu'il en ſoit, reſolu de ne pas mettre ſa Flote en Mer, & obligé par conſéquent à ſe tenir calme, il avala cette pilule & choiſit *Breda* pour le rendez-vous des Negociateurs. Il nomma pour ſes Commiſſaires à ce Traité Mr. *Denzil Hollis*, qu'il avoit honoré du titre de Lord, en reconnoiſſance de la part qu'il avoit eu à la derniere Revolution, & un certain Mr. *Coventry*. D'ailleurs, il ſe mit à careſſer les *Hollandois*, du moins en aparence; il leur donna le titre de ſes Alliez; & il ofrit que chacun gardât ce qu'il poſſedoit, & que le Traité conclu avec eux en l'Année 1662. ſervît de fondement à celui-ci. Les Matelots, qui ſe trouvoient ſans emploi, s'engagérent preſque tous ſur les Navires Marchands, & quelques uns paſſérent au ſervice des Etats; ainſi l'*Angleterre* en fut ſi dépourvue, qu'il lui étoit impoſſible d'équiper une Flote, quelque occaſion preſſante qu'il y en eut eû.

Les *Hollandois*, bien inſtruits de ce qui ſe paſſoit chez nous, crurent qu'ils ne devoient pas négliger cette occaſion, & ſe mirent à pouſſer leurs préparatifs de guerre plus fortement que jamais. *Ruyter* fut choiſi pour commander la Flote, & quatre mille Soldats y furent embarquez ſous la conduite du Colonel *Doleman*, Officier d'une grande experience, & qu'ils croioient d'autant plus attaché à leurs inte-

rêts, qu'il ne s'étoit pas rendu en *Angleterre* dans le tems preſcrit par la derniere Proclamation, & qu'il avoit encouru par ce moien la peine due au crime de Trahiſon, en vertu d'un Acte qu'on venoit de paſſer à *Weſtmunſter*. Cette nouvelle conjoncture obligea mes Amis & mes Compatriotes qui ſe trouvoient en *Hollande*, à m'attaquer de nouveau par leurs Lettres; ils m'aſſuroient, que rien ne pouvoit empêcher la promte expedition de cette Flote que l'attente de mon arrivée; que les Etats avoient reſolu par leur avis de faire débarquer un nombre conſiderable de troupes à un certain endroit d'*Angleterre*, & que nos Amis, qui étoient ſur les lieux, en ſeroient informez de bonne heure; que le Colonel *Doleman* devoit être le Général de ces Forces, à moins que je n'arrivaſſe avant le départ de la Flote, & qu'en ce cas, on avoit déja reglé qu'il commanderoit ſous mes ordres. Mais ſur ce qu'on ne m'avoit pas encore ſatisfait touchant les Articles que j'avois d'abord propoſé; que je croiois d'ailleurs qu'il étoit au pouvoir de la Cour d'*Angleterre* de faire la Paix avec les *Hollandois* quand elle voudroit; & que tous les grands préparatifs de ceux-ci, & la correſpondance qu'ils entretenoient avec nos Amis ne tendoient qu'à obliger le Roi de venir à leurs termes; je répondis que le Colonel *Doleman*, qui étoit au ſervice des Etats, & un Oficier très-habile, me paroiſſoit beaucoup plus propre que moi-même

me

me pour l'Emploi qu'on lui deſtinoit: Mais que ſi les Etats & nos Amis en penſoient autrement, & qu'on me donnât ſatisfaction ſur les deux Points marquez ci-deſſus, je contribuerois de toutes mes forces au ſervice du Public, fut-ce dans le moindre de tous les Poſtes; que d'un autre côté, ſi j'étois ſûr qu'un Voiage en *Hollande* ne me privât point de la protection de leurs Excellences de *Berne*, je le ferois au plus vite pour leur complairre, & raiſonner avec eux ſur tous ces projets. Cependant il parut bientôt que mes ſoupçons n'étoient pas mal fondez; l'Evêque de *Munſter* arma au préjudice du dernier Accord qu'il avoit fait; on rendit *Rhynbergue* ſur la demande de l'Electeur de *Cologne*; cela joint à quelques autres accidens, diſpoſa les *Hollandois* à traiter avec l'*Angleterre* ſur le pié du Traité conclu en l'Année 1662. On n'y changea que peu de choſe aux Articles qui regardoient les Ennemis du Roi, & rien du tout par raport aux Juges du Roi défunt.

Les Plenipotentiaires *Anglois*, malgré la mauvaiſe ſituation des affaires chez eux, paſſérent un Mois entier à *Breda* ſans entrer en conference avec ceux de *Hollande*; ce qui joint aux querelles qu'il y eut entre ces deux Miniſtres, fournit une autre occaſion aux Etats de profiter de la conjoncture préſente, & il s'en trouva même pluſieurs qui déclarérent ouvertement qu'ils vouloient proteger les Ennemis les plus in-

veterez du Roi *Charles*. Animez de cet eſprit, ils mirent leur Flote en Mer, qui alla tout-droit à la *Tamiſe* avec des troupes reglées à-bord. A l'oüie de leur aproche, la Cour d'*Angleterre*, qui n'avoit fait aucuns préparatifs pour la défenſe de la Nation, en eut une terrible allarme; le Conſeil y fut d'abord aſſemblé, & l'on y propoſa de convoquer au plûtôt le Parlement, quoi qu'on l'eut ajourné juſqu'au 10. d'*Octobre*, afin que par ſon avis on conclut une Paix au gré de la Nation, ou qu'on pouſsât la Guerre avec le plus d'avantage qu'il ſe pourroit. D'un autre côté, le Chancelier *Hyde*, qui n'ignoroit pas, qu'il avoit à craindre du Parlement, fit tout ce qu'il pût pour s'opoſer à cette Convocation; & ſur ce qu'une Armée lui paroiſſoit plus utile pour avancer le Pouvoir arbitraire de la Cour, il propoſa la levée de douze mille hommes. Quoi qu'il en ſoit, la pluralité des voix l'emporta pour l'aſſemblée du Parlement au 25. du Mois de *Juillet* prochain, & que dans cette vûe on publieroit au plûtôt une Proclamation; mais on n'abandonna point pour cela le deſſein de lever une Armée.

L'Amiral *Hollandois* reſolu d'attaquer les *Anglois* dans leurs Ports, puis qu'il ne les trouvoit pas en Mer, fit force de voiles du côté de la Riviere. Les premiers Vaiſſeaux *Anglois* qu'il rencontra étoient 8. ou 9. Vaiſſeaux Marchands deſtinez avec leur Convoi pour les Païs étrangers; ceux-

ci

ei ne l'aperçurent pas plûtôt, qu'ils virérent de bord, & il leur donna la chaſſe juſques à la Pointe, qu'on nomme l'*Eſperance*; mais un calme ſurvint tout-d'un-coup, qui l'obligea de mouiller. Ce fut en cet endroit qu'il eſſuia une Tempête, qui finit par un bon Vent de Nord-Eſt; de ſorte qu'il prit ſa route vers l'Iſle de *Shepway*, où après avoir mis à-terre environ 800. hommes, il s'empara de l'Iſle, & ſe rendit maître du Fort de *Sheerneſſ*, pendant que quelques uns de ſes gros Vaiſſeaux abordérent & ſaiſirent la Patache qui ſervoit à garder ce Fort. Le lendemain de cette Expedition, les *Hollandois* détachérent, ſous la conduite du Vice-Amiral *van Ghent*, 18. de leurs plus petits Vaiſſeaux avec quelques Brulots, pour aller à la Riviere de *Chatham*; & quoi qu'on eût coulé des Vaiſſeaux à fond pour leur empêcher le paſſage, ils s'avancérent juſques à une Chaine qui traverſoit la Riviere, & qu'on avoit tendue en cette occaſion: ils combatirent les deux Vaiſſeaux, le *Mathias* & le *Charles* V. qui la défendoient, tuérent la plûpart de leur Monde, brulérent les Vaiſſeaux, & rompirent la Chaine. De là ils paſſérent tout-auprès du Chateau *Upner*, où ils brulérent la *Marie*, prirent l'*Union* & le Roial *Charles*, & arborérent leur Pavillon ſur ce dernier à la vûe du Roi ſon Maître, qui contemploit du Rivage les belles ſuites de ſa vigilance & de la ſageſſe de ſon Gouvernement. Le troiſiéme jour ils brulérent le *Chêne* Roial, le

le Roial *Jaques*, *Londres* la fidelle, avec pluſieurs autres petits Vaiſſeaux. Les affaires ſe trouvoient dans ce déplorable état, lors que *Monk* animé du deſir de ſauver le reſte des Vaiſſeaux, les fit couler à-fond dans la Riviere, & envoia 5. Brulots au milieu de la Flote *Hollandoiſe*; mais ils n'eurent pas le ſuccès qu'il en atendoit. Cependant la Milice de tout le voiſinage étoit en marche vers *Chatham*, pour prévenir, s'il y avoit moien, que les *Hollandois* fiſſent un plus grand dégat par quelque autre deſcente; à *Woolwich* on coula 9 Vaiſſeaux à fond, & 4 à *Blackwal*; on éléva des Plateformes en divers endroits, on les garnît d'Artillerie & on les munit d'Ouvrages pour les défendre, & empêcher que l'Ennemi ne paſsât juſqu'à *Londres*. Mais les *Hollandois*, qui avoient d'autres vûes, après avoir exigé une Somme d'argent des habitans de *Shepway*, & emporté l'Artillerie & les Munitions qu'ils trouvérent à *Sheerneſſ*, ils ſe rendirent avec leur Flote à la Bouée du *Nore* & à *Solebay*. Ce fut là où ils jettérent l'ancre pour donner le tems aux Parties intereſſées de reflechir ſur cette Expedition; & la Cour d'*Angleterre* profita de la conjoncture pour colorer ſa levée de Troupes.

La perte & le deshoneur que les *Anglois* ſoufrirent en cette occaſion, ne manquérent point de fraper leur coup à *Breda*. Les Plenipotentiaires, qui n'avoient negocié juſques ici que fort lentement, mirent auſſi-

auſſi-tôt la main à l'œuvre, avec tant de ſuccès, qu'on avança le Traité en peu de jours, & qu'on convint des Articles, qui paroiſſoient les plus dificiles. Il y en eut un entr' autres à-l'égard du *Danemarc*, qui retarda la concluſion de quelques jours, parce que les Ambaſſadeurs *Anglois* demanderent du tems pour en avertir le Roi, & aprendre ſa volonté là-deſſus. Mais contraint de s'accommoder à l'état préſent de ſes affaires, il leur ordonna de ſigner tout, dans l'eſperance qu'il trouveroit une meilleure occaſion de ſe vanger.

On ne voioit déja que trop, que ſupoſé même que le Penſionnaire *Jean de Wit*, Mr. *Nieuport* & un ou deux autres agiſſent de bonne foi avec nous, cependant la plûpart des Etats & de leurs Officiers n'avoient ſouhaité nôtre jonction, que pour obtenir des conditions plus avantageuſes de nôtre Ennemi commun, & qu'ils aimoient mieux voir la Tyrannie en *Angleterre* ſur le trône, que le Gouvernement Républicain; convaincus par l'experience qu'ils pouvoient corrompre les Roialiſtes, & ſe rendre ainſi les maitres de la meilleure partie du Commerce. De ſorte qu'ils n'eurent pas plûtôt gagné ce point, & obtenu de la Cour quelques nouveaux avantages là-deſſus, que ſans avoir égard à tout ce qui s'étoit paſſé & aux proteſtations les plus ſolemnelles qu'ils avoient faites à nos Compatriotes fugitifs, ils accorderent par raport aux Ennemis du Roi, les mêmes Arti-

ticles en ſubſtance, qu'on avoit reglez en l'Année 1662; avec promeſſe de livrer aux Miniſtres de Sa Majeſté, ou à tels autres qu'elle nommeroit, ceux qu'on apelloit *Regicides*, & d'en uſer envers toutes les perſonnes qui ſeroient déclarées Fugitives ou Rebelles, de la maniere, dont je l'ai déja raporté dans un autre endroit. Ils y avoient pourtant joint cette admirable clauſe, que ceux qui ſe retireroient dans leur Païs par un motif de conſcience, ne ſeroient pas compris ſous cet Article; comme ſi le Roi ne ſeroit pas bien aiſe de ſe débarraſſer de tous ceux qui avoient quelque principe de Religion, puis qu'il les avoit ſollicitez depuis long-tems, à donner des marques de leur Eſprit doux & paiſible, par leur retraite à quelque Colonie de l'*Amerique*, où ils pourroient jouir ſans aucun obſtacle de la liberté de conſcience. D'ailleurs, s'il eut eu envie de faire ſaiſir quelques uns de ceux qui ſe pouvoient refugier en *Hollande* pour cette raiſon-là, il n'avoit qu'à les accuſer de quelque crime énorme, & alors on devoit les traiter en rébelles & en fugitifs. Mais les Etats qui avoient cimenté l'autre Paix avec le ſang, reſolurent de l'emploier à la baſe de celle-ci. Il me ſemble donc qu'on peut conclurre avec juſtice de tout ce que je viens de poſer, que les *Hollandois* n'avoient point en vûe de retirer les *Anglois* de l'opreſſion & que la Cour pouvoit faire ſa Paix avec eux quand elle au-

auroit voulu, en dût-il coûter la ruine de ceux qui auroient embraſſé leur parti. De ſorte que je me crois obligé de bénir Dieu de ce que je ne voulus pas m'engager avec eux, à moins qu'ils n'en agiſſent ouvertement & de bonne-foi dans tout ce que je leur demandois, & qu'ils prétendoient faire pour nous. Si malgré tout cela, les *Hollandois* avoient été contraints par quelque revers de fortune d'accepter les conditions, qu'ils auroient pû obtenir de la Cour d'*Angleterre*, je ne doute pas qu'on ne m'en eut atribué tout le blâme; mais puis que Dieu permit qu'ils euſſent le pouvoir de nous faire tout le bien du Monde imaginable, & beaucoup de mal à nos Ennemis, il faut avouer qu'ils ne manquérent que de bonne volonté à notre égard.

La Paix venoit de ſe conclurre, lors que le Parlement s'aſſembla le 25. de *Juillet*, en vertu de la derniere Proclamation, & l'Armée y fut d'abord miſe ſur le tapis. On reſolut de la congedier, & on en parla ſi librement & en des termes ſi clairs, que la Cour jugea qu'elle devoit leur donner une petite interruption, dans l'eſperance de faire ſauter par les moiens qu'elle avoit en main, quelques-uns des Membres qui avoient paru les plus échaufez là-deſſus, ou de prendre de nouvelles meſures, en cas que cela vint à manquer. Dans cette vûe, le Chancelier *Hyde* les avertit, que le bon-plaiſir du Roi étoit, qu'ils remiſſent leur

leur ſéance juſqu'au 29. du même Mois : mais avant que de recevoir cet ordre, la Reſolution étoit déja priſe, qu'ils ſuplieroient au plûtôt le Roi de congedier les troupes, qu'il avoit levées depuis peu. Lors que le terme de la ſurſéance, fut expiré, la Chambre des Communes ſe trouva fort nombreuſe; mais l'Orateur n'y parut point, juſqu'à ce que le Roi ſe fut rendu à la Chambre haute, où, après avoir mandé les Communes, il fit un petit diſcours ſur la derniere Paix, & dit enſuite au Chancelier d'executer ſes ordres. Là-deſſus le Lord *Hyde* leur déclara ſans aucun préambule, que le bon-plaiſir du Roi étoit, qu'ils fuſſent ajournez juſqu'au 10. *Octobre* ſuivant. Malgré tout cela, il y eut quelques Membres du Conſeil qui eurent le courage de s'oppoſer à ces manieres violentes, & qui furent d'avis qu'on caſsât les Troupes, comme la Chambre baſſe le ſouhaitoit, qu'on ôtât les Seaux au Chancelier *Hyde*; que le Parlement s'aſſemblât au terme preſcrit, & qu'il eut la liberté de pourvoir à la ſûreté publique de la maniere qu'il le jugeroit à propos. Cet avis fut reçu & on emploia *Monk* pour retirer les Seaux des mains du Chancelier; il embraſſa cette occaſion avec joie pour ſe vanger du Lord *Hyde*, qui avoit blâmé ouvertement ſa conduite, de ce que l'année derniere il avoit oſé attaquer toute la Flote *Hollandoiſe*, pendant que le Prince *Robert* étoit ſeparé de lui avec une partie de la nôtre. Le Chancelier refuſa de rendre les Seaux

Seaux à *Monk*, ſous prétexte que des Perſonnes avoient ſoufert pour les avoir delivrez trop à-la-legere, & il lui dit de plus, qu'il iroit le lendemain au Conſeil, & qu'il les porteroit lui-même au Roi; dans l'eſperance ſans doute que ſon crédit & ſa préſence obligeroient les Membres à changer de reſolution. Mais ſon Maitre, qui ſe voioit contraint de ceder au torrent, perſiſta dans ſa demande, & après avoir reçu les Seaux de ſa main, il les remit au Chevalier *Orlando Bridgman*, avec le titre de Garde des Seaux.

Entre les diférentes raiſons qui ſe publioient pour juſtifier le Roi de ce qu'il abandonnoit le Chancelier au reſſentiment du Peuple, on alléguoit celle-ci; qu'il avoit croiſé le Roi dans le deſſein où il étoit de rompre ſon mariage avec la Reine, ſous prétexte qu'elle avoit été engagée avec un autre; qu'elle avoit fait vœu de chaſteté avant ſon Mariage, & qu'elle étoit incapable d'avoir des Enfans. La perſonne qu'on deſtinoit à remplir ſa place étoit Mademoiſelle *Stuart*, une jeune & belle Dame, qui avoit une Place dans la Maiſon de la Reine. Le Chancelier, qui avoit eu le ſecret de marier ſa Fille au Duc d'*York*, & qui à cauſe de cela étoit ſoupçonné d'avoir fait le Mariage avec l'Infante de *Portugal*, afin d'ouvrir à la Ligne collaterale le chemin à la ſucceſſion, fit venir un jour le Duc de *Richmond*, & ſous prétexte qu'il avoit du chagrin de voir qu'un Seigneur de ſon mérite & proche parent du

Roi

Roi ne reçut point des marques de ſa faveur, il lui conſeilla d'épouſer Mademoiſelle *Stuart*, comme le plus ſûr moien de s'avancer à la Cour. Le jeune homme imprudent mordit à l'hameçon, & trop facile à croire ce vieux Renard, il s'adreſſa d'abord à la jeune Dame, qui ne ſavoit point les intentions du Roi, de ſorte que le Mariage fut conclu en peu de jours. Le Roi fruſtré ainſi de ſon attente, & informé par quels moiens ce Mariage s'étoit fait, bannit le Duc & la nouvelle Ducheſſe de la Cour, & garda ſon reſſentiment contre le Chancelier pour une occaſion plus favorable.

Cependant je fus averti par des Lettres venues de *Paris*, que la Ducheſſe d'*Orleans* ne ſe rebutoit point de nous pourſuivre, malgré le mauvais ſuccès que ſes Emiſſaires avoient eu dans leurs entrepriſes contre nous; qu'elle avoit dit tout-haut, qu'elle ne ſeroit jamais en repos, à moins qu'elle ne fut venue à-bout de ce deſſein; qu'elle n'y épargneroit point l'argent, ſi cela pouvoit le faire réuſſir, & que dans cette vûe elle avoit emploié d'autres perſonnes que ceux qui avoient d'abord taché de nous aſſaſſiner. Peu de jours après, un Marchand *Suiſſe*, établi à *Lyon*, vint à *Vevay* pour des affaires qui regardoient ſon négoce, & il me dit, qu'un Gentilhomme *Anglois*, dont la conduite paroiſſoit fort reſervée, s'étoit logé dans une Maiſon particuliere à *Lyon*; qu'il ne faiſoit

ſoit aucun trafic; que d'ailleurs il paroiſſoit trop avancé en âge pour voiager, ſoit pour le plaiſir, ou pour l'inſtruction; & qu'il fréquentoit des compagnies ſuſpectes. Il ajoûta que là-deſſus il l'avoit ſoupçonné d'être du nombre de ces gens qu'on emploioit contre nous; & qu' animé du deſir de ſavoir la verité, dans la vûë de nous rendre tous les ſervices qu'il pourroit en cette occaſion, il avoit trouvé les moiens de faire connoiſſance avec lui. Après qu'ils eurent converſé deux ou trois jours enſemble, le Gentilhomme *Anglois* s'aperçut que ce Marchand étoit *Suiſſe* & du Canton de *Fribourg*; de ſorte qu'il lui demanda ſi *Vevay* étoit de cette juriſdiction; ſi les Gentilhommes *Anglois* y demeuroient toûjours; combien ils étoient, & s'il avoit quelques habitudes & quelque crédit dans le Lieu; Sur ce que le Marchand lui répondit, qu'il y avoit quantité d'amis, il lui fit d'abord de grandes offres, s'il vouloit entrer dans un engagement contre nous. Le *Suiſſe* me dit de plus que pour découvrir tout ce qu'il pouvoit du deſſein, il avoit objecté que, l'entrepriſe étoit fort dificile, parce que ces Gentilshommes ſe tenoient toûjours ſur leurs gardes, & qu'ils étoient ſi aimez par les gens du Lieu, qu'aucun Etranger n'y arrivoit ſans être bien examiné, & obſervé de près: outre que leurs Excellences de *Berne* avoient aſſez témoigné au monde, par la punition ſevére d'un de ceux qui les avoient vouln

» aſ-

aſſaſſiner, quel traitement devoient attendre les autres qui s'engageroient à l'avenir dans une pareille Entrepriſe. A quoi l'Aſſaſſin répondit, qu'il étoit perſuadé qu'il n'y avoit pas moien de nous enlever par force, on de nous attaquer ouvertement, mais que des perſonnes déguiſées pourroient faire le coup à-l'abri d'une haye ou d'une muraille; que d'ailleurs *Ricardo* & quelques autres avoient diſſipé mal-à-propos l'argent que la Ducheſſe d'*Orleans* leur avoit donné pour l'exécution de ce deſſein; mais qu'aujourdhui les meſures étoient ſi bien priſes, qu'elles ne pouvoient preſque pas manquer de réüſſir. Au reſte, par la deſcription que le *Suiſſe* me donna de cet *Anglois*, il étoit de petite taille, il avoit les cheveux d'un chatain brun & qui commençoient à griſonner, & la conception vive, il étoit actif & d'un temperament fort & robuſte. Il m'aprit auſſi, que bien qu'il y eut quelques perſonnes en *Savoye* qui avoient entrepris pour une groſſe Somme d'argent d'aſſembler un nombre d'hommes capable de nous enlever à force ouverte; cependant ceux qui les y avoient engagez avoient manqué à leur fournir la Somme promiſe, & qu'ainſi l'on avoit tout-à-fait abandonné ce deſſein-là, & tous les autres de la même nature, à ce qu'il croioit. Il conclut enfin par des aſſurances, qu'il ne s'épargneroit point pour découvrir ce qu'il pourroit de cette machination, ou toute autre choſe qui nous regarderoit, & qu'il ne manque-

queroit pas de me rendre un bon & fidéle compte de ce qu'il aprendroit là-deſſus, & de m'en avertir de bonne heure.

Le principal Acteur de cette Tragedie & ſue lequel nos Ennemis ſe repoſoient le plus, étoit un certain *François* nommé *Roux*, homme d'un eſprit vif, qui parloit beaucoup, & qui ne manquoit pas de hardieſſe. Sur quelque recommandation qu'il avoit eue de *France*, le Colonel *Balthazar* l'avoit pris dans ſa Maiſon, ſituée dans le Païs de *Vaux*, de même qu'il y en avoit reçu d'autres qui étoient engagez à pourſuivre cet infame aſſaſſinat. Il ſe vanta d'abord d'être une perſonne fort conſiderable, & il prétendit avoir des ordres du Roi de la *Grande Bretagne* pour traiter d'affaires de grande importance avec les quatre Cantons Proteſtans de *Suiſſe*, & ſur tout avec les Seigneurs de *Berne*. Le Colonel *Balthazar* avoit fait quelque ſejour dans le *Palatinat*, où il étoit ſur un fort petit pié, mais il ne fut pas plûtôt entré dans les Armées du Roi de *France*, qu'il accumula en peu de tems par la rapine & le pillage de grandes richeſſes. Ces deux perſonnages concertérent entr'eux d'attendre, que le Colonel *Weiſſ*, Senateur de *Berne*, dont j'ai déja parlé ci-deſſus, & qui étoit alors à *Geneve* par ordre de Leurs Excellences, eut terminé quelque diférent qu'il y avoit entre cette République & le Duc de *Savoye*, & de l'inviter enſuite à la Maiſon de Mr. *Balthazar*. Cela s'executa

de la maniére projetée; *Roux* fut introduit dans ſa compagnie, & après quelques diſcours, il lui dit, que le Roi d'*Angleterre* ſouhaitoit d'entretenir une correſpondance plus étroite avec les Cantons Proteſtans, & ſur tout avec celui de *Berne*, ſi de leur côté ils vouloient bien lui envoier un Agent pour la lui demander, & ſi pour un préliminaire du Traité, ils conſentoient à ne proteger plus les *Anglois*, qui avoient contribué à la mort de ſon Pére; Il témoigna d'ailleurs beaucoup de ſurpriſe, de ce que le Canton de *Berne* favoriſoit des gens, que la *France* & les Provinces-Unies avoient livrez, & que toutes les autres Nations avoient abandonné. Cette nouvelle n'arriva pas plûtôt à *Berne*, que M. le Tréſorier *Steiger* en fit part à nôtre bon Ami Mr. *Humelius*, avec ordre de me la communiquer inceſſamment. Quoi qu'il en ſoit, *Roux* n'oublioit rien pour nous difamer par tout ou il ſe trouvoit; il tâchoit de nous rendre odieux par ſes calomnies, & de juſtifier les Aſſaſſins qui avoient tué Mr. *Liſle* à *Lauſane*; il aſſuroit même qu'on les avoit fort liberalement récompenſez en *Angleterre* & en *France*, & il ajoûtoit que le Roi de la *Grande Bretagne* ne manquoit pas de moiens pour gratifier tous ceux qui lui rendroient ſervice. Pluſieurs perſonnes eurent le ſoin de me donner des avis prompts & fidéles de tous ces diſcours que *Roux* tenoit en diférentes occaſions, & qu'ils avoient ouï eux-mêmes de leurs pro-

propres oreilles ; mais pour le remarquer en paſſant, ce qu'il diſoit à l'égard des meurtriers de Mr. *Liſle* eſt ſi éloigné de la verité, qu'un de ces malheureux, peu de tems après avoir commis cette indigne action, mourut à *Weſtmunſter* dans un chetif Logement, & réduit à une extrême miſére. Pour l'autre, quoi qu'il obtint le poſte de Capitaine en *France*, il ſe plaignoit de l'ingratitude de ceux qui les avoient engagez dans cette affaire, & il proteſtoit qu'ils n'avoient reçu pour toute récompenſe que 200. Piſtoles, dont ils avoient emploié 200, avant qu'ils euſſent pris toutes les meſures néceſſaires & trouvé l'occaſion d'executer leur deſſein.

Après que *Roux* ſe fut informé du mieux qu'il pût, de l'état des affaires dans ces Quartiers, il s'adreſſa à quelcun du Gouvernement de *Zurich*, ſous prétexte qu'il étoit envoié de la part du Roi d'*Angleterre*, avec ordre de propoſer aux quatre Cantons Proteſtans d'entrer dans l'Alliance que ſa Majeſté venoit de conclurre avec les Etats Généraux des Provinces-Unies & la Couronne de *Suede*, pour conſerver la Paix entre les Rois d'*Eſpagne* & de *France*. Le Conſeil de *Zurich*, averti déja du caractére de cet Agent prétendu, & qu'il demandoit pour préalable, *Que les Seigneurs de* Berne *abandonnaſſent les* Anglois, n'eut pas plûtôt ouï ſa Propoſition, qu'on lui refuſa audience ſous couleur qu'il n'avoit point des Lettres de créance, qu'il diſoit

avoir laiſſées à S. *Claude* en *Bourgogne*. Malgré cette froide reception qu'on lui fit à *Zurich*, il reſolut de faire une tentative auprès des Seigneurs de *Berne*; Il trouva donc quelcun du Conſeil qui les informa de ſes Propoſitions; mais ils le traitérent bien plus rudement que ceux de *Zurich* n'avoient fait, & le Membre qui s'étoit chargé de ſon affaire, eut ordre de lui déclarer, „Qu'ils n'agréoient ni ſa Perſonna „ ni ſes Propoſitions, & qu'il pouvoit s'en „ retourner par le même chemin qu'il étoit „ venu. Tout cela ne ſuffit point pour reprimer l'impudence de cet homme. Du moins le Colonel *Weiſſ* ne fut pas plûtôt de retour de *Geneve*, (où il avoit laiſſé les diférents ſurvenus entre cette République & le Duc de *Savoye* en état de s'accommoder) qu'il l'attaqua de nouveau, dans l'eſpérance d'obtenir par ſon moien quelque crédit à *Berne*; Il lui proteſta que le Roi d'*Angleterre* ſouhaitoit avec ardeur d'entrer dans une Alliance plus étroite avec ce Canton, préferablement à tout autre, pourvû qu'ils lui vouluſſent remettre ceux qui avoient condamné ſon Pére à la mort, ou leur ôter du moins la protection qu'ils leur avoient accordée, & il tâcha de le tenter par des aſſurances, Que celui qui porteroit la nouvelle de leur conſentement à la volonté du Roi, ne manqueroit pas de recevoir une gratification de cinquante mille Ecus. Le Colonel lui répondit fort indigné, qu'il ne pouvoit penſer ſans fremir

à

à ce qu'il propoſoit ; que l'honeur ne permettoit point à Leurs Excellences de lui accorder ſa demande, & que ce n'étoit pas la coutume des *Suiſſes* de trahir ceux qui s'étoient mis ſous leur protection. Cette tentative fut ſecondée par une Lettre qu'on ſupoſoit écrite de la Cour d'*Angleterre*, par une perſonne qui prétendoit être fort attachée aux intérêts des *Suiſſes*, en date du Mois d'*Août* 1668. & adreſſée à un des Syndics de *Geneve*, pour être communiquée aux Seigneurs de *Berne*. On m'accorda la leéture de cette Piece & voici en quels termes elle étoit conçuë.

„ Vous êtes prié d'avertir au-plûtôt Leurs „ Excellences de *Berne*, que leurs Ennemis ont tâché de perſuader le Roi, „ qu'Elles n'ont pour ſa Perſonne ni le „ reſpect ni l'attachement, qu'il auroit ſujet d'attendre de leur part ; & qu'Elles „ n'ont pas ſeulement pris ſous leur protection les Meurtriers du dernier Roi ; „ mais les ont auſſi honorez en public de „ faveurs extraordinaires. Je n'ai rien oublié pour diſſiper ce raport, en préſence „ même de la perſonne qui tua Mr. *Liſle* „ à *Lauſane*, & j'ai aſſuré ſa Majeſté, que „ s'il y avoit de telles gens ſur les terres de „ la domination de *Berne*, Leurs Excellences n'étoient pas ſans doute informées „ de leurs crimes ; & que j'étois pleinement convaincu, que ſi ſa Majeſté le „ demandoit, Elles ne ſe contenteroient „ pas de les bannir de leur Pais, mais les

„ livreroient entre ſes mains, à l'exemple „ des *Hollandois*, pour recevoir la juſte „ punition d'un crime ſi horrible.

A l'occaſion de cette Lettre, & de quelques autres artifices que nos ennemis emploierent, le Colonel *Balthazar* dit ouvertement, que ce ſeroit la derniére année de nôtre ſejour à *Vevay*; mais Leurs Excellences n'eurent pas plûtôt lû la Lettre, ſans y trouver aucun Seing, qu'Elles conclurent que c'étoit l'Ouvrage de quelque Ame baſſe & mercenaire, qu'on avoit paiée pour cela; & il y eut même quelques-uns des Seigneurs qui nous promirent de travailler à découvrir les Auteurs de ce Complot. Le Colonel *Weiſſ* me fit auſſi avertir de ce qui s'étoit paſſé à la derniére converſation qu'il avoit eûë avec *Roux*, & aſſurer en même tems, que bien qu'il eut conçu bonne opinion de lui ſur les faux raports de Mr. *Balthaxar*, il étoit ſi perſuadé de ſon erreur, qu'il ſeroit toûjours prêt à nous rendre tous les ſervices qui dépendroient de lui; qu'il pouvoit répondre, que le Général d'*Erlach* étoit dans les mêmes diſpoſitions, & qu'il y engageroit tous ceux du Senat qu'il lui ſeroit poſſible. Ces aſſurances furent accompagnées d'un Meſſage que Mr. l'Advoyer nous fit faire par un Capitaine nommé *Barthelemi Turene*, qui s'étoit ſignalé dans la Défenſe de ſes Compatriotes des Vallées de *Piémont*, contre la tyrannie du Duc de *Savoye*. Il nous dit donc de la part de Mr. l'Advoyer, que bien

bien que nous euſſions quelques Ennemis à *Berne*, nous y avions pourtant beaucoup plus d'amis; qu'il continueroit à nous protéger, & qu'il mettroit tout en œuvre pour renverſer les deſſeins de nos Ennemis.

Ce fut à-peu-près au même tems que Mr. le Tréſorier *Steiger* ſe rendit à *Vevay* pour des affaires de l'Etat, & qu'il nous fit l'honeur de dîner chez nous avec le Baillif du Bourg & quelques autres Meſſieurs des principaux du Païs. Il nous aprit dans cette occaſion, que lors qu'on eut demandé à Leurs Excellences de nommer quelques perſonnes pour traiter avec *Roux*, ou du moins de lui donner audience, il avoit pris la liberté de dire en plein Conſeil, que ſupoſé qu'il n'y eut aucun fondement de le ſoupçonner de mauvais deſſeins, comme il n'y en avoit que trop, & que le Roi d'*Angleterre* leur envoiât quelcun avec toutes les cérémonies & les formalitez requiſes pour les engager à nous refuſer leur protection, il ne pourroit jamais conſentir à une pareille démarche, puis que la protection avoit été accordée après une mûre délibération, & que les Gentilhommes *Anglois* n'avoient rien fait pour s'en rendre indignes, qu'il croioit ainſi qu'elle devoit être inviolable & ſacrée. Il ajoûta que la perſonne qui avoit propoſé l'affaire de *Roux* au Conſeil, en avoit été publiquement cenſurée; que Leurs Excellences avoient dit qu'Elles ne vouloient point de Réſident de la part du Roi d'*Angleterre*, & allégué

pour raiſon, qu'elles n'avoient rien à démêler avec lui pour le préſent; mais que ſi Elles avoient jamais quelque affaire à traiter avec ce Monarque, Elles y emploieroient leurs Miniſtres.

Après que *Roux* eut eſſuié tous ces refus, le Baillif de *Nion* l'avertit, que Mr. *Gabriel* de *Diesbach*, alors Baillif de *Vevay*, avoit proteſté que s'il ſe hazardoit à paſſer ſur les terres de ſa juriſdiction, il le traiteroit ſuivant ſes mérites; ce qui l'obligea de ſe retirer à S. *Claude* en *Bourgogne*. D'ailleurs, il ſe plaignit beaucoup du mauvais traitement qu'il avoit reçu à *Berne* & à *Zurich*; il ſe vantoit des correſpondances qu'il entretenoit avec les Miniſtres de *Suede* & de *Hollande*, auſſi bien que l'emploi qu'il avoit de la part du Roi d'*Angleterre*, & il faiſoit voir des Lettres que *Don Diego de Caſtel-Rodrigo* Gouverneur du Pais-Bas *Eſpagnol* écrivoit en ſa faveur au Gouverneur de *Bourgogne*, pour le prier de lui fournir de l'argent & tout ce qui lui ſeroit néceſſaire pour l'execution de ſon entrepriſe. De S. *Claude* il ſe rendit à *Geneve*, où il fréquentoit beaucoup un Etranger, qui, par le portrait que nous en reçumes, ſe trouva le même que celui qui avoit demeuré quelque tems à *Lyon*, & dont le Marchand de *Fribourg* m'avoit déja parlé. Après avoir fait quelque peu de ſéjour à *Geneve*, il ſe retira de nouveau à S. *Claude*, où il parut en meilleur équipage, qu'il n'avoit eu auparavant. Ce fut d'ici qu'il

envoia

envoia un de ſes Aſſociez au Baillif de *Nion* pour l'avertir, qu'il avoit reçu de nouvelles inſtructions du Roi d'*Angleterre*; qu'il devoit propoſer à Leurs Excellences des choſes qui ſeroient fort avantageuſes à leur République, ſur tout à l'égard du Commerce, & qu'il ſouhaitoit de lui faire part des chefs de ſa Négociation. Le Baillif qui étoit aſſez bien informé de ce qu'il tenoit & de ſes vûes, renvoia d'abord ſon Meſſager avec cette réponſe, Qu'il n'ignoroit pas que ſa principale affaire étoit d'entreprendre quelque choſe ſur les Gentilshommes *Anglois*, que Leurs Excellences avoient mis ſous leur protection, & qu'ainſi il ne vouloit rien avoir à démêler avec lui. Mais cela ne fut pas capable de le rebuter; il dépêcha une ſeconde fois ſon homme au Baillif, pour lui dire qu'il ſe remettroit entre les mains du Gouvernement de *Berne*, & qu'il feroit lui-même ſa caution, qu'il n'avoit aucun mauvais deſſein contre nous; mais qu'il ſembleroit à la vérité, que chargé de la part du Roi de la Grande *Bretagne* de faire des propoſitions fort avantageuſes aux Seigneurs de *Berne*, il n'auroit point d'égard à l'honeur de ſon Maître, s'il traitoit avec eux, pendant que ſes Ennemis déclarez & les plus dangereux qu'il eut au Monde étoient ouvertement proiegez ſur les Terres de leur Juriſdiction. Cela revenoit à ce qu'il avoit déja propoſé; de ſorte que le Baillif lui fit la même réponſe, & m'envoia d'abord ſon Gendre,

pour m'avertir de ce qui s'étoit paſſé, & me dire que bien qu'il y eut très peu d'aparence que *Roux* osât nous attaquer à force ouverte, & que Mr. *Balthazar* fit ſemblant de n'avoir aucun commerce avec lui, cependant nous devions être ſur nos gardes contre les deſſeins cachez de l'un & de l'autre.

Sur ces entrefaites, Mr. *Mouliere*, Réſident du Roi de *France* en *Suiſſe*, informé par quelques perſonnes, qui ne nous vouloient point de mal ſans doute, que *Roux*, tout *François* qu'il étoit, avoit ſollicité les Cantons à prendre des meſures contraires à l'intérêt de ce Monarque, en donna d'abord avis à la Cour, & là-deſſus un certain Mr. *Martel*, qui avoit ſervi ſous le Maréchal de *Turenne*, eut ordre de le ſurprendre & de le ſaiſir. Ce *Martel* emploia quelques mois à courir d'un côté & d'autre en *Bourgogne*, avant qu'il pût trouver l'occaſion de faire ſon coup, juſqu'à ce qu'enfin il fit connoiſſance avec un Prêtre de S. *Claude*, qui étoit grand ami de *Roux*; Il n'eut pas beaucoup de peine à le corrompre & à l'engager d'écrire un mot à ſon ami, qui ſe trouvoit alors chez Mr. *Balthazar*, pour le prier de ſe rendre à la Maiſon d'un autre Prêtre à *Rouſſaire*, ſur la Frontiére de *Bourgogne*, & lui marquer qu'il l'y attendroit avec un beau regale. *Roux* ne voulut point manquer à ſon ami en cette occaſion, de ſorte qu'accompagné d'un ſeul de ſes Valets & de l'homme

que

que le Prêtre lui avoit envoié, il partit le lendemain matin pour ſe trouver de bonne heure au lieu du rendez-vous. Mais Mr. *Martel*, qui s'étoit poſté avec ſes gens ſur le chemin par où il devoit paſſer ne le vit pas plûtôt paroître qu'il pouſſa vers lui avec ſon cheval & le ſaiſit. Le Valet de *Roux* prit d'abord la fuite, & laiſſa ſon Maître à ſe tirer d'affaires comme il pourroit. Mais l'homme du Prêtre, qui ne ſavoit rien du complot & qui s'imagina que c'étoient des Voleurs, fit toute la reſiſtance qu'il pût, & il reçut un coup de Piſtolet dans l'épaule, dont il mourut à *Nion* quelques jours après. *Martel* fit auſſi-tôt lier les mains de *Roux* au Pommeau de la Selle, & ſes piez ſous le ventre du Cheval, & l'amena en cette poſture. Lors qu'ils vinrent à paſſer tout-au-près de l'Abbaie de *Beaumont*, qui eſt ſituée ſur les terres de la Seigneurie de *Berne*, ce malheureux ſe mit à crier au ſecours, mais on lui ferma la bouche avec un mouchoir pour l'empêcher d'être entendu. Ils arrivérent en trois jours à *Lyon*, & leur Priſonnier fut mis dans le Château de *Pierre en Seize*, où après avoir reſté quelques jours, il fut transferé à *Paris*, & envoié à la *Baſtille*.

Pour récompenſer Mr. *Martel* du ſervice qu'il venoit de rendre, le Roi de *France* lui donna mille Piſtoles en argent, & lui promit la premiére Compagnie qui viendroit à vaquer dans ſes Gardes. La ſecon-

de Perſonne qu'on avoit emploiée à cette expedition reçut ſix cens Piſtoles, avec promeſſe d'obtenir une Compagnie d'Infanterie. Les autres eurent cinquante Piſtoles chacun, & on les aſſura tous qu'ils ſeroient avancez chacun ſelon ſa capacité. Durant l'empriſonnement de *Roux*, Mr. *de Lyonne*, Secretaire d'Etat, le viſita pluſieurs fois; mais quoi que le bruit courut que le Priſonnier avoit eu beaucoup de part à la concluſion de la Ligue, qu'on nommoit la Triple Alliance, Mr. de *Lyonne* ne pût jamais rien tirer de lui ſur les Negociations, où l'on diſoit qu'il avoit été engagé. Il lui dit ſeulement, qu'il avoit des affaires de grande importance à découvrir, & qu'il étoit réſolu de ne les communiquer à perſonne qu'au Roi. Cependant réduit à ne pouvoir plus ſe flater d'obtenir ſa grace, & troublé par la crainte de la Roue, dont on l'avoit menacé, il ſe perça le bas ventre avec un couteau, qu'un de ſes Gardes lui avoit donné, dans l'eſperance de terminer par ce moien, & par une abſtinence opiniâtre de toute ſorte de nourriture, les fraieurs qui l'avoient ſaiſi. Le 21. du mois de *Juin* il ſe trouva ſi foible, qu'il crut être ſur le point d'expirer, & qu'il envoia d'abord avertir Mr. de *Lyonne* de ſon état, & lui dire qu'il avoit balancé trop long-tems à faire ce coup. Là-deſſus Mr. le Secretaire ſe rendit auprès du Roi pour l'informer de cette nouvelle, & ſa Majeſté envoia ſur le champ un de ſes Meda-

Médecins à la Priſon ; celui-ci revint au-plus vîte, & ſur le raport qu'il fit du danger où *Roux* ſe trouvoit, Mr. *Colbert* écrivit auſſi-tôt une Lettre adreſſée au Lieutenant Criminel & ſignée du Roi, avec ordre de lui faire inceſſamment ſon procès. Il fut donc amené devant ſes Juges, & les Témoins dépoſérent, qu'il avoit dit, „ Qu'il y avoit encore trente *Ravaillacs* „ en *France*, & que le Roi le trouveroit „ ainſi lui-même avant le mois d'*Août* ſui„ vant. On l'accuſa de quelques autres choſes, qui tendoient toutes à prouver qu'il avoit eu de mauvais deſſeins contre la Perſonne du Roi. Mais il nia tout, & il perſiſta de nouveau à ne vouloir faire aucune découverte de ce qu'il ſavoit, qu'au Roi ſeul. On le condamna pourtant ſur les preuves qu'on avoit, à être rompu tout vif ſur la Roue, & à être jetté enſuite à la voirie, pour avoir voulu ſe tuer lui-même dans la priſon. Cette Sentence devoit être executée au bout du *Pont-Neuf*; mais à cauſe de ſa foibleſſe, on l'executa devant le *Châtelet*, où on l'avoit transferé de la *Baſtille*. Ce *Roux*, qui ſe nommoit auſſi *Font-Converte* & St. *Marcelle*, étoit natif de *Niſmes* en *Languedoc*, & avoit ſervi d'Eſpion à la Cour du tems du Cardinal *Mazarin*. Pour le récompenſer même de ſes bons ſervices, on lui avoit accordé une Patente, qui l'autoriſoit à établir des Coches & autres Voitures publiques dans cette Province-là. Mais le Cardinal ſur quel-

ques avis qu'il ent, ſuprima cet Otroi, & dépouilla d'une autre Charge un Frere de *Roux*, qui en fut ſi mécontent, qu'il abandonna le Roiaume, & ſe fit naturaliſer en *Hollande*. Durant la priſon de ce *Font-Converte*, l'*Eſpagne*, les Etats Généraux & les *Suiſſes* le demanderent au Roi de *France*; la Cour de *Madrid*, parce qu'il étoit emploié à ſon ſervice; les Etats, pour la même raiſon, & parce qu'il étoit naturaliſé dans leur Païs; & les *Suiſſes*, pour défendre leurs droits, en ce qu'on l'avoit enlevé ſur les terres de leur Juriſdiction. Mais la Cour de la Grande *Bretagne* étoit devenue ſi *Françoiſe*, qu'elle ne dit pas un ſeul mot en ſa faveur.

Nos amis de *Berne*, qui veilloient toûjours à nôtre ſûreté, nous avertirent qu'un certain *Anglois*, nommé *Thomas Schugar*, s'étoit adreſſé à quelques-uns des Magiſtrats de la Ville pour obtenir la permiſſion d'y enſeigner les Mathématiques; qu'il prétendoit avoir été converti d'abord du *Papiſme* au *Lutheraniſme*, & enſuite de ce dernier au *Calviniſme*; que de ſon aveu il avoit été Prêtre & Domeſtique de la Reine Mére d'*Angleterre*; qu'il avoit pris les armes pour le Roi défunt juſques à l'année 1646; qu'alors, après la défaite de ſon Parti, il avoit paſſé la Mer, & qu'il avoit continué dans les Païs étrangers juſques à l'année 1660. Suivant le raport qu'on nous en fit, il étoit de petite taille & de méchante mine, il parloit ſept ou huit Langues, & il s'infor-

s'informoit beaucoup des Gentilhommes *Anglois* qui s'étoient mis ſous la protection de Leurs Excellences. Quoi qu'il en ſoit, il vint à *Vevay*, ſous prétexte qu'il n'avoit pas trouvé de l'Emploi à *Berne*, & il mit tout en œuvre pour faire connoiſſance avec quelques-uns de mes Compatriotes. Quand il en fut venu à-bout, il leur ſoutint un jour qu'il n'avoit jamais été Papiſte, ni Prêtre, ni Domeſtique de la Reine Mére. Mais lors qu'on lui eut dit que nous avions de trop bonnes intelligences à *Berne* pour douter de ces faits, & qu'il ſe vit par là ſoupçonné & hors d'état de pouvoir réüſſir dans ſes entrepriſes, il partit de *Vevay* le lendemain matin. Nous ſûmes dans la ſuite qu'à ſon paſſage à *Ausbourg*, il avoit demeuré neuf ou dix jours chez M. *Olivier St. Johns*, qui avoit été autrefois Juge des Plaidoiers Communs en *Angleterre*, & qu'après avoir découvert la Perſonne qui lui faiſoit tenir ſes Lettres, il avoit trouvé les moiens d'interrompre cette correſpondance. Nous crûmes là-deſſus qu'il nous avoit joué le même tour; du moins nôtre Commerce avec l'*Angleterre* n'alla point du tout durant quelques mois, juſqu'à-ce que nous euſſions pris de nouvelles meſures pour le rétablir.

Ce fut à-peu près en ce tems qu'*Henriette Marie*, Reine Mére d'*Angleterre*, & Tante de *Louis* XIV. mourut à *Paris*. C'eſt elle qui avoit été autrefois un des principaux inſtrumens de cette longue & ſanglante

ſanglante Guerre Civile qui ravagea l'*Angleterre*, & du Maſſacre inhumain des Proteſtans en *Irlande*; animée enfin d'un eſprit de vangeance & de malice, elle conſeilla toutes ces cruautez qui furent exercées, après la derniere révolution ſurvenue au Gouvernement. Sa maladie ne parut pas d'abord dangereuſe, mais lors qu'elle eut pris quelque choſe que ſes Médecins avoient preſcrit pour la faire mieux repoſer, le breuvage opera ſi bien, qu'elle ne s'éveilla plus. Elle recevoit tous les ans ſoixante mille Pieces d'*Angleterre*; mais cela n'empêcha point qu'elle ne laiſſât quantité de groſſes dettes après ſa mort. Elle étoit d'ailleurs nôtre Ennemie déclarée & avoit toûjours favoriſé les deſſeins qu'on avoit tramé contre nous.

Après que le Parlement eut été prorogé l'eſpace de dix-huit mois, il s'aſſembla le 20. d'*Octobre*: Les Communes furent mandées à la Chambre Haute, & le Roi leur dit d'abord qu'il étoit bien aiſe de les revoir après une ſi longue abſence; Il les pria enſuite de vouloir conſidérer ſes dettes, & les exhorta l'une & l'autre à l'Union. Ce dernier avis étoit fondé, à ce qu'on crut, ſur un Livret que le Lord *Hollis* avoit publié contre la Compagnie des *Indes Orientales*, par raport au cas de M. *Skynner* Marchand de *Londres*, & où il portoit les priviléges des Seigneurs plus loin qu'aucun de ceux qui avoient jamais écrit ſur cette matiere. C'étoit un étrange

revers

revers de Médaille, & en particulier pour ceux qui ſavoient, que lors qu'il étoit Membre de la Chambre Baſſe, il avoit eu ſi peu d'égard aux priviléges des Seigneurs, que dans une Conférence qu'il y eut entre les deux Chambres, où les Seigneurs témoignoient ne vouloir pas être du même avis que les Communes, il avoit dit tout haut, que s'ils perſiſtoient à refuſer leur conſentement, la Chambre Baſſe paſſeroit outre malgré leur oppoſition. Quoi qu'il en ſoit, un Membre des Communes répondit au Livre du Lord *Hollis* avec tant de force & de ſolidité, que la Chambre, après avoir examiné la diſpute, en vint à trois Réſolutions, qui portoient en ſubſtance: Que ce Lord avoit avancé pluſieurs choſes dans ſon Livre qui étoient fauſſes & ſcandaleuſes: Qu'à l'avenir les Seigneurs ne ſe mêleroient point en premiére inſtance d'aucune affaire qui regarderoit un Membre des Communes: Et qu'ils ſeroient obligez d'éfacer de leurs Regiſtres ce qu'ils avoient déterminé dans la Cauſe de Mr. *Skynner*. Ces Reſolutions furent préſentées aux Seigneurs afin qu'ils y conſentiſſent; mais ils répondirent qu'au premier jour ils enverroient un Bill là-deſſus à la Chambre baſſe.

Le Roi de *France* réſolu de voir ſes derniéres Conquêtes dans le *Païs-bas Eſpagnol*, ſe mit à la tête d'un gros Corps de Troupes, pour faire ce voiage. Les Etats Généraux avertis de ſon deſſein, & que la

Ducheſſe

Ducheſſe d'*Orleans* le devoit accompagner juſques à *Calais*, pour paſſer enſuite à *Douvre* & s'y aboucher avec ſon Frére, ne conçurent pas ſeulement quelque jalouſie de l'aproche du Roi de *France*, mais ils craignirent beaucoup que cette entrevûe n'aboutît à unir les deux Rois contr'eux. De ſorte que pour ne manquer pas à leur devoir en cette occaſion, ils envoierent auſſitôt un Ambaſſadeur au Roi de *France* pour le complimenter ſur ſon Voiage; & Mr. *Van Beuningen* en *Angleterre* pour tacher de diſſiper l'orage qui les menaçoit de ce côté-là. La Cour de *France*, qui n'ignoroit pas que le Roi d'*Angleterre* travailloit à renverſer les Loix & les Priviléges de la Nation *Angloiſe*, & qui ſavoit très bien que l'établiſſement du pouvoir arbitraire en la perſonne du Monarque ne pourroit qu'afoiblir beaucoup cette Force qui étoit ſi redoutable ſous un Gouvernement libre, avoit inſtruit la Ducheſſe d'*Orleans* de ne ſe contenter pas d'ofrir de l'argent à ſon Frére, en cas que la voie ordinaire de fournir à ſes debauches par les ſecours du Parlement vint à lui manquer, mais de lui promettre tel nombre de Troupes qu'il jugeroit à-propos pour rendre la Monarchie abſolue & indépendante. A ces deux belles raiſons la Ducheſſe en ajoûta une troiſiéme, qui n'avoit pas moins d'éficace que les autres ſur la perſonne, qu'elle vouloit gagner. Elle avoit à ſa ſuite une Démoiſelle nommée *Queronalle*, d'une Famille de

Baſſe-

Baſſe-Bretagne, qui outre ſes manieres *Françoiſes* étoit jeune & paſſoit en *France* pour une grande Beauté. Avec de telles amorces le Monarque fut bientôt pris, & en échange de toutes ces éclatantes promeſſes & de ces plaiſirs chimeriques, il ne ſe fit aucune peine de renoncer à l'afection & aux interêts de ſon Peuple, auſſi bien qu'au repos de preſque toute l'*Europe*. La Ducheſſe enorgueillie d'un ſi heureux ſuccès s'en retourne à *Paris*, & le Roi de *France* lui fit un accueil proportionné aux grands ſervices qu'elle venoit de lui rendre. Mais le Duc d'*Orleans* ſon Epoux, ſoit qu'il la ſoupçonnât d'avoir trop de familiarité avec *Charles* II. ſon Frére, ou de quelque autre Galanterie, où elle avoit beaucoup de penchant, ne parut pas ſi ſatisfait de ſa Negociation. Quoi qu'il en ſoit, ſe trouvant à S. *Cloud*, quelques ſémaines après ſon retour, & aiant bû un Verre de Limonade, ou de quelque autre liqueur rafraichiſſante, elle fut priſe tout-d'un coup de convulſions ſi violentes, qu'elle mourut le jour ſuivant à deux heures du matin.

La mort de la Ducheſſe d'*Orleans* ne fut pas plûtôt anoncée au Roi ſon Frére, qu'il parut d'abord outré de la conduite de ſon Epoux envers elle, & ſoupçonner même qu'on l'avoit traitée de la maniere dont les Princes ont accoutumé d'en uſer en pareilles occaſions. Mais reſolu de ne porter aucun obſtacle aux meſures que les deux Cours venoient de prendre, il ſe calma bien-

bientôt, & il envoia le Duc de *Buckingham* en qualité de ſon Ambaſſadeur à la Cour de *Louis* XIV., pour faire, à ce qu'on croioit, des complimens de condoleance ſur la mort de la Ducheſſe, mais en éfet pour confirmer le dernier Accord qui avoit été conclu à *Douvre*, & chercher les moiens de le mettre en execution. Le Duc fut reçu avec toutes les marques poſſibles d'eſtime & de conſideration. Les Troupes qui étoient autour de *Paris* firent l'exercice en ſa préſence; Il y eut des Bals & des Comédies pour le divertir; le Roi le combla de riches Préſens, & le jour de S. *Louis*, il donna un Feſtin public, où le Duc avoit plus de part qu'aucun autre. Peu de tems après ſon arrivée, on commença d'agir avec vigueur. On remit en *Angleterre* une Somme conſiderable; l'Armée de *France* eut ordre de marcher vers les Païs Conquis; on acheta des Chevaux de charroi, qu'on y envoia en toute diligence: de ſorte qu'on ne doutoit plus qu'il n'y eut une Ligue entre la *France* & l'*Angleterre*, & qu'elles n'euſſent reſolu de joindre leurs Forces contre la République de *Hollande*. L'Ambaſſadeur des Etats à *Paris* fut ſi alarmé de cette nouvelle, qu'il courut au plus vite chez Mr. de *Lyonne* pour ſavoir, ſi l'Armée de *France* étoit deſtinée contre ſes Maitres. Mais le Secretaire l'aſſura, qu'il n'y avoit aucun ſujet de craindre une pareille choſe, & que ſi ces Troupes étoient emploiées à quelque Expedition, l'orage tom-

tomberoit aſſez loin de leur Pais. En éfet le Maréchal de *Crequi* à la tête de vingt-cinq mille hommes, ou environ, entra en *Lorraine*; prit *Nancy*, & toutes les Places qu'il trouva ſur ſon chemin, & il ne manqua le Duc lui-même à *Eſpinal* que d'une demi-heure. Le Roi de *France* allégua pour prétexte de cette Invaſion, que le Duc de *Lorraine* avoit fortifié quelques unes de ſes Villes, au préjudice d'un Traité fait depuis peu avec lui, & qu'il avoit tâché ſous main d'être admis dans la Triple Alliance : il déclara d'ailleurs, qu'il n'avoit pas deſſein de retenir la Duché pour lui même; mais qu'il vouloit la remettre à un autre Prince de cette Maiſon-là, qui en ſeroit plus digne que le Duc. Cependant, après que le Maréchal de *Crequi* eut chaſſé le Duc de ſes terres, il publia un Ordre, par lequel il défendoit à ſes Sujets de lui obéir, & commandoit à ceux qui avoient pris les armes pour ſon ſervice, de l'abandonner & d'entrer au ſervice du Roi; il requeroit auſſi tous les habitans du Pais de rendre homage & de prêter ſerment de fidelité à ſon Maitre, ſous peine de mort & de confiſcation de biens pour ceux qui deſobéiroient.

Le Duc de *Lorraine* ſe voiant ainſi dépouillé de ſes Etats, ſans que la *France* lui eut fait aucune déclaration de guerre, remplit toute l'*Europe* de ſes plaintes, & dépêcha un Miniſtre au Roi d'*Angleterre* pour le prier de lui rendre ſes bons offices auprès

près de *Louis* XIV. Il ne doutoit pas de les obtenir, parce qu'il l'avoit obligé autrefois, & qu'il lui avoit ofert durant ſon exil de le ſervir en perſonne avec ſes troupes. Mais au lieu de cette faveur qu'il en atendoit, ſon Miniſtre eut pour toute réponſe, Qu'il avoit du chagrin de ce qui étoit arrivé, & qu'il faloit endurer pour le préſent la violence qu'on lui faiſoit, de même qu'on ſoufre le ravage d'une inondation ſubite.

Lors que le Duc de *Buckingham* eut terminé les affaires de ſon Ambaſſade, & qu'il eut reçu des faveurs extraordinaires & de magnifiques préſens de la part du Roi de *France*, il retourna en *Angleterre*. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'on chercha de nouveaux prétextes pour rompre avec les Etats des Provinces Unies; dans cette vûe, le Miniſtre de la Cour à la *Haye* eut ordre de leur demander le Cornette *Joyce*, qui pour obéïr à l'Armée, avoit ci-devant arrêté le Roi défunt à *Holmby*, où il traitoit avec les Commiſſaires du Parlement, & qui depuis la derniere Revolution, s'étoit retiré avec ſa Famille à *Rotterdam*, pour éviter la fureur de ſes Ennemis. Le prétexte que la Cour alléguoit pour colorer cette demande, étoit, que ſur ce qu'on diſoit à *Joyce* qu'on avoit tiré un coup de piſtolet au Roi, il avoit répondu, „ Que ſi celui-ci „ avoit manqué, un autre réüſſiroit peut-„ être mieux. On ajoûtoit à cela, qu'on avoit reçu des avis, qu'il s'étoit engagé dans

dans un deſſein contre le Gouvernement préſent d'*Angleterre*. On eſperoit donc par-là, ou que les Etats le refuſeroient, & qu'ainſi on les accuſeroit avec juſtice d'avoir violé un des Articles du dernier Traité de Paix; ou qu'ils le remettroient, & qu'alors cela ne pouvoit que deſobliger le Parti Republicain, & diminuer l'averſion qu'il avoit pour la guerre. Le Miniſtre *Anglois*, en conformité de ſes inſtructions, fit la demande; & les Etats, qui s'aperçurent du piege qu'on leur tendoit, ſignérent auſſi-tôt un ordre adreſſé aux Magiſtrats de *Rotterdam* pour ſaiſir le Cornette, & le lui mirent entre les mains: Mais la choſe fut ſi bien ménagée, que les Officiers qui devoient l'arrêter ſe promenérent long-tems devant ſa Maiſon, & qu'il eut ainſi le moien de s'échaper par une Porte de derriere.

Mr. le Tréſorier *Steiger*, nôtre ancien & bon Ami, attaqué d'une Paralyſie, dont il mourut bientôt après, remit tous ſes Emplois entre les mains de leurs Excellences, & Mr. *Velden* fut choiſi pour lui ſucceder. Celui-ci, qui n'ignoroit pas les bienfaits que nous avions reçu de ſon Prédeceſſeur, ne manqua pas de nous aſſurer au premier voiage qu'il fit dans nos Quartiers, qu'il nous rendroit tous les bons ofices qui dépendroient de lui, & qu'il auroit pour nous le même ſoin que le Tréſorier défunt en avoit eu. Je ne dois pas oublier ici non plus, qu'un certain *La Rue de* Lyon, qui s'étoit autrefois mis avec *Du Pré* pour nous

aſſaſſiner, écrivit à Mr. *Du Four* Marchand de *Genéve*, qu'il connoiſſoit un peu, pour l'avertir qu'il ſe repentoit de tout ſon cœur de cette action, & qu'à l'avenir il ſeroit plus ardent à nous rendre ſervice, qu'il ne l'avoit été à s'engager dans un deſſein ſi lâche & ſi criminel. Il lui aprenoit d'ailleurs, que cet *Irlandois*, qui portoit le nom de *Riardo*, & qui étoit un des principaux inſtrumens que la Ducheſſe d'*Orleans* avoit emploié contre nous, avoit paſſé depuis peu à *Lyon*, & qu'il lui avoit dit, Que s'il eut decouvert plûtôt que les meilleurs de ſes amis me vouloient du bien, il ne ſeroit jamais entré dans aucun engagement contre ma perſonne; Qu'il avoit abandonné le ſervice du Roi d'*Angleterre* à cauſe de ſon ingratitude, & qu'il ſouhaitoit plus que toutes choſes au monde d'avoir mon eſtime, & d'entretenir une correſpondance reglée avec moi; Qu'il s'étoit abouché avec Mr. *Richard Cromwell* & qu'il en avoit été ſi bien reçu, qu'il ne vouloit plus s'adreſſer à la Cour, mais qu'il ſerviroit le bon Parti en *Angleterre* juſques à la derniere goute de ſon ſang. D'abord que Mr. *Du Four* m'eut communiqué tout ce beau détail, j'en conclus que *Riardo* (& peut-être même *La Rué*) avoit deſſein de jouer du mieux qu'il pourroit, le perſonnage du Diable, c'eſt-à-dire de tendre un piege, & coſuite d'accuſer le malheureux qu'il y auroit pris.

Quoi qu'il en ſoit, le Colonel *Balthazar*,

ſar, qui avoit reçu chez lui ce *Riardo*, & ogé *Roux* dans ſa maiſon, pendant qu'on ormoit le deſſein de nous détruire, ne ſe it pas plûtôt déchu de l'eſperance qu'il voit conçue, que nous ſerions obligez de ortir de *Vevay*, qu'il reſolut de prendre le nouvelles meſures & d'emploier l'artifi-e pour engager leurs Excellences à nous ter leur protection. Dans cette vûë, il 'adreſſa à Mr. *Godart* Commiſſaire Géné-al & Membre du Conſeil de *Berne*, & ſous prétexte qu'il avoit des Lettres d'*Angleter-e*, il lui dit que l'Ambaſſadeur de S. A. R. e Duc de *Savoye* en cette Cour avoit of-ert aux Commiſſaires nommez pour traiter avec lui, Que ſi le Roi de la *Grande Bré-agne* vouloit par ſon crédit ou tels autres noiens qu'il jugeroit convenables, procu-er à ſon Maitre la reſtitution des Places que le Canton de *Berne* lui retenoit injuſ-ement, le Duc s'engageroit à nous livrer entre ſes mains morts, ou vifs. Le Com-miſſaire Général deputé de la part de leurs Excellences à *Vevay* pour terminer quelque diférent qu'il y avoit entre le Baron de *Chaſteler* & ſes Fermiers, me raporta cette avanture; & après en avoir conféré enſem-ble, nous tombâmes d'accord, qu'il n'y avoit aucune aparence que le Duc de *Sa-voye* eut fait de pareilles offres, puis ſur tout qu'il n'avoit pas voulu favoriſer le deſſein qui ſe tramoit contre nous, lors que *Riardo* & d'autres perſonnes l'en avoient ſollicité; Nous conclumes ainſi que c'étoit

un ſtratagême de *Balthazar* pour inſinuer au Gouvernement, que la Faveur dont il nous honoroit, pouvoit devenir préjudiciable au repos du public. Mais celui qui travailloit à nous perdre, ne pût ſe garantir lui-même du danger qu'avec aſſez de peine. Du moins la Cour de *France* informée que *Roux*, qu'on avoit executé à *Paris* de la maniere que nous avons déja vu, avoit laiſſé tous ſes Papiers dans la maiſon de *Balthazar*, envoia un Parti de vingt ou trente Chevaux dans le *Pass de Gex*, où ils tournoiérent quelque tems d'un côté & d'autre pour tâcher de le ſaiſir; ce qui le jetta dans une ſi grande fraieur, qu'il brûla ces Papiers. Il avoit d'abord mépriſé ce qu'on lui avoit dit de ces gens; mais ſur ce que Mr. de *Beauregard* Frére de ſa Femme lui raporta, qu'il y en avoit quelques-uns de ceux-là même qui avoient aidé Mr. *Martel* à enléver *Roux*, il ſe mit le mieux qu'il pût en état de ſe défeudre.

S'il eſt juſte de transmettre à la poſterité la memoire des hommes qui ſe ſont rendus illuſtres par leurs belles actions, & de leur donner les éloges qu'ils méritent, afin d'exciter les autres à imiter leurs vertus: il n'eſt pas moins équitable d'enregiſtrer les noms de ceux, que leurs crimes ont rendu l'oprobre du Genre Humain, pour prévenir les autres de marcher ſur leurs traces, & de s'attirer la même infamie. C'eſt dans cette vûë que j'inſererai ici les véritables Noms de quelques uns de ces Aſſaſſins,

ſins, que les Cours d'*Angleterre* & de *France* emploiérent contre nous; je les tiens d'un Gentilhomme *Anglois*, qui n'étoit pas mal-inſtruit de toutes leurs menées, & qui après avoir demeuré quelque tems en *Italie*, me rendit viſite à *Vevay* lors qu'il s'en retournoit en *Angleterre*. Il m'aſſura donc que le Scelerat qui avoit tué Mr. *Liſle* d'un coup de Carrabine dans le dos, étoit un *Irlandois* nommé *O Croli*; que ſon Compagnon qui l'attendoit avec un Cheval tout-frais pour faciliter ſa retraite, étoit du même Païs, & s'appelloit *Cotter*; Que celui qui portoit le nom de *Riardo* étoit un autre *Irlandois*; que ſon véritable nom étoit *Mac Carty*, qu'il avoit tué le Colonel *Dillon*, un de ſes Compatriotes, à *Paris*, & qu'il n'auroit pas manqué d'être mis à mort pour cela, ſi la Reine Mére d'*Angleterre* n'eut obténu ſa Grace en faveur des bons ſervices qu'il avoit déja rendu & de ceux qu'il prometoit de rendre à-l'avenir. En éfet, pour en témoigner ſa reconnoiſſance & ne manquer pas de parole, il ne ſe vit pas plûtôt hors de priſon, qu'il paſſa en *Hollande*, où il chercha les moiens d'aſſaſſiner Mr. *Guillaume Carr*, qui après avoir été Domeſtique du Roi, avoit bien oſé écrire certaines choſes qui déplurent à la Cour, & qui là-deſſus fut obligé de ſortir d'*Angleterre*.

Le Roi de *France* qui faiſoit alors de grands préparatifs de Guerre, obtint de nouvelles Troupes des Cantons *Suiſſes*, &

ſix mille hommes qu'on devoit lever en *Angleterre* pour être emploiez à ſon ſervice. Afin même de partager les forces de l'Empire, & les rendre incapables de ſecourir les *Hollandois*, quand il jugeroit à-propos de les attaquer, il envoia un Agent en *Hongrie* pour y fomenter les murmures de ces Peuples, dont on avoit enfreint les priviléges, & qu'on perſecutoit ſur la Religion par les influences du Conſeil bigot de l'Empereur. D'un autre côté, il obligea le Duc d'*Orleans* ſon Frére à épouſer la Fille de l'Electeur *Palatin*, auquel il fit à cette occaſion quantité de belles promeſſes qu'il n'executa jamais. Il tâcha de gagner pluſieurs autres Princes d'*Allemagne*, & ſur ce que l'Electeur de *Cologne* avoit formé le deſſein d'envahir les droits & les priviléges de cette Ville, il lui ofrit ſon aſſiſtance pour le mettre en état d'en venir à-bout. La Cour d'*Angleterre* de ſon côté rapella Mr. le Chevalier *Temple* du Poſte qu'il occupoit en *Hollande*, parce qu'on le ſoupçonna de n'être point du-tout favorable aux interêts de la *France*, mais plûtôt d'être ardent à maintenir la Triple Alliance, qu'on avoit reſolu de rompre; & Mr. *Downing*, qui étoit beaucoup plus propre à ménager les deſſeins qu'il y avoit ſur le tapis, fut envoié à ſa place. Mais puis que mon ſujet m'a conduit à parler de ce Gentilhomme, il faut que j'avoue ici, que bien qu'il eut manqué à ſes premiers engagemens, & trahi nos Amis de la maniere dont je l'ai déja

déja raporté; cependant il n'y en eut aucun de tous ceux qui éroient alors en *Hollande*, ou qui s'y retirérent dans la ſuite, qu'on inquietât jamais durant ſon Miniſtére; ce qui eſt tout ce qu'on pouvoit atendre d'une Perſonne de ſon rang. On accompagna toutes ces menées d'une tentative, qui mérite d'être inſerée ici pour la rareté du fait. Sur ce que l'on aprit qu'il y avoit un nombre conſiderable de Vaiſſeaux de Guerre *Hollandois* dans le Canal, le Capitaine d'un Yacht eut ordre de paſſer à travers leur Flote, & d'obliger l'Amiral à baiſſer le Pavillon. En conſéquence de cet ordre, le Capitaine fit voile avec ſon Yacht, & il n'eut pas plûtôt joint toute la Flote *Hollandoiſe*, qui refuſa de mettre le Pavillon bas, qu'il ſe jetta deſſus, & qu'il leur tira des bordées juſqu'à ce qu'il ne lui reſta plus ni poudre ni boulets. Mais les *Hollandois*, qui s'aperçurent bien du but qu'on ſe propoſoit par cette inſulte, aimérent mieux ſoufrir le débris de leurs Agrès, que de tirer un ſeul coup de Canon. C'eſt ainſi qu'ils tâchoient par toute ſorte de voies de prévenir une rupture avec leurs Voiſins. Pour empêcher même que la Ville de *Cologne* ne tombât entre les mains de ceux qui auroient pû s'en ſervir à leur préjudice, ils traitérent avec les Magiſtrats de cette Place, & ſur ce qu'ils les trouverent diſpoſez à recevoir leur ſecours, ils y envoiérent un Regiment d'Infanterie commandé par le Colonel *Bampfield*.

Après que le Canton de *Berne* eut levé douze Compagnies, qui faiſoient deux mille quatre cens hommes, pour le ſervice du Roi de *France*, il nomma les Oficiers de dix de ces Compagnies, & laiſſa la nomination des autres au Roi, ſuivant l'accord fait entr'eux. Ils ſtipulérent auſſi dans leur Traité, qu'aucunes de leurs Troupes ne ſeroient emploiées contre aucun Pais Proteſtant; ce que le Roi de *France* accepta volontiers, perſuadé que s'il venoit à rompre avec le Roi d'*Eſpagne* ou l'Empereur, il pourroit ſe ſervir contr'eux des *Suiſſes* de la Religion Reformée, pendant qu'il emploieroit contre les *Hollandois* ceux que les Cantons Papiſtes lui avoient fourni. Cet Accord avec la *France* ſe fit ſans conſulter les autres Cantons, & ſur un pié plus bas que celui qu'on avoit reglé par le dernier Traité conclu avec cette Couronne; Ce fut auſſi pour cela, & ſur tout à cauſe du dernier Article, que certains Membres de la Ligue témoignérent d'être fort mécontens. Mais tout bien examiné, quoi que j'aie entendu alléguer pluſieurs raiſons pour juſtifier la conduite des *Suiſſes* ſur ce qu'ils occupent toûjours leurs Sujets à l'exercice des armes, il ſeroit à ſouhaiter qu'on trouvât quelques moiens pour prévenir ce trafic, & perſuader ceux qui ont l'autorité en main qu'il eſt de leur devoir d'examiner la juſtice de chaque Cauſe où ils s'engagent, & de ne ſoufrir pas que leurs Sujets faſſent un métier de la Guerre. Le Roi de *France* eut beau-

beaucoup de chagrin contre le Gouvernement de *Zurich*, de ce qu'il ne voulut pas permettre qu'on fit alors aucune levée de Troupes ſur ſes terres, & il écrivit à Meſſieurs *de Berne* pour les remercier de la promptitude avec laquelle ils lui avoient accordé ſes demandes; il confirma tout ce qu'on leur avoit promis de ſa part, il leur ofrit ſa Mediation, qu'ils avoient ſouhaitée, pour terminer les diférents qu'il y avoit entr' eux & l'Evêque de *Baſle*, & il les aſſura de les ſecourir pour obliger cet Evêque à accepter des conditions raiſonnables. Il leur promit auſſi de les maintenir dans la jouïſſance du Pais de *Vaux*, & de paier tous les arrérages des Penſions qui ſeroient dûs à quelcun des Membres de leur Corps.

Cependant les *Hollandois* équipoient leur Flote avec toute la diligence poſſible. Ils nommérent *Michel Adrien de Ruyter* pour leur Amiral, & Mr. *Corneille de Wit* pour Commiſſaire de la Marine; on donna de plus à ce dernier une Garde de douze Halebardiers pour être à ſa ſuite. Ils eſpéroient de prévenir la jonction de la Flote *Angloiſe* avec celle de *France*, mais ils ne pûrent en venir à-bout. Les *Anglois* avertis que le Comte d'*Eſtrées*, qui commandoit les *François*, étoit arrivé à l'Iſle de *Wight* avec ſes Vaiſſeaux, trouvérent le moien de le joindre à cette Rade, mais il leur en coûta une Frégate montée de 38. Pieces de Canon, que le Vaiſſeau nommé la *Zelan-*

de enleva, preſque ſans aucune réſiſtance, parce que la plûpart des Matelots ne ſervoient pas de bon cœur dans cette Guerre. Le 7. du Mois de *Juin* 1672. la Bataille ſe donna entre les deux Flotes tout-auprès de *Solebay*, l'Eſcadre *Françoiſe* contre l'Amiral *Bankart*; l'Eſcadre bleue des *Anglois* commandée par le Comte de *Sandwich*, contre Mr. *van Ghent* Amiral d'*Amſterdam*; & l'Eſcadre rouge commandée par le Duc d'*York*, contre l'Amiral de *Ruyter*. Le Combat fut ſanglant, & il dura depuis huit heures du matin juſques au coucher du Soleil. Les *François* ſe battirent d'une maniere à faire voir qu'ils ſouhaitoient plûtôt d'être les Spectateurs que les Acteurs de cette Tragedie: Le Duc d'*York* fut contraint de changer de Vaiſſeau, ſoit parce que le ſien étoit mis hors de combat, ou pour ſe mettre lui-même plus en ſureté. Mais l'Eſcadre bleue fut la plus maltraitée; Le Vaiſſeau de l'Amiral fut accroché par un Brulot *Hollandois*, le Comte de *Sandwich* fut noié, & il y eut pluſieurs Oficiers & Volontaires de tuez, avec un grand nombre de ſimples Matelots. Du côté des *Hollandois* l'Amiral d'*Amſterdam*, le Vice-Amiral de *Zelande* & le Capitaine *Brakel* y perdirent la vie. Trois des Gardes de Mr. *De Wit* tombérent morts à ſes côtez, & un quatriéme eut les deux Jambes emportées d'un coup de Canon. Après ce Combat, les *François* prirent la route de *Breſt*, & les *Anglois* ſe retirérent dans leurs

leurs Ports : ainſi les *Hollandois* ſe virent les Maitres de la Mer pour cette fois-là.

Les Etats de *Généraux*, qui ſavoient bien que l'Alliance entre la Cour d'*Angleterre* & le Roi de *France* n'étoit point du tout agréable aux *Anglois*, publiérent une Déclaration, pour témoigner qu'ils avoient été forcez à ſoutenir cette Guerre, & qu'ils ne la faiſoient qu'au Roi & à ſon Conſeil, parce qu'il avoit tâché de les priver de leur Commerce & de leur Liberté, & de rendre la Couronne d'*Angleterre* indépendante & abſoluë. Mais qu'ils étoient prêts à conſentir que les *Anglois* trafiquaſſent librement, ſoit avec eux, ou avec les autres Nations. Ils relâchérent auſſi tous les Vaiſſeaux, les hommes & les Marchandiſes de la Nation *Angloiſe*, qu'ils avoient retenu dans leurs Ports par droit de repréſailles, ſur ce que la Cour d'*Angleterre* avoit fait intercepter leur Flote qui revenoit de *Smyrne*, avant qu'elle eût publié aucune déclaration de Guerre contr' eux. C'eſt ce qui obligea le Roi à promettre qu'il reſtitueroit aux *Hollandois* tout ce qu'on avoit pris injuſtement ſur eux, avant cette Déclaration. Mais quelques avantages qu'ils remportaſſent par Mer, ils étoient fort au deſſous des pertes qu'ils recevoient par terre.

Le Roi de *France* avoit aſſemblé une Armée de ſix-vingt-mille hommes effectifs, qu'il partagea en trois Corps. Il ſe mit à

la tête du premier, compoſé de ſoixante-dix mille hommes; il en donna quarante mille au Prince de *Condé*; & les autres dix mille au Comte de *Chamilly* pour en faire un Camp volant. Toutes ces forces s'acheminérent vers *Maeſtricht*, mais dans un Conſeil de guerre qui ſe tint au Quartier du Roi, l'on examina s'il étoit à propos d'aſſiéger cette Place, & l'on tomba d'accord que l'entrepriſe étoit ſi dificile & ſi environnée de peril à cauſe de la Garniſon nombreuſe qu'il y avoit, & des bonnes Fortifications, dont la Ville étoit munie, qu'il y fut reſolu de marcher vers le *Rhin*, où les Places n'étoient point en ſi bon état. Cependant on crut qu'on devoit laiſſer Mr. de *Chamilly* dans le voiſinage de *Tongres*, pour prévenir les courſes de la Garniſon de *Maeſtricht*, ce qui fut executé. Les deux Armées commandées par le Roi & le Prince de *Condé* marchérent pluſieurs jours ſans voir paroitre aucun Ennemi, ſi vous en exceptez environ deux cens Soldats qui s'étoient retranchez ſur le bord du *Rhin*, & qui ſe rendirent priſonniers de guerre, après avoir fait quelque pen de reſiſtance. Le Prince de *Condé* fut envoié d'ici à l'attaque de *Weſel*, pendant que le Roi aſſiégeoit *Orſoy*, & le Maréchal de *Turenne Burick*. Ces trois ſiéges entrepris au même tems cauſérent une alarme générale. Mais quand on vit qu'*Orſoy* avoit à-peine ténu vingt & quatre heures, & que *Burick* & *Weſel* n'avoient gué-

re

re plus fait de reſiſtance, la conſternation augmenta beaucoup. Le Gouverneur de *Weſel*, qui étoit une Place forte. fut condamné à perdre la tête; mais par le moien de quelques amis qu'il avoit auprès de la perſonne du Prince d'*Orange* il eut la vie ſauve, & le Bourreau ne fit que lui paſſer l'épée ſur la tête. Le Comte d'*Eſtrades*, en conſideration de ſes longs ſervices & des correſpondances particulieres qu'il avoit en *Hollande*, fut choiſi pour Gouverneur de cette Place. *Reez*, *Emerik*, *Beavize* & *Dedekom* ſe rendirent à l'exemple des autres; & un *Irlandois*, qui commandoit à *Rhynberg*, eut ſi grande fraieur de ſe voir aſſiegé par le Roi de *France*, qu'il rendit la Place ſans tirer un coup de Canon : auſſi eut-il la tête tranchée dans la ſuite pour le punir de ſa lâcheté. *Louis* XIV, reſolu de paſſer l'*Yſſel*, pour ataquer les Places qui étoient de l'autre côté de cette Riviere, communiqua ſon deſſein au Prince de *Condé*, & au Maréchal de *Turenne*; mais ils le détournérent de cette entrepriſe qui leur parut trop dangereuſe, & ils crurent qu'il valoit mieux tenter le paſſage du *Rhin*, qui leur ſembloit moins dificile. Pour en venir à-bout ils tachérent auſſi-tôt d'avoir de bonnes intelligences, & un Traitre leur indiqua un endroit, où l'eau étoit baſſe & où ils pouvoient paſſer ſûrement : on l'eſſaia d'abord & l'on trouva que l'avis étoit juſte. Le Roi en eut une joie extraordinaire, parce qu'il pouvoit

entrer dans le Païs par ce chemin-là de même que par l'*Yſſel*, & tomber ſur l'arriere-garde des Ennemis. Les *Hollandois* qui connoiſſoient le foible de cet endroit, y avoient envoié déja un Oficier pour s'en aſſurer; mais comme il ne ſe crut pas aſſez fort pour le défendre, il l'abandonna du conſentement de Meſſieurs les Deputez des Etats; & le Prince d'*Orange* y fit marcher le LieutenantGénéral *Wurtz* avec plus de monde. On perdit beaucoup de tems à tout ce manége, & le Roi de *France* eut le loiſir de faire dreſſer des Bateries, d'ou la Cavalerie du Général *Wurtz* étoit ſi maltraitée, qu'elle fut contrainte de ſe retirer dans les Bois. Quand les *François* eurent achevé tous leurs préparatifs, quelques Compagnies de leur Cavalerie, qui avoient paſſé la Riviere, furent d'abord reçues avec tant de vigueur par le Général *Wurtz*, qu'elles ſe virent forcées à rentrer dans l'eau: mais ſoutenues par de nouvelles troupes, elles furent bientôt en état de conſerver leur terrain, & de mettre la Cavalerie *Hollandoiſe* en fuite. Quoi qu'il en ſoit, le Duc de *Longueville*, Néveu du Prince de *Condé*, fut tué à ce paſſage, & le Prince lui-même reçut un coup de mouſquet au poing. Les *François* prirent enſuite le Château de *Tolhuys*, & jettérent un Pont de Bateaux ſur le *Rhin*; ce qui cauſa une telle fraieur parmi les *Hollandois*, qu'ils abandonnérent tous leurs Retranchemens: De ſorte que le Roi, qui avoit formé

mé le deſſein de les y attaquer, ne les en vit pas plûtôt dehors, qu'il repaſſa la Riviere, & envoia le Maréchal de *Turenne* pour commander l'armée du Prince de *Condé* durant ſon abſence. Le Roi reſolut enſuite de paſſer l'*Yſſel*, & il fut bien étonné de trouver le paſſage ſi facile, & tout-autre qu'on ne le lui avoit repréſenté. D'abord qu'il eut aſſiegé *Doesburg* & pris cette Place, les Deputez d'*Utrecht* arrivérent à ſon Camp, pour lui ofrir la Ville & tout le Païs de ſa dependance. Le Duc d'*Orleans* prit *Zutphen* dans la Province de *Guelre*; & le Roi s'avança lui-même vers *Utrecht*, où il avoit envoié un Lieutenant-Général avec quelques troupes pour en prendre poſſeſſion. Ce fut ici qu'il reçut les Ambaſſadeurs que les Etats lui envoioient pour ſavoir à quelles conditions il vouloit traiter. Cependant le Maréchal de *Turenne* s'empara d'*Arnheim*, du Fort de *Knotſemburg*, & de *Nimégue*, qui ſe défendit mieux qu'aucune de toutes les autres Places. A l'ouïe de ces pertes, les *Hollandois* abandonnérent *Grave*, dont Mr. de *Turenne* ſe ſaiſit. *Bommel* & le Fort de *Skincken* tombérent auſſi entre les mains des *François*: l'Evêque de *Munſter* prit *Grol* & *Deventer*: Enfin le Marquis de *Rochefort* ſe rendit le maitre de *Naerden* & de quelques autres Places.

Un ſuccès ſi étonnant qui accompagnoit par tout les armes des *François*, jetta la populace de *Hollande* dans la rage & le de-

ſeſpoir. Leurs infortunes ſe ſuivoient de ſi près les unes les autres, qu'ils en étoient aveuglez: ils ne voioient pas l'inégalité de leurs forces comparées avec celles de *France* & d'*Angleterre* unies enſemble. Ils ne vouloient pas refléchir ſur l'impetuoſité naturelle des *François* & la promtitude de cette Invaſion: mais en depit du ſens commun, ils aimoient mieux croire que certains Magiſtrats, tout Républicains qu'ils étoient, avoient conſpiré de trahir la République en faveur de l'un ou de l'autre des Monarques confederez, ou de tous deux en même tems. Et quoi que je n'aie aucun interêt à defendre ceux qui avoient alors le plus de part à l'adminiſtration des affaires en *Hollande*; malgré tout cela, il faut avoüer que le Roi d'*Angleterre* leur peut ſervir d'Apologiſte, non ſeulement à ſon propre égard, mais auſſi par raport à ſon Frére le Roi de *France*. Voici en quels termes il s'exprime dans une de ſes Lettres: *Les machinations continuelles que certaines Perſonnes, qui ont depuis quelque tems le principal maniment des affaires des* Provinces unies, *formoient contre moi, & leurs inſolences réiterées m'ont obligé à faire une Alliance avec le Roi très-Chrétien, qui a les mêmes ſujets de plainte contr' eux: Mais nous n'avons d'autre but par-là, que celui de ſuprimer la grandeur inſuportable de la Faction de* Louveſtein, *& de nous mettre à-couvert nous-mêmes de pareilles inſultes à l'avenir, &c.* Mais comme le peuple eſt toû-

toûjours ſourd aux raiſons les plus ſenſibles, tout tendoit à la ſédition & au tumulte; pluſieurs Miniſtres, & en particulier un certain *Lantman* à la *Haye*, & *Borſtius* à *Rotterdam*, excitoient la populace par leurs Ecrits, & par leurs Sermons, à ſe revolter contre le Magiſtrat. Lors que les affaires étoient dans cette ſituation, il arriva une triſte avanture à la *Haye*, le 20. de *Juin* 1672. Le Penſionnaire *Jean de Wit* ſortoit du Conſeil à onze heures du ſoir, accompagné d'un ſeul Valet qui portoit un flambeau à la main, quand tout-d'un-coup quatre perſounes l'attaquérent; il fut bleſſé en divérs endoits, & laiſſé pour mort ſur la place. Le jour ſuivant, un de ces Aſſaſſins, nommé *Jaques van der Graef*, fut pris, jugé & condamné; On l'executa peu de jours après, parce que les Etats crurent que cette expedition étoit abſolument neceſſaire pour aſſurer leurs Perſonnes dans l'exercice de leurs Charges. Le 24. *Juillet* de la même année, *Cornelle de Wit*, ancien Bourguemeſtre de *Dort*, Grand-Bailli de *Putten* & le Frére ainé du Penſionnaire, fut aménè priſonnier à la *Haye*, accuſé par un certain *Tichelaar* Barbier, qui dépoſoit contre lui, qu'il lui avoit ofert de l'argent pour empoiſonner le Prince d'*Orange*. On le mit pluſieurs fois à la torture pour lui faire avouer ce crime, mais il ſoutint toûjours qu'il étoit innocent. Malgré tout cela, il fut condamné à perdre tous ſes Emplois, & à être banni à perpe-

petuité de *Hollande* & d'*Oueſt-Friſe*. Cette Sentence donna lieu aux murmures de pluſieurs, ſuivant que leurs paſſions les gouvernoient. Les uns diſoient, que s'il étoit coupable, la punition étoit trop legére, & que s'il étoit innocent, elle étoit trop rude. Les autres inferoient qu'il étoit ſans doute criminel, puis que ſes Juges avoient mis ſon Accuſateur en liberté. Quoi qu'il en ſoit, *Tichelaar* courut par toute la *Haye*, & dit au Peuple qu'il avoit convaincu le Grand Bailli; ce qui engagea beaucoup de monde à ſe rendre autour de la Priſon. Cependant *Jean de Wit* ſon Frére y alla dans ſon Caroſſe pour l'améner avec lui, & d'abord quelcun de la populace s'écria, *Qu'a-préſent les deux Traitres étoient enſemble, & qu'ils n'en échaperoient pas.* Là-deſſus on fit courir un faux bruit, que les Païſans, au nombre de quelques Mille, s'avançoient pour piller la *Haye*, ce qui priva les deux Fréres de toute eſpérance de ſalut. Du moins à l'occaſion de ce raport, les Gardes que le Conſeil d'Etat avoit fait placer aux environs pour la defenſe du Priſonnier, quitérent leur Poſte, & abandounérent Meſſieurs *De Wit* à la merci de la populace. Celle-ci impatiente d'attendre plus long tems enfonça les portes de la Priſon, & il y en eut pluſieurs d'entr'eux qui ſe jettérent dans la Chambre où étoient les deux Fréres. Le Penſionnaire, qui étoit aſſis ſur le lit avec un livre à la main, leur demanda ce qu'ils

qu'ils vouloient; & ſur ce qu'on lui répondit qu'ils le verroient s'ils deſcendoient en bas, il prit ſon Frére par la main; & le conduiſit à la Rue; où ils ne furent pas plûtôt arrivez, que la Populace enragée, ſe jetta ſur eux, leur donna mille coups & les maſſacra de la maniere du monde la plus inhumaine. Les circonſtances de cette cruauté ſont ſi abominables, & ſi fort au de-là de tout exemple que je les omets à-deſſein, & que je ne m'arrêterai pas plus long-tems ſur une avanture ſi tragique.

Le Roi de *France*, en vertu du Traité qu'il avoit fait avec le Canton de *Berne* termina les diférens qu'il y avoit entr'eux & l'Evêque de *Baſle*, de la maniere que leurs Excellences l'avoient ſouhaité. Mais il n'obſerva pas ſi bien l'Article, par lequel il avoit promis de ne pas emploier leurs Sujets contre aucun de leurs Fréres de la Religion Réformée; puis qu'il s'en étoit ſervi contre la *Hollande*, & qu'il les emploioit par tout ſans aucune diſtinction, malgré ſa promeſſe, & le ſerment que les Officiers & les Soldats avoient prêté avant leur départ de *Suiſſe*. Les uns & les autres furent ſi choquez de ce procedé, qu'il envoiérent Mr. *de Beur*, un Oficier de leur corps, pour avertir leurs Excellences, qu'ils avoient été forcez contre leur inclination à faire ce qu'ils avoient fait. La Cour de *France* n'en eut pas plûtôt le vent, qu'elle fit arrêter Mr.

de

de Beur à *Metz*, où on le mit dans un cachot. Et quoi qu'à la ſollicitation de ſes amis en *Suiſſe*, leurs Excellences demandaſſent ſa liberté, elles ne purent obtenir de quelque tems autre choſe en ſa faveur, qu'une Priſon moins rude. Les derniers ſuccès de la *France* lui avoient donné tant d'orgueil, que la Cour engagea Mr. *Stuppa* à écrire à Meſſieurs de *Berne* pour leur faire ſavoir, Que le Roi ne leur étoit guére obligé des Tronpes qu'ils avoient levées ſous prétexte de lui rendre ſervice ; & qu'il aimoit mieux le refus du Canton de *Zurich*, que leur otroi qui étoit accompagné de tant de reſtrictions & de repugnance. L'état incertain où les affaires de *Berne* avec la *France* ſe trouvoient alors, fit que le Gonvernement ne ſavoit quelles meſures prendre dans la diſpute qui regnoit depuis quelque tems entre la République de *Geneve* & le Duc de *Savoye*. Ce démêlé étoit venu à l'occaſion d'un Fort que le Duc avoit fait bâtir à une demi-Lieuë de cette Ville, ſous prétexte d'en faire un Magaſin pour les Vaiſſeaux qu'il avoit conſtruit, & d'avoir un Port, où il les pût mettre en ſûreté ; mais il ne s'en tenoit pas-là, il vouloit d'ailleurs que tous ceux de *Geneve*, qui avoient des Terres en *Savoye*, y entendiſſent la Meſſe à peine de confiſcation de leurs biens. Quoi qu'il en ſoit, les Cantons Evangeliques, après avoir mûrement examiné l'importance de cette affaire, enyoiérent demander au Duc

Duc de *Savoye*, s'il étoit pour la Paix ou pour la Guerre, & s'il vouloit s'en tenir à tous égards aux Traitez que ſes Anecêtres avoient conclu avec eux, ou non. Mais avant que le Duc fut déterminé ſur la réponſe qu'il devoit faire, il arriva un accident qui mit ceux de *Geneve* en ſûreté & les garantît pour le coup de la crainte où ils étoient de la part de S. A. de *Savoye*. Ce Duc, qui avoit gagné le Gouverneur de *Savone*, (Ville de la dépendance de *Genes*) & tiré parole poſitive de lui qu'il lui mettroit en poſſeſſion de la Place, avoit là-deſſus levé des troupes, qu'il fit marcher de ce côté-là. Mais la meſintelligence qu'il y eut entre ſes Oficiers ſur la maniere, ou le tems de l'éxecution, cauſa de ſi longs délais, que le Gouvernement de *Genes* averti de leur marche, ſe douta de leur deſſein, fit ſortir d'abord le Gouverneur, & changea la Garniſon de cette Place. Le Duc n'eut pas plûtôt échoué dans ſon entrepriſe, qu'il voulut perſuader au monde qu'il n'avoit point agi de mauvaiſe foi, ni d'une maniere clandeſtine; tant il eſt vrai qu'il n'y a perſonne qui veuille avoüer une Trahiſon qui n'a pas réüſſi. Dans cette vûe il publia un Manifeſte, où il alléguoit les motifs qui l'avoient porté à déclarer la guerre à *Genes*; mais ſes raiſons étoient ſi foibles & ſi puériles, qu'on voioit bien qu'il cherchoit plûtôt à pallier ſon deſſein ſur la Ville de *Savone*, qu'à juſtifier ſon prétendu droit; puis que tous les intereſſez

à

à cette quérelle étoient convaincus, qu'on lui avoit fait des ofres de ſatisfaction au delà de tout ce qu'il pouvoit prétendre. Quoi qu'il en ſoit, en vertu de ſon Manifeſte ſes Troupes s'emparérent de *Pieve*, qui apartenoit aux *Genois*, mais qui n'étoit pas une Place forte ni de grande importance. De l'autre côté, la République de *Genes* envoia faire ſes plaintes au Roi de *France*, ſur ce que malgré l'Accord que ſon Agent avoit moienné entr'eux & le Duc de *Savoye*, les troupes de ce Duc exerçoient des hoſtilitez contre la République; & en même tems elle aſſembla le plus de forces qu'elle pût pour ſe défendre, en cas que les autres moiens vinſſent à manquer. *Pieve* n'étoit pas uñe Place ténable, ainſi l'armée du Duc l'abandonna, & ſe ſaiſit de *Caſtelvecchio*, dans le deſſein de le fortifier à cauſe de ſa ſituation avantageuſe. Mais les *Genois* qui n'ignoroient pas l'importance de ce Poſte, amaſſérent autour de neuf mille hommes, & occupérent toutes les avenues de *Caſtelvecchio*, avant que les *Savoyards* euſſent pourvu à leur ſubſiſtance. De ſorte que le Gouverneur ne trouva pas d'autre moien, pour échaper à ſes Ennemis, que de faire une retraite à la ſourdine. Il l'executa avec autour de 300 hommes, Oficiers ou Soldats, & il laiſſa les autres à s'en tirer du mieux qu'ils pourroient. Le lendemain, les *Genois* Maitres de la Place, prirent ou tuérent tous ceux qu'il y avoit de reſte.

D'ici

D'ici ils marchérent vers *Oneglia*, reſolus d'aſſieger la Ville par mer & par terre; mais les *Savoyards* en prévinrent l'attaque par la Capitulation qu'ils firent de ſe rendre tous, Oficiers & Soldats, Priſonniers de guerre. Le Marquis de *Parella*, & quantité d'autres Seigneurs diſtinguez furent pris dans ces Actions, & amenez à *Genes*: Cela joint à quelques autres avantages que cette République remporta ſur le Duc, obligea ce Prince à ſe modérer un peu plus qu'il n'avoit fait, & à répondre au plûtôt à la demande des Cantons Proteſtans. Il les aſſura donc qu'il ne vouloit avoir aucun démêlé avec eux, & qu'il ſouhaitoit d'entretenir toûjours leur amitié; mais qu'il avoit été fort ſurpris, de ce qu'ils avoient eu quelque ombrage d'une Maiſon qu'il avoit bâtie ſur ſes propres terres, & de ce qu'ils prenoient part aux diférens ſurvenus entre lui & ceux de *Geneve*; que cette République avoit rompu le Traité de St. *Julien*, & que malgré tout cela il l'obſerveroit en faveur de Leurs Excellences, de même que s'il étoit encore en ſa pleine force & vigueur.

RECUEIL DE LETTRES ET AUTRES PIECES,

Qui ont du raport à pluſieurs Endroits importans de ces Mémoires.

LETTRES DU ROI CHARLES I. A LA REINE, &c.

I.

à *Oxford* le 9. *Janvier* 15.

Mon cher Cœur.

DEpuis la derniere Lettre que je t'ai envoiée par *Talbot*, les Commiſſaires *Ecoſſois* m'ont fait prier d'envoier une Commiſſion à l'Aſſemblée générale d'*Edimbourg*, mais je n'en veux rien faire; cependant pour tirer quelque avantage de cette occaſion, & m'en ſervir à depêcher un honnête homme à *Londres*, auſſi bien qu'à gagner plus de tems pour leur préparer un refus

refus honnête, j'ai demandé un Paſſeport en faveur de *Philippe Warwick*, qui leur rendra ma réponſe. J'avois oublié de te dire dans ma Lettre précedente, que l'Orateur *Lenthall* ſe vante d'avoir une correſpondance fort étroite avec le Cardinal *Mazarin*; & quoi que je ne vouluſſe pas jurer de la bonne foi de *Lenthall* en ceci, il eſt pourtant bien à propos que tu ſaches s'il dit vrai. Pour ce qui regarde *Sabran*, je ſuis perſuadé qu'il n'eſt pas trop bien diſpoſé envers moi, ou que ſes inſtructions ne ſont pas favorables à celui qui ſera toute ſa vie tout à toi.

On vient de m'écrire de *Londres*, qu'il y a trois ou quatre Seignenrs, & huit Membres des Communes (ſans parler de quatre Commiſſaires d'*Ecoſſe*) choiſis pour traiter, & qu'*Uxbridge* eſt le Lieu du rendez-vous, quoi qu'on n'ait pas encore nommé les Perſonnes qui en doivent être. On vient auſſi de m'avertir que le Général *Goring* a obtenu quelques avantages là où il eſt; qu'il a pris 80. Chevaux des Rebelles depuis Lundi dernier, & qu'à ſon aproche, ils ont abandonné *Peterſield* & *Coudry*.

Apoſtille.

** L'Etabliſſement de la Religion & de la Milice ſont les premiers Articles dont on doit traiter. Mais ſois bien perſuadée que je n'aban-*

bandonnerai jamais l'Epiſcopat, ni l'Epée que Dieu m'a miſe entre les mains.

29.

Copie de la Lettre écrite à ma Femme, le 15.

9. Janv. 1644. Par *P. A.*

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Edm. Prideaux.

II.

31.

à *Oxford* le Dimanche 30. *Mars.*

Mon cher Cœur,

DEpuis trois jours que je t'ai écrit, il ne s'eſt rien paſſé de conſiderable; nous ſommes plus occupez à nos préparatifs qu'à l'action, & nous eſperons même d'être plûtôt en état d'agir que les Rebelles: Il eſt certain que leurs levées d'hommes & d'argent ne vont guere vîte, & je croi qu'ils ſont beaucoup plus foibles qu'on ne ſe l'imagine ici à *Oxford.* Par exemple, un très-honête homme de mes Domeſtiques, qui ne manque pas d'eſprit, m'a fait voir la Propoſition d'un des plus conſiderables Rebelles de *Londres*, qui ne veut pas être nommé, juſqu'à ce qu'il y ait quelque aparence au ſuccès de ſon projet; Voici donc ce qu'il dit, Que puis que le Traité eſt rompu d'une maniere, que ni les Rebelles ni moi ne pouvons pas le reprendre ſans qu'il ſemble du moins que l'un

des

des Partis céde tout-à-fait à l'autre, il faut que tu demandes toi-même qu'on le remette ſur pié, & que les Rebelles s'engagent par avance à écouter la Raiſon. J'ai permis à mon Domeſtique de lui répondre là-deſſus, Que tu es la perſonne du monde la plus propre qu'on puiſſe emploier pour venir à bout d'un ouvrage auſſi glorieux qu'eſt la Paix de ce Roiaume; *mais qu'on ne doit pas profaner ton Nom pour quoi que ce ſoit*; qu'ainſi *il devoit être ſûr que les Rebelles ſe ſoumetroient à la Raiſon, avant que de permettre qu'on te faſſe une pareille ouverture*; & *qu'à l'égard de la Religion & de la Milice, on ne doit inſiſter que ſur les ofres que j'ai déja faites.* Je croi pourtant que tout ceci ne produira rien; mais je ne puis m'empêcher de t'avertir de toutes les choſes de cette nature, qui viennent à ma connoiſſance.

Il faut que je te repéte ici, que la France *eſt l'endroit le plus propre qu'on puiſſe trouver pour l'embarquement des troupes du Duc de* Lorraine, *parce que de là elles peuvent aborder commodément en divers endroits de la côte à l'Oueſt, ſans parler des Ports qui ſont encore ſous mon obéiſſance, comme celui de* Shelſey *près de* Chicheſter & *d'autres; Mais je te donnerai des avis ſur tout ceci, lors qu'il en ſera tems.*

J'eſpére de te marquer par ma premiere Lettre en quel tems nous nous mettrons en campagne; il ne me manque pour cela que

de l'argent: c'eſt tout ce que te peut dire celui qui ſera éternellement tout à toi.

18. 31.
A ma Femme, le 30. Mars, 1645. par *Petit.*

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Edmond Prideaux.

III.

30.
à *Oxford*, le Jeudi 27. *Mars.*

Mon cher Cœur.

JE ne t'écrivis hier par la voie de *Sakefield* que pour t'aſſurer de mon amitié, qui paroitra toûjours dans toutes mes actions. Je te dirai aujourdhui que l'Ecrit de *Fermyn*, qu'on m'a donné par ton ordre, eſt fort clair; qu'il me remplit d'eſpérance à pluſieurs égards, & qu'il me ſatisfait beaucoup par raport à tes ſoins & à ton induſtrie. Pour ce qui eſt du tranſport de l'Armée du Duc de *Lorraine*, d'où vient que tu ne lui procures point le paſſage à travers la *France*, s'il eſt vrai du moins qu'on ne puiſſe pas l'obtenir en *Hollande*? Il ſera ſans doute plus ſûr & plus facile par ce Roiaume, puis que de là on peut aborder commodément ſur nos Côtes à l'Oueſt, & que l'ancrage y eſt meilleur qu'en aucun au-

autre endroit. Mais ce n'eſt que mon opinion & non pas un ordre poſitif.

Il me ſemble que mes affaires prennent un aſſez bon tour; les diviſions augmentent plûtôt à *Londres*, qu'elles n'y diminuent; *Montroſſe* a tous les jours de nouveaux ſuccès; tout va de mieux-en-mieux du côté de l'Oueſt, & il y a bonne eſpérance par tout ailleurs. De ſorte que ſi j'avois quelque ſecours raiſonnable d'argent & de poudre, (auſſi bien que de toute autre choſe) je me trouverois cette année en meilleur état que je ne l'ai été depuis le commencement de la Rebellion: peut-être même que je viendrois à-bout de tout reduire à mon obéiſſance, & de jouir par ce moien de ta compagnie, ſans laquelle il n'y a rien qui me puiſſe donner aucune ſatisfaction. A-Dieu, mon cher Cœur.

J'ai deſſein, ſi tu le juges à-propos, de donner la Place de Percie *au Marquis de* Newcaſtle, *à qui pourtant je ne l'ai point promiſe: je ne veux pas même lui en parler, juſqu'à ce que j'aie reçu ta réponſe. Pour ce qui eſt de* Jaques Barclay, *je ne ſache pas de t'avoir promis que je le ferois Maitre de la Garderobe; du moins* Cottington *avoit cette Place long tems avant ton depart d'ici, & je la deſtinois au Secretaire* Nich., *s'il avoit voulu l'accepter; il me ſemble même que je te le dis alors.*

Je te prie de commander au Lord Jer. *qu'il te liſe la Lettre du D. qui eſt ci-jointe, & d'y bien remarquer l'endroit où il eſt par-*

lé du transport de l'Armée du Duc de Lorraine.

23. 30.
A ma Femme, le 27. *Mars* 1645.
par *P. A.*

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par.

Miles Corbet.

IV.

39.
à *Oxford*, le *Dimanche* 4. *Mai.*

Mon cher Cœur.

LE nouveau Général des Rebelles eſt ſi brutal, qu'il ne veut point donner de Paſſeport à ceux qu'il ne connoit pas: Cela m'empêche de t'envoyer *Adrien Mai* par la voie de *Londres*; mais ſi je ne puis pas l'expedier bientôt de ce côté-là, je le ferai paſſer par l'Oueſt. Au reſte, ſi je pouvois être ſûr du rétabliſſement de ta ſanté, je n'aurois que fort peu de chagrin, puis que graces à Dieu, mes affaires reprennent un bon tour, & qu'il n'y a plus de Rebelles dans le Païs de *Galles*. La Ville de *Farrington* a pourvu à ſa propre ſûreté; *Goring* m'eſt venu joindre, & mes Néveux m'ont amené un renfort ſi conſidérable d'Infanterie & de Cavalerie, que l'Ennemi ne paroit preſque plus dans ces Quartiers. J'eſpere de marcher en trois ou quatre

tre jours, & de prévenir les Rebelles cette année: Je me flate auſſi beaucoup ſur les aſſurances que *Culpeper* & *Hyde* m'en ont donné, de voir bientôt mon Fils à la tête d'une bonne armée; On m'a fort preſſé en dernier lieu de faire *Southampton* mon grand Ecuyer, non pas par un principe de bienveillance à ſon égard, mais de crainte qu'*Hamilton* ne fut remis en état de me tromper de nouveau: Ainſi pour prévenir les jalouſies & les mécontentemens qui n'auroient pas manqué de paroitre, ſi je ne m'étois determiné là-deſſus, j'ai cru qu'il étoit à propos de donner cette Place à mon Néveu *Robert*; ce qui m'épargnera de la depenſe, & arrêtera le murmure des autres. Je n'ai plus rien à te dire, ſi ce n'eſt que j'attens avec impatience de bonnes nouvelles de ta part, & que je prie Dieu pour ta conſervation. Je ſuis éternellement à toi.

A ma Femme, le 4. *Mai* 1645. Par *Malin S. Ravy.*

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Edm. Prideaux.

V.

13.
à *Oxford* le 2. *Janvier.*

Mon cher Cœur.

APrès avoir dechifré ta Lettre qui arriva hier, je fus bien ſurpris d'y trouver que

tu te plains de ma negligence à t'écrire, puis que je n'ai jamais perdu aucune occaſion de te donner de mes nouvelles, & qu'il ne s'en eſt pas rencontré auſſi ſouvent que je l'aurois voulu. Je t'aſſure même qu'aucun de mes deux Secretaires n'a jamais écrit, du moins lors que je l'ai ſu, que je n'aie accompagné leurs Lettres d'une des miennes pour toi.

„ A l'égard du titre de Parlement que „ j'ai donné à l'Aſſemblée de *Londres*, tu „ n'as qu'à t'adreſſer à *Digby*, qui te ſa„ tisfera là deſſus; mais je te dirai en gé„ néral que s'il y eut eu dans le Conſeil „ deux Membres de mon opinion, je ne „ l'aurois pas fait; & que la raiſon qui pré„ valut ſur moi en ceci fut, que ce titre „ n'emportoit point que je la reconnoiſ„ ſois pour telle. Ce n'eſt auſſi qu'avec „ cette clauſe que je leur ai donné ce nom, „ & on l'a couché de même dans les Re„ giſtres du Conſeil, de l'aprobation una„ nime de tous les Membres. Cependant „ ſi je ne t'ai pas avertie plûtôt de ce„ ci, tu verras que c'étoit par un ſim„ ple malheur, & non point par négli„ gence.

Pour ce qui eſt de la concluſion de ta Lettre, elle me donneroit beaucoup de chagrin, ſi tu ne ſavois déja, que ta demande étoit accordée avant que tu l'euſſes faite; mais je ne m'étonne point de tes reproches, puis qu'on t'avoit depeint ſous les plus noires couleurs ce qui pouvoit ſoufrir

frir un mauvais ſens, & que tu n'en avois pas reçu le veritable. Quoi qu'il en ſoit, la crainte d'un pareil accident m'engage à plus d'exactitude & à te rendre compte des motifs qui amènent le D. de R. & le C. de S. à *Londres*; ſi cette nouvelle, que je t'envoie par *Tho. Eliot*, arrive aſſez-tôt, je m'aſſure qu'elle t'épargnera beaucoup de peine & de chagrin; mais ſi tu n'as point la patience de ſuſpendre ton jugement ſur mes actions, juſqu'à ce que je t'en aie marqué les veritables motifs, tu cours ſouvent riſque d'en avoir un double chagrin, l'un d'entendre les calomnies qu'on te raportera, & l'autre d'y avoir ajouté foi trop vite. Enfin, ne m'eſtime qu'autant que tu me verras ſuivre les principes où tu m'as laiſſé. A Dieu, mon cher Cœur.

21.

A ma Femme, le 2. *Janv.* 1645.

13.

par *P. A.*

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Edm. Prideaux.

VI.

21.

à *Oxford*, le 19. *Fevrier* v. s.

Mon cher Cœur,

JE ne puis te rien dire de poſitif juſques-ici à l'égard du ſuccès qu'aura le Traité;

mais les Rebelles ſont ſi opiniâtres & ſi deraiſonnables, qu'il y a de jour-en-jour moins d'eſperance d'en venir à un accomodement par cette voie-là. Je me flate ainſi qu'aucune rumeur publique ne t'empêchera pas de m'envoier en diligence tout le ſecours poſſible, & en particulier les Troupes du Duc de *Lorraine*; j'en reçus hier de bonnes nouvelles par le moien du Dr. *Goſſe*, qui m'écrit que le Prince d'*Orange* fournira des Vaiſſeaux pour le tranſport de cette Armée, & que ſes autres Négociations s'avancent heureuſement. Je voi par là, & par quantité d'autres preuves, que ſon afection pour moi eſt accompagnée de tant d'adreſſe & d'habileté, que je ne ſai point laquelle des deux eſtimer davantage; mais je ne pouſſerai pas plus loin cet article, de peur que tu ne cruſſes que je prétens m'aquitter de cette maniere d'un devoir, qui ne ſe peut remplir que par le devonement do toutes mes actions à ton ſervice. Quoi que je laiſſe d'ordinaire aux autres le ſoin de t'apprendre les nouvelles, je ne puis m'empêcher de te dire, que *Montroſſe* vient de remporter un avantage conſiderable ſur *Argyle*, & que j'en ai reçu dans ce moment des avis certains: Il a ſurpris ce corps de Rebelles, l'a défait entierement, & en a tué 1500. ſur la place. Je reçus hier ta Lettre du 27. *Janvier* par la voie de l'Agent de *Portugal*; c'eſt la ſeule commodité qui me paroit ſûre, outre les Exprès, ſoit pour te depêcher mes Lettres,

ou

ou recevoir les tiennes. *Sabran* m'écrivit hier pour me faire quelques complimens, & m'avertir de l'*Imbargo qu'on a mis en* France *ſur les Vaiſſeaux des Rebelles*, (*ce que je dois à ta bienveillance*) mais il n'eſt point fâché que le *Portuguais* ſe charge de nos Lettres. Au reſte, ne crain pas que je me fie aſſez aux Rebelles pour me rendre en perſonne à *Londres*, ou congedier mon Armée avant que la Paix ſoit conclue, je ne me haſarderai pas ſi ſotement ni à ſi bon marché. J'ai trop d'eſtime pour toi, & j'oſe dire trop d'eſprit (du moins par la ſympathie qui eſt entre nous) pour me remettre à la diſcretion de ces perfides Rebelles. J'attens avec impatience l'Exprès que tu m'as promis, & je ſerai éternellement à toi.

Je puis t'aſſûrer cette fois, que l'Agent Irlandois Hertogen *eſt un vrai Fripon: je t'en donnerai des preuves convaincantes à la premiere occaſion qui ſe préſentera de t'envoier des Paquets.*

11. 21.
A ma Femme, le 29. *Fevrier* 1645.
par *P. A.* 4.

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Edm. Prideaux.

VII.

20.

Mon cher Comte,

L'Eſperance que tu me donnes dans ta Lettre du 4. *Février* de m'envoier un Exprès, & le témoignage que tu y rens d'être enfin convaincue de ma diligence à t'écrire, ſont deux bonnes nouvelles pour moi. Le Traité n'avance pas, & il y a tous les jours moins d'apparence qu'on en puiſſe venir à une Paix. Mais je te promets ſolemnellement que ſi nous en avons une, elle ſera ſi avantageuſe, qu'elle t'invitera au retour : puis que ſans ta compagnie je ne ſaurois goûter aucun repos, ni jouïr d'aucune ſatisfaction en moi-même. Le tems qu'on avoit pris pour traiter eſt ſur le point d'expirer, ſans qu'on ait convenu juſques-ici d'un ſeul Article. Ainſi j'ai fait prolonger le terme, afin que le traité complet ſoit expoſé aux yeux de tout le monde. D'ailleurs *tu ne dois pas craindre qu'il ait une mauvaiſe iſſue, puis que mes Commiſſaires, s'il m'eſt permis de le dire, ſont ſi bien choiſis, qu'il n'y a ni menaces ni diſputes qui ſoient capables de leur faire abandonner les Inſtructions que je ai leur données, & qui ſont conformes (tu peux m'en croire ſur ma parole) au petit Memoire que tu as ſi bien retenu*: Outre qu'ils ne ſont pas ſeulement diſpoſez à m'obéir, mais qu'ils ſe trouvent de la même opinion que moi ſur ce chapitre. J'avouë

que

que tu as raiſon à quelques égards de m'exhorter à n'aller pas trop tôt à *Londres*; & que certains Membres de mon Conſeil panchoient plus de ce côté-là qu'il ne faloit; *Percy* en étoit un des principaux: tu le verras ſans doute bien-tôt, & puis que je t'ai découvert ſa diſpoſition, cela te peut ſufire pour ſavoir quelle créance tu dois donner à ce qu'il te dira de l'état de nos afaires en ces Quartiers. *Quoi qu'il en ſoit, il y a grand'aparence que la Guerre ſe fera cet Eté avec plus de chaleur qu'on ne l'a pouſſée juſques-ici: mais aſſure-toi qu'à la concluſion d'une Paix, je ſerai toûjours inviolablement attaché à l'interêt des Evêques & de tous nos amis, & que je n'oublierai pas de caſſer bientôt ce Parlement perpétuel. Enfin pour une preuve de ton amitié, ne ſouffre pas que perſonne t'engage à te ralentir à mon égard, & à priver de ton ſecours celui qui ſera éternellement à toi. C. R.*

à *Oxford*, le $\frac{14}{24}$ *Février* 1645.

A ma Femme, le 15. *Fevr.* 1645.
par *P. A.*

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par *Edm. Prideaux*.

VIII.

Mon cher Cœur, 22.

IL eſt juſtement arrivé ce que j'avois prévû; le Traité a fini, & il n'y a point de

Paix conclue; mais j'eſpere toûjours de tirer quelque avantage de tout ceci: du moins mes Commiſſaires ont ofert des termes ſi raiſonnables, pour n'en tien dire de plus, & les Rebelles ont été ſi rigides à s'en tenir à leurs demandes, qui ſernient ſans doute exceſſives, quand même ils m'auroient tenu priſonnier, que tout le blâme de cette ruptute ne peut tomber que ſur eux. Nous avons auſſi decouvert, & nous en donnerons des preuves authentiques à tout le Monde, que les *Anglois* rebelles, (ſoit qu'ils l'aient fait par malice ou par ignorance, il n'importe pas beaucoup) ont detaché, autant qu'il eſt en leur pouvoir, le Gouvernement d'*Irlande* de la Couronne d'*Angleterre*, pour le transferer aux *Ecoſſois*; ce qui (outre la honte qui en doit rejaillir ſur ces Rebelles) fera voir d'une maniere évidente que la Réformation de l'Egliſe n'eſt pas le ſeul, bien loin d'être le principal, but de la Rebellion d'*Ecoſſe*. Mais puis que ce ſeroit temerité & non pas ſageſſe, de ſe repoſer ſur la bonté de ſa Cauſe juſques à negliger tous les moiens honnêtes de la défendre, *je me ſuis aviſé de te fournir un nouvel expédient pour m'être de quelque ſecours: Voici donc de quoi il s'agit, je te donne pouvoir de promettre en mon Nom, (à telles perſonnes que tu jugeras le plus à propos) que j'abolirai les Loix Pénales qui ſont établies en* Angleterre *contre les* Catholiques Romains, *auſſi-tôt que Dieu m'aura mis en état de le faire; pour-*

vû

où-que je puiſſe obtenir par leur moien ou à leur conſideration, un Secours qui mérite une ſi grande faveur, & qui me rende capable de la leur procurer. Mais ſi tu me demandes ce que j'entens par ce Secours; je réponds, que lors que tu ſauras ce qu'on peut faire là-deſſus, on verra bientôt s'il mérite qu'on l'eſtime tel. Il n'eſt pas neceſſaire de t'avertir que cette Négociation exige un ſecret tout partienlier; mais je te dirai que c'eſt la plus grande preuve que je te puiſſe donner de ma confiance en toi; puis que c'eſt la ſeule choſe en quoi nous différons de ſentiment, & que tu ne dois pas m'être obligée de ce que je te confie tout le reſte; *Cependant je ſuis perſuadé qu'en ceci même tu menageras mes interêts, & que tu m'en tireras au meilleur marché qu'il te ſera poſſible.* Je me fie à toi en ce qui concerne la Religion, ni plus ni moins que ſi tu étois Proteſtante, parce que le ſuccès de mes affaires depend viſiblement de là. J'ai ſi bien inſtruit de tout le Porteur de cette Lettre *Pooly*, que je ne t'en dirai pas davantage pour le coup. Tu trouveras ici un nouveau Chifre, (dont perſonne, je t'aſſure, n'a point de Copie, ni n'en aura, que moi ſeul) afin que tu t'en ſerves, lors que tu auras quelque choſe à m'écrire qui méritera que tu prennes cette peine, & qu'aucun autre ne déchifrera que moi. Je l'emploierai tout de même

me à ton égard, & je ſerai toute ma vie à toi.

20. 23.
A ma Femme, le 5. *Mars*, 1645. par *Pooly*.

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Edm. Prideaux.

IX.

à *Oxford*, le *Mecr.* 9. *Avr.* 1645.

Le peu qu'il y a ici en Chifre, eſt dans la Lettre que je t'ai envoiée par *Pooly*.

Mon cher Cœur.

QUoi que je n'aime pas à t'écrire par la voie d'un Meſſager lent & tardif, cependant (puis qu'il ne me reſte pas d'autre moien de converſer avec toi) toutes les occaſions de cette nature me font tant de plaiſir, que je ſerois bien fâché d'en perdre aucune. Mais n'attens pas que je t'entretienne par cette voie d'affaires publiques ni de nouvelles: je juge de toi par moi-même, & je compte que ces petites niaiſeries ne te deplairront point, quand même je te gronderois un peu, s'il étoit en mon pouvoir de le faire, ſur ce que tu prens trop tôt l'allarme. Souvien toi, je te prie, que je t'aime plus que toutes choſes au monde;

que

que ma ſatisfaction eſt inſeparablement unie avec la tienne, & que toutes mes actions tendent à te plaire & à te ſervir. *Si tu ſavois quelle vie je mene (ſans parler des diſtractions ordinaires) par raport même à la Converſation, qui eſt à mon avis ce qui donne le plus de joie ou de chagrin dans cette vie, j'oſe dire que tu aurois pitié de moi; Les uns ſont trop curieux, les autres trop reſervez, & il y en a quantité de fantaſques & de mauvaiſe humeur. En un mot quand je n'en trouve pas d'autres (je ne parle point ici à l'égard des affaires) alors* 398. 270. 55: 51: 7: 67: 18. 294: 35: 69: 16: 54: 6: 38: 1: 67: 68: 9: 66: *tu peux juger par-là ſi cette converſation me plait beaucoup.* J'avoue que c'eſt peut-être ta compagnie qui m'a rendu ſi dificile ſur ce chapitre, mais tu ne m'en dois pas moins plaindre, toi qui és le ſeul remede pour cette maladie. Le but de tout ceci eſt, de te prier que tu veuilles me conſoler par tes Lettres le plus ſouvent qu'il te ſera poſſible; Et ne crois-tu pas, que de ſavoir tout le detail de ce qui regarde ta ſanté, & de quelle maniere tu paſſes le tems, eſt un ſujet agréable pour moi, quand même tu n'aurois pas autre choſe à m'écrire? N'en doute pas, ma chere, j'ai autant beſoin des aſſurances de ton amitié pour me réjouïr le cœur que de ton ſecours dans mes affaires.

A ma Femme, le 9. *Avr.* 1645. par *Binion.*

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Miles Corbet.

X.

à *Oxford* le Jeudi 20. *Mars*.

Mon cher Cœur.

JE t'écrivis *Samedi* dernier par la voie de *Sabran*, mais je compte que celle-ci te ſera rendue preſqu'auſſi-tôt: *Lundi* dernier je reçus la tienne du 7e, qui me donna beaucoup de ſatisfaction pour le préſent & pour l'avenir: La circonſtance du prompt paſſage eſt une bonne nouvelle; mais je ne puis que me plaindre d'une omiſſion que tu as faite dans la plûpart de tes dernieres Lettres, c'eſt que tu ne m'y apprens rien à l'égard de ta ſanté. Il eſt vrai que de ſe taire là-deſſus, c'eſt beaucoup dire; cependant une parole poſitive me ſatisfait plus que le ſilence; & je me flate que tu aprouveras par ta conduite la délicateſſe de mon reproche. Je ſuis rempli de grandes eſperances, Dieu veuille que l'évenement y réponde! J'attens de jour-en-jour qu'il ſe frape quelque coup d'importance tout-auprès de *Taunton* ou de *Shrewsbury*; D'ailleurs, je ſuis aſſuré d'avoir bientôt un renfort conſiderable de troupes d'*Irlande*; auxquelles on peut joindre auſſi la Cavalerie, que les Rebelles de *Londres* apellent refractaire; du moins on ne ſait pas encore qui ſont ceux qui fomentent ſa deſertion, ou s'il n'y a perſonne qui travaille à me priver de ſon ſervice. Si c'eſt le dernier, il y a d'autant plus d'eſperance de le raméner à mon

mon parti : mais ſupoſé qu'elle ne me joigner pas, je ne doute point malgré tout cela, qu'on n'en puiſſe faire un bon uſage. J'eſpére de te rendre un compte plus exact de tout ceci la Sémaine prochaine, parce qne j'ai envoié des gens pour leur tâter le pouls. *Petit* arriva hier, mais je n'ai pas reçu juſques-ici ſes Dépêches, qu'il mit à *Londres* dans le Paquet des Ambaſſadeurs des Etats Généraux, & je n'ai pas voulu les attendre pour allonger cette réponſe, ni te rejoüir à-demi ſur les bonnes nouvelles qu'on me promet de l'Oueſt, parce que dans trois ou quatre jours il ſe préſentera une occaſion pour t'écrire ſûrement. Je me contenterai donc de te feliciter de l'heureuſe arrivée de ton Etain à *Calais*: A Dieu, mon cher Cœur.

Je viens de recevoir ta Lettre du 10., par laquelle je m'aperçois que tu n'as point du tout compris ma penſée à l'égard de l'*Ir.*, puis que je ne demande qu'à entretenir la Paix de ce côté-là, & qne je ne t'ai point défendu d'y avoir commerce; je t'ai ſeulement avertie de te defier de quelques *Irlandois* qui ſont en *France*, que je ſoupçonnois alors d'être des Fripons, & depuis je les ai reconnus pour tels.

A ma Femme le 20. *Mars* 164$\frac{3}{4}$ par *P. A.*

Cette Copie eſt conforme à l'original examiné par

Edm. Prideaux.

Droi-

XI.

Droit-Wiche, le Mecredi 14. Mai.

Mon cher Cœur,

LA marche de mon Armée me prive de la coinmodité de t'envoier mes Lettres auſſi ſûrement & avec la même diligence que je te les expediois lors que j'étois à *Oxford*; malgré tout cela je t'écrirai le plus ſouvent qu'il me ſera poſſible. Il y a ſi peu de nouvelles à te donner d'ici, que j'en laiſſerai le ſoin à d'autres; mais je te dirai que *Samedi* dernier je reçus une Lettre de *Montroſſe*, qui m'aſſûre que ſes affaires ſont en ſi bon état, que je n'ai rien à craindre de la part de ſes Compatriotes, & qu'ils ne me feront pas grand mal cette année; il ajoute que ſi je lui pouvois fourniſſir 500. Chevaux, il s'engageroit à m'amener 20000. hommes avant la fin de l'Eté. Pour ce qui eſt de la ſituation de mes affaires en général, nous la croions tous ici bonne, du moins mon Armée eſt aſſez nombreuſe, bien diſciplinée & s'augmente de jour en jour; d'un autre côté, mes Fils ne ſont pas d'humeur à refuſer la Bataille, ſi *Fairfax* la préſente, & j'eſpere qu'il t'en rendra lui-même bon compte. Il vrai que je ne ſaurois me glorifier d'avoir beaucoup d'argent, mais une bonne Epée empêche toûjours de mourir de faim; d'ailleurs

leurs je croi que les cofres des Rebelles ne ſont pas mieux remplis, (& je me flate qu'avec les bourſes vuides de part & d'autre nous nous tirerons d'affaires auſſi bien qu'eux) ou il faut qu'il leur manque quelque choſe de plus conſiderable; autrement leurs levées ne ſeroient pas ſi en arriére, & je puis t'aſſûrer que j'ai déja beaucoup plus de monde qu'eux en Campagne. Je ne ſuis pas fort certain du nombre des troupes qu'ils ont au Nord, mais à moins qu'elles ne ſurpaſſent de beaucoup celui que l'on m'a dit, je ne les excepte pas de mon calcul.

Il eſt tems que je me plaigne à toi de *mon Fils* Charles, *ce qui me fait d'autant plus de peine, que tu pourras me ſoupçonner de vouloir couvrir par une équivoque mon manque de parole; mais c'eſt une action que j'abhorre plus que toutes choſes au monde, & dont je ſuis incapable à ton égard. Voici de-quoi il s'agit, mon Fils m'a prié de lui donner la permiſſion de prendre le Chevalier* Jean Greenfield *pour Gentilhomme de ſa Chambre; mais il s'eſt engagé ſi ouvertement à lui procurer cet Emploi, que mon refus ne pourroit être que fort deſagréable à l'un & à l'autre: cependant il n'eſt pas à propos de donner aucun juſte dégoût à ce jeune Gentilhomme, ſur tout dans la conjoncture préſente, puis qu'outre les mérites de ſon Pére, & qu'il promet aſſez lui-même, cette Famille a beaucoup de pouvoir dans l'*Oueſt. Malgré tout cela, j'ai refuſé de l'admettre juſ-

juſqu'à ce que j'aie ta réponſe. Ainſi je te prie de cenſurer d'abord mon Fils pour s'être engagé de cette maniere ſans avoir le conſentement de l'un de nous deux; je t'exhorte enſuite à ne lui refuſer pas ton aprobation; & enfin à croire que je ne ſavois rien de ceci, ſoit directement ou indirectement, juſqu'à hier que je reçus la Lettre de mon Fils. Adieu, mon cher Cœur, Dieu veuille me donner de bonnes nouvelles de ta part!

A ma Femme, le 14. *Mai* 1645.

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Miles Corbet.

XII.

Mon cher Cœur,

JE ſai que tu m'aimes ſi tendrement, que tu ſeras autant & plus en peine que moi-même de voir que ma réputation & ma vie ſont en danger; Ainſi de crainte que le faux bruit qui s'eſt répandu, que j'ofre de traiter avec les Rebelles à des conditions indignes & peu ſûres pour moi, ne te cauſât de l'inquietude, j'ai cru qu'il étoit neceſſaire d'afermir ton eſprit contre de tels raports, & de te dire les moiens que j'ai mis en uſage pour en venir à un Traité, & quels motifs m'ont obligé à faire cette demarche. Je te mettrai d'abord devant les

les yeux ces motifs, afin que tu puiſſes mieux connoitre & aprouver ma conduite; Sache donc & pren pour une verité certaine, que tous en général & ceux de mon Parti même, ſouhaitent la Paix avec ardeur: c'eſt ce qui m'a fait embraſſer toutes les occaſions qui ſe ſont ofertes pour témoigner que je ne la cherchois pas avec moins d'empreſſement; *D'ailleurs, on me donne beaucoup d'eſperance, (il y en a même quelques-uns qui m'aſſurent) que ſi je pouvois en venir à un Traité franc & honête, les Chefs des Rebelles ne pourroient pas m'empêcher d'obtenir une bonne Paix: parce que leur Parti eſt fort ſoû de la Guerre, & qu'il y a de grandes diviſions entr' eux; c'eſt-à-dire entre les* Preſbyteriens *& les* Indépendans *ſur la Religion, & entre leurs Généraux pour le commandement. C'eſt-là-deſſus qu'on a cru qu'il faloit rechercher un Traité, dont on pouvoit attendre une bonne iſſue, & mettre en uſage les moiens les plus apparens de l'obtenir, ſans expoſer mon honneur, ni ma perſonne. Entre tous ces moiens, (car je ne m'arrêterai pas à raporter ici tous ceux qu'on a propoſez, qui étoient bons & praticables) on a jugé que le bruit de mon retour à* Londres *auroit tant de pouvoir ſur l'eſprit du Peuple, qu'on en viendroit d'abord à un Traité, ou que s'ils le refuſoient, cela leur porteroit préjudice, & me ſeroit avantageux. Cependant de peur que certains Eſprits ſots ou malins n'attribuaſſent cette demarche à la crainte ou à la ſotiſe,*

j'y ai mis des conditions, (ſans leſquelles ce bruit de mon retour ne ſignifiera rien) que tu verras être de l'eſſence d'une bonne & honorable Paix. Tu dois remarquer enſuite; que ſi des Commiſſaires nommez de part & d'autre peuvent traiter à *Londres* ſans que j'y ſois préſent, je ne m'y rendrai pas; ni même, s'ils ne veulent traiter avec perſonne qu'avec moi: de ſorte que les conditions que j'ai annexées me garantiſſent de tout deshonneur, & l'offre de traiter à *Londres* prévient les inſinuations malignes que nos Eſprits factieux pourroient gliſſer ici dans le Traité. J'eſpére que tout ce détail te delivrera de l'inquietude, que de faux raports ſemez par des gens malicieux te pourroient cauſer; & quoi que je ſois perſuadé que tu ne me ſoupçonnes point d'être coupable d'aucune baſſeſſe, malgré tout cela, j'ai cru qu'il étoit à propos de te faire ce recit, afin que tu puiſſes convaincre les autres, auſſi bien que toi-même, Qu'il n'y a point de danger ſoit de mort, ou de miſére, (que je crois encore plus terrible que la mort,) qui puiſſe me porter à faire la moindre choſe qui ſoit indigne de ton amitié. A l'égard de l'état préſent de mes affaires, je te renvoie à 92. & pour conclurre celle-ci de même que ma précedente, je te ſupliérai par l'amitié que tu m'as vouée, qu'aucune apparence de Paix, ni même, (pour dire aujourdhui quelque choſe de plus) d'un meilleur ſuccès à l'avenir, t'empêche

de

de ſecourir au plûtôt celui qui ſera éternellement à toi.

A ma Femme, *Decembre* 1644. par *Tho. Elliot.*

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Edm. Prideaux.

XIII.

Oxford, le 13. *Mars*, V. S.

Mon cher Cœur.

CE que je t'écrivis la Sémaine derniere touchant le congé que nous devions donner ici à nos *Lords* & à nos Communes, s'executa *Lundi* dernier d'une maniere fort civile. Pour le coup, ſi je fais rien qui ſoit indigne ou deſavantageux à moi-même, ou à mes Amis, pour en venir à un Traité, la faute n'en ſera due qu'à moi ſeul: il eſt vrai que la derniere fois que je t'écrivis, j'appréhendois qu'on ne me ſollicitât à faire quelques demarches indignes pour renouveller le Traité; du moins eſt-il ſûr qu'on y viſoit à toutes forces. *Mais je te promets, que s'il ſe renouvelle, (ce qui n'arrivera pas ſi je n'obtiens quelque ſuccès conſiderable) mon honneur & mon avantage s'y trouveront, puis que je me vois enfin delivré de cette Aſſemblée, où l'on a fait des Propoſi-*

tion

tions lâches & ſeditieuſes, (je veux dire de nôtre Parlement bigarré qui s'eſt tenu ici) de même que des principaux Auteurs de ces mutineries. Je reconnois auſſi que tu auras ſujet de me gronder pour avoir permis à quelques uns de ces gens-là de te voir & de te cauſer de l'embarras; je parle de *Wilmot* qui eſt déja rendu anprès de toi, de *Percy* qui eſt en chemin, & de *Suſſex* qui doit partir en peu de jours dans la même vûe. Mais quoi que je ſache que tu voudras bien eſſuier quelque petite importunité pour me délivrer de grands embarras; il faut que je t'avoue, que ſi je n'étois fortement aſſûré de la conſtance de ton amitié à mon égard, j'aurois tout lieu de craindre que leur aproche de ta perſonne ne ſervît plûtôt à leur faire changer de batterie, qu'à leur faire abandonner leurs mauvais tours. Quoi qu'il en ſoit, je ne ſaurois nier que ma confiance en toi ne ſoit en partie la cauſe de la permiſſion que je leur ai donnée de t'entretenir là-deſſus.

J'ai reçu ta Lettre du 3. *Mars*, où tu me fais eſpérer du ſecours d'hommes & d'argent: Ce n'eſt pas d'ailleurs une petite marque de ton amitié, de ce que tu trouves les Fêtes incommodes à cauſe de mes affaires. *Mais je voi que les Aſſemblées, quelque part qu'on les celébre, ne te plaiſent pas*, & peut-être que ceux qui t'y engagent, le font exprès, afin que tu t'ennuies de leur compagnie. Je te dirai de plus fort ſerieuſement, & je t'en deman-

de

de pardon, que ce n'eſt pas merveille, ſi de francs Politiques ſophantent de ſe debarraſſer de toi. Ainſi je te prie d'examiner, s'il ne te ſeroit pas plus avantageux de faire amitié avec la Reine Régente, ſans témoigner pourtant aucune defiance de ſes Miniſtres, ni ſe trop fier à eux, & de lui bien inſinuer, que ſi le terme de ſa Regence vient une fois à expirer, & peut-être même plûtôt, elle pourroit avoir beſoin de ſes amis, & qu'elle profitera un jour des ſervices qu'elle te rendra. Mais, pour ne rien dire de plus, ſi cette Rebellion n'eut pas éclaté ſi-tôt, une grande Reine defunte auroit fini ſes jours plus glorieuſement qu'elle n'a fait. Je te conjure enfin de m'écrire toutes les Semaines pour me donner des nouvelles de ta ſanté, du moins j'apprehende qu'en cela ſeul tu manques de complaiſance pour celui qui ſera éternellement à toi.

Les nouvelles du *Nord* ſont meilleures qu'on ne l'avoit d'abord raporté; puis que par les Victoires du Chevalier *Marmaduke Langdale* & de *Montroſſe*, on a renforcé *Carliſle* & nos autres Garniſons du *Nord*, & qu'on les a miſes en ſureté, à ce que nous eſperons, pour toute cette année. D'ailleurs, la Cavalerie du *Nord* eſt déja de retour, & a joint mon Néveu *Robert*.

A ma Femme, le 13. *Mars* 164$\frac{2}{3}$ par *P. A.*

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Edm. Prideaux.

XIV.

à *Daintrey*, le *Dimanche* 8. *Juin.*

Mon cher Cœur.

JE me flate que cette Lettre te ſera plûtôt rendue que je n'aurois pû l'eſperer, ſi le paſſage n'étoit libre par *Oxford*, & qu'ainſi les bonnes nouvelles que j'ai à te dire ne ſeront pas trop ſurannées. Depuis la priſe de *Leiceſter*, je me ſuis avancé juſqu'ici pour ſecourir *Oxford*, mais les Rebelles ont levé le ſiege avant que je puſſe les joindre: la Garniſon de la Place les a repouſſez une ou deux fois, & ils ont perdu 400. hommes à un aſſaut devant la Maiſon de *Boſtoll*. Je croiois d'abord qu'ils vouloient me combatre, parce qu'ils avoient marché juſqu'à *Brackley*, mais ils ont tourné depuis vers *Brick-hill*: Ainſi je compte qu'ils ſont plus foibles qu'on ne s'imagine, ſoit que cela vienne de leurs diviſions, ou de la perte de leurs gens: toûjours eſt-il certain que les brouilleries ſont fort grandes parmi eux; *Fairfax* & *Browne* ſe ſont batus, & les gens du premier en ſont venus aux mains avec ceux de *Cromwell*; il y a eu même un Capitaine tué ſur la place. D'ailleurs, *Goring* a remporté une victoire ſignalée ſur les Rebelles de l'*Oueſt*, mais je n'en ſai pas encore le détail. Quoi qu'il en ſoit, je puis aſſurer, ſans avoir l'imagi-

na-

nation trop échaufée, que depuis la Rebellion, mes affaires n'ont jamais été en ſi bon état. Ce n'eſt pas qu'il ne ſe commette bien des fautes parmi nous: mais il ne ſeroit pas moins inutile qu'ennuieux de te les raporter; outre qu'elles ſont d'une nature à ne nous pas attirer du mal, ni à m'embarraſſer beaucoup. Cependant il faut t'avouer, que c'eſt ta Lettre que tu m'as envoiée par *Fitz-Williams*, où tu m'aſſures du parfait rétabliſſement de ta ſanté & de la continuation de ta bienveillance, qui m'a rendu capable de goûter quelque plaiſir à l'ouïe de tous ces heureux ſuccès: Car de-même que pluſieurs de ceux qui ſont engagez à mon ſervice, ſe propoſent diférentes récompenſes pour les fatigues qu'ils eſſuient & les haſards qu'ils courent dans cette Rebellion; ainſi ta compagnie eſt la ſeule récompenſe que j'attens & que je ſouhaite.

A ma Femme, le 9. *Juin* 1645.

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Miles Corbet.

XV.

Mon cher Cœur.

JE reçus *Dimanche* dernier trois Lettres de ta part, c'eſt-à-dire une Copie de cel-

le, du 30. *Decembre*, l'autre du 6. *Janv.* & la troiſiéme du 14 *Janv.*; & dans ce moment un certain *Petit* vient de m'aporter une Copie de la derniere. Je vois dans toutes avec un plaiſir infini des expreſſions vives de ton amitié à mon égard, mais je m'étonne fort qu'aucun de ceux qui prétendent être attachez à nôtre Cauſe, (du moins je compte que tu ne voudrois pas me parler des informations qui viennent de nos Ennemis) puiſſe inventer de pareils menſonges, & te dire qu'on te rend de mauvais ofices auprès de moi, ou qu'on te ſoupçonne de manquer de ſoin pour me ſecourir; ce qui eſt ſi faux, que le contraire eſt veritable. Je te proteſte devant Dieu, que je n'ai jamais entendu parler de toi qu'en des termes pleins d'eſtime & de conſideration ſur l'amitié que tu me portes, & ſur tout pour le ſoin & la diligence que tu fais paroitre à m'envoier du ſecours. Mais je ſuis perſuadé que c'eſt ici un rejeton de cette Fourberie, que je tache de creuſer & d'aprofondir, & dont j'ai quelque choſe de plus qu'un ſimple ſoupçon. Quoi qu'il en ſoit, ſi je voulois trouver à redire à ta conduite, je te blamerois de ce que tu n'as pas autant de ſoin de conſerver ta ſanté, que de me foutnir du ſecours, ou du moins de ce que tu ne me donnes pas des nouvelles de ton état auſſi ſouvent que je le ſouhaiterois, puis que tes trois dernieres Lettres ne m'en diſent pas un ſeul mot. Pour ce qui eſt du Trai-

Traité, qu'on commence aujourdhui, je te prie d'être persuadée que je ne ferai jamais une Paix au préjudice de mes amis, ni qui aille contre mon honeur & la sûreté de ma personne. Je ne t'en dirai pas davantage là dessus, convaincu que ton amitié t'oblige à me croire, & à porter les autres à ne se defier pas de moi.

Je t'envoie des Ordres pour mes Commissaires, *Digby* te dira les raisons que j'ai eues de les dresser moi-même sans le secours de personne, aussi bien que toutes les nouvelles qui régardent les Faits-d'armes, & les Cabales. Je ne pousserai pas plus loin sur cèt article, mais tu dois compter qu'en toutes choses, mes actions (si ce n'est pas toûjours mes paroles) prouveront que je suis éternellement à toi.

L'Agent de *Portugal* m'a fait deux Propositions, l'une, sur l'élargissement du Frére de son Maître, avec promesse qu'il y aura 500000. Liv pour moi, si je puis obtenir sa liberté du Roi d'*Espagne*, & l'autre, de marier mon Fils *Charles* avec la Fille aînée de son Maître. A l'égard du premier point, j'ai entrepris de faire tout ce qui dépendra de moi; & pour l'autre, *je donnerai une réponse, qui ne signifiera rien.*

Je te prie de n'ajoûter pas trop de foi aux raports de *Sabran*, & de n'encourager pas trop les Agens Irlandois à *Paris*; *Pooly*, que j'ai dessein de t'envoier au premier jour, t'en dira toutes les raisons en détail. En-

fin je te recommande les Iſles de *Jerſey* & de *Gernſey*, parce qu'il nous eſt impoſſible à nous autres ici, quand même nous ſerions riches, d'en avoir beaucoup de ſoin, à cauſe de nôtre foibleſſe par Mer.

A ma Femme, le 30. *Janv.* 164⅞ par *Legge*

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par *Edm. Prideaux.*

XVI.

Ormond.

L'Impoſſibilité où j'étois de ſoutenir mes Sujets Proteſtans en *Irlande* par la continuation de la Guerre, m'oblige d'abord à vous donner des Pouvoirs & des Ordres, pour en venir à une Paix. *Cette impoſſibilité eſt enfin devenue ſi grande, & ſe fortifiant de jour en jour, que cela ſeul me devoit ſuffire pour étendre vôtre pouvoir & vous donner des ordres plus poſitifs à cèt égard. Mais outre ces conſiderations, il eſt aujourd'hui manifeſte que les* Anglois *rebelles ont remis (autant qu'en eux eſt) le commandement de l'*Irlande *aux* Ecoſſois; *qu'ils ſe propoſent de renverſer la Religion & l'Autorité Roiale, & que cela ſeul eſt capable de les ſatisfaire, ou d'obtenir ici une Paix: Ainſi je me crois obligé en conſcience a ne laiſſer pas échaper les occaſions d'afermir ce Roiaume,*

Roiaume, s'il eſt poſſible, ſous mon obéiſſance; & à ne perdre pas, pour certains ſcrupules, qui m'arrêteroient ſans doute, dans une conjoncture moins preſſante que celle-ci, le ſecours que je puis recevoir de mes Sujets Irlandois. *C'eſt pour cela que je vous ordonne de conclurre une Paix avec eux, quoi qu'il en coûte, pourvû néanmoins que mes Sujets Proteſtans y ſoient mis en ſûreté, & que mon Autorité Roiale n'en ſoufre point; Mais il faut, malgré tout ceci, que vous m'en tiriez au meilleur marché qu'il ſe pourra, & que vous ne découvriez qu'à l'extrémité l'étenduë de vôtre pouvoir. D'ailleurs, bien que je vous abandonne entierement la conduite de cette grande affaire, je ne puis m'empêcher de vous dire, Que ſi la ſuſpenſion de l'Acte de* Poining *pour les Bills, dont vous pouvez convenir entre vous, & l'abrogation des Loix pénales contre les Papiſtes peuvent en venir à bout, je ne croirai pas que c'eſt un mauvais marché; pourvû toûjours qu'ils s'engagent à m'aider vigoureuſement contre mes Rebelles d'*Angleterre *&* d'Ecoſſe. *En un mot, s'il n'y a point de conditions qui me paroiſſent trop dures pour me procurer cèt avantage, ſi elles ne choquent ni la conſcience ni l'honneur.*

A *Ormond*, le 27. *Fevrier* 164$\frac{2}{3}$.

Cette Copie eſt conforme à l'Original.

Zouch Tate.

XVII.

à *Oxford*, le 16. *Fevr.* 1644.

Ormond,

JE ferois tort à mes interêts & à ce Gentilhomme le Chevalier *Timothée Fetherston*, ſi je ne vous recommandois ſa perſonne & ſon affaire. *Digby* vous donnera le détail de celle-ci. Mais je ne puis m'empêcher de vous répeter de nouveau qu'il faut conclurre au plûtôt la Paix d'*Irlande*, pour laquelle je croi de vous avoir déja fourni aſſez de materiaux. Cependant, ſi contre mon attente & toute ſorte de raiſon, vous ne pouviez pas obtenir la Paix à ces termes, gardez vous bien ſur tout d'en venir à une rupture avec eux; continuez plûtôt la ceſſation d'armes, ſuivant l'Apoſtille d'une Lettre que je vous ai envoiée par *Jaques Barry*, & dont vous trouverez ici la Copie. Je ſuis,

Apoſtille.

En cas que la mauvaiſe humeur & les chicanes de quelques Particuliers vous empêchaſſent de conclurre la Paix en *Irlande*, ſur les Pouvoirs que vous avez déja reçus, j'ai trouvé à propos de vous ordonner de plus (quoi que je me flatte que ceci ſera inutile) que vous cherchiez à renouveller la ceſſation d'armes pour une année, & que *vous promettiez aux* Irlandois *ſi vous ne pouvez*

vez pas l'obtenir à meilleur marché, de vous joindre avec eux contre les Ecoſſois & Inchequin : Car j'eſpere de me trouver alors dans un tel état, que les *Irlandois* ſeroient bien aiſe d'accepter moins, ou que *je pourrai leur accorder davantage.*

Cette Copie eſt conforme à l'Original,
Zouch Tate.

à *Oxford.* le 7. *Jan.* 164⅘.

XVIII.

Ormond,

SUr le grand bruit qui s'eſt répandu, & l'attente, où l'on eſt ici d'une Paix, j'ai cru qu'il étoit à propos de vous en dire le veritable état, de peur que de faux raports ne cauſaſſent quelque préjudice à mes affaires d'*Irlande*.

„ Les Rebelles ont convenu de traiter ;
„ & je ne doute pas qu'un des premiers
„ & des principaux Articles, ſur lequel ils
„ inſiſteront, ne ſoit de continuer la Guer-
„ re d'*Irlande* ; *ce ne ſeroit pas être populaire,*
„ *ſi je rompois là-deſſus :* il faut donc que
„ vous en tiriez un double uſage : L'une
„ eſt, de conclurre la Paix avec toute la
„ diligence poſſible, afin que je ne ſois pas
„ réduit à l'inconvenient de refuſer cèt Arti-
„ cle pour une toute autre raiſon. L'autre
„ uſage que vous devez faire de ceci eſt, d'in-

„ ſinuer adroitement aux *Irlandois* qu'ils
„ ſont en danger de ſe voir exclus à per-
„ petuité de toutes ces faveurs que je leur
„ deſtine, en cas que les Rebelles d'ici en
„ viennent tout d'un coup à une Paix
„ avec moi ſous des conditions rai-
„ ſonnables, & qu'ils les en excluent ;
„ peut-être même, leur faut-il dire, que
„ je ne devrois pas la refuſer, s'il n'y avoit
„ entre nous que le ſeul diférent de la
„ Paix d'*Irlande*, avant qu'elle y fut ter-
„ minée. J'eſpere que tous ces moiens
„ ſufiront pour engager les *Irlandois* à con-
„ clurre au plûtôt une Paix ſur un pié
„ raiſonnable, & vous pouvez les aſſurer
„ d'ailleurs, qu'après leur avoir donné ma
„ parole poſitive en cette occaſion, tout
„ le Monde enſemble ne ſauroit me la fai-
„ re violer.

„ Mais perſuadé que vous obtiendrez
„ cette Paix, je vous exhorterai de nou-
„ veau à ſolliciter les *Irlandois*, qu'ils m'en-
„ voient inceſſamment du ſecours ici, &
„ à leurs Amis en *Ecoſſe*. J'ai reſolu du
„ moins (ſi la Paix eſt une fois conclue)
„ de faire paſſer de là dans le Pais de *Gal-*
„ *les*, le plus de mes Sujets Proteſtans ar-
„ mez qu'il me ſera poſſible, & de prier les
„ *Irlandois* d'envoier le plus de Troupes
„ qu'ils pourront *à Cumberland* : ce qui
„ mettra ces Comtez du Nord en bonne
„ poſture. Ainſi vous n'avez qu'à donner
„ au plûtôt vos ordres pour aſſembler
„ tous les Vaiſſeaux qu'il ſe pourra, ſoit

de

„ de *Dunkerque* ou d'*Irlande* ; & ſouvenez
„ vous qu'après le Mois de Mars, il ſera
„ bien difficile de tranſporter du Monde
„ d'*Irlande* en *Angleterre*, puis que les
„ Rebelles ſont maitres de la Mer. En
„ attendant une exacte & promte réponſe
„ à cette Lettre, je demeure,

Vôtre très-aſſuré & conſtant Ami.

CHARLES R.

Cette Copie eſt conforme l'Original.
Zouch Tate.

XIX.

Le 15. *Decemb.* 1644.

Ormond,

JE ſuis fâché d'apprendre par la voïe du Colonel *Barry* le triſte état de vôtre fortune en particulier; mais le plus promt & le meilleur reméde que j'y puiſſe trouver c'eſt la Paix d'*Irlande*, qui doit ſervir en même tems à rétablir ici des affaires très-importantes. C'eſt pourquoi je vous ordonne de l'expedier au plûtôt, & je me flatte que ma Lettre écrite de l'aveu de mon Conſeil vous donne un pouvoir ſufiſant & des inſtructions aſſez étendues pour la conclurre; mais pour vous encourager à finir cèt Ouvrage ſi neceſſaire, j'ai cru qu'il étoit à propos d'y ajoûter de ma propre main les Articles ſuivans : A l'égard de l'Acte de

Poining, je vous renvoie à mon autre Lettre : & pour ce qui eſt de la Religion, quoique je n'aie pas jugé convenable de prendre ouvertement connoiſſance du Memoire que *Brown* vous a remis, je vous ordonne de l'en remercier de ma part, auſſi bien que *Mylord Muskery* & *Plunket*, & de les aſſurer, que ſans cela il n'y auroit pas eu moien d'en venir à une Paix. Vous pouvez auſſi leur dire que s'ils s'en tiennent à ce Memoire, leur Nation en général & eux en particulier tireront de l'avantage de ce qu'ils ont fait, & *pour leur montrer que ce ne ſont pas de ſimples paroles, je leur promets ici* (& *vous commande à vous-même de tenir la main à l'execution*) *que ſi la Paix ſe conclut*, & *ſi les* Catholiques Romains *demeurent dans l'obeïſſance qu'ils me doivent*; *les Loix pénales ne ſeront pas exécutées contr'eux. D'ailleurs, vous pouvez les aſſurer, que ſi les* Irlandois *m'envoient le ſecours qu'ils ont promis pour ſupprimer cette Rebellion*, & *que je ſois rétabli dans mes droits, alors je conſentirai à l'abrogation des Loix pénales par un Acte authentique, ſans toucher pourtant à celles qui défendent les Appels à* Rome, *ni au Statut de Premunire.* Tout ce que je viens de vous marquer en chifre ne doit être communiqué qu'aux trois Perſounes nommées ci-deſſus, & cela ſous le ſeau du dernier ſecret. Ainſi, après vous avoir recommandé l'expedition de la Paix d'*Irlande*, & le ſecours que j'en attens, comme vous l'aurez vû dans ma der-

derniere Lettre, où mon Conſeil n'a point eu de part, je demeure &c.

Cette Copie eſt conforme à l'Original.

Zouch Tate.

XX.

Avis que j'ai reçus du Comte de Glamorgan, *pour être préſentez à Vôtre Majeſté.*

QU'avec le ſecours de Dieu, il abordera avec 6000. *Irlandois* à la fin de *Mai*, ou au commencement de *Juin*.

Que les Gentilshommes des Comtez de *Monmouth*, *Glamorgan*, *Brecknock*, & *Carmarthen* armeront au plûtôt 4000. hommes pour le ſervice de Vôtre Majeſté, & pour mettre ce Païs-là à couvert de toute inſulte.

Que pour venir à bout de ces Entrepriſes, il a 30000. Liv. ſterlin en réſerve, dix mille Mouſquets, deux mille paires de Piſtolets, huit cens Barils de poudre, ſans compter ſon Artillerie, & qu'il eſt aſſuré de trouver à ſon retour 30000 Livres de plus.

Qu'il a eu avis de ſes Vaiſſeaux, que pluſieurs *Hollandois* & *Dunkerquois* les viennent joindre tous les jours.

Mais afin de mieux réüſſir dans ſon projet, il m'a chargé de faire ſouvenir Vôtre Majeſté de lui envoier ſa Commiſſion, & de lui donner un pouvoir dans ces Comtez qui ſoit proportionné à ſon emploi, & qui contribue au ſuccès de ſon entrepriſe, par-

ce qu'il pourra toûjours aborder dans ce Comtez, ſi la Deſcente ne réüſſit pas ailleurs. Il ſuplie auſſi Vôtre Majeſté d'avoir égard aux ſervices qu'il a rendus dans le Comté de *Monmouth*, où il a mis ordre aux diviſions qu'il y avoit : de favoriſer le Chevalier *Thomas Lunsford*, & de vouloir accorder au Païs certaines exemtions, qui ſans faire tort à vôtre ſervice, peuvent le ſoulager.

Touchant le Comté de Monmouth *en particulier.*

C'eſt par le moien de Mylord *Glamorgan*, (qui a déja levé deux Régimens lui-même) que le Chevalier *Thomas Lunsford* aura dix-huit cens hommes d'Infanterie & ſept cens Chevaux. Cette Cavalerie doit être logée dans la Forêt de *Dean*, où il y a de bons Quartiers, comme *Langot*, que le Chevalier *Jean Winter* a taché de prendre, & qui eſt une Place fort importante, ſoit pour réduire les habitans de la Forêt, ou pour couvrir le Comté de *Monmouth*.

Vôtre Majeſté voit bien auſſi que le même Seigneur a fort calmé par ſes ſoins & ſon intervention, le reſſentiment que ceux du Comté faiſoient paroître pour leurs Griefs, & qu'il a moderé leurs plaintes en détournant la Requête qu'ils avoient deſſein de préſenter : C'eſt pourquoi il eſpere que Vôtre Majeſté aura égard à leurs très-humbles demandes, & qu'Elle en parlera

en

en des termes ſi efficaces au Prince *Robert*, qu'ils en obtiendront un heureux ſuccès.

D'ailleurs, quoi qu'ils demandent que leur contribution ſoit réduite ſur le pié qui a été réglé par le Parlement tenu à *Oxford*, ledit Seigneur a ſi bien agi auprès d'eux, qu'ils ſe ſont obligez par écrit à continuer le double paiement pour deux Mois de plus, & il ne doute pas même, qu'eu égard à l'exigence des affaires de Vôtre Majeſté, il ne l'obtienne encore pour un plus long terme.

Il ſuplie donc très-humblement Vôtre Majeſté, qu'elle veuille me donner ſes ordres pour ce Pais-là, afin qu'on n'en puiſſe pas retirer les Troupes du Chevalier *Thomas Lunsford*, juſques à ſon retour, à moins d'une occaſion preſſante, & qu'il n'y ait un ordre poſitif de Vôtre Majeſté, ou du Prince *Robert*; parce que ſi on les retire, ce ſera un grand obſtacle pour la levée, & l'entretien du monde qu'on ſe propoſe de mettre ſur pié.

Il demande auſſi avec ſoumiſſion, que Vôtre Majeſté veuille écrire au Prince *Robert* en faveur de ceux du Comté, lui ordonner qu'on les décharge des Logemens à diſcretion, de toute exaction au-delà de leur Quote-part, & des Garniſons inutiles, afin qu'ils ſoient plus en état de fortifier *Chepſtow* & *Monmouth*; & permettre qu'ils aient l'honeur de préſenter eux-mêmes la Lettre de Vôtre Majeſté.

Il ſouhaite enfin que le Chevalier *Thomas Lundſ-*

Lundsford ſoit revêtu du pouvoir neceſſaire, pour protéger ceux du Comté ſuivant les ordres que Mr. le Prince donnera.

Le 21 Mars 1644. C'eſt ce que préſente à Vôtre Majeſté

Son fidéle Sujet,
Edouard Boſdon.

Cette Copie eſt conforme à l'Original,
Zouch Tate.

XXI.

Propoſitions du Colonel Fitz-William *à la Reine.*

LEdit Colonel ſuplie très-humblement Vôtre Majeſté, de vouloir obtenir du Roi, qu'il accorde à ſes Sujets *Irlandois*, les Catholiques confederez dans ſon Roiaume d'*Irlande*, ſi ce n'eſt pas en public, du moins en ſecret, les juſtes demandes qu'ils lui font.

Il offre là-deſſus & s'engage même (avec l'aprobation de Mr. *Haraegan*, Agent à la Cour de *France* pour leſdits Catholiques confederez) d'amener en *Angleterre* pour le ſervice de ſa Majeſté, une Armée de dix mille *Irlandois*, ou d'un plus grand nombre, s'il eſt néceſſaire.

Ledit Colonel entreprend de lever, armer & embarquer ces dix mille hommes pour la Somme de dix mille Livres ſterlin,

&

& à proportion, s'il en fournit plus ou moins. Il propoſe d'ailleurs que cet argent ſoit mis en mains ſures pour le ſervice de ſa Majeſté, afin qu'il le puiſſe toucher lui-même, lors que cette Armée ſera prête à s'embarquer pour l'*Angleterre*.

Il demande auſſi qu'à l'arrivée de ces troupes, on lui avance un mois de paie pour toute l'Armée, ſuivant la revuë qui s'en fera.

Qu'il en ait lui-même le commandement en chef, & qu'il n'obéiſſe qu'aux ordres du Roi, de ſon Alteſſe le Prince de *Galles*, & du Prince *Robert*: qu'il diſpoſe de toutes les Charges de ces Troupes, & qu'il ſoit muni de Commiſſions, telles qu'en ont eu autrefois les Généraux de ſa Majeſté, qui ont commandé quelque Corps ſeparé de ſon armée, comme étoient le Marquis de *Newcaſtle*, le Comte de *Kingſton* & autres, afin que par là il ſoit plus en état de faire ſes levées, & de mieux réüſſir dans ſon entrepriſe: que ces Forces ne pourront point être ſeparées par aucun ordre que ce ſoit, puis que le Parlement ne donne point de Quartiers aux *Irlandois*.

Qu'on le renforce d'un Corps de Cavalerie, du moins de deux mille hommes, qui ſe trouvent prêts à le recevoir au lieu où il abordera.

Qu'on lui fourniſſe des Munitions & de l'Artillerie, ou qu'on lui donne de l'argent pour en acheter lui-même ce qu'il en faudra:

Et

Et enfin que ces Troupes ſoient paiées ſur le même pié que les autres Armées de ſa Majeſté.

„ Après avoir examiné ces Propoſitions, „ Nous avons crû devoir certifier ſous nô„ tre Seing manuel que nous les aprou„ vons & que nous y donnons les mains, „ avec aſſurance qne nous tâcherons d'é„ fectuer au plûtôt ce qu'on y ſouhaite de „ nous ; perſuadée que les Catholiques „ confederez d'*Irlande* & le Colonel *Fitz*„ *William* ſeront ſatisfaits : Nous eſperons „ même que tous les Partis travailleront de „ concert à l'execution de ce qui eſt mar„ qué ci-deſſus.

Cette copie eſt conforme à l'original que la Reine envoia au Roi, le 16. *Mai* 1645.

A. Lowly, Secretaire du Lord *Jermine*.

Cette copie eſt fidéle,

Zouch Tate.

XXII.

A ma Femme, le 14. Janv. 164$\frac{4}{5}$ par *Chequen*.

Mon cher Cœur,

Poly eſt arrivé le $\frac{13}{23}$. *Janv.* & quoi que je ne puiſſe pas répondre de quelques jours à tout ce qui eſt contenu dans la Dépêche qu'il m'a renduë, je me ſervirai de cette occaſion pour repliquer à quelques endroits de ta Lettre, & toucher en paſſant

ſant à certaines choſes qu'il m'a dites lui-même.

J'avoue que c'eſt un malheur, ſi tu ne reçois pas plus ſouvent de mes nouvelles; mais je ne croi pas que ce ſoit une faute en moi, ni d'une ſi fâcheuſe conſéquence que tu le dis, ſupoſé que ceux qui ſont autour de ta perſonne fuſſent auſſi attachez à toi, qu'ils le veulent faire paroître. Tout le monde ſait la dificulté qu'il y a d'envoier des Meſſagers d'ici: d'ailleurs, les Nombres marquez dans chacune de mes Lettres ſont une preuve de ma diligence: il eſt vrai qu'il ne faut pas avoir beaucoup d'eſprit pour trouver les moiens de t'écrire, & ſi nous en négligeons quelcun à l'avenir, je veux bien que tu nous acuſes de manquer d'induſtrie: mais qu'il puiſſe entrer dans l'eſprit d'aucune ame vivante, qu'il y a des gens ici qui te cachent ce qu'on ſouhaite être connu de tout le monde, c'eſt une telle folie (pardonne moi cette expreſſion), que je n'en ſaurois croire perſonne coupable, quand même il me le diroit. A l'égard de mon afection envers toi, ce ne ſera pas la perte d'une ou deux Lettres qui la fera revoquer en doute; examine au contraire ſi leurs diſcours ne ſont pas plûtôt une preuve qu'ils s'ennuient de ta Compagnie, qu'un fidéle portrait de leurs penſées, & le Voiage d'*Irlande* qu'ils te propoſent, n'en eſt-il pas un bon exemple? Je ſoutiens, à parler ſerieuſement, que c'eſt la plus haute extravagance que j'aie oüi de ma vie; je ſuis per-

perſuadé même que tu n'as prêté l'oreille à cet avis que par un principe d'amitié pour moi, & que tu n'as pas crû que l'interêt de mes affaires le demandât. A l'égard de la Paix d'*Irlande*, pour te montrer le ſoin que j'en ai eu, & les avantages que j'eſpere d'en retirer, je t'ai envoié les dernieres Lettres que j'ai écrites là-deſſus, & je te prie avec inſtance de ne les communiquer à perſonne, tu peus ſeulement faire entendre à la Reine Régente & à ſes Miniſtres, que j'ai ofert de ſi bonnes conditions à mes Sujets *Irlandois*, qu'une Paix s'enſuivra bien-tôt; du moins je le crois ainſi. Mais au nom de Dieu, ne decouvre à perſonne les particularitez de mes Dépêches. Il faut t'avoüer, que je ſuis fort redevable à l'Agent de *Portugal*, & très-peu à celui de *France*; puis que c'eſt par le moien du premier que je t'ai envoié toutes mes Lettres depuis mon arrivée ici, (ſans compter les Exprès,) quoi que j'attendiſſe plus de ſecours de *Sabran*.

„ Je ne t'ennuierai point par la répéti-
„ tion des nouvelles; La Lettre de *Dig-*
„ *by* que j'ai vûë, en eſt ſi remplie, qu'il
„ me ſeroit dificile d'y rien ajoûter; mais
„ je ne puis m'empêcher de paraphraſer un
„ peu ſur ce qu'il apelle ſon obſervation ſu-
„ perſtitieuſe. Il dit donc, qu'il eſt de la der-
„ niere évidence, que le ſang innocent de
„ *Strafford* a été une des principales cauſes
„ qui a fait venir ſur cette Nation les juſtes
„ jugemens de Dieu, & qui a produit une
„ furieuſe Guerre civile, où les deux Par-

„ tis

„ tis ſe trouvent juſques-ici preſqu'égale-
„ ment châtiez, parce qu'ils ſont en quel-
„ que maniere également coupables; mais
„ les Rebelles tout ſeuls ont répandu ce
„ dernier ſang qui crie vangeance: ainſi je
„ me flatte que ce n'eſt pas trop de pré-
„ ſomption en moi d'eſperer, que la Juſ-
„ tice divine, touchée enfin de la bonté de
„ nôtre Cauſe, & ſans avoir égard à nos
„ fautes paſſées, leur fera ſentir plus qu'à
„ nous la peſanteur de ſa main.

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Edm. Prideaux.

XXIII.

Copie de la Lettre écrite au D. *de* R.

Richmond,

JE vous remercie de la relation que vous m'avez envoiée par le Porteur de cette Réponſe. Je n'ai point de nouveaux ordres à vous donner; mais ſouvenez-vous de ne parler pas de mon retour à *Weſt.* à moins qu'il n'y ait quelque eſperance d'obtenir un Traité, ſoit là, ou aux environs, & en ce cas, n'oubliez point de dire quelle ſureté je demande pour me rendre à *Weſt.* D'ailleurs, je croi qu'il ſeroit inutile de vous avertir, qu'il faut bien cajoler les Indépendans & les *Ecoſſois.* Le Porteur vous entretiendra de l'heureux ſuccès de nos Aſſo-

ciations

ciations à l'Oueſt & au Nord, & de pluſieurs autres choſes que je lui ai dites. Je demeure &c.

Cette Copie eſt conforme à l'Original,
Zouch Tate.

XXIV.

Memoire pour le Secretaire Nicholas *ſur l'Accommodement qui ſe traite à* Uxbridge.

à *Oxford*, *Fevr.* 1644.

1. POur la Religion & le Gouvernement Eccleſiaſtique, je ne veux pas avancer un pouce au-delà de ce que vous avez déja ofert.

2. J'en dis autant à l'égard de la Milice; il faut même qne j'en aie la nomination libre pour la moitié, par exemple, ſi le nombre total, *Ecoſſois* & autres, eſt de trente, j'en nommerai quinze: Mais ſi les Rebelles ont la baſſeſſe d'admettre dix *Ecoſſois* ſur vingt *Anglois*, je me contente de nommer cinq *Ecoſſois* & dix *Anglois*; & ainſi à proportion ſur tout autre nombre, dont on tombera d'accord.

3. Pour ce qui eſt des perſonnes qu'on peut gagner à mon parti, outre l'indemnité que je leur accorde, je vous donne pouvoir de leur promettre des récompenſes pour les ſervices qu'ils me rendront, & même des emplois, pourvû qu'ils ne ſoient

pas

pas de grande importance, & qu'ils ne ſe trouvent pas remplis par d'honêtes gens: du reſte, quelque conſiderables qu'en ſoient les revenus, cela n'y fait rien, vous en pouvez diſpoſer: Mais il ne faut communiquer cet Article qu'à *Richmond*, *Southampton*, *Culpeper*, & *Hyde*.

Cette Copie eſt conforme à l'Original,

Zouch Tate.

XXV.

Inſtructions pour mes Commiſſaires à Uxbridge.

I. *Touchant la Religion.*

SUr cet Article, je compte que le Gouvernement de l'Égliſe fera la principale dificulté, & je trouve qu'on y doit avoir égard à deux choſes, à la Conſcience & à la Politique. Pour la premiere, je vous avoue que je ne puis me réſoudre à changer le Gouvernement des Evêques, non ſeulement parce qu'il eſt le meilleur, & que je me trouve conforme en ceci à l'opinion la plus générale des Chrétiens de tous les Siécles; mais auſſi parce que je promis à mon Sacre de ne point alterer le Gouvernement, qui étoit alors reçu dans l'Egliſe, & que je me crois engagé d'une maniere indiſpenſable à tenir ma parole. Pour ce qui eſt des revenus de l'Egliſe, je

ne

ne ſaurois permettre qu'on les diminuë, ni qu'on les aliene, puis que ce ſeroit un ſacrilége & une violation formelle de mon ſerment, mais je ſuis prêt à écouter tout ce qu'on propoſera pour remedier aux abus, s'il s'en eſt gliſſé quelcun, & ſoulager les conſciences tendres & délicates; j'y donnerai même des réponſes favorables, pourvû que cela ne préjudicie point au fondement & à l'eſſentiel. Pour ce qui regarde la Politique, s'il eſt du devoir du Roi de protéger l'Egliſe, celle-ci n'eſt pas moins obligée de ſoûtenir l'Autorité légitime du Roi; Auſſi mes Prédeceſſeurs ont toûjours eu beaucoup de ſoin de faire dependre le Clergé de la Couronne; puis que ſans cela, à-peine tiendroit-elle ferme ſur la tête du Roi; ſouvenez vous donc de ne rien accorder qui altére, ou qui diminuë cette dependance ſi neceſſaire.

II. *Touchant la Milice.*

Après les interêts de la Conſcience, on peut dire que la diſpoſition de la Milice eſt le plus digne ſujet qu'un Roi puiſſe defendre; du moins ſans cette prérogative, le pouvoir du Roi n'eſt qu'une ombre; auſſi ne doit-on pas l'abandonner pour quelque raiſon que ce ſoit, mais au-contraire la maintenir ſuivant les anciennes Loix du Païs. Malgré tout cela, puis que, pour arriver à cette Paix tant ſouhaitée par tous les honêtes gens, il eſt preſqu' inévitable

table de donner des ſuretez ſuffiſantes & réelles pour l'execution de ce dont il ſera convenu, je vous permets de laiſſer entre les mains des Rebelles, des Places fortes, ou des Troupes, & de leur accorder telles autres ſûretez que vous jugerez à-propos juſques à l'entier accompliſſement des Articles: bien entendu toûjours que vous aurez le même ſoin d'en tirer de leur part, afin qu'ils executent les conditions ou ils ſe trouveront engagez envers moi, & que *la Paix une fois conclue, toutes choſes reprennent leur ancien cours.*

III. *Touchant* l'Irlande.

J'avouë qu'ils ont des argumens fort populaires & plauſibles pour inſiſter ſur la continuation de la guerre dans ce Roiaume-là, & que de tous les Articles qu'ils pourroient demander, il n'y en a pas un ſeul qui tende plus que celui-ci au but qu'ils ſe propoſent: Auſſi n'y en a-t-il point auquel je ſois engagé de répondre avec plus de précaution, ſoit en honeur, ou en bonne politique. Tout le monde ſait que j'ai été forcé d'une maniere indiſpenſable à permettre une ceſſation d'armes en *Irlande*, & il me reſte encore de puiſſantes raiſons qui m'obligent à y conclurre une Paix; de ſorte que vous ne devez conſentir à rien qui m'en puiſſe détourner, juſqu'à ce qu'on me faſſe voir à-l'œil que mes Sujets Proteſtans s'y peuvent defendre, & que je

n'aurai plus beſoin de garantir ma Conſcience & ma Couronne des injures de ces Rebelles.

Cette Copie eſt conforme à l'Original,
Zouch Tate.

XXVI.

A Uxbridge *le Mecredi* 29. Janvier, 1644. *les Commiſſaires de Sa Majeſté nommez pour traiter en ce Lieu d'une Paix ſolide, ont conſenti unanimement à la Proteſtation ſuivante, & l'ont tous faite, chacun à part.*

JE ſoufigné *A. B.*, l'un des Commiſſaires nommez par ſa Majeſté pour la préſente Negociation qui ſe fait à *Uxbridge*, promets & proteſte en préſence de Dieu, que je ne découvrirai à perſonne (qui ne ſera pas du nombre des Commiſſaires) quoi que ce ſoit de ce qu'un ou pluſieurs deſdits Commiſſaires de ſa Majeſté diront dans nos Conférences particulieres ſur le chapitre de cette Négociation; & que je ne nommerai ni ne depeindrai, ſoit directement ou indirectement, leurs Perſonnes, que de l'aveu de tous leſdits Commiſſaires qui ſeront alors en vie.

D'ailleurs, tous ces Commiſſaires ont convenu, que ceci ne les obligera point lors

lors que dix d'entr'eux jugeront à-propos d'avertir Sa Majeſté du nombre de ceux qui auront aprouvé, ou rejetté aucun des Articles de ce Traité, ſans toutefois nommer ou décrire leurs perſonnes.

Cette Copie eſt conforme à l'Original,

Zouch Tate.

XXVII.

La Reine au Roi, d'York, *le* 30. Mars 1644.

Mon cher Cœur,

IL n'eſt pas neceſſaire que je vous diſe d'où vient le Porteur de celle-ci : mais les Propoſitions qu'il vous donnera ſont bonnes, excepté 260. Je ne croi pas qu'il ſoit encore tems de les mettre en execution ; ainſi trouvez quelque expédient pour les renvoier, ſans qu'ils en puiſſent être fâchez, & ne dites point que je vous aie donné cet avis. Le Chevalier *Hugue Cholmely* m'eſt venu baiſer la main avec une Compagnie de Cavalerie : Le reſte de ſon monde eſt à *Scarborough*, avec un Vaiſſeau chargé d'armes, que les Vaiſſeaux du Parlement avoient pris & aménè là, de ſorte qu'il eſt à nous. Les Rebelles avoient abandonné *Tadcaſter* ſur

ce que nous avions fait marcher quelques troupes à *Whetherby*, mais ils y ſont retournez avec douze cens hommes: Nous y envoions un renfort pour les en chaſſer, quoi•que le monde que nous avons à *Whetherby* pût ſufire ; mais nous craignons qu'ils n'aient toutes leurs troupes dans le voiſinage, & qu'ils ne meditent quelque entrepriſe; du moins ils ont quitté *Selly* & brulé *Cawood* : Avant demain au ſoir nous apprendrons l'iſſue de cette afaire, & je vous envoierai un Exprès pour vous en avertir. Je ſuis exacte à vous communiquer nos demarches, afin que vous & nous puiſſions trouver les moiens d'obtenir des Paſſeports pour nos Meſſagers; je m'étonne même qu'à la ceſſation d'armes vous n'aiez pas demandé le droit de les pouvoir envoier en toute aſſurance: Voila toûjours des preuves de mon amitié. J'ai reçu aujourd'hui des avis de *Londres*, qui portent que les Rebelles ne veulent point de Ceſſation d'armes ; que les deux premiers Articles dont ils traitent, regardent les Forts, les Vaiſſeaux & les Munitions, & qu'ils parleront enſuite de caſſer l'Armée. Sans contredit, il n'y a perſonne qui ſouhaite la Paix plus que moi, ni qui ait des raiſons plus fortes pour cela; mais je voudrois qu'on caſsât d'abord ce Parlement perpétuel, puis que ſi ce coup étoit frapé, tout le reſte deviendroit facile. Je ne dis pas ceci de ma tête; en général ceux qui ſont pour ou contre

vous

vous dans ces Quartiers ſouhaitent qu'il finiſſe; & je ſuis perſuadée que ſi vous le demandez & qu'on vous le refuſe, tout *Hull* & *Yorkshire* ſe declareront pour nous, ce qui mérite quelque conſideration. Pour moi, ſi vous faites la Paix & que vous caſſiez vôtre Armée, avant la diſſolution de ce Parlement, je ſuis reſolue à paſſer en *France* pour ne retomber pas entre leurs mains, fort aſſurée que s'il leur reſtoit quelque pouvoir, il ne feroit pas bon pour moi en *Angleterre*. Souvenez vous de ce que je vous ai écrit dans mes trois dernieres Lettres, & aiez plus de ſoin de moi que vous n'en avez eu juſques ici, ou faites ſemblant du moins d'en prendre davantage, afin qu'on ne s'aperçoive pas de vôtre negligence à mon égard. Adieu, le Porteur me preſſe & m'empêche de vous dire autre choſe.

Apoſtille.

Je devois vous envoier cette Lettre par un homme de Mr. *Denesdale*; mais il eſt déja parti; de ſorte que les premieres Lignes qui le regardent, ne ſignifient rien par raport à celui ci qui vous la rendra: mais la concluſion m'étoit ſi agréable, que je ne ſaurois m'empêcher de vous l'envoier toute entiere. Vous aurez apris déja par le moien d'*Elliot* le ſuccès de l'afaire de *Tadcaſter*: peu s'en eſt falu depuis que nous n'aions perdu *Scarborough*, &

que *Browne Busbell* ne l'ait remis au Parlement : mais *Cholmely*, qui étoit encore ici, n'en a pas eu plûtôt avis, qu'il y eſt allé avec nos forces & l'a repris. Il demande quelques unes de nos troupes & un Lieutenant pour les y mettre en garniſon, & il nous donnera les ſiennes en échange : Il a pris d'ailleurs deux Pinaſſes qui venoient d'*Hotham*, chargées de 44. hommes qu'on vouloit jetter dans *Scarborough*, de 10. Pieces de Canon, de 4. Barils de poudre & de 4. remplis de Boulets. Ce ſont là toutes les nouvelles que nous avons ici. Nôtre Armée marchera demain pour faire évanouir le titre d'Excellence qu'on donne à *Fairfax*. Je n'ajouterai plus rien à cette Apoſtille écrite le 3. *Avril*. Je n'ai pas eu de vos nouvelles, depuis que *Parſon* m'en a donné.

Cette copie eſt conforme à l'Original,
P. W.

XXVIII.

La Reine au Roi, *de* Bath, le 21. Avril 1644.

Mon cher Cœur,

JE ne doute pas que *Fred. Cornwallis* ne vous ait parlé du voiage que nous avons fait juſques à *Adburie*, & de l'état de ma ſanté : Depuis mon arrivée ici je me trouve aſſez mal, j'ai des inſomnies, & mon rhume

rhume augmente; cependant le repos que j'ai pris ce matin me pourra ſoulager. J'irai demain à *Briſtol*, pour vous renvoier les Chariots, dont pluſieurs ſont déjà de retour.

Mylord *Dillon* m'a dit, *ſi ce n'eſt pas de vôtre part, du moins avec vôtre aprobation, qu'il faloit que j'écriviſſe une Lettre aux Commiſſaires d'*Irlande *pour les avertir, qu'ils doivent ſe deſiſter de certaines choſes contenues dans leur Memoire, & les aſſurer en même tems que vous leur donnerez ſatisfaction, lors que vous ſerez dans un autre état que celui où vous êtes aujourdhui.*

Mais j'ai cru que c'étoit une affaire de ſi grande importance, que je n'ai pas oſé m'y engager ſans vos ordres poſitifs; de ſorte que ſi vous agréez que je faſſe cette demarche, envoiez moi ce que vous voulez que j'écrive, afin que je n'aille point au-delà de ce que vous ordonnerez, & que vous puiſſiez tenir ce que je promettrai de vôtre part: du moins je ſerois bien fachée de ne pouvoir pas éxecuter ce que j'aurois avancé là-deſſus; mais ſi vous me donnez vôtre parole, je ne craindrai pas d'engager la mienne. D'ailleurs, je croi qu'il ſuffira d'écrire à Mylord *Muskery* ſans m'adreſſer aux autres, parce que je lui écrirai de ma propre main: & s'il faut que tous vos Commiſſaires reçoivent les mêmes avis, le Secretaire pourra me decharger de cette peine. Adieu, mon cher Cœur, je

ne ſaurois vous en dire davantage, ſi ce n'eſt que je ſuis entierement à vous.

Cette Copie eſt conforme à l'Original, examiné par

Zouch Tate.

XXIX.

La Reine au Roi, de Paris, *Janv.* 164$\frac{4}{5}$.

JE viens de recevoir une de vos Lettres écrite de *Marleborough* depuis long tems, après en avoir eu quantité d'autres de plus fraiche date, auxquelles j'ai fait réponſe. A l'égard de celle-ci, je n'ai qu'un mot à vous dire ſur l'affaire de *Gor.*; ſi elle n'eſt pas conclue, il eſt tems de la terminer, & l'occaſion eſt très-favorable pour en venir à bout, ce que je n'avois pas cru juſques-ici. J'apprens que les Commiſſaires ſont arrivez à *Londres*; tout ce que je puis vous recommander là-deſſus ç'eſt que vous aiez ſoin de vôtre honeur, que ſi vous faites une Paix, elle ſoit bâtie ſur des fondemens ſolides & durables, & que ſi elle ne ſe conclut pas, *vous n'abandonniez point ceux qui vous ont ſervi, de peur qu'ils ne vous abandonnent eux-mêmes dans le beſoin.* D'ailleurs, je ne voi pas que vous puiſſiez être en ſûreté ſans un Regiment de Gardes; pour moi, je ne m'y croirois point du tout, *eû-égard à la haine qu'ils ont contre ma perſonne & ma Re-*

Religion ; mais je me flate que vous aurez ſoin de l'une & de l'autre; quoi-qu'à mon avis vous duſſiez reſerver la Religion pour le dernier article du Traité. *Au-fond, ſi vous convenez d'être rigide envers les Catholiques, vous les rebuterez de vôtre ſervice: & ſi la Paix ne ſe faiſoit point, vous ne pourriez plus attendre du ſecours d'*Irlande, *ni d'aucun Prince Catholique, dans la crainte où ils ſeroient d'être abandonnez, d'abord que vous auriez accommodé vos afaires.* J'ai envoié un Exprès à *Montroſſe* en *Ecoſſe*, pour ſavoir l'état où il eſt, & ce qu'on peut entreprendre de ce côté-là. Je depêcherai auſſi cette ſemaine vers Mr. de *Lorraine* & en *Hollande* ; je ne pers point de tems : tout en iroit mieux, ſi j'avois plus ſouvent de vos nouvelles. Adieu, mon cher Cœur.

Cette Copie eſt conforme à l'Original,

Zouch Tate.

Ma Femme $\frac{16}{26}$ Decem. Janv. $164\frac{4}{5}$.

XXX.

La Reine au Roi, de Paris *le* $\frac{17}{27}$. *Janv.* $164\frac{4}{5}$.

Mon cher Cœur.

IL y a deux jours que *Tho. Eliot* m'a cauſé beaucoup de joye & de chagrin : L'un

par la nouvelle qu'il m'a donnée de vôtre bon état, & l'autre par la peur qu'il m'a fait que vous iriez à *Londres*. Je ne conçoi pas où eſt l'eſprit de ceux qui vous ont donné ce conſeil, à moins qu'ils ne veuillent haſarder vôtre perſonne pour ſe mettre eux-mêmes à couvert. Mais graces à Dieu, j'ai reçu aujourd'hui par le moien de l'Ambaſſadeur de *Portugal* une de vos Lettres datée en *Janvier*, où je vois avec un extrême plaiſir que la Negociation doit ſe faire à *Uxbridge*. Pour l'honneur de Dieu, ne vous mettez pas entre les mains de ces gens-là; Si vous paſſez à *Londres*, avant la fin du Parlement, ou ſans avoir une bonne armée, vous êtes perdu. *La premiere choſe qu'on doit propoſer à l'ouverture du Traité, eſt, à ce que j'apprens, de caſſer vos troupes, mais ſi vous y donnez les mains, vôtre perte eſt inévitable*, puis que les Ennemis auront toute la Milice en leur pouvoir, & qu'ils feront tout ce qu'il leur plaira, comme ils l'ont déja fait. *Je reçus hier des Lettres du Duc de* Lorraine; *il me promet que ſi vous agréez ſon ſervice, il vous amènera dix mille hommes*. Le Dr. *Goffe* que j'ai envoié en *Hollande* doit traiter avec lui ſur cette affaire, & je compte de vous en marquer au plûtôt de bonnes nouvelles, auſſi bien que de l'argent. Soiez perſuadé que je ne m'épargnerai point dans tout ce que vous ſouhaiterez, & que je haſarderai ma vie, c'eſt-à-dire, à mourir de faim, plûtôt que de ne vous donner

pas

pas du ſecours. Avertiſſez moi toûjours qui ſont ceux qui vous rendent mes Lettres, parce que je vous écris ſous l'enveloppe de l'Ambaſſadeur de *Portugal* & du Reſident de *France*. Souvenez-vous ſur tout de n'abandonner pas ceux qui vous ont ſervi, les Evêques & les pauvres Catholiques. Adieu; excuſez moi ſi je vous écris par la main d'un autre, je ne ſuis pas encore aſſez habile pour me ſervir des chifres. Faites voir à mon Néveu *Robert* que je vous prie de lui communiquer tout ce que je vous mande, afin qu'il ſache pour quelle raiſon je ne lui écris pas à lui-même. Je ne ſaurois envoier de gros Paquets.

Cette Copie eſt conforme à l'Original,
Zouch Tate.

Ma Femme le $\frac{17}{27}$ Janv. $164\frac{4}{5}$

XXXI.

De Paris, *le* 13. Mars 1644.

Mon cher cœur,

DEpuis la derniere Lettre que je vous ai écrite, j'en ai reçu une des vôtres marquée 16 où vous m'apprenez que *Pooly* vous a rendu les miennes & où il me ſemble que vous êtes un peu fâché de certaines choſes que je vous ai mandées. Mais vous devez être aſſuré que mon intention n'étoit pas de vous déplaire : j'ai cru ſeulement qu'il étoit à propos de vous avertir

de tout. Il y a un endroit dans vôtre Lettre qui me chagrine beaucoup, c'eſt lors que vous m'exhortez à ne faire pas voir vos Depêches, comme ſi vous me jugiez capable de les communiquer à d'autres qu'au Lord *Jermyn* qui les déchifre pour moi, parce que mon mal de tête ne me permet pas de prendre cette fatigue. Mais ſi vous ſouhaitez, je le ferai moi-même, & perſonne au monde ne les verra. Souvenez vous pourtant de ne me cauſer pas du chagrin, ou vous me donnerez la mort J'ai aſſez d'autres afflictions à craindre que je ne ſurmonterois pas, s'il ne s'agiſſoit de vôtre ſervice. Adieu, mon cher cœur, voici la marque que vous ſouhaitez de voir, lors que je demande quelque choſe avec empreſſement ✠, & n'oubliez pas je vous en prie, de donner la Place de Maître de la Garderobe à *Jaques Berkley*. Je n'ai promis à perſonne, les Places du Lords *Percy* & des autres; je ne m'engagerai pas même envers qui que ce ſoit; faites en de même de vôtre côté.

XXXII.

La Reine au Roi, *de* Newark, *le* 27. Juin 1643.

Mon cher Cœur,

JE viens de recevoir la Lettre que vous m'avez envoiée par Mylord *Saville*, qui m'a trouvée

trouvée prête à partir. Je n'attendrai que la reddition de *Hull* & de *Lincoln*, & vous me pardonnerez bien ſans doute, ſi je m'arrête ici deux jours de plus pour cela. *Hotham* le jeune, qui étoit en priſon par ordre du Parlement, s'eſt échapé; il a écrit à 260 qu'il ſe jetteroit entre ſes bras, & qu'on endroit *Hull*, & *Lincoln*: il eſt allé voir ſon Pére, & 260. attend vôtre réponſe. Je partirai donc de ce Quartier, ſi je ne me trompe, *Vendredi* ou *Samedi* prochain, & j'irai coucher à *Werton*; delà je me rendrai à *Ashby*, où nous nous déterminerons ſur la route qu'il faudra ſuivre, & je m'y arrêterai un jour, tant à cauſe de la longue marche que nous aurons faite le jour précedent, que pour obſerver la poſture des Ennemis. Toutes leurs troupes qui étoient à *Nottingham*, ont paſſé à *Leiceſter* & à *Darby*; ce qui nous fait croire qu'elles ont deſſein de nous couper le paſſage: d'abord que nous aurons fixé nôtre Marche, je vous en donnerai avis. Cependant il eſt à propos de vous dire en quel état nous ſommes, & quelles troupes je laiſſerai pour la ſûreté des Provinces de *Lincoln* & de *Nottingham*. Il y reſtera donc 2000. hommes d'Infanterie, dequoi en armer 500. autres, & 20. Compagnies de Cavalarie; tout cela ſous les ordres de *Charles Cavendish*, qui avoit grand'envie de me ſuivre, mais les Gentilshommes du Païs m'ont priée de ne le prendre pas avec moi. Les Ennemis ont laiſſé 1000. hom-

mes dans la Ville de *Nottingham*. Je garderai pour moi 3000. hommes d'Infanterie, 30. Compagnies de Cavalerie ou de Dragons, 6. Pieces d'Artillerie, & 2. Mortiers. *Henri Jermyn*, en qualité de Colonel de mes gardes, commandera toutes ces forces, & il aura sous lui le Chevalier *Alexandre Lesley* pour l'Infanterie, *Gerard* pour la Cavalerie, & *Robert Legg* pour l'Artillerie : Pour moi, je ferai la Généraliſſime, pleine d'ardeur & d'activité, & en cas que l'on en vienne à une Bataille, j'aurai 150. Chariots de bagage à garder Aiez ſoin qu'aucune Cavalerie de l'Armée du Comte d'*Eſſex* ne nous incommode : pour celle des autres, je me flate que nous ſerons aſſez forts, du moins nous en avons déja fait l'experience à *Nottingham*, où une de nos Compagnies en batit ſix des leurs & les mit en fuite. J'ai reçu vôtre Declaration; mais je ſouhaiterois que vous ne l'euſſiez pas publiée, parce qu'elle vous eſt fort deſavantageuſe : vous y témoignez trop de peur, & vous n'avez pas tenu la reſolution que vous aviez priſe. Adieu, mon cher Cœur.

XXXIII.

XXXIII.

Inſtructions pour —— envoiées à la Cour de France *le* 12. Juillet, 1626.

Charles Rex.

LE Roi de *France* & ſa Mére n'ignorent pas les diſputes & les méſintelligences qu'il y a euës entre moi & ma Femme, & tout le monde ſait que je l'ai ſuportée juſques-ici avec beaucoup de patience. Je me flatois même qu'elle changeroit avec le tems, parce qu'elle étoit fort jeune, & que c'étoit plûtôt par les mauvais conſeils de ſes Domeſtiques, qui n'avoient que leurs propre interêt en vûë, que par inclination qu'elle en uſoit mal envers moi. En éfet, lors que je me rendis à *Douvre* pour la recevoir, je ne pouvois pas attendre plus de marques de reſpect & d'amitié, qu'elle en fit paroître en cette occaſion: Par exemple, la premiere choſe qu'elle me dit, fut Qu'elle étoit jeune, & qu'elle venoit dans un Païs étranger, dont elle ignoroit les coûtumes; qu'elle pourroit ainſi commettre quantité d'erreurs, & qu'elle me prioit de ne m'en fâcher point, juſqu'à ce que je l'euſſe inſtruite là-deſſus; & de ne me ſervir pas en ces occaſions d'une perſonne tierce, mais de la corriger moi-même, lors qu'elle ſe tromperoit Je lui accordai ſa demande, & la remerciai de me l'avoir faite: je la priai même d'en agir de cette maniere à mon

mon égard; elle me le promit, mais elle n'a jamais tenu ſa parole. Peu de tems après ſon arrivée, Madame de *St. George* eut du chagrin de ce que je ne voulus pas ſoufrir qu'elle ſe mit en carroſſe avec nous, lors qu'il y avoit des Dames d'une plus haute naiſſance qu'elle, pour occuper ſa place; elle prétendit que c'étoit la dépouiller de ſon droit, (ce qui nous paroît fort étrange en *Angleterre*) & là-deſſus, elle irrita ſi bien ma Femme contre moi, que depuis ce tems-là on ne peut pas dire qu'elle en ait uſé envers moi deux jours de ſuite avec les égards que j'en devois attendre. Ce n'eſt pas tout, elle m'a témoigné du mépris en tant de rencontres, qu'il ſeroit trop long de les marquer ici; mais j'en raporterai quelques-unes. Ce fut, ſi je ne me trompe, à ſa premiére venuë à *Hampton Court*, que je lui envoiai quelques-uns des Membres de mon Conſeil, pour lui donner les ordres qui s'obſervoient dans la Maiſon de la Reine ma Mére, & la prier en même tems qu'elle chargeât le Comte *de Tilliers*, de les faire obſerver dans la ſienne: Elle répondit qu'elle eſperoit que je lui permettrois de régler ſa Maiſon de la maniere qu'elle-même le jugeroit à-propos. Si elle ſe fut contentée de dire, qu'elle me ſatisferoit là-deſſus, je ne l'aurois pas blâmée, quelque choſe qu'elle m'eut dite en particulier, puis que je n'aurois pû attribuer ſa faute qu'à une ſimple ignorance; mais j'avois de la peine à croire qu'elle me

fit

fit un pareil afront en public pour une choſe de cette nature. Quoi qu'il en ſoit, après avoir entendu la réponſe, je pris le tems qui me parut le plus commode à tous deux pour en raiſonner, & je lui repréſentai doucement la faute qu'elle avoir commiſe par ſon refus public, & l'erreur où elle étoit à l'égard de la choſe en elle-même. Mais au lieu de ſe reconnoître coupable, elle me fit une réponſe ſi ſéche, que je n'oſerois la mettre ici; outre qu'il ne m'en reſte que trop de la même ſorce à raporter dans la ſuite. Je ne m'arrêterai pas non plus à quantité de petites négligences, ni au ſoin qu'elle prenoit d'évirer ma Compagnie: Si j'avois à lui parler de quelque choſe, il faloit que je ménageaſſe plûtôt ſes Domeſtiques, autrement j'étois aſſuré d'avoir un refus; elle ne s'appliquoit point du tout à l'*Angloiſe*, & n'avoit aucun égard pour la Nation en général. Je paſſerai de même ſous ſilence l'afront qu'elle me fit, avant que j'allaſſe à cette derniere & malheureuſe Aſſemblée du Parlement, on n'en a déja que trop diſcouru, &c. & vous en avez l'Auteur en *France*. En un mot, pour en venir à ce qui eſt de plus fraîche date, après avoir donné une Commiſſion pour fixer le Douaire de ma Femme, & lui aſſigner des Terres qui ſerviſſent à ſon entretien, d'abord qu'on eut réglé tout, & qu'il n'y manquoit autre choſe que mon conſentement, perſuadée qu'il faloit auſſi-tôt nommer des Oficiers pour avoir ſoin de ſes Revenus,

venus, elle vint me trouver une nuit que j'étois déja couché, me donna un Papier entre les mains, & me dit qu'il contenoit une Liſte des perſonnes qu'elle ſouhaitoit d'avoir pour la régie de ſes affaires. Je le reçus, avec promeſſe de l'examiner le lendemain matin, & je l'avertis d'ailleurs, que par un Accord paſſé en *France*, la nomination de ces Oficiers m'apartenoit. Elle répondit, qu'il y avoit des *Anglois* & des *François* dans ſa Liſte. Je lui repliquai là-deſſus, que je confirmerois les *Anglois* qui me paroîtroient propres à ſon ſervice, mais que les *François* ne pouvoient avoir aucune part à cette ſorte d'affaires. Alors elle ajoûta, que tous ceux qui étoient marquez dans ſon Papier avoient obtenu des Brévets de ſa Mére & d'elle-même, & qu'elle n'en pouvoit pas recevoir d'autres. Je lui repartis, qu'il n'étoit pas au pouvoir de ſa Mére, ni au ſien, d'en admettre aucun ſans ma permiſſion, & que ſi elle inſiſtoit davantage là-deſſus, je ne ſoufrirois point qu'aucun de ceux qu'elle recommanderoit, y entrât. A ces mots, elle me dit tout net que je pouvois garder mes Terres; qu'elle ne vouloit ni Terres ni Maiſon de moi, ſi elle n'avoit pas la liberté de donner ces places à qui elle voudroit, & que je n'avois qu'à lui accorder une Penſion telle que je le trouverois à-propos. Je la priai alors, de ſe ſouvenir à qui elle parloit, & je lui dis qu'elle ne devoit pas en uſer de cette maniere avec moi. Mais elle ſe mit

auſſi-

auſſi-tôt en fureur, & à dire qu'elle étoit bien malheureuſe de n'avoir pas le pouvoir de nommer ſes Domeſtiques, & qu'une affaire en alloit toûjours plus mal, quand elle s'aviſoit de la recommander. J'eus beau lui vouloir répondre; elle m'interrompit & s'écria, qu'elle n'étoit pas d'une condition ſi baſſe pour être ſi mal traitée. Enfin je l'obligeai à m'écouter & à ne pouſſer pas plus loin ce diſcours. Après avoir donc eſſuié mille chagrins de ce qui devoit faire ma plus grande conſolation, je ne ſaurois plus ſoufrir autour de ma Femme ceux qui ſont la cauſe de ſa mauvaiſe humeur, & qui l'animent contre moi. Il faut même que je les éloigne de ſa perſonne, quand ce ne ſeroit que pour l'avoir engagée à faire ſes devotions publiques à *Tyburn*; ce qui eſt une démarche, dont le ſimple récit porte la condamnation en plus forts termes, que ſi l'on y ajoûtoit quelque choſe. De ſorte que vous direz à mon Frére le Roi de *France* & à ſa Mére, que je n'en ſuis venu là qu'à l'extrémité, & je me flate qu'il ne le trouvera pas mauvais, puis ſur tout qu'il en a fait autant lui-même, ſans en avoir d'auſſi preſſantes raiſons que moi. D'ailleurs, la penſée qui pourroit venir à quelques-uns, que mon procedé eſt injurieux à ſa Nation, m'oblige à lui en rendre compte, parce qu'en toutes choſes je voudrois conſerver la bonne correſpondance & l'amitié fraternelle, qui eſt entre nous.

Cette Copie eſt conforme à l'Original,

Zouch Tate.

XXXIV.

à *Oxford*, le 1. *Janv.* 164$\frac{4}{5}$.

Mon cher Cœur.

JE prens pour un bon augure d'avoir reçu ta Lettre du 30. *Decembre* au commencement de cette nouvelle Année : mais je ne m'arrêterai point à la déchifrer, pour ne manquer pas l'occaſion qui ſe préſente de t'écrire, & ceci même eſt une excuſe légitime pour la brieveté de ce Billet. Je t'ai dépêché aujourd'hui le Secretaire de *Digby*, qui te rendra un compte exact de nos affaires : ainſi je me contenterai de te dire, que les Rebelles ont promis de traiter avec moi, ſans aucun de tous ces déſavantages qu'il y avoit lieu de craindre, lors que *Tho. Elliot* partit d'ici. D'un autre côté les brouilleries n'ont jamais été ſi loin qu'on les voit aujourd'hui à *Londres*, & il n'y avoit jamais eu tant d'apparence qu'elles produiront un bon éfet. En un mot, jamais ſecours n'a été plus néceſſaire, ni plus utile qu'il le ſeroit préſentement à celui qui eſt tout à toi.

Copie de la Lettre envoiée à ma Femme, par P. A.

Cette Copie eſt conforme à l'Original.

Miles Corbet.

XXXV.

XXXV.

à Oxford le Jeudi 24. Avril.

Henri.

DAns la crainte où je ſuis que ma Femme n'eſt pas encore en état de ſe mêler d'aucune affaire, je m'adreſſe à vous, non pas pour diminuer ma peine, mais pour prévenir la ſienne, & afin qu'elle ait des marques de mon amitié, ſans avoir l'embarras de lire mes Lettres. Je m'en remets à vôtre diſcretion pour ce que vous lui devez communiquer, ſoit des nouvelles que je vous donne, ou de toute autre choſe; mais il faut que vous aiez égard en premier lieu à l'état foible, où elle ſe trouve, & enſuite à mes afaires. Si vous connoiſſiez mieux la vivacité de *Digby*; (qu'on ne ſauroit empêcher d'écrire toûjours de bonnes nouvelles) vous ne le blâmeriez pas tant de vous en avoir donné de fauſſes: & s'il ſe bornoit à ne vous rien apprendre là-deſſus que de certain, vous n'auriez de lui que des Proclamations ou des Ordonnances du prétendu Parlement. Mais au bout du compte, ne ſauriez-vous diſtinguer dans nos Lettres ce qui eſt ſûr de ce qui ne l'eſt pas, & faut-il qu'un ſerment ſoit la marque de cette diſtinction? D'ailleurs, êtes-vous obligé à dire toutes les nouvelles qu'on vous écrit? Pour moi, je ſuis perſuadé qu'il y en peut avoir quelquefois de trop bonnes pour être débitées

à

à la Cour de *France*. J'oſe même dire qu'il n'y a pas moins d'adreſſe à ſavoir publier des nouvelles, qu'à faire bien d'autres choſes qui du premier abord paroiſſent beaucoup plus dificiles. Par exemple, je ne voudrois pas qu'on s'imaginât en *France* que tout le ſecours qu'on m'envoie eſt inutile, ou que je n'en ai pas beſoin, parce qu'ils pourroient aſſiſter. les Rebelles ſous main, tenir ainſi la balance égale entre les deux Partis, & fomenter la diviſion chez nous.

Pour ce qui eſt des nouvelles, & de l'état de mes afaires, je vous renvoie à *Digby*; mais je vous dirai en général, que s'il plait à Dieu de me donner cette année la moitié du ſecours miraculeux qu'il me fournit la derniere, (mon état préſent comparé à celui d'alors) je me flate beaucoup de voir une abondante Moiſſon avant l'Hiver prochain. Ce n'eſt pas qu'à parler humainement j'en puiſſe venir à-bout, ſi ma Femme ne me procure un renfort conſiderable d'hommes & d'argent, mais je crois avoir raiſon de compter ſur l'un & l'autre; du moins vôtre derniere Lettre me remplit de grandes eſperances à l'égard des troupes de *Lorraine*, & quand je ne vous dirois pas que pour le deuxiéme Article j'ai la parole de 196, vous ne me blâmerez pas beaucoup ſans doute ſi je me fie à ce que 149 m'écrit dans ſa Lettre du 10 *Mars*, où il y a en propres termes, *J'ai une affaire ſûre qui vous donnera* 40000 *Piſtoles*

Piſtoles, & je vous les aurois envoiées, ſi mon Navire étoit revenu avec l'Etain.

Je vous chargerai enfin d'une Commiſſion, qu'il n'eſt pas à-propos de donner à ma Femme; c'eſt de me rendre un compte exact des Lettres qu'elle teçoit de moi, s'il s'en perd quelcune, & ſi elles arrivent trop tard. Pour cet éfet, ſouvenez-vous, que toutes les Lettres que je lui écris ſont numerotées au haut de la Page. J'obſerverai la même choſe avec vous dans la ſuite, & pour commencer, vous trouverez le nombre de 37. à la tête de celle-ci. Adieu.

La premiere fois que vous m'écrirez, n'oubliez pas de m'avertir exactement de l'état où eſt ma Femme: ſupoſé même qu'elle ne ſoit pas auſſi bien que je le ſouhaiterois, la parfaite connoiſſance que vous m'en donnerez m'empêchera de la croire plus mal qu'elle n'eſt peut-être dans le fonds, mais ſi elle eſt bien diſpoſée, la moindre petite circonſtance me fera du plaiſir. J'ai commandé à *Digby* de vous écrire librement ſur *Guill. Murry*, de même que ſur l'affaire de *Montroſſe*, parce que la neceſſité le requiert.

Au Lord Jermyn, *le* 24. Avril 1645.

Cette Copie eſt conforme à l'Original,

Zouch Tate.

XXXVI.

XXXVI.

Mon cher Cœur.

DEpuis la derniere Lettre que je t'ai envoiée par *Choquet*, je n'ai point eu d'occaſions pour t'écrire, ni preſqu'aucune nouvelle à te donner. Ce qui s'offre aujourd'hui à te dire eſt le progres qu'on a fait dans le Traité, & les Papiers ci-joints t'en rendront un compte exact. Mais ſi tu les reçois de *Londres* plûtôt que d'ici, tu n'as point ſujet de t'en étonner, eu égard à la diſtance des lieux, auſſi bien qu'aux difficultez & à la longueur du chemin que mes Exprès ſont obligez de prendre. Pour l'affaire en elle-même tu aprouveras ſans doute le choix que j'ai fait des Traitans; & pour mes demandes, elles ne diférent point en ſubſtance, ni preſque dans les termes, des precedentes, ainſi je ne t'en parlerai pas. Mes Inſtructions ne ſont pas encore dreſſées, mais j'eſpere de les envoier au plûtôt. Quoi qu'il en ſoit, & tout bien conſideré, je te prie de faire tenir à la Reine, & à ſes Miniſtres le peu d'apparence qu'il y a que ce Traité produiſe une Paix: du moins il y a une diférence, ou plûtôt une oppoſition infinie entre mes demandes & celles des Rebelles; je ne ſaurois alterer les miennes, & ils ne voudront jamais relâcher de leurs, juſqu'à ce qu'ils déſeſperent de prévaloir par la force. Il eſt vrai qu'ils ſeroient bien-tôt réduits à cette extré-

trémité, ſi tu pouvois m'envoier quelque peu de ſecours; je n'aurois qu'à les obliger à ſe tenir ſur la défenſive, ce dont on viendroit à bout avec une médiocre ſomme d'argent, & alors je les mettrois facilement à la raiſon. Pour ce qui eſt de nos diſputes ici à *Oxford*, tu n'en auras ſans doute que des relations peu fidelles; ainſi je te prie de ſuſpendre ton jugement là-deſſus, juſqu'à ce que je t'envoie une perſonne afidée, à qui je pourrai tout dire de bouche; puis qu'il y auroit trop d'embarras pour nous deux, s'il faloit que je le miſſe par écrit.

Copie de la Lettre écrite à ma Femme le 22. Janvier 1644.

Cette Copie eſt conforme à l'Original,
Miles Corbet.

XXXVII.

à *Oxford* le 13. *Fev.* 1643.

Mon cher Cœur,

JE n'avois pas experimenté juſques-ici que l'ignorance eſt quelquefois un bien, car je n'ai apris le danger que tu as couru en Mer par la violence de la Tempête, qu'après avoir eu la nouvelle poſitive que tu en étois heureuſement échapée. Nous avions même déja reçu l'agréable raport de ton arrivée à *Newcaſtle*, & ta Lettre du 19. *Janv.* nous avoit ſi bien confirmez dans cette erreur, que nous n'en avons été délivrez

qu'à l'ouïe du riſque où tu as été expoſée. Il a fait une ſi vive impreſſion ſur mon eſprit, & m'a cauſé tant d'alarme, que je n'en ſerai point gueri, juſqu'à ce que j'aie le bonheur de te voir: Je compte même que ce peril où tu as paſſé à mon occaſion, n'eſt pas la moindre de mes infortunes; & tu m'as témoigné en ceci tant d'amitié, qu'il m'eſt impoſſible de le reconnoître par aucun ſervice réel, & beaucoup moins par des paroles. Mais mon cœur eſt ſi rempli de tendreſſe & d'admiration pour toi, & j'ai tant d'impatience de te marquer ma gratitude, que je n'ai pû m'empêcher de t'en dire quelques mots, perſuadé que ton grand cœur te fournira le reſte. La Lettre du 23. *Fev.* que je t'écrivois & qu'on a interceptée, donne matiere à pluſieurs perſonnes, de diférentes conditions, de raiſonner. Par exemple ſur ce que je te diſois qu'on me perſecutoit pour des Places, on veut que cela s'adreſſe à tous en général, & non pas ſeulement à ceux que je te nommois; au lieu que je déſignois par là certains autres importuns, que je n'eus pas le loiſir de te nommer; j'avoue même que 174 & 133 ne ſont pas tombez dans ce défaut. Quelques-uns trouvent que je te marque trop d'amitié & de conſideration, & tu peus facilement deviner qui ſont ces perſonnes-là; mais je leur répons que je voudrois t'en pouvoir témoigner dix fois davantage, en toute ſorte de rencontres, & que les expreſſions me manquent plûtôt

que

que la volonté. D'autres me ſollicitent à me déterminer, ſous prétexte qu'on m'a mis en jeu; mais je leur replique d'abord, qu'après avoir declaré que j'attendois ton avis, ce ſeroit te faire une injuſtice, ſi je paſſois outre avant que de l'avoir reçu. Pour ce qui eſt du Traité, le Papier ci joint t'inſtruira de tout le détail; je me flatte que tu ſeras contente de la part que j'y ai, du moins tous les Soldats approuvent ce que j'ai fait; mais n'attens point de ceſſation d'armes: La Chambre baſſe n'en veut point, ſi mes troupes ne ſont congediées, & je ſuis réſolu à les tenir ſur pié, juſqu'à ce qu'on ſoit convenu de tout. Pour ce qui regarde le ſuccés de la guerre, tout va bien, graces à Dieu, ſoit ici, ou dans l'Oueſt: mais 226. & 140. t'informeront de ce qui ſe paſſe au Nord. J'attens de jour en jour avec impatience de bonnes nouvelles de ta part, &c.

Cette Copie eſt conforme à l'Original,

Zouch Tate.

XXXVIII.

Inſtructions que le Colonel Cockran *doit ſuivre dans ſa Negociation avec le Roi de* Danemarc.

IL faut que vous diſiez au Roi de *Danemarc* que vous lui êtes envoié par ordre de ſa Majeſté, comme au plus proche Al-

lié de ſa Couronne, à ſon Oncle, & à un Prince qu'elle croit n'être pas inſenſible, ſoit par interêt ou par afection, à ce qui la touche, pour lui rendre un compte exact de l'état de ſes affaires, renouveller l'ancienne Alliance qu'il y a euë entre les deux Couronnes & les deux Familles Roiales, & la réduire à certains Articles particuliers, qui puiſſent être utiles à l'état préſent de l'*Angleterre*, & à toutes les circonſtances où le *Danemarc* ſe pourroit trouver dans la ſuite.

Vous devez lui demander de la part de ſa Majeſté, un ſecours proportionné à ſes beſoins, & qui la mette en état de ſe défendre contre une dangereuſe conſpiration de ſes Sujets, qui n'ont pas ſeulement empieté ſur ſes prérogatives, mais ont auſſi formé le deſſein de renverſer la Monarchie, ſous prétexte de maintenir la Religion & leur liberté; ce qui ſeroit d'une terrible conſequence pour toutes les Monarchies de l'*Europe*, s'ils venoient à-bout de leur entrepriſe.

Il faut lui repréſenter qu'ils en ont agi d'une telle ſorte, que ſa Majeſté ne pouvoit point implorer aucune aſſiſtance étrangere pour ſupprimer leur Rebellion, ſans ſe rendre ſuſpecte de mauvais deſſeins, & aliener les cœurs de tout ſon peuple: que ſes Ennemis, ſous le beau prétexte de réformer les abus du Gouvernement & des Miniſtres d'Etat, avoient obtenu l'approbation générale, & qu'ainſi ſa Majeſté ne devoit

devoit pas ſe roidir contre leurs procedures, (quoi qu'Elle en vit bien les fâcheuſes conſequences) de peur que ſon oppoſition ne ſemblât ruiner l'attente d'une réforme, dont tous les eſprits étoient imbus, & n'excitât une Révolte univerſelle dans ſes trois Roiaumes; qu'ils avoient fait naître mille ſoupçons ſur les prétendus Traitez que ſa Majeſté negocioit avec les Puiſſances étrangeres, & qu'ils l'accuſoient enfin de vouloir emploier la force contre les Auteurs de ces mouvemens.

Qu'après avoir ainſi gagné le cœur du peuple, ils en étoient venus, ſous apparence de réforme, à diſſoudre le Gouvernement de l'Egliſe *Anglicane*, qui eſt la colomne & le principal apui de la Monarchie & de la Couronne.

Qu'ils avoient empieté ſur toutes les prérogatives de la Couronne, & que ſous prétexte d'éloigner les mauvais Miniſtres & Conſeillers d'Etat, ils vouloient s'emparer eux-mêmes de leur pouvoir; qu'ils s'étoient ſaiſis de tous les revenus de ſa Majeſté, de la Milice du Roiaume, de ſa Flote & de ſes Magaſins pour mieux diſpoſer en maîtres de tout ce qui lui apartenoit; que ſa Majeſté ne s'étoit pas plûtôt oppoſée à leurs entrepriſes, qu'ils avoient excité une ſedition contr'elle, & l'avoient ainſi obligée à ſortir de *Londres* avec la Reine ſon Epouſe & ſes enfans pour ſe mettre à-couvert de leurs inſultes.

Que ſi le Roi avoit été forcé depuis à

envoier la Reine en *Hollande*, & à ſe retirer lui-même entre ceux de ſes Sujets qui paroiſſoient les plus affectionnez pour lui ; qu'il avoit donné enſuite quelques Déclarations, où il avoit découvert l'injuſtice des Factieux dans leurs procedures, le deſſein où ils étoient d'alterer le Gouvernement, & la fauſſeté des crimes dont ils l'avoient chargé, de ſorte qu'il avoit eu le bonheur de ramener grand nombre de ſes Sujets, & d'attirer à ſon parti preſque toute la Nobleſſe, & tous les Gentilshommes du Roiaume ; que cependant les factieux, qui ont toûjours quelque crédit auprès du peuple, commencent malgré le mauvais état où ils ſe trouvent réduits, à faire tête au Roi, qu'ils ont déja choiſi un Général, qu'ils levent des forces pour ſe défendre, & qu'ils ont déja commis divers actes d'hoſtilité.

Que le Roi ſoutenu & encouragé par quantité de Nobleſſe & de Gentilshommes s'eſt avancé déja vers les Rebelles avec 6000. Chevaux & 10000. Fantaſſins.

Que les Etats de *Hollande* ont accordé à la Reine une Eſcorte de la plus grande partie de leur Flote, qui eſt en Mer, pour la reconduire en *Angleterre*.

Qu'à l'approche du Roi, pluſieurs Forteresſes & des Provinces entieres ſe ſont déclarées pour lui, de ſorte que ſes affaires paroiſſent de jour en jour en meilleur état, & qu'il ſe flate auſſi que les Princes ſes voiſins & ſes alliez, ne verront pas un

exemple

exemple ſi pernicieux à leurs Couronnes, ſans aider à la ſuppreſſion du funeſte deſſein qui a éclaté dans ce Roiaume.

Pour convaincre même Sa Majeſté *Daneiſe* que le ſuccès des Rebelles peut avoir des ſuites dangereuſes par raport à ſon interêt particulier, il n'y a qu'à lui mettre devant les yeux qu'ils ont propoſé depuis long tems à la Chambre baſſe, d'empêcher que les *Hollandois* s'accommodent avec le *Danemarc*, & d'envoier une Flote au *Sond* pour lui ôter les droits qu'il y tire.

Que dans la vûë de noircir Sa Majeſté auprès du peuple, ils l'ont accuſée d'avoir negocié avec le Roi de *Danemarc* ſon Oncle, pour introduire une Puiſſance étrangere dans le Roiaume & rétablir par ce moien ſes affaires; que ſous ce prétexte ils ont donné d'amples inſtructions aux Officiers de leur Flote, de viſiter & ſaiſir tous les Vaiſſeaux *Danois*, qu'ils trouveroient chargez d'armes, ou de munition de guerre, & de couler à fond tous ceux qui leur réſiſteroient; qu'enſuite de ces ordres, ils en ont examiné & retenu pluſieurs au grand préjudice du Commerce qui ſe fait d'ici à *Norvege*, par le moien des Vaiſſeaux *Danois*; & qu'enfin ils en ont empêché d'autres de la même Nation, qui étoient deſtinez pour les *Indes Occidentales*, & que la violence de la tempête avoit fait retirer à l'Oueſt d'*Angleterre*, de faire de l'eau, & de s'y pourvoir de la moindre choſe.

Qu'en conſéquence du grand deſſein qu'ils méditent d'extirper la Famille Roiale, & la Monarchie d'*Angleterre*, ils ont tâché de faire un afront inſigne à la Famille de Sa Majeſté *Danoiſe*, & de rendre illégitimes tous les deſcendans de ſa Sœur, pour ruiner d'un ſeul coup les prétentious de toute la Race; qu'ils ont pourſuivi ce deteſtable & ſcandaleux deſſein, juſqu'à ouir des témoins, examiner les circonſtances, & comparer les tems & les lieux, afin que cette recherche ſervit de fondement à un crime ſi atroce; Que Sa Majeſté *Britannique* ſenſible à l'honneur de Sa Mére, & reſoluë à tirer vangeance de cèt afront, ſe flate que le Roi de *Danemarc* voudra bien concourir avec Elle pour défendre la réputation d'une Sœur, dont la mémoire eſt ſi précieuſe, & qui a été la ſource de cette grande amitié qui regne depuis long-tems entre leurs Familles & leurs Roiaumes.

Les ſecours que ſa Majeſté lui demande, ſe reduiſent à un emprunt d'Argent, d'Hommes, d'Armes & de Vaiſſeaux; mais s'il ne peut pas lui fournir tout, il n'a qu'à lui donner ce qui s'accordera le mieux avec l'état de ſes affaires, & aux beſoins de Sa Majeſté.

Pour faire ſes levées, & ſe mettre en état de proteger par tout ceux de ſes Sujets qui lui ſont fidelles, & en tirer des contributions, il lui faut 100000. Liv. Sterl., que Sa Majeſté prie le Roi de *Danemarc* de lui vouloir

vouloir prêter. D'ailleurs, pour la reſtitution de cette Somme, outre ſa parole Roialle, & l'engagement où elle ſera par ce Traité, Elle offre, ſi on le ſouhaite, de donner en gages les joiaux de ſa Couronne qui ſe trouvent à ſa diſpoſition.

Pour les armes, il lui faut 6000. Mouſquets, 1500. paires de Piſtolets, & 20. Pieces d'Artillerie avec les afuts.

A l'égard des hommes, Sa Majeſté ne demande que de la Cavalerie; il faut ſavoir en quel tems elle ſera prête, & quel nombre le Roi de *Danemarc* en pourra fournir.

Holy-Iſland & *New-Caſtle* ſont deſtinez à recevoir cette Cavalerie, & il y aura un Magaſin pour les armes ſpecifiées ci-deſſus: Les Vaiſſeaux de guerre, que Sa Majeſté *Danoiſe* emploiera pour aſſurer le Commerce de ſes Sujets vers ces côtes & faciliter la correſpondance entre les deux Roiaumes, y ſeront auſſi protegez, & le nombre en eſt laiſſé à ſa diſpoſition. D'ailleurs *Holy-Iſland* eſt un des Havres les plus commodes qu'il y ait dans tous les Païs de Sa Majeſté *Britannique*; il y a peu de Vaiſſeaux qui n'y puiſſent ancrer ſûrement, l'étendue en eſt fort bonne à l'entrée, la ſortie en eſt facile, & il y a une Forteresſe bien munie ſous l'obéiſſance de Sa Majeſté.

Pour tous leſquels ſecours, Sa Majeſté s'obligera envers le Roi de *Danemarc*, de renvoier dans ſes Magaſins la même

quantité d'armes qu'elle en aura reçu, de lui paier les 100000. Liv. avec l'interêt, & toute la dépenſe qu'il aura faite pour lever la Cavalerie; de l'aſſiſter par tout avec ſa Flote, d'abord que ſes affaires ſeront rétablies, & de maintenir ſes droits au *Sond* contre tous les oppoſans; de ratifier le Traité que le Chevalier *Thomas Roe* a déja conclu, & de faire une Ligue offenſive & défenſive contre les Rebellions inteſtines. D'ailleurs, pendant que les Articles du Traité ſe regleront, Sa Majeſté demande que l'argent lui ſoit fourni au plûtôt avec les armes, parce que l'état de ſes affaires ne permet pas un plus long délai.

Si le Roi de *Danemarc* veut prêter de l'argent ſur des pierreries, il y a en *Hollande* un grand Collier de Rubis & un autre de Rubis & de Perles, qu'on peut lui envoier, ou délivrer à ſon Agent à la *Haye*, auquel on pourra ordonner de paier l'argent ici: d'ailleurs, on lui remettra d'autres joiaux, s'il le ſouhaite.

Enfin Sa Majeſté avertie que ſon Parlement a depêché un Exprès au Roi de *Danemarc*, pour ſemer la diviſion entr'Elle & ſes Alliez au dehors, après l'avoir déja brouillé avec ſon peuple, demande qu'il ne ſoit point admis par Sa Majeſté *Danoiſe*, ni ſoufert dans les terres de ſon obéiſſance, de peur qu'il ne ſervit d'Eſpion & qu'il ne croiſât le Traité qui ſe négocie entre les deux Monarques, mais au contraire qu'on le renvoie auſſi tôt qu'il ſera arrivé.

Le

Le Roi *Charles I.* dans une Déclaration imprimée qu'il fit à *Newark* le 9. *Mars* 1641. s'adreſſe au Parlement, en ces termes, *Quelques avis que vous aiez de* Rome, *de* Veniſe, & *de* Paris, *ſur les prétendus ſecours que le Nonce du Pape ſollicite en ma faveur en* Eſpagne, *en* France *&c. Nous ſommes perſuadez qu'il n'y a pas un ſeul honête homme de bon ſens dans nôtre Roiaume, qui puiſſe nous croire ſi enragé & ſi étourdi que d'avoir eu un deſſein de cette nature, capable d'enſevelir ce Roiaume ſous ſes propres ruines, & d'attirer une infamie éternelle ſur Nous & ſur nôtre poſterité.*

Si l'on compare cèt Article avec les Inſtructions & Lettres précedentes, les perſonnes équitables pourront juger ſi le Roi ne ſe condamnoit pas lui-même, & ne prononçoit pas l'abſolution de la haute Cour de Juſtice.

Ordre envoié à l'Imprimeur du Roi avec la Proclamation contre les *Irlandois* rebelles.

C'eſt la volonté du Roi que vous imprimiez inceſſamment ſur de très-bon papier la Proclamation incluſe; que vous m'en remettiez quarante Exemplaires pour le ſervice de Sa Majeſté, & que vous laiſſiez de l'eſpace en haut pour le Seing de Sa Majeſté, & en bas pour le Seau privé. D'ail-

leurs, le Roi vous ordonne de n'en tirer pas au-delà des ſuſdits quarante Exemplaires, & de n'en publier point d'autres juſqu'à ce qu'on vous ſignifie ſon bon plaiſir; c'eſt ce qui vous ſervira d'ordre.

à Whiteball le 2. Janv.
1641

Edouard Nicholas.
Pour l'Imprimeur de Sa Majeſté

Propoſitions faites au Roi par le Comte de Strafford, *pour maintenir les Droits de Sa Majeſté, reprimer le pouvoir des Parlemens, & augmenter ſon Revenu.*

A l'égard des deux premiers Articles, où il s'agit d'appuier l'autorité Roialle de Vôtre Majeſté, contre toutes les oppoſitions & les pratiques des Eſprits turbulens, après avoir examiné pluſieurs moiens d'en venir à bout, je n'en trouve point de plus propre, que celui d'avoir un Fort dans chaque Ville & Place importante, d'y mettre de l'Artilletie, des Munitions & des troupes fidéles; & de prendre toutes les autres précautions requiſes dans une affaire de cette nature.

D'ailleurs il faudroit ordonner que la Milice du Pais fût ſous la même dépendance que les Forts, & garder ſes armes pour plus de ſureté; afin de la pouvoir mettre ſur pié quand on voudroit, & l'avoir à ſa diſpo-

diſpoſition dans le beſoin. De cette maniere, les Provinces ne ſeroient pas moins aſſujeries, que les Villes mêmes, & par conſéquent tout le Roiaume ſe trouveroit réduit, puis que Vôtre Majeſté en auroit le pouvoir entre ſes mains. Tout ceci eſt fondé ſur les raiſons ſuivantes ;

I. En bonne politique, il eſt certain que la force & la crainte retiennent les Peuples dans leur devoir, plûtôt que l'amour & la douceur ; L'un rend toûjours le Gouvernement ferme & durable, au lieu que par l'autre, il ne ſubſiſte qu'auſſi-long-tems que le Peuple eſt ſatisfait.

II. Par ce moien, Vôtre Majeſté peut ramener ſes Sujets refractaires à leur devoir, quand Elle voudra.

III. Poſſeder un Païs ſans le munir de Fortifications, c'eſt en abandonner la conduite aux Sujets ; mais lors qu'il eſt bien fortifié, le Prince ſeul en eſt le maitre.

IV. Pour s'emparer des Forts bâtis à la moderne, il en coûte tant de travaux, des fraix ſi prodigieux & un tems ſi conſidérable, qu'il n'y a nulle apparence que des Sujets ſoient en état de les attaquer.

V. C'eſt un reméde infaillible contre les revoltes interieures, & les invaſions du dehors ; elles ne peuvent preſque jamais réuſſir, parce que les affaires miſes ſur ce piéla, on ne ſauroit forcer le Roi & l'Etat à s'expoſer à l'évenement incertain d'une bataille rangée. Ce qui eſt de grande conſéquence, puis qu'un pareil accident porta

le Roi d'*Eſpagne* à tenter l'invaſion de ce Païs en l'année 1588.

VI. Le Gouvernement de Vôtre Majeſté ſera plus afermi par cette grande ſujettion du peuple, & comme une ſuite neceſſaire de ſa dépendance, il faudra que le Parlement change de ſtile & qu'il ſe conforme à vôtre volonté : leurs diſcours & leurs oppoſitions ne ſignifieront rien alors, puis que vous aurez le pouvoir en main de les traiter comme il vous plaira. C'eſt ici le but principal de mon Ecrit, & le myſtere qu'on ne doit reveler a perſonne, ſoit *Anglois*, ou autres, pas même aux Conſeillers d'Etat.

Pour toutes ces puiſſantes raiſons & quantité d'autres que je pourrois alléguer, dans la même vûe toûjours de rendre Vôtre Majeſté plus redoutable, il faut établir certains ordres, qu'on ſuit dans les Païs, où il y a des Places fortifiées, & dont la conſervation dépend beaucoup de la maniere de les gouverner, ſur tout lors que les tems ſont dificiles & douteux. Voici donc quels ſont les ordres qu'on devroit obſerver.

1. Qu'aucune perſonne, de quelque rang & condition que ce ſoit, ne puiſſe porter aucune ſorte d'armes à la Ville ou à la Campagne, ſans en avoir la permiſſion de Vôtre Majeſté, & qu'on garde une liſte de ceux qui l'auront obtenue.

2. Que tous les grands chemins qu'on pourra faire commodément, aboutiſſent aux

aux Villes & Places fortifiées, afin que les Voiageurs ſoient obligez de paſſer par ces endroits-là.

3. Qu'on prenne quelquefois les ſoldats de ces Garniſons des autres Païs ſujets à Sa Majeſté, ou que du moins ils ne ſoient pas natifs de la même Province, ou qu'on les tire des lieux à quarante Miles à la ronde, & qu'ils n'aient ni amis ni correſpondance dans le voiſinage.

4 Qu'il y ait aux Portes de ces Villes murées des Oficiers, qui ne permettent point qu'aucun Voiageur inconnu paſſe ſans produire un Billet, où il ſoit marqué d'où il vient, & où il va : Que les Portes de chaque Ville ſoient fermées la nuit, & que les clefs en ſoient remiſes au Maire, ou au Gouverneur : Que tous les Hôtes & Cabaretiers donnent les noms de tous les Paſſagers inconnus qui logeront chez eux, & qu'ils les aménent au Gouverneur, s'ils les ſoupçonnent de quelque mauvais deſſein : Cette exactitude rendra les perſonnes dangereuſes plus retenues, & prévien-dra quantité de méchantes actions.

C'eſt ce que Sa Majeſté examinera, s'il lui plaît, avec ſa prudence ordinaire, mais puis que je lui ai donné ce projet, il ne ſera pas inutile que je l'entretienne des ſommes & du tems qu'il faudra emploier à l'execution, afin qu'elle ne ſoit pas découragée d'un côté par la dépenſe, & de l'autre par la longueur de l'ouvrage. On peut donc les prévenir toutes deux par un ſeul moien

néral les moiens qu'il y a de brider vos Sujets, lors qu'ils seront mécontens ou rebelles. J'ai la même chose en vûe à l'égard de vôtre Parlement, dont il faut purger l'humeur pernicieuse qu'on y voit dominer aujourd'hui, & prévenir les oppositions qu'il forme contre vos interêts: C'est la deuxiéme partie de mon discours.

Afin donc de mieux réüssir dans ce dessein, je croi qu'il est à propos que tous les Sujets de Vôtre Majesté prêtent un certain serment, & qu'aucun d'eux ne le refuse à peine de se rendre coupable du crime de leze Majesté, puis qu'il ne renferme autre chose que le devoir du peuple envers le Prince, & qu'il n'y a rien dont la conscience puisse faire scrupule. Voici donc ce qui doit être exigé par le serment;

Que tous les Sujets de Vôtre Majesté vous reconnoissent pour *Monarque absolu* dans les Pais de Vôtre obéissance, de même que les autres Princes Chrétiens le sont chez eux, & que vos prérogatives soient aussi étenduës que les leurs. Par ce moien & avec une simple Déclaration vous pourrez abroger dés Loix, en faire des nouvelles, ou tout autre acte de Souveraineté, sans attendre que le Parlement les aprouve, ni qu'il faille en convoquer aucun pour cela. Il n'y a qu'à soutenir en ces occasions que le Parlement doit être soumis en tout à vos ordres, à moins qu'il ne s'agisse de certaines causes, où il peut prononcer en qualité de Cour Souveraine, puis qu'il est

de

de vôtre autorité Roiale de donner force à leurs rétolutions par l'afirmative, ou la négative, & que leurs impertinences ne doivent point vous jetter dans aucun embarras. Il faut maintenir, dis-je, ce droit, malgré toutes leurs vaines prétentions, & l'uſage établi au-contraire, lequel mériteroit plûtôt d'être allégué à un Prince électif, qu'à vous, Sire, qui êtes né Roi d'*Angleterre*, d'*Ecoſſe* & d'*Irlande* par ſucceſſion, & qui devez laiſſer la Couronne à vos Heritiers à-perpetuité, c'eſt auſſi ce que vos Sujets ont reconnu avec tout le reſte du monde. Pour voir donc de quelle conſéquence il eſt de mettre une barriere à la Souveraineté que le Parlement a uſurpée, il ne faut que jetter les yeux ſur l'exemple de *Louis* XI. Roi de *France*; ſon Parlement le controloit, de même que le vôtre s'oppoſe aujourd'hui à vos deſſeins, & il eut la politique de le ſuprimer, ou plûtôt de le retenir dans de juſtes bornes. C'eſt ce que je conſeille à Vôtre Majeſté; du moins je ne voudrois pas qu'on caſsât tout-à-fait les Parlemens, ni qu'on abolît leur autorité, parce qu'elle eſt neceſſaire & utile en pluſieurs rencontres; mais je ſouhaiterois qu'on la diminuât, & qu'ils ne puſſent jamais s'oppoſer à vôtre Autorité Roiale, ni à l'avancement de vôtre Grandeur.

Lors qu'on fera prêter ledit Serment, il faut qu'on uſe de quelque précaution, afin qu'il paſſe d'abord avec moins de peine. Il n'y aura pour cela qu'à traiter en particulier,

lier, & à peu près dans le même tems avec chaque Province, en ſorte que l'une ne puiſſe pas ſavoir les réſolutions de l'autre, & que par ce moien elles n'aient pas le tems de s'unir pour y former quelque obſtacle.

Il y a encore un autre moien plus ſûr pour faire paſſer ledit Serment, avancer vos interêts, & venir à-bout de tout ce que je propoſe: mais ce détail m'engageroit trop loin, ainſi je ne m'y arrêterai pas, puis que d'ailleurs j'en ai fait un Ecrit à-part, pour l'inſtruction de Vôtre Majeſté.

J'en viens donc à la ſeconde Partie de ce Diſcours, qui regarde les moiens d'augmenter vos Revenus: Et en ceci je ne m'attacherai pas moins à donner quelque ſatisfaction raiſonnable au Peuple, qu'à conſiderer la dépenſe extraordinaire où les Princes ſont expoſez aujourd'hui pour maintenir leur grandeur & défendre leurs Sujets. Mais ſi les vôtres n'ont pas l'eſprit, ou la volonté de reconnoître leurs veritables interêts, il faudra que Vôtre Majeſté y ſuplée par ſa prudence, & que la force les mette à la raiſon. Cependant je me flate qu'il ne ſera pas neceſſaire d'en venir à cette extrémité ſur un Point ſi équitable.

D'ailleurs, entre tous les moiens que je propoſe à Vôtre Majeſté pour l'augmentation de ſes Revenus, Elle choiſira, s'il lui plaît, ceux qui lui paroîtront les plus commodes, pour s'en ſervir par degrez, & avec les ménagemens que ſa prudence lui dictera

dictera dans une affaire de cette nature.

I. Le premier eſt le plus important de tous, & il conſiſte à tirer la *Dixme* de tous les biens de vos Sujets, ſoit de ceux qui ont l'argent dans les Villes, ou de ceux qui poſſédent les terres à la Campagne. Il n'y a qu'à les faire eſtimer ſelon leur juſte valeur, & en prendre chaque année la dixiéme partie en argent comptant. C'eſt un droit établi en quelques Places d'*Italie*, & qu'on y nomme *Decima*. Si on l'introduiſoit en *Angleterre*, au lieu des Subſides, des Quinziémes, & des autres Impôts de cette nature, dont il faudroit alors décharger les Sujets, Vôtre Majeſté en tireroit du moins 500000 Pieces par an de plus que de toutes ces Taxes.

II. Lors que Vôtre Majeſté aura fait venir de l'argent dans ſes coffres par les voies que nous propoſerons; afin qu'il n'y reſte pas inutile, & pour augmenter vos Revenus, il faudra l'emploier au rachat de vos biens alienez ou afermez, en ſorte que les poſſeſſeurs n'y perdent rien. Après les avoir ainſi liberez, Vôtre Majeſté pourra les afermer ſur le pié courant & à-proportion de leur juſte valeur, & de cette maniere, Elle en tirera du moins quatre ou cinq fois plus, que l'ancienne Rente ne montoit; c'eſt-à-dire que ſi vos Terres produiſent aujourd'hui ſoixante mille Pieces par an, elles en raporteront à l'avenir plus de deux cens mille. D'ailleurs, il n'en coûtera qu'une petite Somme pour racheter les terres.

res que les Fermiers poſſédent, puis qu'il ſufit de les empêcher de perdre, & qu'on doit avoir égard aux gros gains qu'ils y ont déja fait. Il eſt même d'autant plus à-propos d'en venir là, & de changer la coûtume établie, qu'elle ne s'eſt introduite que pour tromper le Roi.

III. La plûpart des Princes ont le profit du Sel entre leurs mains; ils l'achetent au plus bas prix qu'il ſe peut, & ils le vendent au plus haut; de ſorte qu'ils y doublent leur argent: Si Vôtre Majeſté ſuivoit cette methode, Elle en tireroit du moins 150000 Pieces par an. D'ailleurs, il y a des Païs, où l'on examine une fois tous les ans les Poids & les Meſures, dont on ſe ſert dans les Maiſons des particuliers, dans les Boutiques & les Marchez publics, pour voir s'ils ſont juſtes & y mettre une marque, moienant quelque petite choſe qu'on donne au Prince. Si cela s'établiſſoit en *Angleterre*, & qu'on païât ſix ſols pour la marque de chaque Poids ou Meſure, il en reviendroit près de 60000. Pieces par an à Vôtre Majeſté.

IV. Quoi qu'il y ait en *Angleterre*, de même que dans les autres Païs, un droit établi ſur la Draperie qu'on tranſporte, cependant en *Eſpagne* il y a un Impôt ſur la Laine, dont ceux qui ont des troupeaux de Brebis en *Angleterre* tirent un ſi gros profit, qu'ils peuvent très-bien paier 5. pour *Cent* du juſte prix de leur Toiſon, ce qui produiroit 15000. liv. Sterl. par an à Vôtre Majeſté.

V. D'au-

V. D'autant que les droits des Avocats en *Angleterre* ſont exceſſifs & préjudiciables à vos Sujets, il ſeroit à-propos que Vôtre Majeſté en tirât quelque avantage, & que dans toutes les Cauſes jugées, celui qui gagneroit ſon Procès paiât 5 pour *Cent* de la juſte valeur de ce qu'il auroit obtenu. Mais en même tems pour dédommager vos Sujets, il faudra limiter les profits de tous les gens de Loi, & de cette maniere ils épargneront beaucoup plus que l'Impôt ne montera. D'ailleurs, je croi, qu'une année portant l'autre, cela produira 50000. Liv. Sterl. à Vôtre Majeſté.

VI. Dans les Auberges & les Hôtelleries publiques, il en coûte plus cher en *Angleterre*, que dans les autres Païs: de ſorte que Vôtre Majeſté ne feroit pas mal d'en fixer le nombre, & de leur impoſer une groſſe Taxe, comme cela ſe pratique en *Toſcane* & ailleurs: c'eſt à-dire qu'il n'y en auroit point d'autres, que celles qui la paieroient. Les plus grandes & les principales doivent être taxées à 10. Pieces par An au profit de Vôtre Majeſté, les moindres à 5. Tous les Cabarets à Biere devroient auſſi paier 20 Chelins par An, plus ou moins ſuivant le débit qu'ils ont, & il y en a un ſi grand nombre en *Angleterre*, que cet Impôt ira juſqu'à 100000. Liv. Sterl. par An.

VII. En *Toſcane* & ailleurs, il y a une Taxe de 3 ou 4 pour *Cent*, ſur tout le Betail, la Viande de boucherie & les Che-

vaux

vaux qui ſe vendent au Marché. Si on l'établiſſoit en *Angleterre*, & qu'on la mit outre cela ſur le Poiſſon & les autres vivres, le Pain ſeul excepté, elle raporteroit autour de 20000. Liv. Sterl. par an. Pour cet éfet on doit aprécier & vendre au poids la Viande de boucherie, le Poiſſon, & tous les vivres en général: de cette maniere les Sujets ne ſeront point trompez, & ils épargneront beaucoup plus que ce à quoi la Taxe peut revenir.

VIII. Il y a un autre Impôt en *Toſcane* de 7. pour Cent ſur la juſte valeur de toutes les Terres vendues, & des Doüaires que les filles ont en mariage. Si on l'admettoit en *Angleterre*, & qu'on en fit la recette avec ſoin, il produiroit plus de 100000. Liv. Sterl. par An. Dans toutes les Villes du même Duché, il y a pluſieurs autres Taxes ſur la Farine & toute ſorte de Marchandiſes; mais je ne les raporterai pas ici, parce qu'elles ſont impraticables en *Angleterre*. Il faut donc s'en tenir à l'Impôt de 7 pour Cent, & afin d'en diminuer la charge, il n'y aura qu'à diſpenſer vos Sujets d'avoir des Tuteurs particuliers, les declarer Majeurs à l'âge de 18. ans, & prendre garde que les revenus de leurs biens ſoient conſervez à leur profit. Lors même qu'il s'agira des confiſcations qui vous ſont ajugées par la Loi, Vôtre Majeſté pourra prendre les ſeuls biens meubles, & laiſſer à vos Sujets ainſi condamnez la jouïſſance de leurs tetres, à moins qu'ils ne ſoient crimi-

criminels de haute trahiſon. Vous pourrez auſſi permettre que ceux qui ſont prévenus de quelque crime, où il y va de leur vie, aient des Avocats pour plaider leur Cauſe, & ne ſoufrir pas qu'ils ſoient condamnez, s'il n'y a deux témoins contr'eux. Enfin Vôtre Majeſté leur peut accorder d'autres priviléges de cette nature, qui leur ſeront plus utiles, que toutes les Taxes, dont je viens de parler, ne leur ſauroient être préjudiciables.

IX. Si quelques-uns des Impôts marquez ci-deſſus ſont établis en *Ecoſſe* & en *Irlande*; ce qui ſe peut executer facilement, après en avoir donné l'exemple en *Angleterre*; le Revenu de Vôtre Majeſté dans ces deux Roiaumes montera toutes les années à 200000 Liv. Sterl. de plus qu'à l'ordinaire.

X. Tous les emplois du Païs qui ſont à la nomination de Vôtre Majeſté, peuvent être donnez à condition que les poſſeſſeurs vous en paient tous les ans une partie, proportionnée à leur juſte valeur. Ceci peut produire avec le tems, ſi je ne me trompe, 100000. Liv. Sterl. par An. Il faut y joindre auſſi les Notaires, les Procureurs & autres gens qui ſuivent le Barreau, & leur interdire les fonctions de leurs Ofices, à moins qu'ils ne paient tous les ans quelque choſe à Votre Majeſté pour en obtenir la permiſſion de pratiquer.

XI. J'ai trouvé une méthode pour la régie de vos forces navales, qui miſe en uſage

vous

vous épargnera plus de 40000 Liv. Sterl. par an ; mais cela ſeul demanderoit un diſcours entier ; de ſorte que je ne m'y arrêterai pas ici ; avec promeſſe pourtant d'y mettre la main toutes les fois que Vôtre Majeſté me l'ordonnera.

XII. Vous pouvez auſſi donner des gages à tous vos Domeſtiques pour leur nourriture, & n'avoir que peu de Tables à la Cour. Cet article vous épargnera 60000. Livr. Sterl par an, & d'ailleurs cette réforme ſoulagera beaucoup vos Sujets, à l'égard du Charroi & des Proviſions qu'ils doivent fournir : de ſorte que Vôtre Majeſté le peut faire avec honneur

XIII. D'autant que ces Loix commandent l'obſervation rigide des jours de jeûne, vous pouvez auſſi défendre de manger à ces jours-là des Oeufs, du Fromage, & toute ſorte de laitage, à moins que les perſonnes du commun qui voudront avoir cette permiſſion ne paient 18 Sols par an, & les autres plus qualifiez 10 Chelins. Cet argent peut être emploié à la défenſe du Païs, à entretenir la Flote, les Garniſons, & autres choſes de cette nature, ni plus ni moins que le *Cruzat* qu'on léve en *Eſpagne*, comme Vôtre Majeſté fait très-bien.

XIV. Enfin j'ai une voie ſûre pour tirer des Catholiques plus de 200000. Liv. Sterl. par an, ſans que cela vous cauſe aucun embarras, puis qu'ils l'approuvent eux-mêmes. Il n'y a qu'à mettre certaine Taxe ſur leurs terres, & leur faire paier quelques au-

tres Impôts; mais cela ſeul demande un long diſcours à-part, ainſi je vous en donnerai le détail dans mes Inſtructions. D'ailleurs je poſe en fait que vous épargnerez du moins 10000. Liv. Sterl. par An, ſi vous défendez aux Oficiers de vos Revenus, ſous peine de la vie, & de confiſcation de leurs biens, meubles & immeubles, de vous friponner; ce qui n'eſt ſans doute que trop en uſage, puis qu'autrement ils ne ſeroient pas ſi riches: Afin même de les découvrir plûtôt, Vôtre Majeſté peut donner la quatriéme partie du profit à ceux qui les dénonceront.

Je n'entens point parler ici des Miniſtres d'Etat, comme ſont le Lord Tréſorier, & les autres Oficiers de la Couronne. Quoi qu'il en ſoit, toutes les Sommes que je viens de ſpecifier montent à deux Millions deux cens mille Livres Sterlin par an. Mais ſuppoſé que Vôtre Majeſté n'en tirât qu'un Million & demi, ce qui eſt infaillible à ſuivre la methode que j'ai marquée, c'eſt toûjours plus que je n'avois promis dans ma Lettre. Ajoûtez à cela quelques Sommes d'argent comptant qui vous peuvent revenir par les voies ſuivantes.

1. Par le Mariage du Prince.

2. Par l'élevation des Comtes en *Angleterre* au titre de *Grands* & de *Princes*, comme on fait en *Eſpagne*, avec d'autres privilléges de cette nature, à condition que chacun d'eux paie 20000. Liv. Sterl. pour cela.

3. Si

3. Si Vôtre Majeſté érigeoit en Fiefs toutes les Villes qui ſont de la dépendance de leurs Comtez, ils pourroient donner outre cela ——, de même qu'il ſe pratique dans le Roiaume de *Naples* à l'égard du Roi d'*Eſpagne*. Vous pourriez auſſi honorer les Barons du titre de Comtes & Pairs du Roiaume, pour la Somme de 19000. Liv. Sterl. chacun. Tout cela produiroit, ſi je ne me trompe, cinq cens mille Pieces, & attacheroit plus fortement toutes ces perſonnes à vos interêts.

4. Il faudroit choiſir deux cens hommes des plus riches d'*Angleterre* pour les ennoblir, à condition qu'ils paieroient 30000. Pieces pour le titre de Duc, 15000. pour celui de Marquis, 10000. pour être Comtes, & 5000. pour être Vicomtes ou Barons.

Bien entendu pourtant que l'ancienne Nobleſſe, les Comtes & les Barons, précederoient ceux-ci en qualité de Pairs, quoi que les nouveaux fuſſent Ducs ou Marquis. Ceci peut donner à Vôtre Majeſté un Million de Livres Sterlin, & même davantage. Si vous accordiez de plus le titre d'Ecuier à des Gentilshommes du bas étage, ou à des Fermiers riches, afin qu'ils euſſent le pas ſur les autres, cela produiroit d'abord une Somme conſiderable.

J'ai un autre expedient qui raporteroit trois cens mille Livres Sterlin; mais il n'eſt pas encore tems de le découvrir, juſqu'à ce que Vôtre Majeſté ait mis en uſage quel-

ques-uns de ceux que je lui ai déja propoſez.

D'ailleurs, je ne manquerai pas de chercher de nouveaux moiens pour trouver de l'argent comptant, & d'en avertir Vôtre Majeſté à-meſure qu'ils me viendront dans l'eſprit.

Enfin pour concluſion, il eſt certain que la Méthode, dont je vous ai entretenu juſques-ici, ne ſervira pas ſeulement à vous rendre le Monarque le plus riche qu'il y ait jamais eu en *Angleterre*, mais auſſi à vous mettre en pleine ſûreté. En effet, outre les avantages, qui vous reviendront des Taxes & des Impôts, dont nous avons parlé dans la premiere Partie de ce Diſcours; cela vous fournira l'occaſion d'avoir tant d'Oficiers par tout le Roiaume, attachez à Vôtre Majeſté par leur propre interêt, qu'on ne ſauroit tramer la moindre choſe contre vôtre Perſonne & vôtre Gouvernement, que cela ne vienne auſſi-tôt à la connoiſſance de quelques-uns d'eux, & qu'ils ne trouvent les moiens de le prevenir. D'ailleurs, cette Méthode ne pourra que remedier aux abus & aux déſordres qui ſe gliſſent toûjours dans le Gouvernement, & que d'autres perſonnes auroient de la peine à découvrir.

Si l'on ne permettoit qu'aux Perſonnes de qualité d'avoir des habits riches & magnifiques, & qu'on en défendît l'uſage à tous les autres, les Gentilhommes du Roiaume épargneroient beaucoup au delà

des

dse Taxes qu'ils ſeroient obligez de paier à Vôtre Majeſté.

Je me recommande très-humblement à vos bonnes graces, & vous ſuplie de me pardonner les fautes qui peuvent m'être échapées dans ce Diſcours.

Copie de l'Ordre que les Irlandois *produiſirent pour juſtifier leur Rebellion.*

CHARLES par la grace de Dieu Roi d'*Angleterre*, d'*Ecoſſe*, de *France* & d'*Irlande*, Défenſeur de la Foi, &c. A tous nos Sujets Catholiques d'*Irlande*, Salut: Qu'il vous ſoit notoire que pour la ſûreté de nôtre Perſonne, Nous avons été contraints de réſider dans nôtre Roiaume d'*Ecoſſe*, & que la déſobéiſſance & la conduite obſtinée de nôtre Parlement d'*Angleterre* nous ont réduit à y faire un ſi long ſejour. Ces Rebelles ont eu la hardieſſe de s'emparer du Gouvernement, & de diſpoſer des Droits Roiaux & des Prérogatives, dont nos Prédeceſſeurs les Rois & les Reines dudit Roiaume avoient joui depuis pluſieurs Siecles, & qu'ils avoient juſtement tranſmis à nôtre Perſonne. Ce n'eſt pas tout, ils ſe ſont rendus les maîtres de toutes les forces du Roiaume, & ils ont nommé à leur guiſe des Commandans, des Gouverneurs & des Oficiers par toutes les Places, ſans avoir nôtre approbation; de ſorte que

Nous ſommes dépouillez de nôtre Souveraineté, & mis hors d'état de nous pouvoir défendre. Mais comme Nous n'ignorons pas que cet Orage s'étend fort loin, & que la violence du Parti *Puritain* le pourroit faire paſſer juſqu'à nôtre Roiaume d'*Irlande*, & y préjudicier à nôtre Autorité Roiale: Qu'il vous ſoit donc notoire, qu'en vertu de la confiance, que Nous avons en vôtre ſoumiſſion à nos ordres, dont vous nous avez donné des marques durant pluſieurs années, Nous vous donnons par ces Préſentes plein pouvoir & autorité de vous aſſembler avec toute la promptitude qu'une affaire de cette importance le requiert; de conſulter & aviſer entre un petit nombre de vous, en tout tems, tous les jours & en tous les Lieux, que vous jugerez les plus commodes, afin de prendre de bonnes meſures pour éfectuer le grand deſſein qui vous eſt propoſé dans nos Lettres; de vous ſervir de toute ſorte de voies & de ruſes pour vous emparer des Forts, des Châteaux & de toutes les autres Places fortifiées qui ſont dans ledit Roiaume, & cela pour nôtre uſage; ſans toucher pourtant aux Places, aux Biens, ni aux Perſonnes de nos fidéles & bien aimez Sujets les *Ecoſſois*; & en un mot de ſaiſir les biens, les terres & les perſonnes de tous les *Anglois* Proteſtans qu'il y a. C'eſt par vôtre promte execution de ces Ordres, qui vous ſignifient nôtre bon plaiſir & volonté, que vous nous donnerez de nouvelles preu-

ves

tes de vôtre fidélité accoûtumée, à laquelle nous aurons égard & que nous recompenſerons lors qu'il en ſera tems. Donné à *Edinbourg* le premier jour d'*Octobre*, & la 17 année de nôtre Regne.

Carolus Princeps Gregorio PP. XV.

Sanctiſſime Pater,

Beatitudinis veſtræ litteras non minore gratitudine, & obſervantia accepimus, quam exigat, ex qua novimus exaratas, inſignis benevolentia & pietatis affectus: Atque illud inprimis gratum fuit numquam ſatis laudata Majorum exempla inſpicienda nobis à Veſtra Sanctitate atque imitanda fuiſſe propoſita; Qui licèt multoties omnium fortunarum & vitæ ipſius diſcrimen, quò fidem Chriſtianam latiùs propagarent, haud tamen alacriori animo in infeſtiſſimos Chriſti hoſtes crucis Chriſti vexilla intulerunt, quam nos omnem opem & operam adhibebimus, ut quæ tam diu exſulavit Pax & Unitas, in Chriſtianam Rempublicam poſtliminio reducatur. Cùm enim Diſcordiarum Patris malitia inter illos ipſos qui Chriſtianam profitentur Religionem tam infelicia ſeminarit diſſidia, hoc vel maximè neceſſarium ducimus ad ſacro-ſanctam Dei & Salvatoris Chriſti gloriam facilius promovendam. Et non minuri nobis honori futurum exiſtimabimus tritam Majorum noſtrorum veſtigiis inſiſtentes viam, in pijs ac re-

ligioſis ſuſceptis illorum æmulos atque imitatores exſtitiſſe quàm genus noſtrum ab illis atque originem duxiſſe. Atque adidem nos iſtud plurimùm inflammat perſpecta nobis Domini Regis ac Patris noſtri voluntas, & quo flagrat deſiderium ad tam ſanctum opus porrigendi manum auxiliatricem, tum qui Regium pectus exedit dolor, cùm perpendit quàm ſævæ exoriantur ſtrages, quàm deplorandæ calamitates ex Principum Chriſtianorum diſſentionibus. Judicium verò quod Sanctitas veſtra tulit de noſtro cum Domo ac Principe Catholico affinitatem & nuptias contrahendi deſiderio, & Caritati veſtræ eſt conſentaneum, nec à ſapientia invenietur alienum. Nunquam tanto quo ferimur ſtudio, numquam tam arcto & tam indiſſolubili vinculo ulli mortalium conjungi cuperemus, cujus odio Religionem proſequeremur. Quare Sanctitas veſtra illud in animum inducat, eâ modò nos eſſe ſemperque futuros moderatione, ut quàm longiſſimè abfuturi ſimus ab omni opere quod odium teſtari poſſit ullum adverſus Religionem Catholicam Romanam: Omnes potius captabimus Occaſiones quo leni benignoque rerum curſu ſiniſtræ omnes ſuſpiciones è medio penitùs tollantur: Ut ſicut omnes unam individuam Trinitatem & unum Chriſtum crucifixum confitemur, in unam fidem unanimiter coaleſcamus: Quod ut aſſequamur labores omnes atque vigilias, Regnorum etiam atque vitæ pericula parvi pendimus. Reliquum eſt ut quas poſſumas maxi-

maximas pro litteris inſignis muneris loco ducimus, gratias agentes Sanctitati veſtræ omnia proſpera & felicitatem æternam comprecamur. Datum Madriti 20. Junii. 1623.

Traduction de la Lettre du Prince Charles *au Pape* Gregoire XV.

Très-Saint Pére,

NOus avons reçu la Lettre de Vôtre Sainteté avec toute la reconnoiſſance & le reſpect, qu'exigent de nous la bonté ſinguliere, la bienveillance, & l'affection avec leſquelles nous ſommes perſuadez qu'elle a été écrite. Nous voions ſur tout avec un extrême plaiſir que Vôtre Sainteté nous propoſe les incomparables exemples de nos Ancêtres à ſuivre; mais quoi qu'ils aient ſouvent haſarde leurs vies & leur fortune pour la propagation de la Foi Chrétienne; malgré tout cela, ils n'ont jamais porté les Enſeignes de la Croix contre les plus mortels ennemis de *Jeſus-Chriſt* avec plus de joie, que nous en aurons d'emploier tous nos éforts pour rétablir entre les Chrétiens la Paix & l'Union, qui en ont été bannies depuis ſi long-tems Du moins, puis que le Pére de la Diſcorde a ſemé de ſi funêſtes diviſions parmi ceux qui profeſſent le Chriſtianiſme, nous croions qu'il eſt de nôtre devoir d'y remedier, & de mettre tout en œuvre pour avancer la gloire de Dieu & de nôtre

Sauveur *Jeſus-Chriſt*. Ce ne ſera pas même un moindre honneur pour nous de marcher ſur leurs traces, & d'imiter leurs ſaintes & religieuſes entrepriſes, que de tirer nôtre origine de leur ſang. Nous y ſommes d'autant plus encouragez que l'inclination du Roi nôtre Pére eſt tournée de ce côté-là: il n'y a rien qu'il ſouhaite avec plus d'ardeur, que de contribuer quelque choſe de ſa part à une œuvre ſi ſainte, & il eſt navré juſques au fond de l'ame lors qu'il penſe aux cruels carnages, & aux triſtes calamitez qui naiſſent des diviſions, qu'on voit regner entre les Princes Chrétiens. Le jugement que Vôtre Sainteté fait du deſir que nous avons de nous allier par le mariage avec une Maiſon Catholique, n'eſt pas ſeulement une preuve de vôtre Equité naturelle, mais auſſi une marque de vôtre profonde ſageſſe. Car nous ne ſouhaiterions pas avec tant d'ardeur de contracter une alliance ſi étroite & ſi indiſſoluble avec une perſonne dont nous deteſterions la Religion. C'eſt pourquoi Vôtre Sainteté doit être aſſurée, que nôtre moderation nous empêchera toûjours de faire la moindre choſe qui marque aucune averſion contre la Religion *Romaine*: Bien loin delà, nous chercherons plûtôt toutes les occaſions d'effacer, par la douceur, les mauvaiſes idées que l'on en peut avoir parmi nous: afin que comme nous reconnoiſſons tous une ſeule & même Trinité & un *Jeſus*

mort

mort ſur la Croix, nous puiſſions tous d'un commun accord nous réunir en une ſeule Foi. C'eſt là le but que nous pourſuivrons, quelques ſoins & quelques fatigues qu'il en coûte ; aux dépens même de nôtre vie & de nos Roiaumes. Enfin, il ne nous reſte qu'à rendre nos très-humbles actions de graces à Vôtre Sainteté pour ſa Lettre, que nous regarderons comme un rare & magnifique préſent, & à lui ſouhaiter toute ſorte de proſperité ici bas, & le bonheur éternel, après cette vie.

à *Madrid* le 20. *Juin.* 1623.

Lettre de Robert Sidney *Comte de* Leiceſter *à* Algernon Piercy *Comte de* Northumberland, *touchant le ſervice d'*Irlande.

Mylord,

QUoi que depuis mon retour de *Londres*, j'aie écrit par trois fois aux Commiſſaires nommez pour avoir ſoin des affaires d'*Irlande* ; que je les aie avertis des raiſons qui me retiennent à la Cour, & que j'aie écrit pluſieurs autres Lettres à quelques Amis particuliers ; dans l'eſperance que cela ſerviroit à me juſtifier ; Cependant parce que ces Lettres peuvent avoir été perdues, & que le Parlement pourroit me ſoupçonner de negliger le ſervice auquel on m'a deſtiné, je vous raporterai fidellement & en auſſi peu de mots qu'il me ſera poſſible, la maniere dont je me ſuis con-

duit. Vous pourrez même, ſi vous le jugez à propos, communiquer ce détail à la Chambre des Seigneurs ; & je me flate qu'on verra que ſi j'ai ſoufert avec beaucoup de peine tous ces délais, je n'ai pas été moins diligent à ſolliciter mon expédition.

A mon arrivée à *York*, je dis au Roi que j'y étois venu pour recevoir ſes ordres & ſes inſtructions ſur l'Emploi, dont il m'avoit honoré ; je le priai très-humblement de ne me retenir pas à la Cour, atendu que le Parlement ſouhaitoit que je me rendiſſe au plûtôt en *Irlande*, & que le ſervice même de Sa Majeſté me paroiſſoit le requérir ; mais que ſi je n'étois pas digne de cette Charge, il voulut y envoier inceſſamment un autre Gouverneur. Le Roi me répondit qu'il y penſeroit : mais il faut avouer que je n'ai pas trouvé Sa Majeſté auſſi diſpoſée à m'expedier que je l'avois cru. Depuis ce tems-là il ne s'eſt jamais ofert aucune occaſion de parler au Roi, que je ne l'aie ſupplié de me faire partir ; je croi même qu'il ne s'eſt point paſſé de jour, que je n'aie prié les Secretaires d'Etat, ou quelques-uns de ceux qui ſont auprès du Roi, de lui rafraichir la mémoire ſur mon chapitre, & de hâter mon départ. J'ai ſouvent preſſé le Roi de me depêcher, ou de me dire, s'il ne vouloit point abſolument que je fiſſe le voiage. Il me répondoit, qu'on dreſſeroit mes Inſtructions, & qu'il or-

ordonneroit à Mr. le Secretaire *Nicholas* de les expédier au plus vite. Mais après les avoir attendues trois ſémaines, le Roi partit d'*York* & me commanda de le ſuivre à *Nottingham*, avec promeſſe qu'on m'y expédieroit. J'obéis à ſes ordres & j'arrivai après lui en cette Ville, où j'ai continué depuis à ſolliciter ſans relâche mon expédition, & à le ſupplier de permettre que j'allaſſe occuper mon Poſte, ou que je me retiraſſe dans ma Maiſon pour y méner une vie privée : J'ajoûtai que s'il ne vouloit pas me confier un Emploi de cette importance, Sa Majeſté ne devoit pas s'en faire une peine ; & qu'Elle n'avoit qu'à m'ouvrir ſa penſée là-deſſus, parce que je me croiois expoſé à la cenſure du Parlement & de tout le Roianme, & qu'on s'imagineroit peut-être que c'étoit par ma faute que je n'étois pas encore en poſſeſſion de mon Emploi. Il ſeroit inutile de vous donner ici tout le détail de ma conduite ; mais j'oſe vous proteſter, que s'il ſe fût agi de la vie de tous mes Amis & de la mienne propre, je n'aurois pas eu plus d'ardeur que j'en ai marqué pour obtenir mon expédition. Malgré tout cela, je n'ai rien avancé, & je n'avois même entrevû aucune eſperance d'en venir à bout, juſqu'à ce matin, que Mr. *Nicholas* m'a donné à lire un plan de mes Inſtructions. Ainſi je me flate qu'avant Lundi prochain j'aurai terminé cèt article ; du reſte, je ferai de mon mieux pour obtenir une autre choſe,

ſans laquelle je ne vois pas que je puiſſe rendre aucun ſervice conſidérable en *Irlande*. Vous ſavez, *Mylord*, que je ne ſuis pas mon Maître, & que je n'aurois pû m'enfuir quand je l'aurois voulu, ou que du moins cela n'auroit ſervi de rien, ſi j'avois tenté une action ſi oppoſée à mon devoir & ſi mal-ſéante. J'eſpére donc qu'on ne me blâmera pas en ceci, & que ma conduite ne ſera pas deſaprouvée. Ce n'eſt pas tout, vous me permettrez, s'il vous plaît, de vous entretenir d'une autre affaire, pour laquelle certaines gens, qui ne ſavent pas ce qui s'eſt paſſé, ont peut-être mauvaiſe opiuion de mon zéle, quoi que je ſois auſſi peu coupable qu'un Enfant qui vient de naître, & qu'au contraire je m'y ſois oppoſé de toute ma force. Le Roi étant averti à *York*, par le ſoin de quelques perſonnes ofieieuſes, qu'il y avoit des Chevaux d'Artillerie prêts à être embarquez pour l'*Irlande*, Sa Majeſté me dit qu'Elle en avoit abſolument beſoin pour ſon propre uſage. Je la ſupliai très-humblement de ne les prendre pas, puis qu'ils étoient envoiez en *Irlande* pour ſon ſervice, qu'on les avoit achettez dans cette vûë, & qu'ils y devoient être emploiez: Outre ce que je dis moi-même là-deſſus, je me ſervis de quelques autres perſonnes pour ſauver ces chevaux; de ſorte qu'on n'en parla plus juſqu'à mon arrivée ici; mais alors Sa Majeſté me répéta qu'il lui faloit ces chevaux, & me preſſa de les faire venir. Je lui

lui repréſentai que ce petit nombre de chevaux étoit de peu de conſéquence ; que le Parlement pourroit prendre cette action en mauvaiſe part, en ce qu'ils avoient été achetez de ſon propre argent pour le ſervice de l'infortuné Roiaume d'*Irlande:* qu'ainſi je ſupliois Sa Majeſté de ne s'en point ſaiſir, ou que du moins Elle ne m'engageât pas à la ſervir dans une affaire, que je croiois être fort préjudiciable à ſes interêts ; que d'ailleurs j'étois au ſervice du Parlement, & qu'à cauſe de cela, je ne pouvois pas éxecuter cèt ordre, ni conſentir qu'aucune autre perſonne commît une telle perfidie, & rendît un ſi mauvais ofice à Sa Majeſté même. Malgré tout cela, le Roi m'envoia pluſieurs fois Mr. *Endymion Porter*, & le Chevalier *George Hay* pour m'ébranler là-deſſus; mais je répondis toûjours la même choſe avec cette addition, qu'il m'étoit impoſſible de le faire ſans trahir ſes interêts, quoi qu'à la verité le Roi promettoit de rendre les chevaux, ou d'en paier la valeur. Cependant Sa Majeſté voulut bien emploier en ceci un certain *Errington* qui étoit à mon ſervice, & lui donner un ordre pour aller prendre les chevaux. *Errington* m'en avertit, & je lui défendis, autant qu'il me fut poſſible, d'éxecuter cèt ordre, avec menaces que s'il le faiſoit, il ne devoit jamais plus compter ſur moi, & que je ne doutois pas même que le Parlement ne le fit pendre pour avoir volé ſes chevaux. Je lui dis tout ceci

&

& pluſieurs autres choſes en préſence de *Jaques Battiere* mon Secretaire, qui peut le témoigner en cas de beſoin: Et comme cette action me paroiſſoit injuſte en elle-même, déſagreable au Parlement, & dangereuſe pour le Roi, je proteſtai contre, quoi qu'*Errington* ſoutint, que ſa Majeſté lui avoit commandé ſur ſon devoir en qualité de Sujet d'obéir à ſes ordres. Mais je lui répondis que je ne le croiois pas, & qu'il n'y avoit nulle apparence que ſa Majeſté voulut commander à un Sujet, ſur la fidelité qu'il lui doit, d'enlever les chevaux d'autrui. Je crus que cela ſufiroit pour le retenir; mais je me trompai; du moins *Errington* partit de *Nottingham* à mon inſçu & ſans avoir mon approbation, & s'achemina du côté de *Cheſter*, à ce que j'apris dans la ſuite: depuis ce tems-là je ne l'ai pas vû, & je n'ai point eu de ſes nouvelles. Je ne ſais pas même ce qu'il a fait, mais j'envoiai un ordre à *Cheſter*, afin qu'on embarquât inceſſamment les Chevaux, & mon Secretaire écrivit à Mr. *Hawkin* de prendre garde qu'*Errington* ni perſonne de ſa part ne reçut point d'argent de Mr. *Loftus*, ni de ſon Commis, ſous prétexte de l'emploier à l'achat du ſurplus des Chevaux; je croi du moins qu'on n'a donné juſques-ici que ſeize cens Livres Sterlin pour achetter deux cens Chevaux, du nombre des ſix cens que le Parlement allouë; je tâcherai même de me faire rendre bon compte de cette Somme de ſeize cens

Livres,

Livres, & j'en informerai, s'il plaît à Dieu, le Parlement avec tout le ſoin & toute la diligence, dont je puis être capable. Sans mentir, *Mylord*, je fais de mon mieux pour ſervir ma Patrie : ceux qui ſont plus habiles que moi peuvent faire davantage ; mais après un ſerieux examen de ma conduite, le Parlement ne me trouvera jamais coupable d'aucune choſe qui ſoit contraire au devoir d'un honête homme. Auſſi la réputation d'être tel & d'être fidéle à mes Superieurs m'eſt auſſi chere, & je ne puis rien dire de plus fort, que la profeſſion que vous faites de me croire,

Mylord,

Vôtre bien humble & affectionné Serviteur.

R. Leiceſter.

à *Nottingham* le *Sept.* 1642.

Lettre du Lord George Digby *à la Reine.*

Madame,

JE ne me haſarderai à écrire librement à Vôtre Majeſté que par la voie des Exprès, ou juſqu'à ce que j'aie un Chifre, que je vous ſuplie de vouloir m'accorder. Ainſi je me contenterai pour le coup de dire à Vôtre Majeſté, que le plus humble & le plus fidéle Serviteur que vous aiez au monde eſt ici à *Middelbourg*, où je menerai la vie la plus privée qu'il me ſera poſſible, juſqu'à ce que je ſois inſtruit de quelle

le maniere je puis ſervir le Roi & Vôtre Majeſté en ces Quartiers. Si le Roi ſe retire dans quelque Lieu ſûr, où il puiſſe reconnoître & proteger ceux qui le ſervent contre la rage & la violence de ſes ennemis, ſans pourtant les mettre à-couvert de la Juſtice, ce que je ne demanderai jamais, alors je ſerai dans une impatience mortelle de me voir auprès de vous. Mais ſi après tout ce qu'il vient de faire, il ſe réduit à ſuivre les voies d'accommodement les plus douces & les plus ſoumiſes, je ſuis perſuadé que mon abſence lui ſera plus utile que toute mon induſtrie auprès de ſa Perſonne. Quoi qu'il en ſoit, ce ſera une conſolation pour moi au milieu de toutes mes calamitez, de vous ſervir en quelque maniere par mes ſoufrances, ſi je ne le puis par mes actions; & je proteſte devant Dieu, que je n'ai aucune ſorte de bonheur ou de malheur dans ce monde, qui ne vienne de l'eſtime que Vôtre Majeſté fait de mon zéle & de ma fidelité.

à *Middelbourg* le 21. *Janv.* 1641.

Autre Lettre du Lord George Digby *à la Reine.*

Madame,

LA nouvelle de vôtre heureuſe arrivée en *Hollande*, & vôtre ſortie d'un Païs indigne de vous poſſeder, m'a donné le

ſeul

ſeul plaiſir que j'aie pû goûter depuis long-tems. Je n'aurois pas manqué d'être le premier à vous faire la reverence, ſoit pour m'aquiter d'un devoir que mes obligations, plus grandes que celles des autres, exigent de moi, ou pour vous avertir de l'état de cette Place où vous venez, par raport aux factions & aux interêts qui y régnent; mais les bruits qui courent que le Parlement a ſuplié Vôtre Majeſté de ne m'admettre point en ſa préſence m'ont retenu, & m'empêchent de prendre cette liberté ſans en avoir vôtre permiſſion. La cauſe de leur malveillance contre moi vient, à ce qu'on a dit, de quelques Lettres que j'ai écrites à Vôtre Majeſté, & qu'ils ont ouvertes; mais je ne conçois pas que cela puiſſe être; du moins eſt-il ſûr que je ne vous ai pas écrit le moindre mot, que mes plus grands ennemis puiſſent détourner à un mauvais ſens, & que je n'ai point entretenu Vôtre Majeſté d'aucune affaire depuis mon départ d'*Angleterre*. Il eſt vrai que j'ai écrit une fois au Roi avec la hardieſſe, que l'état de ſes affaires & ſon humeur me paroiſſoient l'exiger; mais ma Lettre fut envoiée ſi ſûrement, qu'il n'y a nulle apparence qu'on l'ait interceptée. Quoi qu'il en ſoit, *Madame*, ſi mon malheur va juſqu'à me priver de la ſeule conſolation qui me reſte, je veux dire, de la vûe de Vôtre Majeſté, & de ſuivre vôtre fortune, je vous ſuplie de permettre que ma Sentence me ſoit ſignifiée, en ſorte que je puiſſe me retirer

avec

avec le moins de honte qu'il ſe pourra, pour déplorer mon malheur; qui cependant me deviendra ſuportable, ſi je puis être aſſuré que ce noble & généreux cœur me conſerve toûjours interieurement la place qu'y tenoit,

Madame,

de Vôtre Majeſté,

à la *Haye* le 10. *Mars* 1642.. Le très-fidéle, très-devoué, & très-humble Serviteur.

Formulaire d'un Bill, qui contient le nouveau Serment que le Roi prêtera ſuivant le Traité fait à l'Iſle de Wight.

ATtendu que les Sermens ſolemnels & les promeſſes que les Rois font à leurs Peuples au tems de leur Sacre, & que ces promeſſes renouvellées & plus étenduës à la fin des guerres civiles, ont toûjours paru un moien efficace pour conſerver la paix & l'union entre les Rois & leurs Peuples, & prévenir les uſurpations injuſtes ſur les droits, les priviléges & les libertez des Sujets: Et atendu que pour quelques alterations faites, ſans l'autorité du Parlement, au Serment que ſa Majeſté prêta lors qu'Elle fut couronnée, & qu'à cauſe des funeſtes demêlez qu'il y a eus entr'Elle & ſes Chambres de Parlement, il eſt juſte & neceſſaire d'alterer & d'étendre l'ancien Serment prêté par les Rois d'*Angleterre* à leur

leur Peuple, afin de mieux terminer les brouilleries préſentes, & de couper queuë pour l'avenir à toutes les violations des Loix & des Libertez des Sujets, auſſi-bien qu'à l'introduction & à l'exercice de tout Pouvoir arbitraire & tyrannique; C'eſt pourquoi il eſt ordonné par ſa Majeſté, les Lords & les Communes aſſemblez en ce préſent Parlement, & par l'autorité des uns & des autres, Que le Roi à ſon retour audit Parlement, & en toute autre occaſion lors que les deux Chambres le trouveront à-propos, ſes Héritiers & Succeſſeurs les Rois & Reines de ce Roiaume à leur Couronnement, & toutes les fois que leurs Parlemens l'exigeront, préteront le Serment ci-deſſous ſpecifié en préſence des deux Chambres de Parlement, & que l'Orateur de la Chambre Haute adminiſtrera, en la forme ſuivante.

Nous Charles Roi d'*Angleterre*, au nom & en préſence du grand Dieu, jurons & proteſtons ſolemnellement à tous nos fidéles Sujets de nôtre Roiaume d'*Angleterre*, de garder inviolablement, de toute nôtre force & pouvoir, tous les jours de nôtre régne ſur eux, de conſerver & maintenir la veritable Religion Réformée & la Confeſſion de Foi qui y eſt reçûe, toutes les juſtes Loix, les Coûtumes, les Droits, les Franchiſes & les Libertez ci-devant accordées à tous ou à chacun de noſdits Sujets & à nôtre Peuple par les Rois nos Prédeceſſeurs ou par Nous-mêmes, auſſi-bien

que

que les droits & les privileges du Parlement, d'entretenir de tout nôtre poſſible la paix & l'amitié entre tous nos Sujets, & d'avoir ſoin que la juſtice leur ſoit adminiſtrée ſans partialité, prévention, ou délai quelconque.

Que nous ne déclarerons & ne ferons aucune guerre ouverte, ſoit étrangere ou domeſtique, ne leverons point de troupes dans nôtre dit Roiaume, & n'y en introduirons point d'étrangeres; que nous ne conçlurrons ni Paix ni Tréve publique, n'impoſerons & ne leverons aucune Taxe, Taille, Contribution, Aide ou Don gratuit ſur nos dits Sujets; que nous n'altererons point la monnoie courante de ce Roiaume, & n'en augmenterons pas la valeur; que nous n'alienerons aucune Dignité, Seigneurie, Terre, ni Rente, Domaine, Château, Forteresſe, Joiaux, Vaiſſeaux, ni Munition, qui appartiennent à la Couronne de ce Roiaume; que nous ne diſpoſerons point de Nous-mêmes pour le mariage, ni de l'Heritier préſomptif de nôtre Couronne; que nous ne confererons à perſonne aucune des grandes charges de l'Etat, ni de Judicature dans l'enceinte de ce Roiaume; que nous n'y créérons aucun nouveau Pair ni Baron; que nous'érigerons ni n'appuierons aucun Monopole défendu par les Loix; & que nous n'accorderons point de diſpenſe pour la violation d'aucune Loi pénale en force dans ce Roiaume, ſans l'aprobation du Parlement.

Nous

Nous prometons auſſi de convoquer un Parlement dans ce Roiaume tous les Ans, ou du moins de trois en trois Années, ſuivant les Statuts qui l'ordonnent; de conſentir de tems en tems à l'alteration ou revocation de certaines Loix anciennes qui ſeront trouvées préjudiciables, & de paſſer tels nouveaux Actes & Statuts. qui après une mûre deliberation, ſeront jugez utiles & neceſſaires à nôtre Peuple par nos deux Chambres de Parlement.

Et ſuppoſé que nous violions jamais de propos delibéré (ce qu'à Dieu ne plaiſe) nôtre préſent Serment ſolemnel, ſoit en tout ou en partie, au préjudice de nos dits Sujets, & qu'après en avoir été avertis par l'une des Chambres du Parlement ou les deux enſemble, ou, lors qu'elles ne ſeront point aſſemblées, par ceux à qui elles auront confié la Milice de ce Roiaume, ou par nos grands Oficiers & nôtre Conſeil d'Etat, nous n'y aportions aucun reméde; Nous proteſtons ici librement & de bon cœur devant Dieu & devant les hommes, qu'alors & dans la ſuite il ſera permis aux dites Chambres de Parlement, ſi elles ſe trouvent aſſemblées, au plus grand nombre de ceux à qui elles auront donné le ſoin de la Milice ou à nos grands Oficiers & à nôtre Conſeil d'Etat, ſi les deux Chambres ne tiennent point leurs ſéances, & à tous & à chacun de nos Sujets ſous leurs ordres & direction, de prendre les armes, de remédier aux abus

à

à force ouverte ou autrement, de s'oppoſer à nous & de nous réſiſter, d'enlever & de ſaiſir toutes les perſonnes & les troupes qui pourroient nous aider en cette occaſion, ſans qu'ils ſe rendent coupables de trahiſon, d'émeute, de ſoulevement, de rebellion, de perfidie, ni d'aucun autre crime, ni qu'ils s'expoſent à la moindre amende ni à la confiſcation de leurs biens ; puis qu'ils le feront pour la défenſe de leurs juſtes priviléges, de leurs Loix & de leurs libertez, qu'ils ſont obligez de conſerver par les Loix de Dieu & de la Nature.

Nous conſentons auſſi que tous & chacun de ceux qui nous aideront, conſeilleront ou aſſiſteront en pareil cas, pour faire violer aucune des clauſes de ce Serment ſolemnel, ſoient mis d'abord en juſtice, qu'on procéde contr'eux ſuivant la forme des Loix, qu'on les condamne & qu'on les execute comme des traitres & les ennemis publics de nôtre perſonne & de nôtre Roiaume, & qu'on les puniſſe ſelon le mérite & la qualité de leur crime.

C'eſt ce que nous jurons & proteſtons ſincerement & de tout notre cœur, ſans aucune équivoque ni reſervation mentale ; & que nous ne travaillerons jamais, ſoit directement ou indirectement, à nous faire abſoudre de l'obligation, à laquelle ce ſerment nous engage.

Ainſi Dieu nous ſoit en aide.

Le

Le *Lundi* 1. *Décembre* 1645.

LA Chambre baſſe déclare qu'on lui rendra un ſervice fort agréable ſi on l'informe, qu'aucun de ſes Membres, ſoit par lui-même ou par le moien d'autres perſonnes, directement ou indirectement, ait pris de l'argent ou autre choſe de qui que ce ſoit, pour aucune affaire qui ſe traite dans cette Chambre, ou dans quelcun de ſes Comitez, depuis la ſéance de ce Parlement. D'ailleurs, elle a nommé pour recevoir ces informations des Commiſſaires, qui s'aſſembleront Jeudi prochain l'après-midi dans la Chambre de l'Echiquier, & continueront de cette maniere à s'aſſembler de tems-en-tems: Les Membres auſſi de la Chambre ſont requis par cet ordre, que s'ils ſavent qu'aucun des autres Membres ait pris quelque choſe, comme il eſt ſpecifié ci-deſſus, ils aillent trouver leſdits Commiſſaires & les en avertiſſent.

Lettre écrite par ordre du Roi Charles II. *touchant le Marquis d'*Antrim.

Charles R.

FEaux & amez Couſins & Conſeillers, &c. Salut. Tout le monde ſait l'éloignement que nous avons eu pour interpoſer nôtre autorité en faveur d'aucun de nos Sujets *Irlandois*, qui, par leur mau-

vaiſe conduite dans la derniere Rebellion excitée en *Irlande*, s'étoient rendus indignes de nôtre protection ; Nous avons même été ſi délicats à cet égard, que peu après nôtre retour en ce Roiaume-ci, lors que le Marquis d'*Antrim* s'y rendit pour nous aſſurer de ſes devoirs, ſur l'information que nous eûmes par les Députez d'*Irlande*, ou par le moien des perſonnes qui reconnoiſſoient alors nôtre autorité dans ce Roiaume-là, que le Marquis d'*Antrim* s'étoit ſi mal conduit envers nous & envers nôtre Pére défunt, de glorieuſe memoire, qu'il ne méritoit pas de recevoir la moindre faveur de nous, & qu'on avoit des preuves convaincantes de ſon crime ; Nous avons, dis-je, été ſi délicats ſur cet article, que nous refusâmes auſſi tôt de l'admettre en nôtre préſence, & que même nous l'envoiâmes priſonnier à notre Tour de *Londres*, où lors qu'il eut reſté pluſieurs Mois fort reſſerré, ſur les informations continuelles qui nous venoient deſdites perſonnes, nous le fîmes tranſporter en *Irlande*; ſans interpoſer le moins du monde nôtre autorité pour lui, mais afin qu'on le jugeât & qu'on le punît de la peine qui ſeroit due à ſon crime, ſuivant les Loix de ce Roiaume-là : Nous attendions toûjours qu'on le convaincroit de quelque faute énorme, qui le rendroit indigne de la protection, que ſes anciens ſervices avoient méritée de nôtre part. Mais après qu'il eut demeuré pluſieurs Mois en *Irlande*, & qu'il

qu'il eut ſubi, à ce que nous croions, tous les Examens requis, enfin on le renvoia ſans aucune flétriſſure, & ſans nous tranſmettre les accuſations formées contre lui, & même on lui permit de revenir dans ce Roiaume. Nous conclûmes de là qu'il étoit alors tems de lui donner des marques de nôtre bienveillance, de nous ſouvenir des grands ſervices qu'il avoit rendus, & des ſoufrances qu'il avoit endurées pour ſon zéle & ſa fidélité envers le Roi nôtre Péte & envers nous-mêmes, & de le délivrer enfin des miſeres, dont il n'eſt pas moins accablé depuis nôtre heureux retour, qu'il l'étoit auparavant. Là-deſſus nous vous le recommandâmes à vous nôtre Lieutenant en *Irlande*, afin que vous y propoſaſſiez à nôtre Conſeil de dreſſer un Bill pour nous être envoié, qui rétablît ledit Marquis dans la jouiſſance de ſes biens en ce Païs-là, comme on avoit fait ailleurs: Vous nous répondites à cette Lettre, que vous en aviez informé nôtre Conſeil, & qu'après l'avoir examinée, vous étiez tous d'avis, qu'on ne pouvoit pas nous tranſmettre un tel Bill, & que nôtre Conſeil nous en allégueroit au-plûtôt les raiſons. Nous reçûmes enſuite la Requête ci-jointe dudit Marquis, & nous la renvoiames, pour être examinée, aux Lords de nôtre Conſeil privé, dont les noms ſe trouvent ſpecifiez dans ce Renvoi, qui eſt annexé avec ladite Requête; Là deſſus ces Lords s'aſſemblereut, & après avoir ouï le Marquis d'*Antrim*,

trim, ils ne jugerent pas à-propos de nous faire aucun raport, juſqu'à ce qu'ils euſſent vû les raiſons qui vous avoient induits à ne point tranſmettre le Bill que nous avions demandé: Mais vôtre Lettre du 18. *Mars*, qui les contenoit, n'étoit pas encore arrivée; elle vint enſuite avec pluſieurs Requêtes, qui vous avoient été préſentées, tant de la part des vieux Soldats & Avanturiers, que de celle de la Marquiſe d'*Antrim*, & nous les remîmes toutes aux Lords Raporteurs. Cependant ledit Marquis nous préſenta une ſeconde Requête, que vous trouverez ci-jointe, & nous commandâmes à noſdits Raporteurs de la bien peſer, d'entendre ce que le Suppliant avoit à dire pour ſa défenſe, & de nous donner un raport fidéle de tout. Enfin ſur une troiſiéme Requête du même Marquis, que nous vous envoions avec les autres, nous nr donnâmes à nos Raporteurs d'expedier cette affaire le plûtôt qu'il leur ſeroit poſſible. Vous voiez donc par toute nôtre exactitude, qu'il n'y a point eu de ſollicitations, quelque juſtes qu'elles fuſſent, qui aient pû nous déterminer à rendre nôtre jugement ſur cette affaire, ſans en avoir été bien inſtruits au-préalable. De ſorte que noſdits Raporteurs, apres s'être aſſemblez pluſieurs fois, & avoir lû la défenſe du Marquis, nous ont raporté, qu'ils avoient vû diverſes Lettres écrites de la propre main du Roi nôtre Pére audit Marquis, & pluſieurs Inſtructions, par leſquelles il lui étoit

étoit ordonné de traiter & de ſe joindre avec les *Irlandois* pour le ſervice de ſa Majeſté, de les ramener à leur devoir, & d'en tirer quelques troupes emploiées en *Ecoſſe*: que d'ailleurs, quantité d'Ordres particuliers iſſus du Roi nôtre Pére, & avec ſon conſentement, de la Reine nôtre Mére, leur fourniſſoient des preuves ſuffiſantes pour croire, que toutes les intelligences & les negociations que ledit Marquis avoit eues avec les Catholiques *Irlandois* confederez, étoient appuiées ſur leſdites Lettres & Inſtructions: & qu'il leur paroiſſoit fort évident, que le Roi nôtre Pére avoit approuvé tout ce que le Marquis avoit fait à cet égard. Puis donc que c'eſt là le veritable état de l'affaire du Marquis; qu'on n'a rien prouvé contre lui ſur la premiere information; & que vôtre Lettre du 18. *Mars* ne le charge, que d'avoir donné ſes prétentions aux Commiſſaires nommez pour executer l'Acte qui regarde le partage des biens confiſquez en *Irlande*, nous n'avons pas ſujet de le traiter en criminel. Vous avancez à la verité dans la même Lettre que s'il eſt innocent, comme on le dit, il n'eſt pas neceſſaire de nous envoier le Bill que nous avions demandé, & que s'il eſt coupable, vôtre devoir envers nous ne vous permet pas de nous tranſmettre ce Bill, parce que s'il venoit à paſſer en Loi, il porteroit grand préjudice à quantité d'Avanturiers & de Soldats, qui, ſelon vous, s'y trouveroient intereſſez. Mais après avoir examiné la Requête des

Avanturiers & des Soldats, que vous nous avez remiſe, il nous paroît qu'elle ne contient autre choſe, ſi ce n'eſt que depuis 7 ou 8 années ils ont demeuré paiſibles poſſeſſeurs des Terres qui apartenoient autrefois au Marquis d'*Antrim* & à d'autres, qui s'étoient engagez dans la derniere Rebellion d'*Irlande*, & que leſdits Supplians ſoufriront beaucoup, & qu'ils ſeront même ruinez, ſi on leur ôte ces Terres. Cependant il faut que nous aions égard à une autre Requête, qui a été préſentée par environ ſoixante Citoiens de *Londres*, & où ils ſuplient que les Terres dudit Marquis ſervent à paier ſes Dettes légitimes, afin qu'ils ne ſoient pas ruinez en faveur de ceux qui les poſſédent, qui ne ſont, à leur dire, qu'un petit nombre de Citoiens & de Soldats, & qui n'ont débourſé que très-peu de choſe pour cela. De ſorte que tout bien conſideré, il n'y a perſonne qui puiſſe croire que nôtre Déclaration & l'Acte qui régle le partage des terres en *Irlande*, nous engagent moins à proteger les innocens, & ceux qui ont travaillé à ſervir la Couronne, quelque infortunez qu'ils ſe trouvent, qu'à faire punir les coupables par les voies de la Juſtice. C'eſt pourquoi, après avoir vû la Requête du Marquis d'*Antrim*, & fait un ſerieux examen de ſes actions, l'équité nous oblige de vous déclarer, qu'il ne nous paroît point du tout criminel d'aucune Rébellion, ni d'aucun mauvais deſſein contre la Couronne; *que ſes liaiſons avec*

avec les Irlandois *rebelles étoient pour le ſervice du Roi nôtre Pere & faites par ſes ordres; & que le bien qui en revenoit, tournoit à l'avantage de la Couronne*, & non pas à l'interêt particulier du Marquis. Si donc la Juſtice ne nous permet pas de lui refuſer ce témoignage, nous vous requérons en même tems de donner cette Lettre à nos Commiſſaires, afin qu'ils ſachent quelle eſt nôtre opinion ſur l'affaire du Lord d'*Antrim*, & qu'ils s'y conforment dans leurs procédures: Ainſi nous vous recommandons à la bonté de Dieu.

Donné à nôtre Cour de Whitehall, *le* 10. Juillet 1663. *l'an quinziéme de nôtre Regne.*

Par ordre de ſa Majeſté,

Henri Bennet.

A l'Office du Cachet, le 13. *Juillet* 1663.

A nôtre féal & bien aimé Couſin & Conſeiller Jaques Duc d'Ormond, *nôtre Lieutenant Général & Gouverneur Général de nôtre Roiaume d'*Irlande *& aux Lords de nôtre Conſeil dans ledit Roiaume.*

Lettre de la Reine au Lord George Digby, le 7. *Avril* 1645.

Monſieur Digby,

QUoi que je n'aie point reçu de vos Lettres par la voie de *Pooley*, cela ne

m'empêchera pas de vous écrire, quand ce ne ſeroit que pour vous faire des reproches, & vous dire, qu'il eſt à-craindre que vous ne ſoiez auſſi inconſtant envers vos Amis que les hommes le ſont d'ordinaire à l'égard de leurs Maîtreſſes. Ce n'eſt pas que je vous croie tout-à-fait coupable de ce défaut; vous ſavez que je vous connois trop bien pour vous en ſoupçonner. Pour moi, je n'ai que le ſeul vice d'être bonne Amie; il y a même grand' apparence que vous ne l'ignorez pas, & qu'il n'eſt point neceſſaire par conſéquent de vous le répéter ici. J'ai vû la Lettre que vous avez envoiée à *Fermyn* ſur le chapitre d'*Hertogen*; vous avouerez ſans doute avec moi que la plûpart des choſes, qu'il a écrites, ſont des menſonges, & vous aprendrez en peu de jours que je l'ai traité de la maniere, dont il le mérite; j'ai réſolu de lui bien laver la tête pour certaines raiſons que *Fermyn* vous écrira en chifre. Vous trouvez fort étrange que *Wilmot* reçoive ici tant de careſſes; cependant cela ſe fait par des ordres que j'ai, ſignez de la main du Roi & de la vôtre; & il eſt certain que ſa bonne conduite ici mérite qu'on en uſe de même à ſon égard. *Henri Piercy* & lui ne ſont pas ſi bons amis que nous l'avions crû; c'eſt ce que nous avons découvert en quelques occaſions, ou l'on ne peut pas diſſimuler. Pour *Tho. Eliot*, il s'eſt bien gouverné ici, & il m'a demaudé avec tant d'inſtance de lui permettre qu'il s'en retournât, que je n'ai pû le retenir

plus

plus long-tems; puis que d'ailleurs, le Roi ne m'avoit donné aucun ordre de m'oppoſer à ſon départ. Quoi qu'il en ſoit, je le croi fort fidéle, & je l'ai chargé de vous communiquer certaines choſes que je lui ai dites; ainſi je ne m'étendrai pas davantage, outre que ma main eſt plus malade qu'à l'ordinaire. Je ſuis plus que jamais,

Vôtre bonne & afectionnée Amie,

Henriette Marie R.

Le Dr. Goff *au Lord* Jermyn *le* 17. *Avril.*

LE Prince d'*Orange* s'eſt fort enquis cette ſémaine, ſi j'avois des Lettres de *Paris*, & les diſcours qu'il m'a tenus m'ont fait deviner, qu'il eſperoit de ſavoir par là, quelle Somme on exigeroit pour la Dot. Je lui ai répondu ſur cet article, que la Dot ſeule n'étoit pas de ſi grande conſéquence, qu'elle portât à conclurre le Mariage, à moins que cette alliance ne fournit au Roi les moiens apparens de rétablir ſes affaires: ce qu'on ne pouvoit pas attendre de la Somme demandée, Et qu'ainſi j'avois ordre de l'aſſurer, que ſi l'on convenoit des autres Articles, on ne romproit point le Traité pour ce qui regarde la Dot. D'ici nous paſsâmes à l'examen des autres Points, & la réſolution fut, qu'il faloit pouſſer avec vigueur l'affaire du Duc de *Lorraine*; que dans cette vûe & au tems marqué on

lui envoieroit des Vaiſſeaux de ce Païs; qu'au retour des Ambaſſadeurs, on mettroit tout en œuvre pour engager les Etats à faire une Ligue ofenſive & défenſive, que Mr. d'*Eſtrade* retourneroit en *France*, pour y remontrer l'impoſſibilité qu'il y a (comme on parle ici) de paſſer par la *Hollande*; pour faciliter en même tems le paſſage par *Dieppe*, & obtenir un nouvel Ambaſſadeur auprès des Etats pour cette negociation. Malgré tout cela, le Prince d'*Orange* croit qu'il ſera dificile d'en venir à bout, à cauſe de la Guerre du Roi de *Danemarc*, pour laquelle les *Hollandois* témoignent beaucoup d'ardeur. Quoi qu'il en ſoit, on n'oublie rien & on emploiera toute ſorte de voies pour les amener à nôtre but: J'ai même déja propoſé que du moins ils nous rendent juſtice, & qu'ils nous traitent en amis, comme ils y ſont engagez par leur ancienne Alliance avec nous: Par exemple, qu'ils permettent, I. l'entrée de leurs Ports à nos Vaiſſeaux de guerre, & qu'ils relâchent ceux qu'ils y détiennent. II. Qu'ils nous accordent la liberté de vendre ici nos Priſes, de même que nous l'avons en *Flandres*; ou que du moins les deux Partis en jouiſſent également. III. Qu'ils renvoient *Strickland*. IV. Qu'ils nous permettent de tranſporter d'ici & de *Dunkerque* des armes & de l'argent pour le ſervice du Roi, & qu'ils refuſent la même grace aux Rebelles. V. Qu'ils déſaprouvent par un Acte public les derniers

res Propoſitions que les Rebelles ont envoiées au Roi, puis qu'ils ſont obligez en conſcience d'en venir là, s'ils ne veulent pas encourir le blâme d'avoir aprouvé la Rebellion d'*Angleterre*; Que d'ailleurs ce n'étoit pas déclarer la guerre au Parlement, & que cette démarche ſerviroit beaucoup pour nos autres vûes. Le Prince d'*Orange* parut goûter mes raiſons, & il m'ordonna de dreſſer tous les Mémoires que je pourrois avoir là-deſſus, afin qu'ils fuſſent prêts, lors que les Ambaſſadeurs des Etats arriveroient d'*Angleterre*. Enſuite il me demanda, ſi j'avois reçu des ordres â-l'égard du deſſein: je lui répondis que j'en aurois un détail fort exact par la premiere Poſte; ceci lui plaît beaucoup, & d'*Eſtrade* en ſera bien inſtruit. C'eſt tout ce qui s'eſt paſſé depuis que j'ai reçû vôtre Lettre, excepté que pour concluſion le Prince d'*Orange* voulut ſavoir, ſi nôtre Traité ſeroit rompu, en cas que le Duc vint à nous manquer. Je l'aſſurai que non, puis que ſi les Etats vouloient ſe déclarer pour le Roi, & lui fournir des Vaiſſeaux & autres choſes, qu'on leur demanderoit, je ne doutois pas que le Roi n'eut bien-tôt ſoûmis les Rebelles; ce qui étoit le but que nous nous propoſions dans cette affaire: Il repliqua d'un air plus enjoüé que de coûtume, qu'on n'épargneroit aucuns ſoins pour cela, & alors je pris congé de lui. Je le prens auſſi de vous, &c.

Vous voiez qu'il n'y a point de riſque à

parler de la Dot, puis que les conditions en faveur de la Princeſſe y doivent être proportionnées. Si l'on accorde d'autres choſes, ils auront ſoin eux-mêmes d'augmenter la Dot: c'eſt pour cela que la Princeſſe d'*Orange* me témoigne beaucoup de bienveillance, & ſouhaite avec ardeur qu'on continuë cette negociation. Mais avant que la Princeſſe aille en *Angleterre*, il faudroit qu'on m'inſtruiſit de ce que je dois dire ſur l'état où elle y ſera, & le Palais qu'on lui deſtine pour ſa demeure.

Le Dr. Goff *au Lord* Jermyn, le 24. *Avril.*

JE ne donte pas que vous n'aiez reçû toutes les Lettres que je vous écrivis la ſemaine derniere: Si cela eſt, vous voiez, *Mylord*, qu'il faut m'inſtruire à-fonds de la maniere, dont je dois proceder dans le Traité particulier du Mariage, & que c'eſt de là que dépend ici toute la Négociation. D'abord qu'on ſera convenu de tous les articles du Mariage, on verra bien-tôt ce que le Prince d'*Orange* ſe propoſe, & ce qu'il voudra faire auprès des Etats pour l'aſſiſtance du Roi: on déclarera même que ces Articles ne ſeront point ſignez, à moins qu'on ne donne actuellement le ſecours demandé. Pour cet éfet, ſi l'on ne peut pas avoir les Copies des Traitez anterieurs, il faudra marquer en détail quelles Maiſons, & quel Apanage la Reine veut qu'on

qu'on donne à la Princeſſe, quelle eſt la moindre Somme qu'on acceptera pour la Dot, & fixer les termes pour le paiement. Malgré tout cela, on peut ſans aucun préjudice laiſſer bien des choſes pour être débatues ici, puis qu'on eſt réſolu de ne rien conclurre juſqu'à ce que les Etats ſe déclarent ouvertement pour la défenſe du Roi. Pendant qu'ils ſont occupez contre le *Danemarc*, (où ils envoient ſoixante Vaiſſeaux de guerre, & ſix mille hommes d'Infanterie) on ne doit pas attendre qu'ils fourniſſent d'abord des troupes à ſa Majeſté; mais auſſi tôt que leurs Ambaſſadeurs ſeront de retour, il eſt en leur pouvoir d'accorder, & le Prince d'*Orange* peut obtenir d'eux, les Articles ſuivans. 1. D'entrer dans une Ligue ofenſive & défenſive avec le Roi contre tous ſes ennemis: Et quoi que ceci ne les engage pas d'abord à préparer & envoier des forces par mer & par terre, ils y viendront peu-à-peu. 2 De donner une Déclaration, où ils déſaprouvent les dernieres Propoſitions que les Rebelles ont faites au Roi, & où ils témoignent ſe reſſentir du mauvais traitement que leurs Ambaſſadeurs ont reçû en *Angleterre*. 3. De relâcher ceux de nos Vaiſſeaux qu'ils détiennent, & de nous ofrir pour l'avenir l'entrée de leurs Ports. 4. De permettre que nous y vendions nos Priſes, & que pour cet éfet, tels Oficiers qu'il ſera jugé à-propos, y réſident de la part du Roi. 5. De nous laiſſer tranſporter des ar-

mes & de la poudre pour le ſervice du Roi, & de n'accorder point cette permiſſion aux Rebelles. 6. D'autoriſer ceux de leurs Sujets, que les forces du Parlement ont inſulté, à faire valoir le droit de repréſailles. 7. De permettre que le Roi achette ou loue en ces Pais des Vaiſſeaux de guerre pour les emploier contre les Rebelles. 8. De ne recevoir aucun Agent d'*Angleterre* & d'*Ecoſſe*, qui ne ſoit envoié de la part du Roi, & de congedier tous ceux qui prétendent être députez de l'un ou de l'autre Parlement de ces deux Roiaumes. En conſéquence même de ces Articles, ſi ſa Majeſté veut priver de ſa protection tous ceux de ſes Sujets, qui demeurent ou trafiquent dans ce Pais, & qui ont ſecouru les Rebelles d'*Angleterre*, les Etats pourront proceder à telle confiſcation de leurs biens & à leur impoſer telle Amende, qu'ils jugeront à propos: de ſorte que le Roi peut tirer de ceci un profit conſiderable, & engager les Etats par ce moien à ſe joindre plus fortement avec lui. Supoſé donc qu'on ne faſſe autre choſe pour le coup, & que d'ailleurs la *France* concoure avec nous dans les mêmes vûes, il n'y a preſqu'aucun doute, qu'avec la benédiction de Dieu, le Roi ne vienne à-bout des Rebelles, s'il peut ſur tout garantir ſa Perſonne & les Princes de tombet entre leurs mains, juſqu'à ce que ſes Amis & Alliez ſoient en état de lui envoier un plus puiſſant ſecours.

Mais quand la Dot de la Princeſſe ſeroit

roit auſſi conſiderable qu'on l'avoit demandée, & qu'on la paieroit en diférentes portions, à meſure que le Prince d'*Orange* en auroit les moiens, tout cela ne ſerviroit pas de beaucoup aux affaires du Roi, à moins qu'on n'obtint les Articles marquez ci-deſſus, dont les efets contribueroient à apauvrir *Londres*, qui eſt & qui ſera toûjours la ſource de nos malheurs : Au contraire, que la Dot ſoit auſſi petite & auſſi mal paiée qu'il vous plaira, néanmoins ſi l'on nous accorde ces Articles, & que le Roi en vertu de ce Mariage puiſſe emprunter de l'argent, ou paroître en Mer plus fort que les Rebelles, & qu'il ſoit auſſi puiſſant par terre qu'il l'a été autrefois, il ſera bien-tôt rétabli, avec la benédiction du Ciel; C'eſt ce qui juſtifiera le Traité dans l'eſprit de tout le monde, & en rendra ſans doute les conditions honorables. Je me flate auſſi là-deſſus, *Mylord*, que vous aprouverez ce que j'ai écrit par la voie de Mr. d'*Eſtrade*, & que ſuivant cela vous expedierez des ordres, afin qu'on procéde ſéparément au Traité de Mariage.

Pour les autres choſes, outre les inſtructions que j'ai déja reçues pour agir auprès du Prince d'*Orange*, il ſeroit fort à propos d'écrire au Chevalier *Guillaume Boſwel*, qu'à l'arrivée des Ambaſſadeurs *Hollandois* d'*Angleterre*, il ſollicite les Etats, ſelon le devoir de ſa Charge, à executer les anciennes Alliances qu'ils ont avec le Roi, & qu'il

qu'il leur faſſe telles autres Propoſitions qu'il jugera convenir: Mais quand le Prince d'*Orange* trouvera que les affaires prennent un bon tour, il faudroit, *Mylord*, que vous paruſſiez ici en qualité d'Ambaſſadeur, afin de les amener à une promte & ſûre concluſion.

Cependant le Prince d'*Orange* croit que le ſecours de la Flote eſt la ſeule choſe que la Reine doit avoir en vûë, & qui peut rétablir les affaires du Roi, quand même le voiage du Duc de *Lorraine* viendroit à échouer, & que les éforts du Prince d'*Orange* ſeroient inutiles. Lors que j'écrivis de *Rotterdam*, je n'étois pas bien convaincu des avantages que le Roi tireroit de cette Negociation: d'ailleurs, la maladie qui ſurvint à *Dorp*, & dont il eſt parfaitement rétabli, m'empêcha de pourſuivre ma pointe; de ſorte que vous aviez juſte ſujet de n'être pas trop édifié de ce que j'avois écrit d'abord. Quoi qu'il en ſoit, s'il y a moien de trouver de l'argent, le projet eſt merveilleux, puis que toute l'execution dépendra du Roi, auſſi abſolument que ſi les Vaiſſeaux & les Capitaines étoient *Anglois*, & que le but n'eſt pas de favoriſer *P.* & *Q*; mais pour l'honneur & le ſervice du Roi. Dans cette vûë, *Dorp* ſouhaite d'avoir des Inſtructions amples & bien particularitées; qu'on lui donne ſur ſon Bord quelque Homme fidele & courageux, par le moien duquel il puiſſe correſpondre avec la Reine; & que le Roi deſigne quelques

ques Ports, où l'on puiſſe amener & faire juger les Vaiſſeaux qu'on prendra ſur les Ennemis : Il demande auſſi que le Havre principal ſoit 1.——& qu'on y établiſſe des Officiers intégres. Il dreſſera lui-même un détail de tout, ſigné de ſa propre main, & le Prince d'*Orange*, qui en parle toûjours avec plaiſir, l'examinera, avant qu'on vienne à la cloture du Traité. Les conditions au reſte, que ce Prince exige pour lui ſont fort courtes, mais ſignifient beaucoup, il ne veut rien preſcrire, & il ſe repoſe à cet égard ſur la volonté du Roi & de la Reine ; mais il attend que ſes Officiers ſoient paiez & recompenſez liberalement, chacun ſelon ſon mérite : Ainſi l'Expedition ſera toûjours attribuée à Sa Majeſté, quoi que les Capitaines, & les Maîtres des Navires ſoient Etrangers, & qu'on ait loué les Vaiſſeaux. D'ailleurs, tous ceux qui ont ici quelque connoiſſance des affaires de Sa Majeſté, & qui penſent ou travaillent à les rétablir, comptent que l'execution de ce Projet eſt ſi neceſſaire, qu'à moins de cela, tous les autres heureux ſuccès qu'on peut avoir ne ſerviront qu'à prolonger la Guerre, & point du tout à obtenir la Paix ; puis qu'on ne mettra jamais les Rebelles à la raiſon, juſqu'à ce qu'on ait humilié *Londres*. Mais je ſuis perſuadé qu'en cette occaſion nous n'avons pas tant beſoin d'argumenter, que de prier Dieu, qu'il nous veuille fournir les moiens de trouver de l'argent.

Pour la Jarretiere qu'on deſtine au jeune

ne Prince, tout le Monde ſouhaite ici avec ardeur qu'on la lui donne, il la portera conſtamment de même qu'on fait en *Angleterre* : Le Prince d'*Orange* voudroit bien auſſi que le Roi lui-même ſe donnât la peine de lui en écrire & de communiquer ce deſſein aux Etats, & qu'on conférât l'Ordre à ſon Fils, ſi cela ſe peut, à l'Armée, avant que d'aſſieger aucune Place, de la même maniere qu'il s'eſt pratiqué envers l'Electeur : Mais le Chevalier *Guillaume Buſwel*, qui eſpére d'être emploié à ceci, & Monſieur *Hemſteet* vous écriront là-deſſus au long.

Lettre du Lord Jermyn *au Lord* Digby à *Paris* le 19. *Mai.*

JE vous écrivis hier par la voie du Colonel *Fitz-Williams* : vous trouverez ſans doute que ſon affaire mérite que vous y penſiez : Je vous ai envoié la Copie d'une Lettre que le Dr. *Goff* m'a écrite de *Hollande* ; vous verrez par-là que l'état de ſa Négociation ſe reduit à cette ſeule eſpérance, Que le retour des Ambaſſadeurs *Hollandois* d'*Angleterre* ne diſpoſera pas ſeulement le Prince d'Orange à mettre ſur pié ce qu'il n'oſoit pas tenter de lui-même, mais qu'il lui fournira peut-être auſſi les moiens

moiens de l'effectuer : quoi qu'il en ſoit, nous en verrons bien-tôt l'iſſuë. A l'égard des autres ſecours que nous attendons de ce Païs-là, comme ſont les Vaiſſeaux qui doivent ſervir au Duc de *Lorraine*, & l'argent qui reviendra du Mariage, ces affaires ſe trouvent dans une ſituation à ne pouvoir pas trop compter là-deſſus ; Du moins j'appréhende fort que celle de Mr. le Duc n'échouë, & que la Dot ne ſoit pas aſſez conſidérable pour conclurre le Mariage ; ainſi nous pourrions bien n'inſiſter que ſur le premier de ces deux Articles, ſans parler du tout de l'autre. En ce cas, nous n'avons qu'à prendre garde au ſuccès de la Déclaration, & ſuivant le fruit qu'elle aura, pouſſer ou laiſſer tomber l'affaire, & avoir l'œil ſur ——comme une choſe qu'on doit ménager, ſelon les moiens qu'on trouvera ici pour en venir à bout. Nous ſaurons la ſémaine prochaine ce que nous devons attendre de Mr. le Duc *de Lorraine* ; Si cela manque, nous remettrons ici nos prétentions ſur le tapis, & nous demanderons à la Cour de *France* de l'argent, au lieu des ſommes que cette Expédition lui auroit coûté. Le Clergé ſe doit aſſembler la ſémaine prochaine, & nous nous ſervirons de la liberté que la Reine Regente nous a donnée de ſonder leur inclination, pour voir s'ils voudroient appuier les affaires d'*Angleterre*. Il y a déja trois ſemaines que *Trasdunk* eſt parti de *Dunkerque* avec 4. Fregates, 6040. Mouſquets, 2000 paires de Piſtolets, 1200. Carabi-

rabines, des Epées, 400. Péles, 27000. Livres de Méche, & 50000. Livres de ſouphre. Je compte même qu'il eſt arrivé au Port: d'ailleurs, toutes les armes étoient embarquées, lors qu'*Allen* ſe rendit à *Dunkerque*; ainſi je ne croi pas qu'on en puiſſe fournir à ce dernier la quantité qu'on en devoit procurer au Marquis de *Montroſſe*, comme je vous l'avois écrit. La Reine a envoié 400. Barils de Poudre à *Dartmouth*; elle a même eu avis que 200. y étoient arrivez, & elle ne doute pas que les 200. autres n'y arrivent au plûtôt. Elle n'a pû engager les Marchands qui les ont vendus, à ſe charger du tranſport à moins que de leur répondre du paiement, en cas qu'on ne les paie point en *Angleterre*. Je vous ai déja écrit, qu'Elle a reçu les ordres du Roi à l'égard de l'Etain, qu'on doit embarquer de tems en tems; La ſémaine derniére, Elle fit remettre 4000. Livres Sterlin à *Falmouth*, pour la quantité qu'il devoit y en avoir de prêt, à la fin du Mois de *Mai*, ſuivant l'avis du Chevalier *Nicholas Criſp*, & on l'informa que le Prince *d'Orange* lui avoit accordé le Vaiſſeau qu'Elle avoit demandé pour ſervir au tranſport; de maniere qu'il n'y a nul doute qu'il ne ſoit déja en Mer. Au reſte, l'ordre du Roi pour cèt achât d'Etain n'eſt que durant ſon bon plaiſir; je vous prie donc de prendre garde qu'on ne le change pas, ſans que la Reine en ſoit avertie à tems. D'un autre

re côté, à ſon départ d'*Angleterre*, le Chevalier *Nicholas Criſp* la ſervit avec tant d'ardeur & d'afection, qu'Elle ſouhaiteroit de lui en témoigner ſa reconnoiſſance ; Pour cèt éfet elle vous exhorte à l'appuier dans les affaires qui le touchent, & dont il vous parlera ; mais ſur tout à l'égard du tranſport de quelques Laines, dont il s'oblige à rendre la valeur en Munitions de guerre. Il ſuplie auſſi la Reine de le recommander au Roi, pour lui faire obtenir dans l'Oueſt la Recette de la Douane, qu'on lui avoit déja promiſe : Ne manquez pas s'il vous plait, de m'avertir au plûtôt juſqu'où la Reine peut honêtement interceder pour lui en cette rencontre. D'ailleurs, ſur la propoſition qu'on fait d'envoier le Duc *d'York* en *Irlande*, Elle m'ordonne de vous dire que juſques-ici Elle ne voit aucune raiſon qui l'oblige à l'aprouver. Pour ce qui regarde ſes Joiaux, à moins qu'elle n'ait à l'avenir le même bonheur qu'elle a eu par le paſſé, elle ſera expoſée à beaucoup d'embarras & de perte : Afin de vous en convaincre, je vous envoie une Liſte de ceux qui ſont engagez en *Hollande*, & dont il faut paier reguliérement l'Interêt tous les ſix Mois, ou l'on court riſque de les perdre : Je compte du moins qu'ils ſeroient perdus, puis que les Sommes, pour leſquelles on les a mis en gage, ſont de beaucoup inferieures à leur juſte valeur. Il faut donc que la Reine continue de jouïr de l'Etain,

de

de peur que les autres moiens, qu'elle a eu juſques-ici pour executer les Inſtructions qu'on lui donne, ne vinſſent à manquer; mais ſi Elle trouve quelque autre expédient pour en venir à bout, alors on rendra bon compte au Roi de tous les profits de l'Etain La Lettre du Roi du 10. & la vôtre de l'onziéme *Avril* viennent d'arriver, mais vous ne ſauriez y avoir de réponſe de toute la ſemaine; Vos Lettres ſont toûjours un Mois à venir, au lieu que vous recevez les nôtres dans quinze jours. Je vous prie de remédier à cet inconvenient, ſi vous le pouvez.

Lettre du Lord Jermyn *au Lord* Digby.

à *Paris* le 26. *Mai* 1645.

JE reçûs hier vôtre Lettre du 17. *Avril* par la voie de l'Ambaſſadeur de *Portugal*, & vous remarquerez s'il vous plaît, que toutes vos Lettres, qui viennent par cette route, ſont toûjours plus d'un mois en chemin: de ſorte qu'il ne ſeroit pas mal-à propos d'examiner où elles s'arrêtent. J'ai reçû en même tems la Lettre du Roi du 30. *Avril*, dont *Sabran* a pris ſoin, & je trouve toûjours qu'elles arrivent plûtôt par cette voie. Quoi qu'il en ſoit, ces deux Lettres, auſſi-bien que toutes les autres qui ſont venuës de vos Quartiers, me font voir que nos affaires en *Angleterre* ſeroient en fort bon état ſi elles avoient été apuiées par

par quelque ſecours étranger un peu raiſonnable. Ce qui me fait le plus de chagrin, c'eſt l'impuiſſance où la Reine ſe trouve de ſecourir le Marquis de *Montroſſe*, après y avoir travaillé, je ſuis ſûr, & ordonné à *Haſdouck* de lui fournir une partie des Armes & des Munitions, qu'il avoit préparées pour l'*Angleterre*. J'ai marqué dans mes Lettres précedentes la quantité qu'on lui en deſtinoit; mais *Haſdouck* ne voulut pas obéir aux ordres de la Reine, & il tranſporta toutes ſes Munitions en *Angleterre*: de ſorte que la Reine eſt ici ſans crédit, & ſans aucun moien d'aſſiſter le Marquis, & que l'ouvrage reſtera imparfait, juſqu'à ce qu'on lui fourniſſe quelque expédient pour en venir à bout Malgré tout cela, convaincuë de l'importance de cette affaire autant & plus que vous même, elle n'oubliera rien de ce qui eſt en ſon pouvoir pour l'executer, & déja même elle a entrepris quelque choſe, mais on ne doit pas en attendre le ſuccès de tout ce Mois ici. Les nouvelles d'*Ecoſſe* que nous avons reçû par la voie de *Hollande*, d'où il nous en vient ſouvent, ne confirment pas moins que les vôtres la neceſſité qu'il y a de ſecourir ce Roiaume. Vous trouverez ici le détail que je reçûs la ſemaine derniere du Dr. *Goff*, & vous entendrez par là que depuis le retour des Ambaſſadeurs, on a de nouveau quelque eſpérance d'engager les Etats à ſe déclarer contre les Rebelles. C'eſt un Article ſi important, que bien loin

loin d'en retarder la concluſion par une rupture précipitée du Traité, nous devons plûtôt nous ſervir de l'attente où l'on eſt à cèt égard, pour nous mettre à couvert des préjugez qu'on a formé contre nous. Mais au bout du compte, le ſuccès en eſt trop incertain, pour en attendre d'abord de grandes utilitez ; & il me ſemble même qu'attentifs à tout ce qui ſe paſſe, il ne ſeroit pas difficile de nous munir contre tout évenement. La ſémaine derniere le Duc de *Lorraine* fit tant de nouvelles proteſtations de ſa bonne foi, que malgré les ordres poſitifs que le Chevalier *Henri de Vic*, avoit reçu de rompre le Traité, il ne les a pas voulu ſuivre. Quoi qu'il en ſoit, les troupes de ce Duc ſont en marche ; mais lui-même ne reſtera point à *Bruxelles* ; de ſorte qu'il n'y a point d'artifice capable de prolonger la concluſion de l'affaire audelà de quatre ou cinq jours, & il n'y a plus d'eſpérance d'y pouvoir réüſſir. Les affaires qu'on doit ménager ici, & dont on aura tout le ſoin poſſible, ſont, celle de *Hollande* dont je vous ai déja entretenu; & le ſecours d'Armes & de Munition qu'il faut envoier au Marquis de *Montroſſe*, à l'Oueſt d'*Angleterre*, pour ſervir aux nouvelles levées du Prince, à l'Armée du Roi & du Prince *Robert*, & à l'Iſle de *Guernefey*. *Guillaume Godolphin* eſt fort en peine pour l'Armée du Prince de *Galles*, & ce qu'il ſe trouvera en état de faire eſt auſſi peu certain, que l'attente de la Reine ſur toutes

toutes les autres choſes. Malgré tout cela, Elle penſe à procurer de l'argent au Roi, & compte même d'en obtenir Le Clergé, ſur lequel nous avons fondé preſque toutes nos eſpérances, eſt enfin aſſemblé, & Sa Majeſté mettra tout en œuvre pour en tirer quelque ſecours Nous ſommes ici dans une grande inquiétude pour vous autres ; du moins il paroit que les Troupes des deux Partis ſe rendent près d'*Oxford*, & qu'il y aura ſans doute quelque choc conſidérable, dont les ſuites ne peuvent être que funeſtes à l'un ou à l'autre ; Dieu veuille qu'elles vous ſoient avantageuſes, & nous mettre en état d'y pouvoir contribuer quelque choſe de plus que nos Priéres!

Je ſuis tout à vous.

Pour ce qui regarde vôtre derniere Lettre ſur Tho. Eliot, *où vous ſemblez nous reprocher qu'on n'avoit pas executé ici les ordres qu'on y avoit reçus, j'y ai déja fait réponſe dans mes précedentes ; & je ne doute pas que vous ne ſoiez pleinement ſatisfait ſur cet article.*

Lettre du Lord Jermyn *au Lord* Digby. à *Paris*, le 9. *Juin* 1645.

JE reçus hier vôtre Lettre datée d'*Oxford* le 29. *Avril* ; c'eſt-à dire que nos Let-

tres ne ſont pas la moitié du tems à aller que les vôtres emploient à venir. La Reine ſouhaiteroit que vous y remediaſſiez, ſi cela ſe peut. Quoi qu'il en ſoit, à préſent que vous avez abandonné *Oxford*, je crains qu'il vous ſera plus dificile d'envoier à *Londres* pour toutes choſes. Vous trouverez ici jointe mot pour mot une Copie de la derniere Lettre que le Dr. *Goff* m'a écrite, par laquelle vous verrez l'état de cette Affaire. Le Chevalier *H. de Vic* arriva hier ici avec les dernieres demandes de Mr. le Duc; Il doit voir demain le Cardinal *Mazarin*, & d'abord qu'il aura eu ſa réponſe, & que nous aurons obtenu de la Reine Régente le ſecours d'Armes & de Munition, qu'Elle nous a déja promis, nous vous depêcherons *Petit*, qui s'eſt arrêté ici dans cette vûe, & qui reviendra pour nous informer de vôtre état, dont les dernieres Lettres ont parlé ſi diverſement, que nous en ſommes fort en peine. Je ne doute pas que nous n'aions bientôt des Armes & de Munition; mais je ne ſaurois vous flater que nous puiſſions obtenir de l'argent, quoi que le Clergé, de qui nous attendons beaucoup, ſoit enfin aſſemblé. Mr. le Chevalier *Kenelm Digby* eſt arrivé à *Rome*, où il a eu audience du Pape, qui l'a reçu auſſi bien qu'une premiere viſite le peut permettre, c'eſt-à-dire qu'il lui a fait en général les plus belles promeſſes du monde. S'il faut en croire ce Chevalier ſur ſa parole, il y

a grande eſperance de tirer de l'argent de cet endroit-là ; mais vous ſavez qu'il eſt d'une Famille ſangnine, quoi qu'il ſoit le plus mélancholique de tous. Il a viſité quelques autres petits Princes d'*Italie*; mais c'eſt une race épargnante & frugale. *Talbot* retourne de *Veniſe*, où ſon Voiage n'a rien produit. Un homme, que la Reine avoit envoié depuis quatre Mois en *Ecoſſe* au Marquis de *Montroſſe*, eſt arrivé aujourd'hui. J'ai du chagrin que *Hasdonck* ne lui ait pas donné du ſecours, ſuivant les ordres qu'il en avoit de la Reine; nous tenterons de nouveau de lui en fournir au plûtôt, & j'eſpere même avec plus de ſuccès. Malgré tout cela, l'arrivée de *Hasdonck* à l'Oueſt a ſervi baaucoup à favoriſer les deſſeins que le Prince de *Galles* y avoit, & c'eſt la Reine ſeule qui a rendu ce bon ofice; puis qu'il n'y a eu que ſes ordres poſitifs qui l'aient pû déterminer à faire ce voiage : ainſi je vous prie de l'aider en tout ce que vous pourrez, afin qu'il obtienne ſon paiement. Faites un peu valoir mes ſervices, s'il vous plaît, auprès du Prince *Robert*, & préſentez-lui mes excuſes de ce que je ne lui écris pas cette fois. J'ai ouï dire quelque choſe qui me fait eſpérer que vous êtes bons amis tous deux : Si cela eſt, j'en ai une joie extrême, & je vous conjure de ne rien oublier pour continuer ſur ce pié-là; ou s'il en eſt autrement, tâchez de vous y mettre au plûtôt. Je ſuis tout à vous.

La Reine a écrit elle-même au Roi. Vous verrez par la Lettre du Dr. *Goff*, qu'il ſouhaîte qu'on lui envoie d'*Angleterre* pluſieurs choſes, qui ſont toutes, à mon avis, de la derniere importance, & qu'il faut par conſéquent lui envoier, ſoit à lui-même, ou au Chevalier *Guillaume Boſwel*, avec toute la diligence poſſible. Au reſte, le Dr. me propoſe d'envoier mon Homme *Carteret*, qui eſt déja paſſé en *Hollande* avec des inſtructions ſur ce qui regarde l'Etain, de l'envoier, dis-je, en *Angleterre*, pour y ſolliciter ce qu'il demande: Mais dans la crainte que mon Homme ne ſuivît pas les ordres du Dr. lors qu'il s'adreſſeroit à vous pour toutes ces choſes, je vous prie de les depêcher par un Exprès, d'abord que vous aurez eu cette Lettre, à celui qui eſt vôtre ſerviteur.

Lettre du Lord Jermyn *au Lord* Digby, à St. *Germain*, le 5. Août 1646.

JE vous écrivis hier par la Poſte; J'ai quelque choſe de plus à vous dire par cet Exprès, que la Reine envoie au Roi pour s'informer de ſa ſanté & de l'état de ſes affaires, & lui en raporter de nouvelles. La reſolution qu'Elle a priſe d'envoier *Cockeram* en *Danemarc*, vient ſans doute fort à propos; puis qu'à la concluſion de la Paix entre cette Couronne & la *Suede*, le Roi

Roi de *Danemarc* ne peut qu'être en état de nous ſecourir : & ſi on pouvoit l'engager à nous fournir une Armée aſſez puiſſante pour aborder, ſans aucun obſtacle, dans tous les endroits, où le Roi n'a point de Troupes, ſa deſcente à *Scarborough* ou à *Burlington* feroit capable de changer toute la Scéne ; c'eſt auſſi la premiére demande qu'on fera, mais je n'oſe pas me flater d'en voir une heureuſe iſſue. J'eſpére un meilleur ſuccés du ſecond Article, que nous ſolliciterons, & qui ſera d'un grand uſage, ſi on nous l'accorde : Il s'agit d'obtenir un petit corps de Troupes, quelque Argent, des Armes & de Munition pour envoier en *Ecoſſe* au Marquis de *Montroſſe*; mais il faut qu'il y ait du moins 500. Hommes de Cavalerie avec leurs Chevaux. Je compte que ce renfort mettroit le Marquis en état de rendre ſes Victoires utiles & de les pouſſer plus loin qu'on ne s'imagine : Mais dans la foibleſſe où il ſe trouve, manque de Chevaux, d'Armes & de Munition, comme il s'en plaint dans la Lettre qu'il m'a écrite, les avantages n'ont preſque rien produit pour les affaires du Roi. Auſſi ne s'avance-t-il pas dans les bons Quartiers de l'*Ecoſſe*, & l'Armée *Angloiſe* le craint ſi peu, qu'ils ne ſe mettent point en peine de couvrir leur Païs contre ſes hoſtilitez. Les Inſtructions de *Cockeram* ſont ſi longues, que je ne ſaurois vous les envoier par ce Porteur ; mais vous les aurez par la premiere occaſion qui ſe préſen-

ter : Je vous dirai toûjours qu'il a ordre d'offrir au Roi de *Danemarc* les mêmes Iſles que *Pooley* devoit lui promettre. L'Hiver qui avance me fait eſpérer que malgré tous nos Echecs, nous ne ſerons pas totalement ruinez de cette Campagne, & que le mauvais tems nous donnera quelque relâche, juſqu'à ce qu'il nous arrive du ſecours de l'endroit, dont je viens de vous parler, ou de quelque autre. Auſſi la Reine s'intrigue-t-elle plus que jamais : Elle a trouvé le moien d'avoir vingt mille Piſtoles pour —— dont je vous ai écrit une fois ; de ſorte que ſi les perſonnes qui le devoient entreprendre y ſont toûjours diſpoſées, & que le Prince d'*Orange*, auquel nous en avons écrit, y conſente, l'affaire ne ſauroit manquer de réüſſir, & nous en pouvons tirer un grand uſage à pluſieurs égards ; mais le but principal qu'on s'y propoſe eſt d'engager infailliblement les *Hollandois* à la Guerre. Le Chevalier *Kenelm Digby* fait eſpérer un ſecours d'argent de *Rome* ; mais il ne peut rien conclurre, juſqu'à ce que la Paix ſoit faite avec les *Irlandois*, qui dans l'état où ils ſe trouvent, ne ſervent qu'à ruiner toutes nos eſpérances. Auſſi eſt-il à craindre que tout le ſecours des Catholiques ne tourne de ce côté-là, & je vous avoue qu'on regarde ici avec ſurpriſe le retardement de cette Paix : Vous avez même ſi peu de ſoin de nous apprendre en quelle ſituation eſt le Traité, que nous

nous ne ſavons qu'en dire. Profitez donc, s'il vous plaît, du retour de ce Porteur, ou de la premiere occaſion favorable qui ſe préſentera, pour m'avertir de leurs Demandes, des offres que le Roi d'*Angleterre* leur fait, & des obſtacles qu'on y trouve. Mais ſi ce Traité n'eſt pas déja conclu, il n'y a nulle apparence qu'il le ſoit jamais par ceux qui s'en mêlent : de ſorte que pour ſatisfaire cette Cour, qui en a la même opinion que moi, & ceux d'entre les *Irlandois* qui le ſollicitent avec ardeur, auſſi bien que pour nous aſſûrer l'apui de *Rome* & mettre la Négociation en état de ſe pouvoir conclurre, il ne ſeroit pas mal, ſi je ne me trompe, qu'on renouvellât une Propoſition faite depuis long-tems au Roi, & par laquelle on lui demandoit de ſoufrir que les deux Reines, ménageaſſent ici le Traité. Du moins, je m'aſſûre que la Paix ſe feroit alors ſous des conditions plus avantageuſes pour le Roi; outre que Sa Majeſté pourroit limiter le Pouvoir de la Reine auſſi facilement qu'il a mis des bornes au Pouvoir de ceux qui traitent aujourd'hui. Un des biens qui en reviendroit, ſeroit, ou que les —— auroient la Paix, ou que la Reine Régente ſeroit ſi convaincue de l'excès de leurs demandes, que nous en tirerions un grand avantage. La ſeule choſe que je craindrois c'eſt, Que le Parti du Roi en *Irlande* n'approuvât point une Paix, telle que Sa Majeſté devroit l'accorder, & qu'alors Elle n'en eut toute la honte (puis que cet-

te Paix ne ſauroit être que deshonorable) ſans en tirer aucun profit, ni obtenir du ſecours des *Irlandois*. En un mot, ſi l'on n'a rien fait juſques-ici en *Irlande*, je croi qu'il eſt abſolument neceſſaire qu'on ne traite plus dans ce Païs-là, & que la Reine ſoit autoriſée pour négocier ici de concert avec la Reine Régente, & conclurre un Traité avec les Perſonnes que les Catholiques d'*Irlande* nommeront pour cet éfet. Je vous écris ceci, afin que vous l'examiniez, & je vous en dirai davantage ſur le même Article par le retour du Chevalier *D. Wyat*. Ne manquez pas, s'il vous plaît, de renvoier inceſſamment ce Porteur, & de nous apprendre, ſans nous flater ni les uns ni les autres, le veritable état des Affaires. Dieu veuille vous couvrir de ſa protection, & nous envoier quelque autre châtiment pour nos crimes, plûtôt que de ſouffrir que nôtre Païs tombe entre les mains des Rebelles. Je ſuis entierement à vous.

J'ai donné 30. Liv. Sterl. à *Petit* pour ſon voiage.

Compte.

Emprunté des Bourguemaiſtres de *Rotterdam*, f. 400000.
Plus, de la Banque à *Rotterdam*, —— 25000.
En tout de *Rotterdam* f. 425000.
Emprunté de la Banque *d'Amſterdam* par Mr.

Mr. *Sandys*,	f. 84500.
A la *Haye* de *Fletcher*, cl ft cher,	126000.
Plus du même.	40000.
A la *Haye* de *Van. Cyren*, par le Chevalier *Guill. Boſwel*,	9000.
De Mr. *Deſpernon*,	230000.
De *Webſter* par trois obligations ſur les Pendans de Perles	100000.
Du même,	43200.
Du même, ou ce qu'il a emprunté d'ailleurs,	70000.
De Mr. *Vicqueford*,	70000.
Du Chevalier *Charles Herbert*,	20000.
De *Collimore* à *Anvers*,	64000
En tout f	1281700.
Donné à *Webſter* les ſix Rubis de la Chaine pour la ſomme à peu près de	20000.
Plus au même,	20000.
Au Prince d'*Orange*,	300000.

Inſtructions pour nôtre féal & bien amé Domeſtique, *Daniel O Neal*, ſecond Gentilhomme en chef de nôtre Chambre du Lit, le 27. *Juin* 1645.

VOUS êtes requis par ces preſentes de vous rendre inceſſamment à nos Ports de Dartmouth, *& de* Falmouth, *pour y conferer avec le Chevalier* Nicholas Criſp, *& le Capitaine* Haſdouck, *ou tels autres Proprietaires, qu'il y aura des Vaiſſeaux ou Frégates qui ſont à nôtre ſervice. Vous leur ſerez donc ſavoir, qu'attendu que par une*

clauſe inſerée dans leurs Commiſſions reſpectives, ils ſont obligez en cas d'un beſoin extraordinaire & lors que nôtre ſervice le requerra, d'emploier leurs Frégates pour l'eſpace de ſix ſemaines, en vertu de nos Ordres particuliers, & à condition que nous leur paierons un juſte ſalaire pour ledit terme, durant lequel leurs Vaiſſeaux ſeront emploiez à nôtre uſage; qu'à préſent nous en avons un extrême beſoin pour l'interêt de nos affaires; qu'ainſi nous leur enjoignons d'équiper & de tenir à nos ordres, tous les Vaiſſeaux ou Frégates, qui ſe peuvent mettre en Mer dans quinze jours ou trois ſemaines, & cela, pour nous ſervir l'eſpace d'un Mois, ou de ſix ſemaines; que cependant ils vous tranſportent au plûtôt en Irlande, *& qu'ils y envoient avec vous, dans les Ports que vous leur nommerez, toutes les Frégates qui ſe trouveront en état de faire le voiage, pour y attendre & ſuivre les ordres que le Marquis d'*Ormond *leur donnera; moienant quoi, nous aſſûrons les Proprietaires deſdits Vaiſſeaux, qu'ils ne recevront pas ſeulement une pleine & entiere ſatisfaction pour le tems qu'ils ſeront ainſi détournez de leurs occupations ordinaires, mais que nous regarderons leur ſervice, comme le plus agréable & le plus important qu'ils nous puiſſent rendre. D'ailleurs, Nous vous ordonnons, que ſi l'on ne peut préparer plus d'une de ces Frégates en très-peu de jours, vous vous ſerviez du meilleur Voilier qui s'y trouvera, & que, pendant qu'on équipera*

les

*les autres, vous vous transportiez en toute diligence auprès du Marquis d'*Ormond, *pour tenir la main à l'execution des ordres ſpecifiez ci-deſſous; après néanmoins nous avoir avertis par des Exprès du nombre des Vaiſſeaux, ſur lequel nous pouvons compter & du tems qu'ils ſeront en état de faire voile pour ladite Expedition.*

*Vous repréſenterez au Marquis d'*Ormond, *qu'il eſt de la derniere importance pour le bien de nos affaires, qu'il nous envoie au plûtôt de nôtre Roiaume d'*Irlande, *un bon nombre de Fantaſſins; que nous ſouhaiterions que vous en puſſiez former un Corps, qui méritât ſa peine de le venir commander en perſonne; qu'en ce cas, après avoir eu de ſes nouvelles, nous lui donnerons des ordres plus amples à cet égard; mais que pour le préſent, il faut nous envoier au plus vite tous les Soldats de nos vieilles Troupes* Angloiſes, *dont il peut ſe paſſer, & y joindre autant d'*Irlandois *qu'il ſe pourra, avec la meillenre Artillerie qu'il nous puiſſe fournir, ſoit en Pieces de Batterie, ou en Pieces de Campagne.*

*Vous avertirez en même tems ledit Marquis d'*Ormond *de la diligence qu'on fait ici pour avoir des Vaiſſeaux, qui ſervent au tranſport de ce Monde, & de ce qu'on peut attendre là-deſſus de nôtre part.*

D'un autre côté, vous ſolliciterez auprès des Irlandois *tous les ſecours qui ſe peuvent obtenir d'eux, de quelque nature qu'ils ſoient, ſuivant les inſtructions que le Marquis*

d'Ormond *vous donnera : Et nous aurons ſoin de ratifier tout ce que vous leur promettrez, par ſon ordre, ou en nôtre Nom, pour les encourager à nôtre ſervice : Mais en ceci, & en toute autre choſe que vous y devez negocier, vous ſuivrez ponctuellement les avis que ledit Marquis vous donnera, & vous ne ferez rien ſans ſon approbation. Enfin, vous rendrez un prompt & fidéle compte à nôtre Secretaire d'Etat, qui eſt de ſervice auprès de nous, de tous les Articles mentionnez ci-deſſus, du ſecours que nous pouvons attendre de ce Pais-là, & du tems auquel il ſera prêt.*

Lettre du Lord Digby *au Lord* Jermyn.

DEpuis la Lettre que je viens de vous écrire, où je me ſuis ſervi du Chifre du Secretaire d'Etat mon Collégue, j'ai reçu avec une joie extrême la vôtre du 28. *Juillet*, où vous avez emploié mon nouveau Chifre. Je compte pour un bon préſage en nôtre faveur de ce que la Reine ſupporte nos deſaſtres avec tant de moderation. Vous voiez à préſent la verité de ce que j'avois d'abord cru, & de la penſée où j'étois, que nos deſaſtres animeroient plûtôt les Etats à nous donner du ſecours, que nos avantages; parce qu'il y va de leur interêt d'entretenir ici l'équilibre. Au nom de Dieu envoiez en diligence une bonne quantité

quantité de Poudre & de Méche à quelcune de nos Places ſur la Côte Septentrionale, & tous les Mouſquets & Piſtolets qu'il ſe pourra, mais principalement des Munitions. Vous pourrez les adreſſer à *Burlington*, ou à *Whitby*, parce que *Scarborough* eſt perdu; il faudra même y apporter quelque précaution, & s'informer de l'érat de ces Places avant que d'y mouiller, de peur que l'Ennemi ne nous eut devancez, & qu'il n'y eut déja de ſes Troupes en Garniſon.

Nous apprenons par des avis de *Londres*, qu'on y a intercepré quelques Lettres de la Reine adreſſées au Roi, & qu'Elle y demande ſes Blanc-ſignez, pour l'autoriſer à emprunter du ſecours de la Reine Régente, & lui engager pour cet effet le Roiaume d'*Irlande*. Si cela ſe verifie, c'eſt un grand malheur, non ſeulement par le mauvais uſage qu'on en peut faire ici, mais encore par le reſſentiment qu'en aura Mylord d'*Ormond*, qui, après avoir eu la conduite des affaires d'*Irlande*, & s'être aquité de cet Emploi avec beaucoup d'honneur & de prudence, peut ſe choquer de ces Négociations ſecretes. Dieu veuille vous garantir de tout mal! Et ne manquez pas d'aimer celui qui eſt entierement à vous.

à *Bridgenorth*, le 9. Août,

Le Lord Jermyn *au Lord* Digby.
à Saint Germain, le 25. *Août.*

NOus n'avons point eu de vos nouvelles cette ſemaine, mais nous apprenons par d'autres avis, que le Roi eſt toûjours dans le Païs de *Galles*, où il fait des recruës pour ſon Armée. Je ne vois pas que nous ſoions en danger de tout perdre avant que l'Hiver vienne à nôtre ſecours, ſi le cœur & les bras ne manquent pas tout-à fait à nôtre Parti; Du moins, s'il leur reſte quelque peu de bon ſens ou de courage, ils s'appercevront bien tôt, que s'ils tomboient entre les mains de leurs Ennemis, de quelque maniere que cela ſe fit, il leur en coûteroit bien cher dans cette conjoncture. Je ſuis très-perſuadé, que ſi nous pouvons tenir juſques au Printems, nous aurons alors un puiſſant ſecours. D'ailleurs, je croi qu'on peut compter aujourd'hui ſur le deſſein de——, dont je vous ai écrit pluſieurs fois, parce que nous avons l'argent tout prêt, que les Perſonnes intereſſées ſont de bonne intelligence, qu'on a levé toutes les dificultez qui ſe trouvoient en chemin, & que l'affaire eſt auſſi avancée qu'on le pouvoit attendre; Puis donc que nous avons obtenu l'argent, on peut ſe promettre avec juſte ſujet, qu'en deux Mois nous aurons——————, qu'on a promis même plûtôt. Quoi qu'il en ſoit, tout ceci conſideré en lui-même peut

peut être d'un grand uſage; mais ſur tout, ſi on le regarde par raport à l'état de nos affaires, qui ne ſe peuvent rétablir qu'avec le ſecours de Troupes étrangeres, dont on ne doit pas raiſonnablement ſe flater, à moins qu'on ne les aſſure du paſſage libre. Il n'eſt rien ſans doute de plus neceſſaire pour nous; ainſi je vous prie d'avoir ſoin, qu'il n'y ait aucun délai dans l'expedition de tout ce qui concerne leur tranſport, quand on aura ſon recours à vous là-deſſus. Je ne m'arrêterai point à vous donner un plus long détail de cette affaire, ni à vous entretenir de l'état où elle ſe trouve, ni des raiſons qui l'ont retardée; mais dans la ſuite vous en aurez des nouvelles toutes les ſémaines. J'ai oui dire qu'il y a quelque obſtacle qui empêche la concluſion du Traité entre le *Danemarc* & la *Suéde*; & je crains que cet incident ne ruïne la Négociation de *Cockeram*, dont j'aurois ſans cela fort bonne eſpérance. Les Armes, qu'on a envoiées d'ici au Marquis de *Montroſſe*, ſont arrivées à *Hambourg*, & je compte qu'on les y a rembarquées pour paſſer outre; *Cockeram* a voulu qu'on leur ait fait tenir ce chemin-là: Nous n'avons rien appris juſques-ici de celles qu'on lui a remiſes de *Hollande*. Pour le corps des Troupes que la *France* doit nous donner, on ne peut rien ſe promettre à cet égard juſqu'à la fin de leur Campagne; & il eſt également dificile de ſavoir, ſi nous les obtiendrons, ou ſi on nous les refuſera: du moins eſt-il ſûr, qu'on ne ſouhaite pas ici que la Monarchie d'*An-*

d'*Angleterre* prenne une autre forme de Gouvernement, & il eſt auſſi certain, qu'on a beaucoup d'inclination pour les Perſonnes du Roi & de la Reine, & qu'on a grand'envie de contribuer à les rétablir; mais de l'autre côté, le deſir, d'humilier la Maiſon d'*Autriche*, de battre ſes Armées durant la Guerre, ou d'en tirer une glorieuſe Paix, ſont, je l'avoue, les Paſſions qui dominent ici. & ce n'eſt pas merveille. Cependant on nous fait toûjours mille careſſes; La Reine eſt traitée le plus honêtement du monde à tous égards; ſa Penſion eſt bien paiée; on a donné en dernier lieu 12000. Piſtoles pour les Armes deſtinées au Marquis de *Montroſſe*, & la Poudre qu'on devoit envoier à l'Ouelt; on vient d'en fournir encore 10000. pour les Vaiſſeaux, que nous devons emploier à l'Entrepriſe, qui, pour vous le dire en paſſant, eſt fort aprouvée ici, & je ne doute pas qu'on n'accorde les 10000. autres, à quoi ſe monteront les fraix qu'il faudra faire pour les équiper; en tout cas, ſi cela nous manque, nous y ſupléerons d'ailleurs. Une ſeconde attaque de Maladie que la Reine d'*Angleterre* a eu, ſemblable à la derniere qu'Elle avoit eſtuié, nous a donné une furieuſe alarme; mais nôtre crainte s'eſt preſqu'évanouie au bout de trois accès, qu'Elle a ſoufert: cependant de peur d'une troiſiéme rechute, Elle n'oſe pas écrire elle-même. Je ſuis entierement à vous.

Faites moi ſavoir, je vous prie, ſi le Titre de Baron accordé à Mr. *Henſlet* eſt

nn

un Titre *Anglois*, & s'il doit paſſer au Fils qu'il a eu de Madame *Stanhop*; ſi cela n'eſt pas, il faut que vous portiez le Roi à honorer ce Fils de la Baronnie de *Wotton*: C'eſt une affaire où la Reine s'étoit engagée en *Hollande*, à cauſe des ſervices importans qu'Elle avoit reçu de *Hemflet*, & dont Elle ſouhaite avec ardeur de voir l'execution. Ne manquez donc pas, s'il vous plaît, de me donner réponſe là-deſſus. ——D'ailleurs, ſouvenez-vous de tenir fort ſecret le deſſein de la Flote.

A Mr. Guillaume Lenthal, *Ecuier*, & *Orateur de la Chambre des Communes.*

MONSIEUR,

L'Importance des Lettres ci jointes, que la Providence Divine m'a fait tomber entre les mains, me perſuade qu'il eſt de mon devoir de vous les communiquer, & de vous avertir de quelle maniere je les ai eues.

Un Paquebot, qui venoit d'*Irlande*, mouilla dans le Havre de *Padſtow*, où j'avois quelques Dragons; ceux-ci tâchérent auſſi-tôt de l'aborder, & après quelque réſiſtance, ou le Capitaine & le Maître du Vaiſſeau furent tuëz, ils y entrérent, & ſe ſaiſirent du Capitaine *Allen*; qui jetta tout d'un coup dans la Mer un Paquet de pluſieurs Lettres ſeparées, dont on ne pût recouvrer,

couvrer, que celles, que je vous remets aujourd'hui. D'ailleurs, je vous envoierai cet *Allen* le plûtôt qu'il ſe pourra, & en attendant, vous avez ici ſa Dépoſition: Je trouve que c'eſt un homme dangereux & ſubtil; je crois même qu'il ſait beaucoup de choſes, qu'on peut tirer de lui, parce qu'il mérite la mort en qualité d'Eſpion, & qu'il aime aſſez la vie, ſi je ne me trompe, pour tâcher de la ſauver par toute ſorte de voies: Ainſi je compte qu'un Examen plus rigoureux peut l'engager à découvrir ce que nous n'avons pas les moiens ici de lui faire avouër, & qui avec tout cela peut être digne de vôtre connoiſſance: Du moins il paroit par quelques unes de ces Lettres, que le Comte de *Glamorgan* lui a confié bien des choſes, dont il doit faire un recit verbal. J'ai averti le Capitaine *Moulton*, qui croiſe dans les Mers d'*Irlande*, du deſſein que les Ennemis trament. Pour n'en dire pas davantage, vous verrez par le ſtile des Lettres du Comte de *Glamorgan*, qu'il a l'honneur, la confiance & la liberté d'un très-bon & fidéle Sujet. Je ne doute pas non plus que ces Lettres ne vous faſſent bien ſentir le beſoin qu'il y a de hâter les Recruës, qui ſont d'autant plus neceſſaires, que l'Armée a fort diminué par ſes longues Marches, & la fatigue qu'elle a eſſuïé dans ce mauvais Païs, jointe à la rigueur de la Saiſon. Cependant je reconnois que les Subſides accordez pour l'entretien de l'Armée ſont très-conſidérables, & que le ſoin de vos Commiſſaires répond aux Ordres,

Ordres, que vous leur avez donné là-deſſus. Enfin je n'ai en vûë, que de m'aquiter fidelement de ma charge, & de faire valoir de plus en plus toutes vos Faveurs, en honête homme, à la gloire de Dieu, & pour vôtre ſervice. Je ſuis,

Monſieur,

Vôtre très-humble ſerviteur,

à *Bodmyn*, le 7 *Mars* 1645. T. FAIRFAX.

A Mr. Guillaume Lenthal, *Ecuier, & Orateur de la Chambre des Communes.*

Monſieur,

DAns la Lettre que je vous écrivis hier par la Poſte, je vous entretins des Articles que nous avions accordé pour la reddition de *Mount-Edgecomb*, & la caſſation des Rigimens qu'on avoit levez dans ces Quartiers. Je vous parlai auſſi de Mr. *Coriton*, & de pluſieurs autres Gentilshommes & Perſonnes de qualité, qui ſe ſont rendus à nous. Cette afluence augmente de jour en jour, & ils envoient à toute heure au Général pour être admis à la protection du Parlement; tout le Païs, ou peu s'en faut, en eſt déja informé, & ils ſe ſont trouvez aujourd'hui à un Rendez-vous ſur les Dunes de *Bodman:* Ils n'en furent avertis qu'hier, & il n'y eut mê-

même qu'un des quatre Quartiers, dont la Province eſt compoſée, qui reçut l'avis aſſez-tôt ; malgré tout cela, il s'eſt trouvé huit ou neuf cens Perſonnes au Lieu marqué. Le deſſein que nous nous propoſions par ce Rendez-vous, étoit de faire ſavoir à tous les habitans du Païs, que l'Armée n'étoit point venue pour les ruiner, mais pour les garantir de toute inſulte ; Que les Soldats, Cavaliers & Fantaſſins avoient ordre de paier leur nourriture ; Que ſi quelque Soldat leur faiſoit la moindre violence, ils n'avoient qu'à s'en plaindre, & qu'on y remédieroit d'abord ; Que tels & tels Gentilshommes de la Province, qu'on nommoit par leur Nom, s'étoient ſoumis au Parlement ; ce qui encouragea beaucoup le Peuple à écouter les moiens qu'on lui ofroit pour le ſervice du Public, & la défenſe de ſon propre Païs : Mais ce qui fit le plus d'impreſſion ſur eux, ce fut les Paquets ſaiſis à bord du Vaiſſeau *Irlandois*, dont je vous ai déja parlé dans ma derniere Lettre. Mr. *P.* ne ſe contenta pas de les leur montrer, il les lût auſſi en leur préſence, & il en permit la lecture à ceux d'entr'eux qui le ſouhaitérent. Il leur dit même qu'ils pourroient avoir des Copies des Articles de *Glamorgan*, s'ils le vouloient, ce qui leur donna beaucoup de ſatisfaction. D'ailleurs, ils ne pouvoient pas revoquer en doute la verité de ces Pieces, puis que les habitans de *Padſtow*, qui eſt un Havre de leur Province, avoient aidé le jour précedent à ſaiſir le Vaiſſeau & les Paquets:

Paquets: & il faut avouer que c'eſt une rencontre la plus favorable qui pût arriver pour unir cette Province au Parlement, car le ſeul Nom d'*Irlandois* & de *François* y eſt en en horreur. Il y a eu des Lettres perdues dans l'eau, qui étoient les plus importantes, & que le Comte de *Glamorgan* écrivoit au Prince, au Chevalier *Edouard Hyde*, & à une autre Perſonne. Le Capitaine *Allen* Catholique Romain *Irlandois* & Marchand de *Waterford* avoue qu'il les avoit reçues des mains de ce Comte pour les donner à leurs Adreſſes. Il a dit de plus dans ſa Dépoſition, que des trois cens *Irlandois*, qu'on demandoit pour ſervir de Gardes du Corps au Prince, l'on en devoit mettre cent à *Mount-Edgecomb*, cent à *Pendennis*, & retenir les autres cent pour la Garde du Prince. Le Général a envoié en poſte au Capitaine *Moulton*, Amiral des côtes d'*Irlande*, pour l'avertir que les Ennemis ſe préparent à tranſporter bien-tôt des *Irlandois*, afin qu'il tienne des Vaiſſeaux en Mer pour prévenir ce coup. Le Trompette qui eſt allé ſommer le Lord *Hopton* n'eſt pas encore de retour. Toute nôtre Armée, Cavalerie & Infanterie, doit marcher demain de bon matin vers *Truro*, d'ailleurs, les Paſſages, les Défilez & les Endroits guéables des Rivieres ſont preſque tous barricadez ou bloquez; de ſorte que ſi les Ennemis nous pouvoient échaper, ce qui n'eſt pas trop à craindre, leur marche ſera toûjours ſi retardée, que nous don-

donnerons ſur leur Arriere-garde, avant qu'ils ſoient à moitié chemin. Vous n'aurez pas reçu cette Lettre, que l'affaire ſera ſans doute décidée, ſoit par un Traité, ou par leur fuite aux Vaiſſeaux qu'ils ont en Mer. Sept ou huit des Domeſtiques du Prince ſont venus aujourd'hui pour avoir des Paſſeports, afin de s'en retourner chez eux: ils ſe plaignent beaucoup de ce qu'on a fait embarquer le Prince, dans le tems qu'ils y penſoient le moins. Nous avons pris à *Foy* treize Pieces d'Artillerie, avec des Armes & de la Poudre; la Ville fit quelque reſiſtance la premiere nuit, mais le lendemain elle ſe répentit de ſa folie, & reçut nos Troupes ſans aucune oppoſition. Je vous prie de hâter le paiement de l'Armée, & d'envoier en toute diligence de la Poudre & de la Méche à *Lime*: L'une & l'autre nous manquent, & le beſoin que nous en avons ne peut ſouffrir aucun délai: Preſſez auſſi le départ des Recrues, afin qu'elles nous joignent quand nous ferons volte face. Je ſuis,

Monſieur,

à *Bodman*, le 6. *Mars* à 11. heures de Nuit.

Vôtre très-humble & fidéle ſerviteur,

JEAN RUSHWORTH.

Le Porteur vous remettra la Dépoſition d'Allen, *& il peut vous informer plus au long de la conduite de cet homme.*

J'eſpére

J'eſpére qu'il arrivera heureuſement auprès de vous, malgré la longueur du chemin, & que vous recevrez toutes les Lettres qu'on lui a confiées: On l'a chargé d'être fort ſoigneux, & de ſe tenir ſur ſes gardes.

Traité conclu avec les Irlandois *Rebelles par le Comte de* Glamorgan.

D'Autant qu'il s'eſt perdu beaucoup de tems en conférences & debats inutiles entre Son Excellence *Jaques* Lord Marquis d'*Ormond*, Lord Lieutenant & Gouverneur Général du Roiaume d'*Irlande*, Commiſſaire de Sa Majeſté, le Roi *Charles*, par la Grace de Dieu, Roi de la *Grande Bretagne*, de *France* & d'*Irlande*, &c. pour conclurre une Paix avec les fidéles Sujets de Sa Majeſté, les Confederez & Catholiques *Romains* dudit Roiaume d'*Irlande*, d'une part; & le très-honorable *Donogh* Lord Vicomte de *Muskerry*, & autres Commiſſaires deputez & autoriſez par les dits Confederez Catholiques *Romains* de l'autre part; Et attendu qu'il s'eſt élevé à cette occaſion un grand nombre de dificultez, qui ont empêché qu'on ſoit convenu juſques-ici de pluſieurs Réglemens, qui étoient de la derniere importance, & auxquels ledit Commiſſaire de Sa Majeſté devoit conſentir, pour la ſûreté deſdits Catholiques *Romains* confederez; ce qui a retardé & retarde

de encore la concluſion d'une Paix ferme & durable dans ledit Roiaume : Ainſi le très-honorable *Edouard* Comte de *Glamorgan* a reçu plein pouvoir de Sa Majeſté, de donner auxdits Catholiques confederez tels autres avantages, que ledit Lord Lieutenant ne leur a pas voulu accorder dans toute l'etendue qu'ils eſperoient ; De ſorte qu'en vertu de l'examen ſerieux que le dit Comte a fait de toutes choſes & du veritable état de la grande affaire qui eſt ſur le tapis, c'eſt-à-dire la Paix & le Repos de ce Roiaume ; & eû égard à l'importance dont elle eſt pour le ſervice de Sa Majeſté, & pour rétablir la Paix dans ſes autres Roiaumes ; Après avoir auſſi vû lui-même l'ardeur que leſdits Catholiques ont pour ſecourir Sa Majeſté contre tous ceux qui s'oppoſent, ou s'oppoſeront à ſes Prérogatives Roiales, ou à ſon Gouvernement Monarchique ; & après avoir obſervé l'empreſſement, que les dits Catholiques témoignent de vouloir accepter des conditions de Paix honorables, qui aſſurent leur Religion & tous leurs autres Priviléges : D'ailleurs, en conſéquence du plein Pouvoir donné audit Comte de *Glamorgan* ſous le ſeing & le Cachet de Sa Majeſté, dreſſé à *Oxford* le 12. jour de *Mars* en la vingtieme Année de ſon Regne, & dont la teneur eſt de la maniere qui ſuit,

Charles

CHARLES REX.

„ CHARLES, par la grace de Dieu, Roi
„ d'*Angleterre*, d'*Ecoſſe*, de *France*, &
„ d'*Irlande*, Défenſeur de la Foi, &c. A
„ nôtre féal & bien amé Couſin *Edouard*
„ Comte de *Glamorgan*, ſalut: La con-
„ fiance toute particuliere que nous avons
„ en vôtre prudence & fidélité reconnues,
„ nous engage à vous donner plein pouvoir
„ & autorité par ces Patentes (qui auront la
„ même force à tous égards, que ſi elles é-
„ toient ſêllées de nôtre grand Seau) de trai-
„ ter & conclurre avec les Catholiques *Ro-*
„ *mains* confederez dans nôtre Roiaume
„ d'*Irlande*, s'il eſt neceſſaire de leur accor-
„ der quelques Articles ſecrets, où nôtre
„ Lieutenant ne peut guére bien entrer,
„ parce que dans l'état où ſont aujourd'hui
„ les affaires, il n'eſt pas à propos que nous
„ y donnions les mains en public; C'eſt
„ pourquoi nous vous chargeons par ces
„ préſentes d'y proceder avec tout le ſecret
„ poſſible, & Nous promettons ſur la pa-
„ role de Roi & de Chrétien, de ratifier &
„ tenir tout ce que vous leur accorderez
„ par un Ecrit ſigné de vôtre main & ſêllé de
„ vôtre Cachet, ſous les conditions que
„ vous ferez & qui vous paroitront les plus
„ avantageuſes, d'autant que leſdits Catho-
„ liques confederez ont marqué par leurs ſe-
„ cours le zéle qu'ils ont pour nôtre Servi-
„ ce; & ceci vous ſervira d'Otdre ſufiſant

„ à tous égards Donné à nôtre Cour, à *Ox-*
„ *ford* ſous nôtre petit Seau, & nôtre
„ Seing Roial le 12. *Mars*, en la vingtie-
„ me Année de nôtre Regne, 1644. A
„ nôtre féal & bien amé Couſin *Edouard*
„ Comte de *Glamorgan.*

En conſéquence donc de tout ce que deſſus, il eſt convenu & accordé, par & entre ledit Comte de *Glamorgan*, pour & au Nom de Sa Majeſté, ſes Heritiers & Succeſſeurs d'une part, & le très-honorable *Richard* Lord Vicomte *Mountgarret*, Lord Préſident du Conſeil ſuprême deſdits Catholiques confederez, ledit *Donnogh* Lord Vicomte de *Muſkerry*, *Alexandre Mac Donnel*, *Nicholas Plunket*, Ecuier, le Chevalier *Talbot* Baronet *Dermot O Brien*, *Jean Dillon*, *Patrice Darcy*, & *Geoffroi Brown*, Ecuier, Commiſſaires deſdits Catholiques *Romains* confederez d'*Irlande*, pour & au nom deſdits Catholiques *Romains* de l'autre part, en la maniere & forme qui ſuit, ſavoir,

1. Il eſt convenu & accordé par ledit Comte, pour & au Nom de Sa Majeſté, ſes Heritiers & Succeſſeurs, Que tous & chacun de ceux qui profeſſent la Religion Catholique *Romaine* en *Irlande*, de quelque état ou condition qu'ils ſoient ou puiſſent être, jouiront à l'avenir & à perpetuité dans ledit Roiaume de l'exercice libre & public de ladite Religion Catholique *Romaine*, & de toutes les Fonctions qui en dépendent.

2.

2. *Item*, Il eſt convenu & accordé par ledit Comte, pour & au nom de Sa Majeſté, ſes Heritiers & Succeſſeurs, Que leſdits Catholiques *Romains* garderont toutes les Egliſes qu'ils ont dans ce Roiaume, ou qu'ils poſſédent depuis le 23. d'*Octobre* 1641. & qu'ils jouiront de toutes les autres Egliſes dudit Roiaume, qui ne ſont pas actuellement entre les mains des Sujets Proteſtans de Sa Majeſté.

3. *Item*, Il eſt convenu & accordé par ledit Comte, pour & au nom de Sa Majeſté, ſes Heritiers & Succeſſeurs, Que tous les Catholiques Romains d'*Irlande*, de quelque état, condition, ou qualité qu'ils puiſſent être, ſeront exemts & delivrez de la juriſdiction du Clergé Proteſtant, & de chacun d'eux en particulier; & que le Clergé Catholique *Romain* de ce Roiaume ne ſera point puni, inquiété ni moleſté pour l'exercice de ſa juriſdiction ſur ſes Troupeaux Catholiques reſpectifs, en fait de matieres Eccleſiaſtiques & qui regardent le ſpirituel.

4. Il eſt auſſi convenu & accordé par ledit Comte, pour & au nom de Sa Majeſté, ſes Heritiers & Succeſſeurs, Qu'on paſſera un Acte au Parlement prochain qui doit ſe tenir dans ce Roiaume, intitulé, *Acte pour le ſoulagement des Sujets Catholiques de Sa Majeſté habituez en* Irlande, & dont la teneur ſera de la maniere qui ſuit, ſavoir,

„ D'autant que par un Acte paſſé dans le
„ Parlement tenu à *Dublin* la ſeconde An-

„ née du Regne de la Reine *Elizabet*, intitu-
„ lé, *Acte pour reünir à la Couronne ſon*
„ *ancienne juriſdiction ſur l'Etat Eccleſiaſ-*
„ *tique & Spirituel, & abolir tout Pou-*
„ *voir étranger qui y eſt contraire*; Et que
„ par un autre Statut fait dans le même Parle-
„ ment, intitulé, *Acte pour l'uniformité des*
„ *Priéres communes, & du Service Divin dans*
„ *l'Egliſe, & de l'Adminiſtration du Sacre-*
„ *ment*, pluſieurs Amendes, Peines pé-
„ cuniaires, & diverſes Contraintes, ſont
„ & ont été impoſées aux Catholiques *Ro-*
„ *mains* de ce Roiaume, pour l'exercice de
„ leur Religion & des uſages qui en dépen-
„ dent, au grand préjudice de leurs biens &
„ de leurs libertez, & à l'incommodité gé-
„ nérale de tout le Roiaume. De ſorte que
„ pour remédier à ces deſordres, & pour
„ mieux établir, accroitre & continuer la
„ Paix, l'Union & la tranquilité de ce Roi-
„ aume d'*Irlande*; Sa Majeſté, à la très-
„ humble inſtance & priére des Seigneurs &
„ Membres des Communes aſſemblez en ce
„ Parlement, a bien voulu ordonner, &
„ ordonne avec les Seigneurs Eccleſiaſtiques
„ & Seculiers, & les Communes du
„ Roiaume, Que depuis le premier jour de
„ la Séance de ce Parlement, il eſt & ſera
„ permis à tous les Catholiques *Romains*,
„ de quelque état, condition ou qualité
„ qu'ils ſoient, d'avoir l'exercice libre &
„ public de ladite Religion Catholique *Ro-*
„ *maine*, & de toutes les fonctions qui en
„ dépendent, ſans encourir par-là aucune
Amende

„ Amende ou Punition quelconque, ou
„ être aſſujetis à aucune contrainte à cet
„ égard ; nonobſtant tout Article, Sen-
„ tence ou Clauſe à ce contraires dans
„ les Actes du Parlement ci-deſſus mention-
„ nez, ou dans tout autre Acte ou Actes
„ de Parlement, Ordonnances, Loix ou
„ Coûtumes que ce puiſſe être. Il eſt auſſi
„ ordonné, que leſdits Statuts, ni au-
„ cun autre Statut, Acte ou Ordonnance
„ qu'on a fait ſous le Regne de Vôtre Ma-
„ jeſté, ou ſous celui de vos illuſtres Prédé-
„ ceſſeurs, & qui ſont encore en force dans
„ ce Roiaume, n'y auront plus à l'avenir au-
„ cune validité, ſoit en tout, ou en partie &
„ qu'on ne pourra point s'en ſervir en aucu-
„ ne maniere, pour inquieter, vexer ou mo-
„ leſter leſdits Catholiques *Romains*,
„ ſoit en leurs Perſonnes, leurs Terres,
„ Heritages, ou autres Efets, pour quel-
„ que cauſe que ce puiſſe être, à l'égard
„ de l'exercice libre & public de leur dite
„ Religion, & de tous les uſages qui en dé-
„ pendent. Il eſt de plus ordonné & dé-
„ claré par l'Autorité ſuſdite, Que vos
„ Sujets Catholiques *Romains* dans ledit
„ Roiaume d'*Irlande*, depuis le premier
„ jour de la Séance de ce Parlement, ſeront
„ eſtimez & cenſez capables de toute ſorte
„ d'Emplois, Charges, & Dignitez quel-
„ conques dans vôtre dit Roiaume, nonob-
„ ſtant tous Actes, Statuts, Loix ou
„ Coûtumes à ce contraires : Et qu'enfin
„ ledit Parlement fera d'autres Actes, ſe-

„ lon la teneur de l'Accord, ou des Con
„ ceſſions ici exprimées ; & que cepen-
„ dant leſdits Catholiques *Romains* jouï-
„ ront tous en général & en particulier d'u-
„ ne pleine & entiere liberté, & de tous
„ les avantages qui leur ſont promis par cet
Accord.

5. *Item*, Il eſt convenu & accordé par ledit Comte, pour & au Nom de Sa Majeſté, ſes Heritiers & Succeſſeurs, que Son Excellence le Lord Marquis d'*Ormond*, Lord Lieutenant d'*Irlande*, ou toute autre Perſonne autoriſée par Sa Majeſté, n'inquietera point leſdits Catholiques *Romains* dans la jouiſſance de leurs priviléges, & de la juriſdiction de leurs Egliſes, ou de toute autre choſe dont il eſt convenu dans ces Articles & à quoi ledit Comte a donné les mains, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Sa Majeſté de confirmer & publier cet Accord.

6. *Item*, ledit Comte de *Glamorgan* engage ici la parole Roiale de Sa Majeſté & la Foi publique à tous & chacun de ceux qui profeſſent la Religion Catholique *Romaine* dans le dit Roiaume d'*Irlande*, pour l'obſervation exacte de tous les Articles, Conceſſions & clauſes ici ſpecifiées qu'on leur accorde par ce Traité.

7. *Item*, Il eſt convenu & accordé, que leſdits Commiſſaires des Catholiques confederez promettront audit Comte ſur la foi publique du Roiaume, d'envoier par l'ordre & la Declaration publique de l'Aſſemblée gé-

né-

nérale, qui eſt à préſent ſur pié, dix mille hommes au ſervice de Sa Majeſté: Et que le Conſeil Suprême deſdits Catholiques confédérez s'engagera à faire paſſer ledit nombre d'hommes armez, la moitié avec des Mouſquets, & l'autre moitié avec des Piques, à tel Port de ce Roiaume que ledit Comte choiſira, & au tems qu'il marquera lui-même, afin qu'il les embarque & tranſporte pour ſervir Sa Majeſté, ſoit en *Angleterre*, au Pars de *Galles* ou en *Ecoſſe*, ſous les ordres du Comte de *Glamorgan* en qualité de Général de cette Armée, qui ſera toûjours entretenue en un Corps entier; d'ailleurs, tous les autres Officiers & Commandans de ladite Armée ſeront nommez par le Conſeil ſuprême deſdits Catholiques confederez, ou par les perſonnes à qui l'Aſſemblée générale deſdits Catholiques de ce Roiaume donnera ce pouvoir: En foi de quoi, les Parties intereſſées ont ſigné & cacheté reciproquement les préſentes Conditions le 25. jour d'*Août*, 1645.

GLAMORGAN.

Signé, cacheté & delivré en préſence de *Jean Sommerſet*, *Jeoffroy Barron*, *Robert Barry*.

Veritable Copie fidélement collationnée avec l'Original: Thomas Caſhel, Franc. Patricius, Waterford & Liſmore.

C'eſt une fidéle Copie de l'Original trouvé dans le bagage de l'Archevêque de *Tuam*: confrontée par nous, *Arthur Anneſley*, *Robert King*.

ARticles de l'Accord fait & conclu par & entre le très-Honorable Edouard *Comte de* Glamorgan, *en conſéquence & en vertu du Pouvoir de Sa Majeſté, ſellé & ſigné de ſon Seing Roial, & daté à* Oxford *le* 12. *jour de* Mars *en la vingtiéme année de ſon Regne, pour & au Nom de Sa Majeſté d'une part; & le très-Honorable* Richard *Lord Vicomte de* Mountgarret, *Préſident du Conſeil Suprême des Catholiques confederez d'*Irlande, Donnogh *Lord Vicomte de* Muskerry, Alex. *Mac* Donnel & Nicholas Plunket, *Ecuiers*, Robert Talbot *Chevalier Baronet*, Dermot O Brien, Jean Dillon, Patrice Darcy & Jeoffroy Brown, *Ecuiers, pour & au Nom des Sujets de Sa Majeſté les Catholiques* Romains, *& le Clergé Catholique du Roiaume d'*Irlande, *de l'autre part.*

EN PREMIER LIEU, Ledit Comte promet, & accorde, pour Sa Majeſté, ſes Heritiers & Succeſſeurs, auxdits *Richard*, Lord Vicomte *Mountgarret*, *Donnogh* Lord Vicomte *Muskerry*, à *Alexandre* Mac *Donnel*, & à *Nicolas Plunket*; Ecuiers; à *Robert Talbot* Chevalier Baronet, a *Dermot O Brien*, *Jean Dillon*, *Patrice Darcy*,

cy, & à *Jeoffroy Brown* Ecuiers : Que le Clergé Catholique Romain dudit Roiaume pourra garder à l'avenir & à perpetuité toutes les Terres, Fermes, Dîmes & Heritages quelconques, dont il jouït dans ce Roiaume, ou qu'il poſſede depuis le 23. *Octobre* 1641 : auſſi bien que toutes les autres Terres, Fermes, Dîmes & Heritages qui apartiennent au Clergé de ce Roiaume, & dont le Clergé Proteſtant de Sa Majeſté n'eſt pas actuellement en poſſeſſion.

Item, Il eſt accordé, conclu & arrêté par leſdits *Richard* Lord Vicomte *Mountgarret*, *Donnogh* Lord Vicomte *Muskerry*, *Alex.* Mac *Donnel*, & *Nicolas Plunket*, le Chevalier *Robert Talbot*, *Dermot O Brien*, *Jean Dillon*, *Patrice Darcy*, & *Jeoffroy Brown*, au nom des Confederez les Catholiques *Romains d'Irlande*, Que les deux tiers des revenus de toutes les Terres, Dîmes, & Fonds quelconques, dont il eſt parlé dans l'Article précedent, ſeront appliquez, pour l'eſpace de trois Années conſecutives, à commencer depuis *Pâques* de l'An 1646, à l'entretien des troupes, qui ſervent, ou ſerviront Sa Majeſté; & que l'autre tiers ſera emploié à l'uſage dudit Clergé, qui renouvellera le même ordre de trois en trois Années, durant la Guerre.

Item, Ledit Comte de *Glamorgan* promet & accorde, pour & au Nom de Sa Majeſté, ſes Heritiers & Succeſſeurs, que ſon Excellence, le Marquis d'*Ormond*, Vice-Roi

Roi d'*Irlande*, ou tels autres que Sa Majeſté pourroit autoriſer, n'inquiéteront point leſdits Catholiques *Romains* dans la paiſible jouïſſance de leurs Egliſes, Terres, Fermes, Dîmes, Heritages, Juriſdiction, & de toutes les autres choſes, que ledit Comte leur a promis dans ces Articles, juſqu'à ce que Sa Majeſté ordonne la confirmation & la publication de tout ce qui leur eſt ici accordé par ledit Comte.

Item, Il eſt accordé, promis & convenu par ledit Comte pour & au Nom de Sa Majeſté, qu'au prochain Parlement qui doit ſe tenir dans ce Roiaume, on paſſera un Acte ſuivant la teneur des Articles ou Conceſſions ici exprimées, & qu'en attendant ledit Clergé Catholique jouïra du plein & entier benéfice, de la liberté & des avantages qui lui revient du ſuſdit Accord.

Et ledit Comte de *Glamorgan* engage ici la parole Roiale de Sa Majeſté & la Foi publique audit Vicomte *Monntgarret*, au reſte deſdits Commiſſaires, pour l'obſervation exacte de tous & chacun des Articles ci-deſſus ſpecifiez, en faveur dudit Clergé Catholique *Romain* & de tous les Membres qui le compoſent. En témoignage dequoi, les Parties ont mis reciproquement leurs Seings & leurs Cachets à ces Préſentes le 25. *Août*, l'An du Seigneur 1645.

GLAMORGAN.

Signé, ſellé & delivré en préſence de *Jean Sommerſet*, *Jeoffroy Barron* & *Rob. Barry*.

D'autant

D'Autant que par ces Articles qui regardent les Benéfices Eccleſiaſtiques, le Comte de *Glamorgan* eſt obligé, au Nom de Sa Majeſté, d'en faire aſſurer, par Acte de Parment, la Conceſſion qui en eſt faite audit Clergé, & que cette maniere de la confirmer nous paroit dificile & préjudiciable aux interêts de Sa Majeſté, ledit Comte s'engage ici & promet pour Sa Majeſté, ſes Heritiers & Succeſſeurs, qu'on trouvera quelque autre moien plus commode que la voie du Parlement ne le ſeroit aujourd'hui, pour aſſurer la jouiſſance deſdits Benéfices aux Eccleſiaſtiques, & à ceux qui viendront après eux, juſqu'à ce qu'une occaſion ſe préſente de les y établir par Acte de Parlement. Ce à quoi nous conſentons & donnons volontiers les mains. D'ailleurs l'Inſtrument ci-deſſus ſigné par ledit Comte, n'avoit d'autre vûe à l'égard deſdits Benéfices, avant même qu'on l'eut achevé: de ſorte que nous avons ſigné de part & d'autre la préſente Addition. Il eſt auſſi convenu, que le Clergé Catholique ne ſera point interrompu par aucun Parlement, ni par aucune autre voie, dans la jouiſſance deſdits Benéfices, contre la teneur & le but de ces Articles.

GLAMORGAN.

Cette Copie a été fidélement collationnée avec l'Original, Thom. Cashel, Fra. Patricius, Waterford & Liſmore.

C'eſt

C'eſt une fidéle Copie de l'Original qui a été trouvé dans le Bagage de l'Archevêque de *Tuam*, confronté par nous, *Arthur Annesley. Rob. King.*

JE *ſouſigné* Edouard *Comte de* Glamorgan *jure & proteſte de communiquer fidélement a Sa Majeſté le procedé qu'on a tenu dans ce Roiaume pour ſon ſervice; & de la porter a cherir cette Nation, & à s'aquitter exactement de tout ce que j'ai promis de ſa part. A faute dequoi, je m'oblige a ne permettre point que l'Armée, qui m'a été confiée, s'expoſe, ni en tout, ni en partie, juſqu'à ce que le Roi ait executé les conditions que j'ai accordées en ſon Nom.*

GLAMORGAN.

Le 3. Septembre 1645.

Fidéle Copie qui s'accorde mot pour mot avec l'Original, Tho. Cashel.

C'eſt une fidéle Copie de l'Original qu'on a trouvé dans le Bagage de l'Archevêque de *Tuam*, collationnée par nous, *Arthur Annesley*, *Rob. King*.

FIN.

CATALOGUE DES LIVRES NOUVEAUX

Qui ſe trouvent chez PAUL MARRET.

TRaité général du Commerce plus ample & plus exact que ceux qui ont paru juſqu'à préſent, deuxiéme Edition corrigée & augmentée par Samuel Ricard, 4.

Voyage de Dampier autour du monde, 4. tomes.

On donne le 4. ſeparé pour la commodité de ceux qui ont les 3. premiers 12. avec fig.

Les Délices d'Italie 3. Tomes 12. fig.

Obſervations de l'Academie Françoiſe ſur les Remarques de Vaugelas 2. tom.

Remarques ſur un Voyage d'Italie 12. 2 tom.

Methode pour aprendre l'Hiſtoire d'Angleterre.

Campagnes du Roy de Suede, 12.

Voyage de Canada par le Baron de la Hontan avec figures 2. Edition augmentée 2. tom.

Le Criticon de Baltazar Gracian. 12.

Le veritable ami, 12.

Relandus de Religione Muhammedica.

Le Parfumeur François, 12.

Les Plaiſirs Innocens & amoureux de la Campagne, 12. fig.

Memoires de Ludlow, 3. tom.

— Le 3. ſe donne ſeparement pour la commodité de ceux qui ont les 2. premiers 12.

Memoi-

Memoires de Brantome, 9. vol.
——— de Baſſompierre, 2 tom.
——— de Neuville, 12.
——— de Chavaguac.
——— d'Artagnan, 3. tom.
Voyage d'Italie par Miſſon, 3. tom. fig.
——— de Monconis, 4 tom.
——— de Paul Lucas au Levant 2. tom.
——— d'Alep & de Jeruſalem 12. fig.
Hiſtoire de Guillaume 3. par Sanſon 3. tom. figur.
Vie de Moliere 12.
Caractere des Auteurs, 12.
Satires de Perſe par le Noble 8.
Hiſtoire des cultes par Mr. Jurieu 4
——— avec le ſuplement.
Hiſtoire des Juifs par Joſeph 12 5. tom.
Hiſtoire des Conclaves, 12. fig. 2. tom
——— des Empereurs par Tillemont 12. 8. tom.
Sermons de Tillotſon traduit de l'Anglois 8.
Elite de bons Mots, 2. tom 12.
Voyage des Hollandois pour l'établiſſement de la Compagnie de Hollande 5. tom.
——— les 3. derniers ſeparez pour la commodité de ceux qui ont les premiers.
Don-Quixote 5. tom.
Nouveau Don-Quixote 2. tom. 12. fig.
Hiſtoire de Guſman d'Alfarache 3. tom. 12. fig.
——— Poëtique de Gautruche 12.
Hiſtoire des Favorites par Madc.
La Roche Guilhen 2. tom. 8.

Hiſ-

Hiſtoire de Jaqueline de Baviere Comteſſe du Hainaut 12 fig.
Voyage de Delon aux Indes Orientales, 12. fig.
—— de Gage 2. tom. fig. 12.
—— de Bernier ſous la preſſe.
L'Art de parler par le Pere Lamy 12.
Quinte-Curce de Vaugelas 8.
Conſolations contre la mort par Drelincourt 8
Arithmetique de Binet 12.
Contes de la Fontaine fig. 8.
—— Idem ſans figures.
Fables de la Fontaine avec figures.
Lettres de Milleran 12. Nouv. Edition.
Sermons de Superville 8. 3. tom.
Catechiſme de Superville 8.
—— de du Bourdieu 8.
—— de Drelincourt 8.
Anacreon de Dacier 12. Grec & Latin.
Hipolite Comte de Duglas 12. figur.
Sentimens critiques ſur les caracteres de la Bruiere 12.
Parfumeur François 12.
Conſeil d'un pere à ſes Enfans 12
—— de la Sageſſe 8. 2. tom.
Caracteres d'Epictete 12. par l'Abbé de Bellegarde 12.
Ceſar de l'Empereur Julien 4.
Cabinet d'Architecture 3. tom. 12.
Nouvelles de Cervantes 12.
Voyage de Ceylan 12. fig.
De la plus ſolide devotion par Thiers 2. tom.

Recueil

Recueil Hiſtorique 8.
Ecole du Monde par le Noble 6. tom.
Fables de Phedre.
Memoires de Rome par Nodot 12. fig.
Oeuvres de Moliere 4 tom. 12.
——— de Racine 2. tom. 12.
——— de Corneille 12. tom. 12.
Remedes de Fouquet 2. tom. 12.
Maiſon Reglée 8. figur.
Harmonie Evangelique 4.
Relation de Pruſſe 8. fig.
——— de la Cour de Danemarc 12.
Maître Italien de Veneroni.
Mille & une Nuit 4. tom.
Comteſſe de Chataubriant.
Vieuſſens, novum vaſorum corporis humani Syſtema.
Entretiens ſolitaires d'une ame avec ſon Dieu.
Guide d'Amſterdam 8. fig.
Diverſitez curieuſes 12. tom.
Oeuvres de Boileau.
Memoires de Comines, nouvelle Edition augmentée 3. tom. 8.
Traité du Droit de la Nature & des Gens tradnit du Latin de Pufendorf par J Barbeyrac, 2. voll. in 4.
Traité de la Grammaire Françoiſe par Reiguier Deſmarais, 12.
Donna Matilde Hiſtoire du Marquis de Viſco, 12.
Civilité Françoiſe.
Education des Filles par Mr. l'Abbé Fenelon.
Opera de la Haye,

Digitized by Google
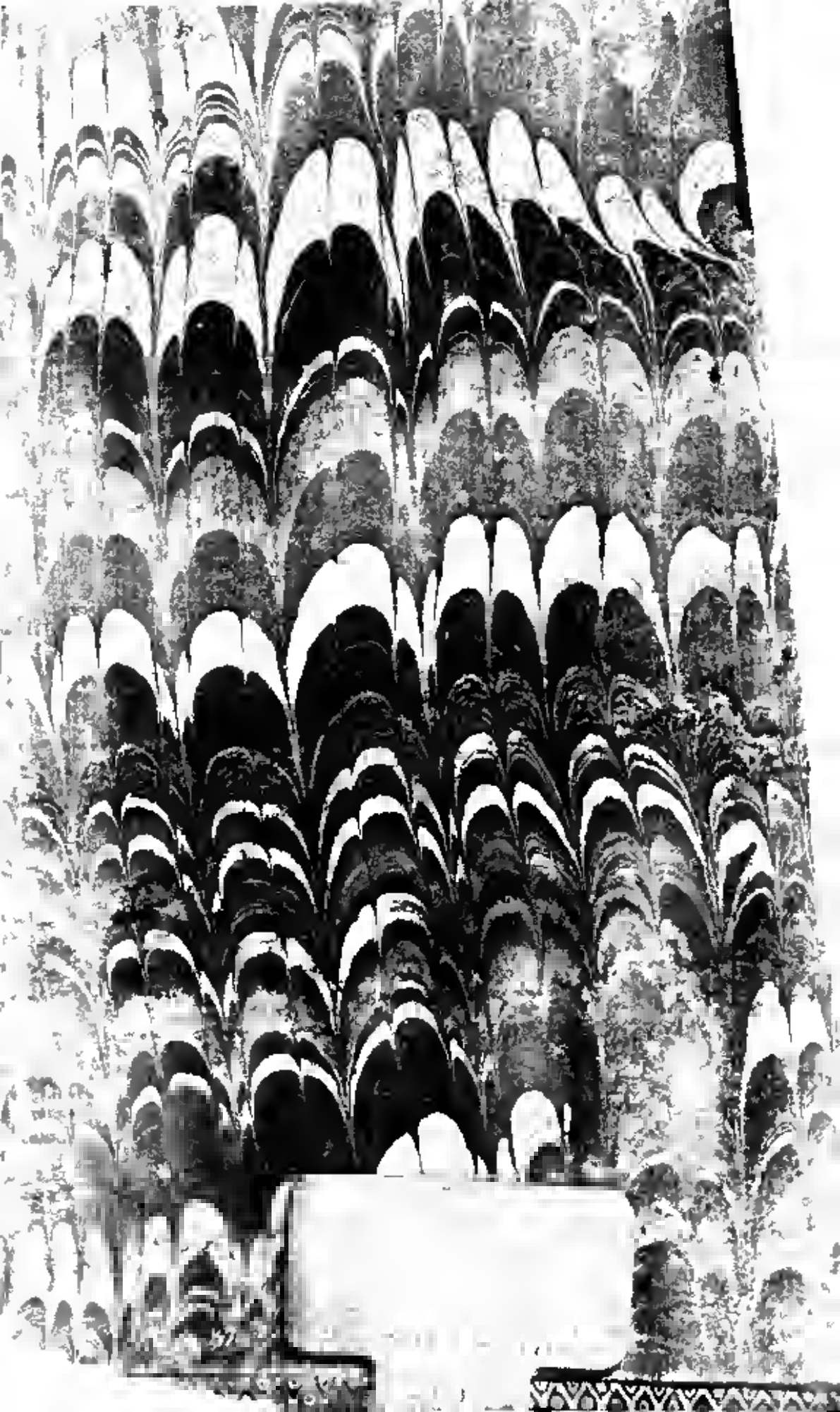
00567575